

The logo for Nexans features a stylized, orange-colored 'N' with a white outline. To the right of the 'N', the word 'exans' is written in a white, lowercase, sans-serif font. The entire logo is centered on a black horizontal band.

Nexans

Document de référence 2008

## L'essentiel

• Profil	01
• Atouts et stratégie	02
• Entretien avec le Président et le Directeur Général Délégué	06
• Le Comité Exécutif	09
• Faits marquants 2008	10
• Chiffres clés	12
• L'action Nexans	16
• Conseil d'Administration	19

## Nos activités en 2008

• Europe	26
• Amérique du Nord	32
• Asie-Pacifique	38
• Moyen-Orient, Russie, Afrique	44
• Amérique du Sud	50

## Nos avancées en 2008

• Nos clients	58
• Nos équipes	62
• L'environnement	66
• La société	70

## Pour en savoir plus

• Résultats par activité	76
• Comptes consolidés résumés	78
• Données sociales	84
• Données environnementales	85

## Éléments financiers et juridiques

• Rapport de gestion	88
• Comptes consolidés	163
• Comptes sociaux	273
• Informations générales	300

Nexans est engagé dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale d'entreprise (RSE) en faveur d'un développement durable, équilibré et responsable. Les programmes et réalisations qui y contribuent particulièrement sont signalés par ce repère : ⊕

Le présent Document de référence contient le rapport financier annuel de Nexans pour l'exercice 2008.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

# Leader mondial des câbles

N° 1 mondial de l'industrie du câble, Nexans apporte à ses clients des solutions de câblage pour les infrastructures, l'industrie, le bâtiment et les réseaux locaux de transmission de données. Présent industriellement dans 39 pays et commercialement dans le monde entier, le Groupe emploie 23 500 personnes. Son offre est unique par son étendue, sa complémentarité et les services qui lui sont attachés. Ses prestations couvrent toute la chaîne de valeur : études, conception, production, installation, formation, surveillance et contrôle de réseaux. Leadership technologique, expertise globale, ancrage local : Nexans inscrit l'énergie au cœur de son développement et contribue à satisfaire, sur tous les continents, des besoins essentiels dans les meilleures conditions de performance, de sécurité et de respect de l'environnement. Nexans est coté sur le marché NYSE Euronext Paris. \_\_\_\_\_

### **L'offre la plus complète de l'industrie du câble**

Nexans conçoit, produit et commercialise des câbles, des accessoires de raccordement, des systèmes de câblage, des logiciels de surveillance et de contrôle de réseaux. Le transport et la distribution d'électricité représentent les deux tiers de son activité ; la transmission de voix et de données en constitue un tiers avec une offre centrée sur les technologies les plus avancées. Le Groupe satisfait les standards nationaux et internationaux avec des produits reconnus pour leurs performances et leur fiabilité. Il accroît la valeur ajoutée de son portefeuille d'activités en développant des solutions complètes pour chacun des segments où il est présent. Il intègre les exigences du développement durable en apportant des solutions durables à ses clients.

### **Des marchés durablement porteurs et diversifiés**

Nexans intervient sur quatre grands marchés : les infrastructures, l'industrie, le bâtiment et les réseaux locaux de transmission de données. N° 1 mondial de l'industrie du câble, le Groupe enrichit son portefeuille par croissance interne et externe pour satisfaire toujours plus les attentes de ses clients, s'ouvrir à de nouveaux marchés, conforter son leadership en privilégiant les segments les plus porteurs et les plus rémunérateurs. Il bénéficie d'atouts concurrentiels importants en termes de technologie et d'innovation, avec des positions de leader dans plusieurs technologies d'avenir.

# Atouts et stratégie

## Infrastructures



### Réseaux de transport et de distribution d'électricité • Réseaux ferrés et autoroutiers, ports, aéroports • Réseaux de télécommunications

#### Moteurs

- La création, la modernisation et l'interconnexion des réseaux de transport et de distribution d'électricité partout dans le monde.
- Les réseaux TGV dans les pays développés, les grands programmes d'infrastructures de transport dans les pays émergents.
- Les réseaux de fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH).
- La réponse à une demande de solutions de haute disponibilité dans tous les domaines.

## Industrie



### Pétrole, gaz, nucléaire, éolien, solaire • Matériel ferroviaire, construction navale, aéronautique, automobile • Équipement de manutention • Automatisation et robotique

#### Moteurs

- La croissance de la demande et de la production mondiale d'énergie.
- La raréfaction des ressources naturelles et les exigences environnementales.
- La mondialisation des échanges et l'industrialisation des pays émergents.
- Le développement de la mobilité des personnes et des biens dans les pays émergents.
- L'automatisation de la production.

## Bâtiment



### Usines, centres logistiques • Bureaux, hôtels, centres d'exposition, centres commerciaux • Logements individuels et collectifs • Équipements sportifs, culturels, éducatifs, médicaux, sociaux

#### Moteurs

- L'urbanisation et l'industrialisation des pays émergents.
- La rénovation et les nouveaux équipements collectifs dans les pays matures.
- Les gains de productivité à l'installation dans les pays matures.
- Les exigences de sécurité sur tous les marchés.

## Réseaux locaux de transmission de données (LAN)



### Réseaux d'entreprise • Data-centers • Surveillance et sécurité

#### Moteurs

- Les besoins de transmission et de raccordement à très haut débit.
- Les solutions de haute disponibilité.
- Les solutions intégrées câbles, connectique, gestion et sécurisation.

## Un développement mondial

Nexans optimise ses moyens sur les marchés matures et accélère son déploiement dans les pays émergents pour bénéficier de leur dynamisme et de leurs perspectives de développement : Brésil, Russie, Inde, Chine, pays du Golfe, Asie-Pacifique, Afrique. Dans chaque zone géographique, le Groupe s'appuie sur les pays et les activités moteurs en termes de croissance. Partout dans le monde, il améliore la performance de ses usines et de ses organisations, le professionnalisme et l'engagement de ses équipes, sa capacité d'innovation, son orientation client.

## Une stratégie offensive, de solides atouts

Nexans déploie une stratégie dynamique d'investissements, de partenariats et d'acquisitions afin d'optimiser son profil de croissance, de risque et de rentabilité.

Il détient de fortes positions dans des activités qui présentent d'importantes synergies commerciales, techniques et industrielles et des cycles économiques différents.

Leader dans son domaine sur le marché de l'énergie qui présente des perspectives sans équivalent au niveau mondial, le Groupe bénéficie de nombreuses opportunités de croissance rentable et des ressources nécessaires pour les concrétiser.

Ses performances et sa solidité financière lui permettent de soutenir un rythme d'expansion robuste et de participer activement à la consolidation de l'industrie du câble.

- 39 pays
- 1 centre de recherche international
- 9 centres de compétences
- 23 500 collaborateurs



### Zone Amérique du Nord

Canada  
États-Unis  
Mexique

### Zone Amérique du Sud

Argentine  
Brésil

Chili

Colombie  
Pérou

### Zone Europe

Allemagne  
Belgique  
Bulgarie  
Danemark  
Espagne



France  
Grèce  
Italie  
Lituanie  
Norvège  
Pologne  
République  
slovaque  
République  
tchèque

Roumanie  
Royaume-Uni  
Suède  
Suisse  
**Zone Moyen-  
Orient, Russie,  
Afrique**  
Égypte  
Ghana

Liban  
Maroc  
Nigeria  
Russie  
Turquie  
**Zone Asie-  
Pacifique**  
Australie  
Chine

Corée  
Inde  
Japon  
Nouvelle-  
Zélande  
Vietnam

A photograph of two men in business suits standing in front of a modern glass building. The man on the left is older, with grey hair, wearing a dark pinstriped suit, a light blue shirt, and a dark tie. The man on the right is younger, with dark hair and glasses, wearing a dark suit, a light blue shirt, and a red patterned tie. They are both smiling slightly. The background shows a multi-story building with a glass facade and dark structural elements.

**« 2008 : une année brillante »**

---

**Gérard Hauser**  
**Président-Directeur Général**

---

**Frédéric Vincent**  
**Directeur Général Délégué**

### Comment qualifier 2008 ?

**G.H.** Nous avons réalisé une année historique, malgré la dégradation de l'environnement économique au dernier trimestre. Nos activités Câbles sont en croissance de 6 % à données comparables. Notre taux de marge opérationnelle progresse et atteint 8,9 % ; la rentabilité des capitaux employés augmente de 15,5 % à 16,4 % et nous avons généré un autofinancement libre record de 291 millions d'euros. Cela traduit clairement l'efficacité de notre stratégie.

**F.V.** Nous avons en effet poursuivi un fort développement sur nos deux axes clés : d'une part, les câbles et les systèmes de câblage pour le transport et la distribution d'électricité (les infrastructures d'énergie), qui représentent près de 45 % de notre chiffre d'affaires ; d'autre part, les pays émergents et l'Asie australe qui atteignent aussi près de 40 %\*. Nexans s'est également renforcé sur des segments porteurs comme le gaz, le pétrole, les énergies renouvelables, le ferroviaire, l'automatisme industriel. Et bien sûr, nous avons continué à innover, à améliorer nos organisations pour apporter toujours plus de valeur et de services à nos clients.

### Comment s'explique alors l'évolution du résultat net ?

**F.V.** Elle s'explique par la valorisation de notre stock de cuivre en application des normes IFRS. Le cuivre a baissé de plus de 50 % au dernier trimestre 2008 et nous avons dû comptablement déprécier notre stock de 165 millions d'euros, mais il n'y a aucune contrepartie de trésorerie. Je rappelle que du point de vue opérationnel, nous avons une politique de couverture très stricte que nous gérons au jour le jour. Nous refacturons à nos clients le cuivre consommé au prix où nous l'avons acheté pour honorer leur commande. De cette manière, l'évolution du prix du cuivre n'a pas d'impact sur la marge opérationnelle de Nexans qui constitue le véritable indicateur de la performance du Groupe.

**G.H.** J'ajouterais que si l'évolution de notre résultat était effectivement ce qu'elle paraît, nous ne proposerions pas à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de maintenir le dividende à 2 euros. Si nous le faisons, c'est parce que notre performance est réelle et qu'il est juste d'y associer nos actionnaires. C'est aussi un témoignage de confiance dans notre modèle. Nos fondations sont solides, notre potentiel est intact et nous avons les moyens de le déployer.

### Pourquoi le cours de l'action a-t-il si fortement baissé ?

**G.H.** De mars à septembre 2008, l'action Nexans a fait nettement mieux que son indice de référence. La crise financière, ses prolongements économiques et la défiance générale des investisseurs lui ont fait rejoindre le CAC Next 20 en octobre, et jusqu'en février 2009, l'action a évolué sensiblement comme l'indice. Nous avons abaissé nos perspectives pour tenir compte du bouleversement de la situation économique. Cela mérite-t-il une capitalisation ramenée à un niveau inférieur à la valeur de nos stocks ? À chacun d'en juger. Je considère pour ma part que Nexans est en position de faire face à la situation dans les meilleures conditions et d'en saisir les opportunités.

\* Chiffre d'affaires par destination.

## Quelles sont les raisons de votre confiance ?

**G.H.** Nous avons poursuivi avec détermination et succès la reconfiguration de notre Groupe.

Le déploiement géographique s'est concrétisé par l'intégration des activités Câbles de Madeco, n° 1 en Amérique du Sud, la conclusion de deux joint-ventures en Inde et au Qatar, le démarrage d'une première usine en Russie et de nouvelles capacités de câbles spéciaux en Chine. Cette accélération dans les pays émergents s'accompagne de nouveaux moyens de R&D et de marketing pour répondre aux spécificités de ces marchés. Nous nous sommes renforcés dans les câbles spéciaux avec l'acquisition d'Intercond, leader européen pour l'automatisation industrielle. Dans les télécoms, nous avons cédé une part substantielle de nos activités de câbles en cuivre et conclu un partenariat d'avenir avec Sumitomo dans les applications en fort développement de la fibre optique jusque chez l'abonné.

Plus concentré, plus rentable, plus résistant, Nexans réalise désormais plus de la moitié de ses ventes dans les secteurs à cycle long et visibilité élevée, avec des positions solides sur les marchés et les zones géographiques qui présentent les besoins les plus importants. Malgré l'incertitude actuelle, nos équipes restent mobilisées\*.

## Comment abordez-vous 2009 ?

**F.V.** Nous gérons au plus près et nous gardons le cap. Dès les premiers signes de ralentissement économique en 2008, nous avons renforcé le contrôle de l'ensemble de nos coûts et intensifié nos efforts de génération de trésorerie. Nous avons aussi lancé un grand programme de réduction du besoin en fonds de roulement qui mobilise toutes les unités. Notre niveau de stocks en volume s'est amélioré tout au long de l'année 2008 ; les recouvrements de créances se sont accélérés. La gestion du cash reste une priorité et la bonne nouvelle, c'est que nous pouvons encore progresser.

Si l'on regarde maintenant nos marchés, les infrastructures sont bien orientées, notamment la haute tension pour laquelle nous avons un carnet de commandes de plus de 1 milliard d'euros, soit un peu plus de dix-huit mois d'activité. L'industrie présente des situations contrastées : dégradée dans l'automobile, bonne dans l'énergie, le ferroviaire, l'aéronautique, la construction navale où les programmes sont importants pour 2009. Les perspectives sont positives aussi dans les câbles à fibre optique. La principale inconnue est le bâtiment où nous avons déjà adapté nos capacités. Nous nous tenons prêts à prendre rapidement de nouvelles mesures si la dégradation se révélait plus forte que nous l'anticipons.

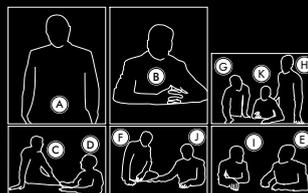
La crise nous oblige à être plus réactifs que jamais, mais elle nous ouvre aussi des opportunités.

## Quelles sont ces opportunités ?

**F.V.** D'abord, la plupart des gouvernements mettent en place des plans de relance centrés sur les infrastructures et l'énergie. C'est le cas par exemple aux États-Unis, en Chine, en Allemagne et en France. Les besoins sont immenses et pour longtemps dans les pays émergents, notamment en infrastructures de production et de transport d'électricité. Nexans est très bien placé pour en tirer parti, dans le monde entier. Ensuite, avec les intégrations d'Olex, puis des activités Câbles de Madeco, nous avons renforcé notre position de leader mondial du câble, creusé l'écart avec nos concurrents. Nous sommes en bonne position pour participer activement à la consolidation d'une industrie encore fragmentée. Nous en avons les moyens, l'envie, la capacité et nous l'avons démontré au cours des dernières années.

\* Lors de la communication annuelle du 12 février 2009 sur les résultats du Groupe au 31 décembre 2008, le Groupe a indiqué mobiliser ses équipes autour d'un taux de marge opérationnelle de 6% pour 2009 sur la base de son appréciation de l'environnement.

# Le Comité Exécutif



- Ⓐ GÉRARD HAUSER, *Président-Directeur Général* |
- Ⓑ FRÉDÉRIC VINCENT, *Directeur Général Délégué* |
- Ⓒ PASCAL PORTEVIN, *Directeur Général Adjoint en charge des Opérations Stratégiques* |
- Ⓓ YVON RAAK, *Directeur Général Adjoint en charge de la Zone Europe* |
- Ⓔ WOLFGANG BEDORF, *Directeur de la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique* |
- Ⓕ MICHEL LEMAIRE, *Directeur de la Zone Asie-Pacifique* |
- Ⓖ FRÉDÉRIC MICHELLAND, *Directeur Financier* |
- Ⓗ PATRICK NOONAN, *Directeur Juridique* |
- Ⓘ JORGE TAGLE, *Directeur de la Zone Amérique du Sud* |
- Ⓚ GORDON THURSFIELD, *Directeur de la Zone Amérique du Nord* |
- Ⓛ JACQUES VILLEMUR, *Directeur des Ressources Humaines* |

## Expansion géographique



### Qatar

*2 juin.* Nexans crée une société commune avec deux groupes industriels et financiers de premier plan. Une nouvelle usine produira au Qatar des câbles pour les marchés du bâtiment, des infrastructures d'énergie et des industries du pétrole et du gaz.

### Chine

*5 novembre.* Grâce à l'agrandissement de son usine de Waigaoqiao à Shanghai, Nexans lance la production de câbles spéciaux pour matériel roulant afin de répondre à l'explosion du marché ferroviaire chinois.

### Russie

*20 novembre.* Nexans inaugure à Ouglich sa première usine en Russie. Elle produit des câbles d'énergie basse et moyenne tension, terrestres et aériens pour les pays de la CEI.

### Recherche & Développement

La R&D accompagne ces déploiements avec l'ouverture de deux nouveaux centres en Australie et en Corée et la signature d'un accord de coopération avec l'Université Jiaotong de Xi'an en Chine.



## Renforcement

### Câbles pour l'industrie

*29 mai.* Nexans acquiert la société italienne Intercond, l'un des leaders européens des câbles pour l'automatisation industrielle et l'industrie pétrolière. Le Groupe conforte ainsi son leadership mondial dans ces deux domaines.

### Câbles à fibres optiques

*5 décembre.* Nexans s'allie à Sumitomo Electric Industries, l'un des leaders mondiaux des fibres optiques, pour se renforcer sur le marché européen en croissance des réseaux en fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH) et des applications en fibre optique à très haut débit (FTTx).

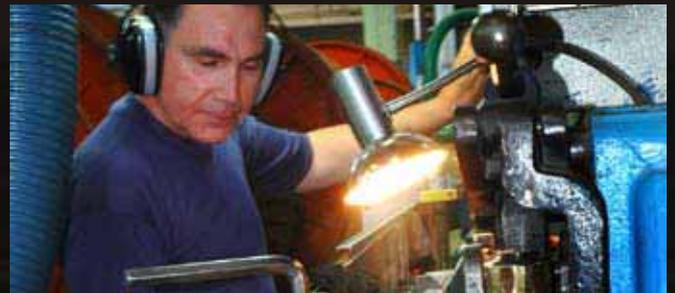
### Excellence industrielle

Nexans a lancé un programme d'excellence industrielle avec des objectifs ambitieux d'amélioration de la sécurité au travail, de baisse des stocks et des consommations d'énergie et de matières premières, de qualité des services apportés aux clients.

# Faits marquants 2008

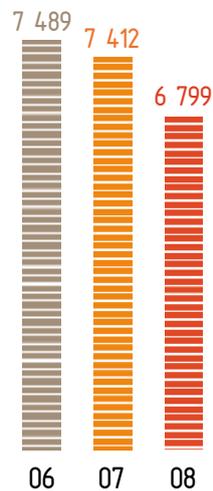
Amérique du Sud : n° 1 avec Madeco

*30 septembre.* Nexans réalise la plus importante acquisition de son histoire, celle de l'activité Câbles du Groupe Madeco, n° 1 de ce secteur en Amérique du Sud. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de développement de Nexans dans les zones à forte croissance et dans les métiers de l'énergie. Elle lui permet de renforcer son dispositif au Brésil et de devenir leader en Amérique du Sud. Cette nouvelle zone géographique représentera près de 10 % des ventes du Groupe en année pleine, contre moins de 2 % précédemment.



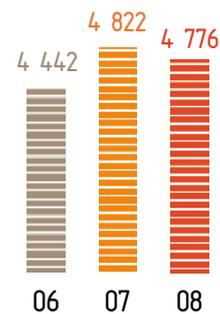
### Chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux courants

(en millions d'euros)



### Chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants

(en millions d'euros)

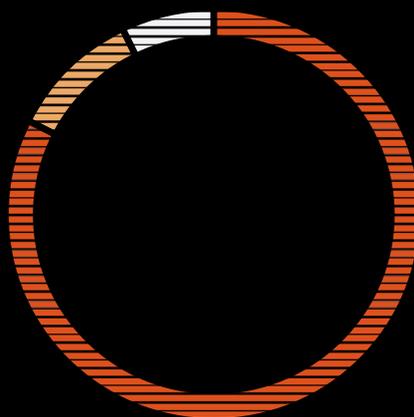


Le chiffre d'affaires du Groupe à cours de métaux non-ferreux courants est en repli de 8,2 % entre 2007 et 2008. Cette baisse est due à la chute du prix du cuivre au dernier trimestre 2008 et à la réduction volontaire des activités de fils conducteurs. À périmètre et taux de change comparables, la croissance organique des activités Câbles s'élève à 6 %, principalement portée par la croissance des activités d'infrastructures d'énergie.

Nexans est entré en 2008 dans le classement Forbes global 2000.

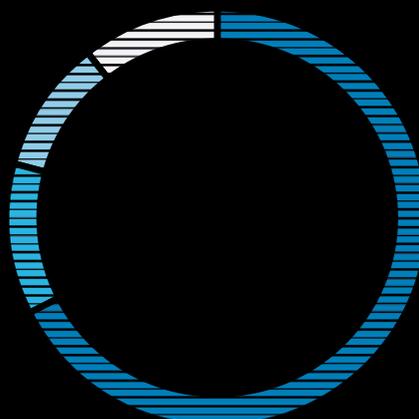
# Chiffres clés 2008

**Chiffre d'affaires 2008  
par activité  
à cours des métaux  
non-ferreux constants**



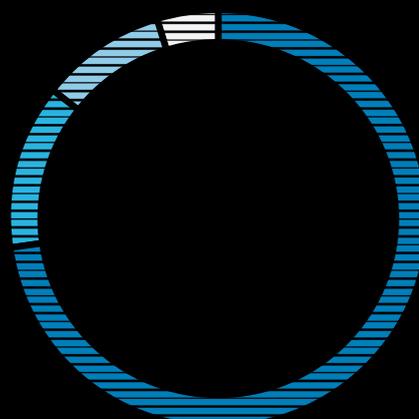
- Énergie : 82,3 %  
+ 6,7 % par rapport à 2007
- Télécom : 10,6 %  
+ 1,2 % par rapport à 2007
- Fils conducteurs : 6,8 %  
- 36,8 % par rapport à 2007

**Chiffre d'affaires 2008  
par zone géographique  
par origine  
à cours des métaux  
non-ferreux constants**



- Europe : 67,5 %  
+ 2,5 % par rapport à 2007
- Amérique du Nord : 11,7 %  
- 7,1 % par rapport à 2007
- Asie-Pacifique : 10,5 %  
- 0,8 % par rapport à 2007
- Moyen-Orient, Russie, Afrique : 10,3 %  
+ 9,8 % par rapport à 2007

**Marge opérationnelle 2008  
par zone géographique  
à cours des métaux  
non-ferreux constants**

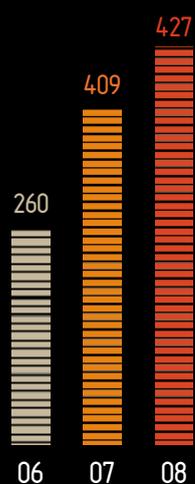


- Europe : 72,8 %  
+ 17 % par rapport à 2007
- Amérique du Nord : 12,9 %  
- 30 % par rapport à 2007
- Asie-Pacifique : 9,8 %  
- 19 % par rapport à 2007
- Moyen-Orient, Russie, Afrique : 4,5 %  
+ 33 % par rapport à 2007

N.B. : marge opérationnelle des activités non allouées :  
- 13 millions d'euros

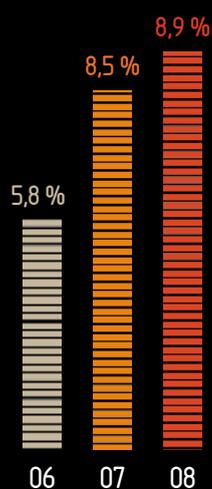
### Marge opérationnelle

(en millions d'euros)



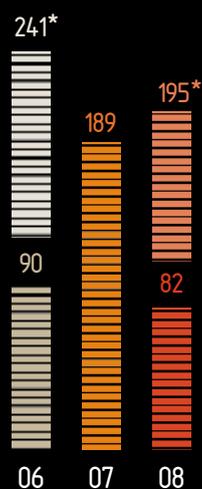
### Taux de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants

(exprimé en %)



### Résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)



La marge opérationnelle est en hausse de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la croissance organique des activités câbles, et par le fort développement des ventes dans le secteur des infrastructures d'énergie, dont le taux de marge opérationnelle est proche de 12 %.

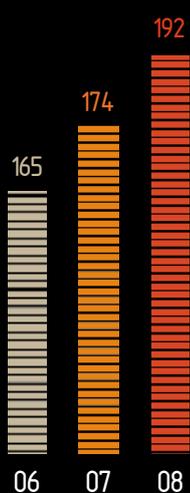
Il en résulte une hausse du taux de marge opérationnelle qui s'établit en 2008 à 8,9 % du chiffre d'affaires à métaux non-ferreux constants.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 82 millions d'euros. Cette évolution s'explique par une dépréciation comptable du stock de cuivre de 165 millions d'euros en application des normes IFRS, le cuivre ayant baissé de plus de 50 % au dernier trimestre 2008. Hors éléments non récurrents, le résultat net marque une progression significative.

\* Résultat net courant

## Investissements industriels

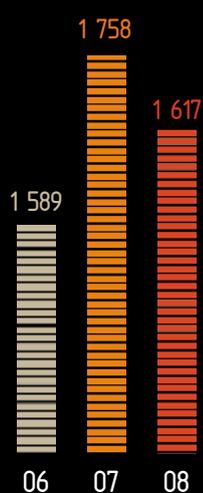
(en millions d'euros)



Le programme d'investissement qui accompagne le développement des marchés prioritaires s'est poursuivi en 2009, en particulier dans le domaine de la haute tension.

## Capitaux propres

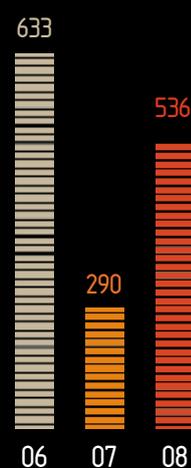
(en millions d'euros)



La baisse des capitaux propres s'explique principalement par la comptabilisation à leur valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés de couverture des métaux et des changes, en application des principes IFRS. Pour autant, l'endettement reste modéré avec un ratio dette nette/capitaux propres de 33 %.

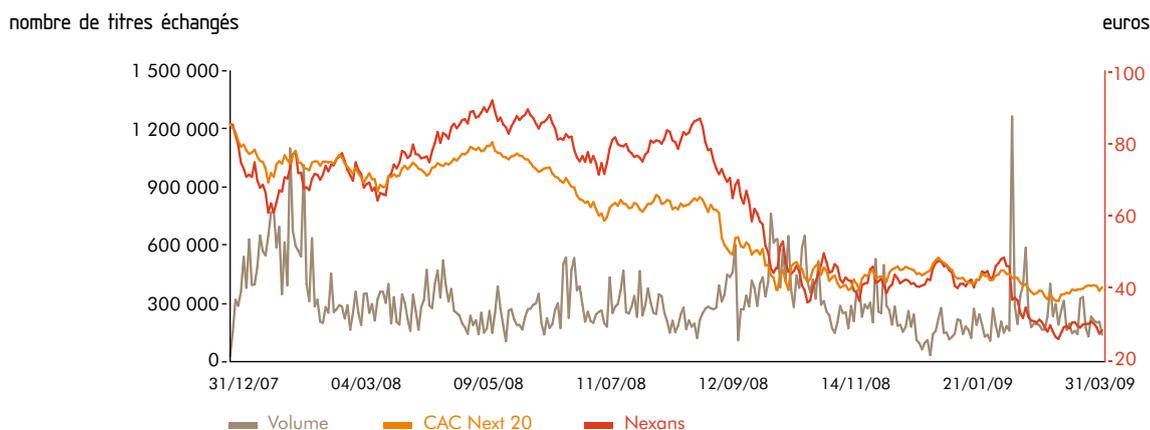
## Endettement net

(en millions d'euros)



L'endettement net du Groupe s'établit à 536 millions d'euros à fin 2008. Le niveau élevé de capacité de financement opérationnelle permet de couvrir la valeur des acquisitions de l'exercice.

## Évolution du cours de l'action en euros (du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mars 2009)



## Données boursières (arrêtées au 31 décembre 2008)

Cours de l'action en euros (sauf ratios)	2008	2007	2006
Plus haut	92,03	131,71	97,00
Plus bas	36,34	82,69	39,75
Dernier cours de l'année	42,55	85,50	97,00
Évolution sur l'année	- 50,23 %	- 11,86 %	+ 141,71 %
Évolution du SBF 120 sur l'année	- 43,08 %	+ 0,34 %	+ 19,05 %
Évolution du CAC Next 20 sur l'année	- 47,10 %	- 5,51 %	+ 32,04 %
<b>Capitalisation boursière au 31 décembre<sup>(1)</sup></b>	<b>1 188,70</b>	<b>2 195,50</b>	<b>2 450,70</b>
Moyenne quotidienne des échanges <sup>(2)</sup>	320 774	236 127	153 335
Nombre de titres composant le capital au 31 décembre	27 936 953	25 678 355	25 264 955
<b>Taux de rotation des actions<sup>(3)</sup></b>	<b>1,15 %</b>	<b>0,92 %</b>	<b>0,65 %</b>

(1) En millions d'euros

(2) En nombre de titres

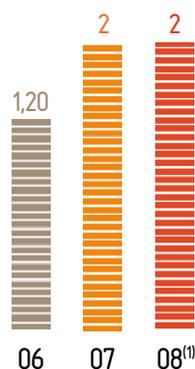
(3) Moyenne journalière sur l'année

# L'action Nexans

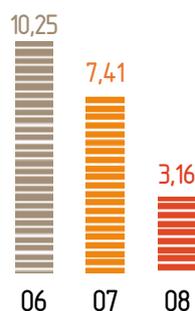
L'action Nexans est cotée sur NYSE Euronext Paris Compartiment A : Service à Règlement Différé / Code ISIN FR0000044448 / Valeur nominale : 1 euro • Capitalisation boursière : 1 188,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 • Moyenne des échanges quotidiens : 320 774 titres en 2008 • Indices : SBF 120 : 0,16 % de l'indice au 31 décembre 2008 / CAC Next 20 : 2,20 % de l'indice au 31 décembre 2008

**Dividende net**

(en euros)

**Bénéfice net par action**

(en euros)



(1) Proposition à l'Assemblée Générale du 26 mai 2009. Ce dividende sera mis en paiement le 6<sup>e</sup> jour de Bourse suivant la date effective de l'Assemblée Générale.

## Répartition du capital

### au 31 décembre 2008

Nombre total d'actions : 27 936 953

Nombre total de droits de vote : 28 240 569

Nombre d'actionnaires estimé : environ 60 000



## Évolution du capital en 2008

	<b>Capital</b>
<b>Nombre de titres au 31 décembre 2007</b>	<b>25 678 355</b>
Annulation d'actions	420 777
Création d'actions	
- Rémunération de l'apport d'activités Câbles du Groupe Madeco	2 500 000
- Augmentation de capital réservée aux salariés	91 525
- Levées d'options	87 850
<b>Nombre de titres au 31 décembre 2008</b>	<b>27 936 953</b>
Options de souscription ou d'achat d'actions	1 593 100
OCÉANE	3 794 037
<b>Nombre de titres totalement dilués au 31 décembre 2008</b>	<b>33 324 090</b>
Nombre moyen de titres en 2008 utilisés pour le calcul	
- du résultat par action de base	26 059 046
- du résultat par action diluée	30 207 236

## Données par action

En euros (sauf ratios)	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Actif net <sup>(1)</sup>	56,56	67,00	61,30
Résultat net <sup>(2)</sup>	3,16	7,41	10,25
Résultat net dilué <sup>(3)</sup>	3,07	6,67	8,93
PER <sup>(4)</sup>	13,47	11,54	9,46
Dividende net <sup>(5)</sup>	2,00	2,00	1,20
Rendement net <sup>(4)</sup>	4,7 %	2,3 %	1,2 %

Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les droits de vote d'un actionnaire sont limités à 8 % au titre des votes simples et à 16 % au titre des votes doubles attachés aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une Assemblée Générale.

(1) Capitaux propres part du Groupe divisé par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2008. (2) Calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation. (3) Résultat net après prise en compte de l'exercice de droits qui auraient pour effet d'augmenter le nombre d'actions et donc de réduire le résultat net par action. (4) Sur la base du cours au 31 décembre 2008. (5) Dividende 2008 soumis à l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 mai 2009.

# L'information des actionnaires

## Des moyens diversifiés

Nexans s'attache à établir des relations de confiance et de proximité avec ses actionnaires en leur apportant une information régulière grâce à plusieurs outils complémentaires. Nexans publie un Rapport annuel et un Document de référence ainsi que trois Lettres de l'Actionnaire par an. Toute l'information économique et financière est disponible sur le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com) qui propose, dès la page d'accueil, une rubrique dédiée.

Le Numéro vert gratuit  0800 898 898 ou l'envoi d'un courriel à [investor.relation@nexans.com](mailto:investor.relation@nexans.com) permettent d'obtenir rapidement une réponse à toute question.

## Un dialogue direct

Nexans a tenu en 2008 cinq réunions à l'intention de ses actionnaires à Dijon, à Lille, à Nice, à Paris et à Saint-Étienne, et organisé une visite de l'usine et du Centre de Recherche de Lyon. Berceau historique du Groupe, cette unité produit des câbles d'énergie destinés à de nombreuses applications industrielles.

Pour s'inscrire au Club des Actionnaires et bénéficier d'une information personnalisée et d'invitations aux visites et réunions, il suffit de détenir une action.

Par ailleurs, des réunions d'information ont été organisées pour les analystes et les investisseurs.

## Le service des titres

L'inscription des titres en nominatif pur dispense l'actionnaire de droits de garde. Elle lui permet de disposer de droits de vote double au bout de deux ans, de recevoir la convocation aux Assemblées et de bénéficier d'une diffusion personnalisée des informations sur le Groupe.

Pour inscrire ses titres en nominatif pur, l'actionnaire doit en faire la demande auprès de son intermédiaire financier. Celui-ci prendra contact avec la Société Générale qui assure le service des titres de Nexans. La Société Générale lui adressera les documents nécessaires à cette inscription.

Société Générale  
32, rue du Champ de Tir  
BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3  
Tél. : 0 825 820 000 – Fax : 02 51 85 53 42

## L'agenda de l'actionnaire

26 mai 2009 : Assemblée Générale annuelle

3 juin 2009 : Mise en paiement du dividende

### Réunions d'information à l'intention des actionnaires individuels <sup>(1)</sup>

2 avril 2009 : Toulouse

18 juin 2009 : Nantes

10 novembre 2009 : Lyon

## Contact

Direction de l'information financière

**Nexans** – 16 rue de Monceau, 75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 56 69 84 56

Fax. : +33 (0)1 56 69 86 40



APPEL GRATUIT, FRANCE UNIQUEMENT

E-mail : [investor.relation@nexans.com](mailto:investor.relation@nexans.com)

Site Internet : [www.nexans.com](http://www.nexans.com)

(1) Ces dates sont données à titre indicatif.

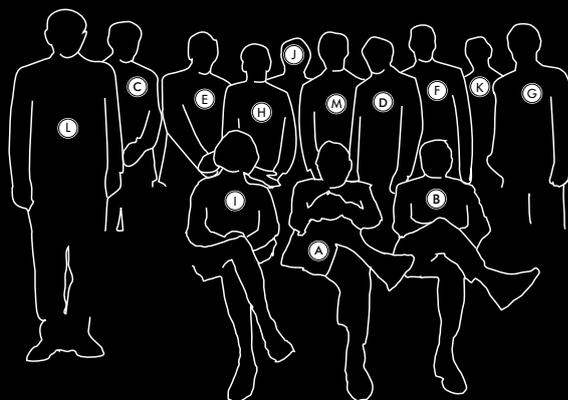
# Conseil d'Administration

## Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2008

Le mandat d'administrateur de Nexans, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans pour tout mandat commencé à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2004. La liste complète des fonctions des administrateurs figure, conformément à la Loi, dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration.



<p><b>A</b> Gérard Hauser</p> <p>Président-Directeur Général de Nexans</p>	<p><b>B</b> Frédéric Vincent</p> <p>Directeur Général Délégué et administrateur de Nexans</p>	<p><b>C</b> Gianpaolo Caccini</p> <p>Administrateur de Nexans</p>	<p><b>D</b> Jean-Marie Chevalier</p> <p>Administrateur de Nexans</p>
<p><b>E</b> Georges Chodron de Courcel</p> <p>Administrateur de Nexans</p>	<p><b>F</b> Jérôme Gallot</p> <p>Administrateur de Nexans</p>	<p><b>G</b> Jacques Garaialde</p> <p>Administrateur de Nexans</p>	<p><b>H</b> Jean-Louis Gerondeau</p> <p>Administrateur de Nexans</p>
<p><b>I</b> Colette Lewiner</p> <p>Administrateur de Nexans</p>	<p><b>J</b> Guillermo Luksic Craig</p> <p>Administrateur de Nexans</p>	<p><b>K</b> François Polge de Combret</p> <p>Administrateur de Nexans</p>	<p><b>L</b> Ervin Rosenberg</p> <p>Administrateur de Nexans</p>
<p><b>M</b> Nicolas de Tavernost</p> <p>Administrateur de Nexans</p>			



**GÉRARD HAUSER****Président-Directeur Général de Nexans**

67 ans

16 rue de Monceau, 75008 Paris

Nombre d'actions détenues : 38 268 (au 31 janvier 2009)

Date de première nomination : 17 octobre 2000

Date du dernier renouvellement : 15 mai 2006

Échéance du mandat d'Administrateur : AG 2010

Échéance du mandat de P.-D.G. : AG 2009

- **Autres mandats et fonctions en cours (hors Groupe Nexans) :**  
- Administrateur d'Alstom, Faurecia, Aplix et Ipsen
- **Mandats échus au cours des cinq dernières années (hors Groupe Nexans) :**  
- Administrateur d'Electro-Banque
- **Expertise/Expérience :** De 1965 à 1975, occupe différents postes à responsabilités au sein du Groupe Philips. Rejoint le Groupe Pechiney, où il est successivement, de 1975 à 1996, Président-Directeur Général de Pechiney World Trade puis Pechiney Rhénalu et enfin Senior Executive Vice-President d'American National Can et membre du Comité Exécutif du Groupe. Rejoint Alcatel Câble France en 1996 et devient Président du secteur Câbles et Composants d'Alcatel en 1997. Il est nommé Président-Directeur Général de Nexans en 2000.

**FRÉDÉRIC VINCENT****Directeur Général Délégué et administrateur de Nexans**

54 ans

16 rue de Monceau, 75008 Paris

Nombre d'actions détenues : 3 836 (au 31 janvier 2009)

(dont 1 000 détenues par M<sup>me</sup> Vincent)

Nombre de parts de FCPE investi en actions Nexans : 3 385

(valeur d'une part = valeur d'une action)

Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué :

15 mai 2006

Date de nomination en qualité d'administrateur : 10 avril 2008

Échéance du mandat d'administrateur : AG 2012

- **Autres mandats et fonctions en cours (hors Groupe Nexans) :**  
Néant
- **Mandats échus au cours des cinq dernières années (hors Groupe Nexans) :**  
- Administrateur d'Electro-Banque
- **Expertise/Expérience :** De 1978 à 1985, il est membre d'un grand cabinet d'audit anglo-saxon. Rejoint Alcatel en 1986, puis le secteur Câbles et Composants du même Groupe en 1989. Nommé en 1994 Directeur Général Adjoint (Administration et Finances) des activités télécommunications sous-marines d'Alcatel puis, en 1997, des activités batterie (Saft). En 2000, devient Directeur Administratif et Financier de Nexans, membre du Comité Exécutif, puis Directeur Général Délégué en 2006. Il est nommé administrateur de Nexans le 10 avril 2008.

**GIANPAOLO CACCINI****Administrateur de Nexans**

70 ans

Président de Assovetro,

Association des producteurs de verre italiens

via Caradosso n°17, 20123 Milan - Italie

Nombre d'actions détenues : 487

Date de première nomination : 15 juin 2001

Échéance du mandat : AG 2011

- **Autres mandats et fonctions en cours :**  
- Administrateur de Saint-Gobain, JM Huber Corporation\*, Saint-Gobain Corporation\*
- **Mandats échus au cours des cinq dernières années :**  
- Administrateur de Nybron Flooring International\*  
- Directeur Général Délégué du Groupe Saint-Gobain  
- Directeur de Saint-Gobain Corporation\*
- **Expertise/Expérience :** Entre au Groupe Saint-Gobain comme Directeur des ventes (1973-1980). Après avoir dirigé ensuite plusieurs divisions, branches et filiales dont Vetrotex Italie Spa et Saint-Gobain Desjonquères SA France, il est nommé Directeur Général pour l'Amérique du Nord et Directeur Général Adjoint du Groupe (1996-2000), puis Directeur Général de 2000 à 2004. Il est Président d'Assovetro (Association des producteurs de verre italien) depuis 2004.

**JEAN-MARIE CHEVALIER****Administrateur de Nexans**

67 ans

Professeur de Sciences économiques

à l'Université de Paris IX Dauphine

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris

Nombre d'actions détenues : 420

Date de première nomination : 23 octobre 2003

Échéance du mandat : AG 2011

- **Autres mandats et fonctions en cours :**  
Directeur au Cambridge Energy Research Associates
- **Mandats échus au cours des cinq dernières années :** Néant
- **Expertise/Expérience :** Successivement professeur de Sciences économiques au sein des facultés de Grenoble, Paris XIII Nord puis Paris IX-Dauphine (depuis 1991). Également professeur à l'IEP de Paris (1982- 1990) et à l'ENA (1988-1990). Exerce en parallèle des activités de conseil pour les entreprises, banques, administrations et organisations internationales. Consultant du département Énergie de la Banque mondiale depuis 1984, Directeur au Cambridge Energy Research Associates (CERA) depuis 1997.

## GEORGES CHODRON DE COURCEL

### Administrateur de Nexans

58 ans

Directeur Général Délégué de BNP Paribas,  
membre du Comité Exécutif

3 rue d'Antin, 75002 Paris

Nombre d'actions détenues : 229

Date de première nomination : 15 juin 2001

Échéance du mandat : AG 2011

#### • Autres mandats et fonctions en cours :

- Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, BNP Paribas (Suisse) SA\*
- Administrateur de Bouygues SA, Alstom, F.F.P. (Société Foncière, Financière et de Participations), Verner Investissements SAS, Erbé SA\*, BNP Paribas ZAO\*, Scor Holding (Switzerland) AG\*
- Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SA
- Censeur de Exane, Scor SA, Safran

#### • Mandats échus au cours des cinq dernières années :

- Président de BNP Paribas Bank Polska\*, BNP US Funding\*, BNP Paribas Emergis SAS, BNP Paribas UK (Holdings) Ltd\*, BNP Prime Peregrine Holdings Ltd\*
- Administrateur de BNL\* (Banca Nazionale del Lavoro), BNP Paribas Canada\*, BNP Prime Peregrine Holdings Ltd\*, BNP Paribas Securities Corp\*, BNP Paribas (Suisse) SA\*, BNP Paribas UK Holdings Limited\* et Capstar Partners SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Scor et Sagem (devenue Safran)
- Censeur de Scor Vie (devenue Scor Global Life)

- **Expertise/Expérience :** Entré à la BNP en 1972. Après divers postes à responsabilités, il devient Directeur Général Adjoint en 1993, puis Directeur Général Délégué en 1996. Membre du Comité Exécutif et responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas (1999-2003), puis Directeur Général Délégué à partir de 2003.

## JÉRÔME GALLOT

### Administrateur de Nexans

49 ans

Président de CDC Entreprises

137 rue de l'Université, 75007 Paris

Nombre d'actions détenues (avec son épouse) : 920

Date de première nomination : 10 mai 2007

Échéance du mandat : AG 2011

#### • Autres mandats et fonctions en cours :

- Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA
- Administrateur de CNP Assurances, ICADE, Caixa Seguros\*, et Plastic Omnium
- Censeur de NRJ Group et Oseo.
- Membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts

#### • Mandats échus au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Schneider Electric SA, Crédit Foncier de France, Galaxy Fund, Galaxy Management Services, Informatique CDC SA
- Membre du Conseil de Surveillance de NRJ Group, CNP Assurances et de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)
- Président de Sicav Austral
- Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations

- **Expertise/Expérience :** Auditeur à la Cour des Comptes pendant trois ans, il rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Économique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Successivement Directeur de Cabinet des Ministres de l'Industrie, des P. et T. et du Commerce extérieur, de la Fonction publique, puis du ministre délégué aux Finances (1993 à 1997), il devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur, membre du Comité Exécutif. Il est nommé en 2006 Président de CDC Entreprises.

## JACQUES GARAÏALDE

### Administrateur de Nexans

52 ans

Managing Director de Kohlberg Kravis Roberts & Co. Ltd.

Stirling square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD - Angleterre

Nombre d'actions détenues : 500

Date de première nomination : 15 juin 2001

Échéance du mandat : AG 2011

#### • Autres mandats et fonctions en cours :

- Président du Conseil d'Administration de PagesJaunes Groupe
- Président-Directeur Général de Mediannuaire Holding
- Administrateur de Legrand, Tarkett SA
- Membre du Comité de Direction de Société d'Investissement Familiale

#### • Mandats échus au cours des cinq dernières années :

- Administrateur de Legrand France, Lumina Participation

- **Expertise/Expérience :** Après Exxon Corporation, rejoint le Boston Consulting Group en 1982 où il devient successivement Consultant, Vice-Président puis Senior Vice-President et Directeur Général des opérations en France et en Belgique (1995-2000). Managing Director Europe du Carlyle Group à Londres de 2000 à 2003, avant de rejoindre le groupe Kohlberg Kravis Roberts & Co en qualité de Managing Director.

**JEAN-LOUIS GERONDEAU****Administrateur de Nexans**

65 ans

Membre du Directoire du groupe Zodiac

2, rue Maurice Mallet, 92130 Issy-les-Moulineaux

Nombre d'actions détenues : 100

Date de première nomination : 10 mai 2007

Échéance du mandat : AG 2011

- **Autres mandats et fonctions en cours :**
  - Administrateur de Faurecia
  - Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'Institut de Développement Industriel (IDI)
- **Mandats échus au cours des cinq dernières années :**
  - Président de Aerazur, Intertechnique, Aerazur Newco, Zodiac Marine Holding, Zodiac Airline Equipment LLC\*
  - Président du Directoire du Groupe Zodiac
  - Administrateur de Ferma, Optim Actif, Sicma Aero Seat, Avox-Eros Services Inc\*, Avox Systems Inc\*, Evac International OY\*, Evac OY\*, Marine Holding Corp\*, Zodiac Espanola\*, Zodiac Automotive UK\*, Air Cruisers\*, Sicma Aero Seat Services\*, Zodiac Automotive US\*, Zodiac US Corporation\*, Zodiac Group of Australia\*, MAG Aerospace Industries Inc\*, C&D Zodiac\*, C&D Aerospace Canada\*
- **Expertise/Expérience :** Il débute sa carrière en 1965 au Service des Affaires Économiques et Internationales du ministère de l'Équipement, où il travaille durant cinq ans. De 1970 à 1974, il rejoint la société Mac Kinsey avant d'intégrer le groupe Zodiac en 1974, d'abord en qualité de Directeur Général puis de Président du Directoire à partir de 1980. Depuis 2007, il occupe les fonctions de membre du Directoire de Zodiac.

**COLETTE LEWINER****Administrateur de Nexans**

63 ans

Vice-Président, Global Leader Energy, Utilities &amp; Chemicals de Cap Gemini

Cœur Défense, Tour A, 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris-La Défense Cedex

Nombre d'actions détenues : 1 600

Date de première nomination : 3 juin 2004

Échéance du mandat : AG 2012

- **Autres mandats et fonctions en cours :**
  - Administrateur de La Poste et TGS-NOPEC Geophysical Company ASA\*
  - Membre de l'Académie des Technologies
  - Membre de l'Advisory Group on Energy de la Commission européenne
- **Mandats échus au cours des cinq dernières années :**
  - Administrateur de Ocean Rig ASA\*

- **Expertise/Expérience :** Après des années de recherche en physique et d'enseignement supérieur (maître de conférences à l'Université Paris VII), elle rejoint Électricité de France en 1979 et crée la Direction du Développement et de la Stratégie Commerciale en 1989. Nommée en 1992 Président-Directeur Général de SGN-Réseau Eurisys, elle rejoint Cap Gemini en 1998 pour créer le secteur international des « Utilities ». Après la fusion avec Ernst & Young, elle prend la tête du secteur élargi « Energy, Utilities & Chemicals ». En 2004, elle crée la fonction Global Marketing de Cap Gemini qu'elle dirige jusqu'en 2007.

**GUILLERMO LUKSIC CRAIG****Administrateur de Nexans**

52 ans

Président du Conseil d'Administration de Quiñenco\*

Enrique Foster sur 20, piso 14, Las Condes, Santiago de Chile - Chili

Nombre d'actions détenues : 500

Date de première nomination : 10 avril 2008

(avec effet au 30 septembre 2008)

Échéance du mandat : AG 2012

- **Autres mandats et fonctions en cours :**
  - Président du Conseil d'Administration de : Madeco\*, CCU\*, CNT Telefónica del Sur\* et Viña San Pedro\*
  - Administrateur de : Banco de Chile\* et Antofagasta plc\*
  - Conseiller et membre des organes dirigeants de la fondation Ena Craig et le Centro de Estudios Públicos (organisations à but non lucratif)
  - Administrateur de l'Université Finis Terrae
- **Mandats échus au cours des cinq dernières années :** Néant
- **Expertise/Expérience :** Il a débuté sa carrière au sein du groupe Quiñenco en 1975 et a été nommé Président du Conseil d'Administration en 1982. Il est actuellement Président du Conseil d'Administration des sociétés chiliennes Madeco, CCU, CNT Telefónica del Sur et Viña San Pedro. Depuis 2001, Il est membre du Conseil d'Administration de Banco de Chile. Enfin, en 2005, Il a été nommé en tant que membre du Conseil d'Administration de la société minière chilienne Antofagasta plc basée à Londres et développant des investissements importants au Chili. Il est en outre conseiller et membre des organes dirigeants de diverses organisations à but non lucratif, et notamment la fondation Ena Craig et le Centro de Estudios Público. Il est également administrateur de l'Université Finis Terrae au Chili.

## FRANÇOIS POLGE DE COMBRET

### Administrateur de Nexans

67 ans

Senior Advisor de UBS Investment Bank

65 rue de Courcelles, 75008 Paris

Nombre d'actions détenues : 500

Date de première nomination : 15 mai 2006

Échéance du mandat : AG 2010

- **Autres mandats et fonctions en cours :**
  - Administrateur de Bouygues Telecom
  - Membre du Conseil de Surveillance de Safran
- **Mandats échus au cours des cinq dernières années :**
  - Administrateur de Renault, Fonds Partenaires gestion, Institut Pasteur, Sagem (devenue Safran)
- **Expertise/Expérience :** Il est successivement conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, puis conseiller pour les affaires économiques et industrielles de Valéry Giscard d'Estaing (1971-1978), au ministère de l'Économie et des Finances puis à la Présidence de la République, dont il devient Secrétaire Général Adjoint (1978-1981). Recruté par la Banque Lazard en 1982, passe trois années à New York avant d'être nommé associé gérant de la banque à Paris en 1985. Quitte la Banque Lazard en 2006 pour devenir Senior Advisor de la banque UBS.

## ERVIN ROSENBERG

### Administrateur de Nexans

73 ans

Conseiller du Président de la Compagnie Financière

Edmond de Rothschild Banque

47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Nombre d'actions détenues : 500

Date de première nomination : 15 juin 2001

Échéance du mandat : AG 2011

- **Autres mandats et fonctions en cours :**
  - Membre du Conseil de Surveillance de LCF Rothschild Financial Services
  - Président-Directeur Général de Financière Savoisienne
- **Mandats échus au cours des cinq dernières années :**
  - Administrateur de Thomson SA, Carbone Lorraine, Mobility Saint Honoré
  - Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Ifrah Finance
  - Censeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque

- **Expertise/Expérience :** Entré à la BNP en 1965, rejoint la direction des affaires industrielles et des participations (1984), puis la direction des grandes entreprises (1985). Il devient Directeur de la direction des grandes entreprises en 1993 et membre du Comité de Direction Générale de la BNP puis Directeur Central en 1994 avant d'être nommé Directeur Général Adjoint honoraire en 2000. Rejoint la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque en 2000 en qualité de Conseiller du Président du Directoire. Il est également membre du Conseil de Surveillance de 2000 à 2006 puis, en 2006, il devient Censeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque.

## NICOLAS DE TAVERNOST

### Administrateur de Nexans

58 ans

Président du Directoire du groupe M6

89 avenue Charles de Gaulle, 92575 Neuilly Cedex

Nombre d'actions détenues : 501

Date de première nomination : 10 mai 2007

Échéance du mandat : AG 2011

- **Autres mandats et fonctions en cours :**
  - Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL)
  - Administrateur de Antena 3\*, GL Events SA, Club des Girondins de Bordeaux et, au sein du groupe M6, de Extension TV SA, TF6 Gestion SA et de Société Nouvelle de Distribution SA
  - Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT)\*
- **Mandats échus au cours des cinq dernières années :**
  - Administrateur de Business interactif et de Hôtel Saint-Dominique (à titre personnel)
- **Expertise/Expérience :** Chargé de mission au Cabinet du ministre du Commerce extérieur (1974), Secrétaire Général de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie à Zurich (1976), chargé de mission au Cabinet du Secrétaire d'État aux P. et T. et chargé des services grand public à la délégation aux vidéocommunications (Direction Générale des Télécommunications) en 1981. Il rejoint en 1986 la Lyonnaise des Eaux comme Directeur des activités audiovisuelles. Directeur Général de M6 depuis sa création en 1987, il est Président du Directoire du groupe M6 depuis 2000.

## Comité d'Audit et des Comptes

- George Chodron de Courcel (Président)
- Jérôme Gallot
- Jean-Louis Gerondeau

## Comité des Nominations et des Rémunérations

- Jérôme Gallot (Président)
- Gianpaolo Caccini
- François Polge de Combret

Europe
Amérique du Nord
Asie-Pacifique
Moyen-Orient, Russie, Afrique
Amérique du Sud

**La dynamique de croissance** est favorisée partout dans le monde par le développement des infrastructures d'énergie, en particulier par la haute tension qui est rattachée à la Zone Europe. Nexans a accéléré sa croissance dans l'industrie sur les segments de la robotique, de la pétrochimie, des équipements ferroviaires, de la construction navale, de l'aéronautique et de l'éolien. Il a défendu ses marges sur les marchés du bâtiment en repli. Dans les télécoms, le Groupe a recentré son activité en Europe sur les câbles à fibre optique et confirmé son dynamisme sur le marché des réseaux privés aux États-Unis. En 2008, l'activité Câbles de Madeco, est consolidée pour un seul trimestre dans la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique. À compter de 2009, une nouvelle zone est créée, Amérique du Sud, que nous vous proposons de découvrir. \_\_\_\_\_

# Nos activités en 2008

Nos cinq zones géographiques :

---

Europe p. 26 :

---

**Croissance robuste confortée par l'exportation, forte hausse de la rentabilité**



Amérique du Nord p. 32 :

---

**Une performance touchée par la crise de l'immobilier**



Asie-Pacifique p. 38 :

---

**Ralentissement dû à la baisse des activités télécom**



Moyen-Orient, Russie, Afrique p. 44 :

---

**Forte progression des ventes et de la rentabilité**



Amérique du Sud p. 50 :

---

**Une nouvelle zone géographique en 2009**



---

**Europe**

---

Amérique du Nord

---

Asie-Pacifique

---

Moyen-Orient, Russie,

---

Afrique

---

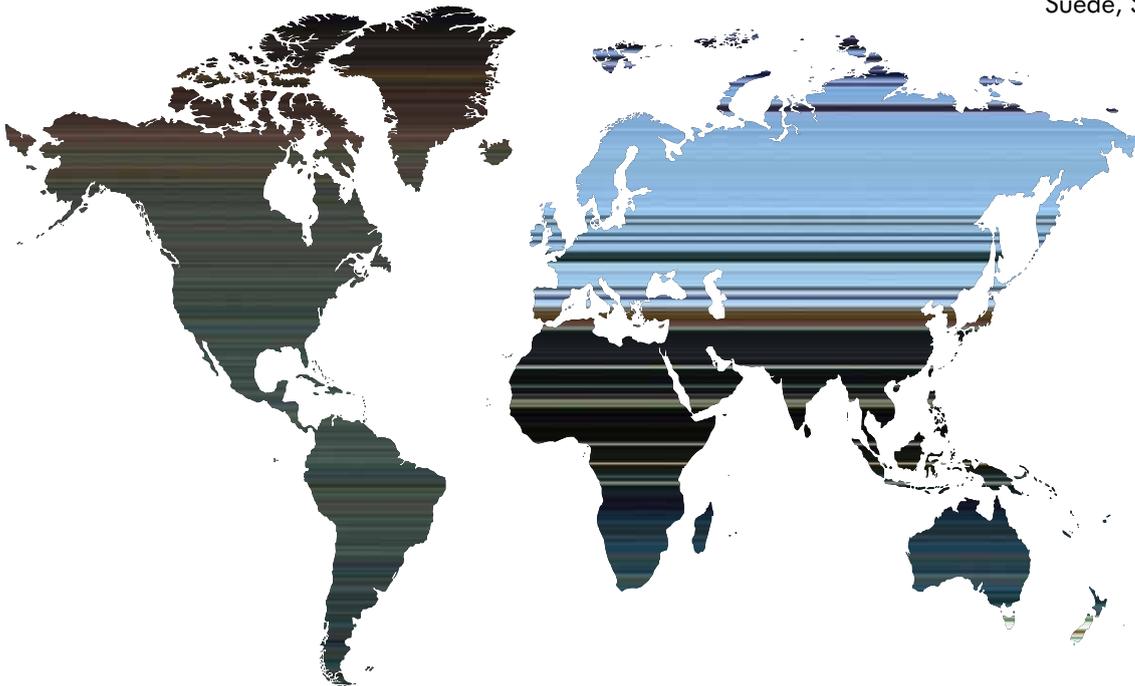
Amérique du Sud

---

**Nouvelle et forte augmentation des performances.** La Zone Europe a réalisé une très bonne année en termes d'activité et de résultats sur les marchés domestiques, malgré le ralentissement constaté en fin d'année, et à l'exportation de la Zone Europe. Nexans a tiré parti d'un outil industriel et logistique optimisé, d'une offre étendue et d'une organisation commerciale offensive orientée vers les segments de marché les plus porteurs et les mieux valorisés. \_\_\_\_\_

# Europe\*

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Norvège, Pays Baltes, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse.



14 575  
PERSONNES

17 PAYS  
DISPOSANT D'UNITÉS  
DE PRODUCTION

3 225 M€  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

288 M€  
DE MARGE OPÉRATIONNELLE

Kvinesdal, Norvège – Eemshaven, Pays-Bas

- Un record mondial
- 580 km de liaison sous-marine haute tension
- 700 MW
- Un contrat de 51 millions d'euros



NorNed, la plus longue liaison sous-marine haute tension du monde, relie depuis le 11 septembre 2008 le réseau de distribution norvégien à celui des Pays-Bas. L'opérateur norvégien Tatnett et son homologue néerlandais TenneT possèdent chacun 50 % de cette liaison d'une capacité maximale de 700 MW. NorNed sécurise l'approvisionnement en énergie des deux pays et optimise son coût en permettant d'acheminer vers les zones de consommation l'électricité la moins chère à produire.

Le navire câblé Nexans Skagerrak et le robot Capjet de Nexans ont assuré l'installation de 580 km de câbles sous-marins de la liaison NorNed, dont deux câbles de grande profondeur 450 KV de 156 km de long.

## Europe

Amérique du Nord

Asie-Pacifique

Moyen-Orient, Russie,

Afrique

Amérique du Sud

## Rentabilité opérationnelle en hausse

Le chiffre d'affaires de la Zone Europe est stable du fait de la baisse des ventes de fils conducteurs, Nexans poursuivant son recentrage sur ses besoins propres. Dans un contexte économique globalement favorable en 2008, à l'exception du marché automobile, l'amélioration de la valeur de l'offre du Groupe, sa maîtrise des coûts et sa politique sélective d'investissements se traduisent par une marge opérationnelle en hausse de 8,7 %. La Zone Europe représente 8,9 % du chiffre d'affaires contre 8,2 % en 2007.

## Nouvelle année record en haute tension

Le chiffre d'affaires des activités Câbles de haute tension\* progresse de 37,9 %. La demande en câbles sous-marins et ombilicaux profite des grands projets de liaison entre îles et continents, des interconnexions entre réseaux de transport d'électricité, du dynamisme du secteur du pétrole, du gaz et de l'éolien.

La haute tension terrestre est stimulée par la modernisation des réseaux et les besoins d'énergie liés à l'urbanisation et à l'industrialisation des pays émergents. Le carnet de commandes représente dix-huit mois de chiffre d'affaires pour les câbles de haute tension à fin 2008. Pour servir dans les meilleurs délais possibles les clients du monde entier, des capacités additionnelles ont été mises en service à Halden en Norvège et à Tokyo Bay au Japon pour les câbles sous-marins et ombilicaux. Dans le domaine de la haute tension terrestre, des investissements de capacité ont été réalisés dans l'usine de Charleroi en Belgique et plusieurs usines habituellement dédiées à la moyenne tension ont apporté leur concours en Allemagne. 2008 a été marquée une nouvelle fois par plusieurs premières technologiques mondiales dans le domaine de la haute tension sous-marine. De très grands contrats ont été signés durant l'année parmi lesquels les nouvelles liaisons haute tension sous-marines qui relieront la Finlande et la Suède, des îles chinoises et thaïlandaises au continent, l'équipement du parc éolien offshore Sheringham Shoal au large de l'Angleterre et plusieurs lignes de haute tension souterraines au Qatar.



• Augmenter de 40 % la capacité de transports d'électricité entre la Finlande et la Suède : c'est la mission du Fenno-Skan 2, le câble sous-marin le plus puissant jamais fabriqué par Nexans. Sur 200 km à travers le golfe de Botnie, il créera une nouvelle ligne de 800 MW, 500 kV, formant une connexion bipolaire avec la ligne existante. Livré en deux tronçons d'une centaine de kilomètres chacun, Fenno-Skan 2 sera posé par les équipes du Nexans Skagerrak en 2011 : un contrat de 150 millions d'euros.

\*La haute tension est rattachée à la Zone Europe.

## Europe

Amérique du Nord

Asie-Pacifique

Moyen-Orient, Russie,

Afrique

Amérique du Sud



### + Le parc éolien offshore de Sheringham Shoal

à l'est de l'Angleterre, produira environ 1,1 TWh par an. Ses 88 turbines seront connectées à deux sous-stations offshore raccordées à la côte et au réseau de distribution par deux câbles sous-marins de 22 km de long. Nexans va fournir et installer ces câbles de 145 kV à isolant XLPE\*, ainsi qu'un câble de réserve et un câble à fibre optique. Le contrat représente 24 millions d'euros.

\* Polyéthylène réticulé

### Bonne performance en moyenne tension

Les ventes de câbles et d'accessoires de raccordement de moyenne tension progressent de 16,5 %.

Les câbles de moyenne tension destinés aux réseaux d'énergie ont bénéficié d'une demande particulièrement soutenue en Suède, qui poursuit l'enfouissement de ses lignes, et en Grande-Bretagne dans la perspective des Jeux Olympiques de 2012. La demande très vigoureuse des marchés d'exportation au Moyen-Orient, en Russie et aux États-Unis a compensé l'atonie des marchés domestiques en Allemagne et en Italie. Le Groupe a consolidé ses positions en Espagne grâce à l'acquisition de Multinacional Trade fin 2007.

Les accessoires de raccordement ont poursuivi une croissance dynamique qui témoigne de la fiabilité, la qualité et l'étendue de la gamme proposée par Nexans. Résines époxy, polyuréthanes, silicone, thermo-rétractable et rétractable à froid : le Groupe maîtrise toutes les technologies. En 2008, il a notamment développé pour EDF un coffret de raccordement compact et adapté au téléreport qui bénéficie de perspectives de ventes importantes.

### Câbles industriels : croissance ciblée

La croissance s'est poursuivie sur les segments industriels prioritaires, notamment la pétrochimie, la construction navale, l'aéronautique, l'éolien et les panneaux solaires.

En France, les ventes de câbles pour l'industrie du pétrole et du gaz sont restées soutenues et la construction navale est en forte progression.

En Allemagne, la bonne tenue des câbles pour la robotique et le ferroviaire a en partie compensé la baisse des volumes sur les autres segments.

En Norvège, l'activité de câbles pour l'exploration pétrolière a réalisé d'excellentes performances. La rentabilité de l'activité de câbles industriels a progressé, malgré le freinage brutal du marché automobile qui a affecté la production de faisceaux.

Le rachat d'Intercond, spécialiste des câbles industriels (automatisation, médical, pétrole, gaz et pétrochimie...), conforte le leadership mondial de Nexans sur ces segments. Implanté à Milan (Italie), Intercond a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 57 millions d'euros et un résultat opérationnel de 12 millions d'euros.



### **Pureté du son, sécurité des artistes et des spectateurs**

Nexans a conçu pour l'Opéra d'Oslo un câble d'énergie 1 kV à blindage renforcé et développé une technique d'installation qui supprime les interférences électromagnétiques. D'autres secteurs aux équipements sensibles comme les hôpitaux, les aéroports et les studios audiovisuels ont manifesté leur intérêt pour ce nouveau câble.



### **La fibre optique (FTTH)**

est appelée à se déployer massivement. Afin de faciliter son installation dans les immeubles déjà construits, Nexans a développé un câble vertical de 24 fibres optiques qui se fixe dans les gaines existantes. Il permet d'extraire une seule fibre à chaque étage et de la relier à la prise de l'abonné.

## **Un repli maîtrisé dans le bâtiment**

Sur le marché du bâtiment, le chiffre d'affaires est en baisse de 10,9 % avec des situations contrastées. Au premier semestre, l'activité est restée robuste dans la plupart des pays d'Europe, mais un net fléchissement s'est fait sentir en Espagne, au Royaume Uni et en Irlande. Le site d'Athlone en Irlande a été fermé fin juillet et les effectifs de l'usine de Vacha en Allemagne ont été réduits de 25 %. Au second semestre, la baisse des volumes s'est accentuée dans les pays déjà touchés et s'est élargie aux autres marchés.

Les marges ont toutefois bien résisté grâce à la maîtrise des coûts.

Nexans a poursuivi sa politique d'innovation avec trois grandes orientations : facilité de manipulation et d'installation, efficacité énergétique et sécurité. La gamme de câbles à tenue au feu améliorée ALSECURE® va ainsi s'enrichir en 2009 d'une nouvelle technologie de gaine ceramifiable®, encore plus facile à installer.

## **Renforcement dans les câbles à fibre optique**

Dans les infrastructures télécom, le chiffre d'affaires progresse de 9,9 % à périmètre constant. Nexans a accru ses ventes dans le nord de l'Europe grâce au regain d'activité des câbles télécom cuivre et à la demande de câbles à fibre optique pour des boucles locales. Les ventes d'accessoires ont augmenté auprès d'opérateurs comme France Telecom et sur les marchés d'exportation dans le cadre de projets xDSL ou FTTx.

L'année a été marquée par deux opérations stratégiques : la cession en mai de l'usine de câbles télécom cuivre de Santander en Espagne et l'accord conclu en décembre avec Sumitomo Electric Industries, devenu actionnaire de la filiale Opticable à hauteur de 40 %. Ce partenariat renforce les perspectives de Nexans sur le marché en croissance de la fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH).

Sur le marché des réseaux locaux, les volumes sont en recul de 2 %. Les exportations, au Moyen-Orient et en Russie notamment, ont en partie compensé la baisse de la demande du secteur financier au Royaume-Uni.

---

Europe

---

Amérique du Nord

---

Asie-Pacifique

---

Moyen-Orient, Russie,

---

Afrique

---

Amérique du Sud

**Bonne résistance dans un environnement difficile.** Les ventes de câbles et systèmes progressent, étant soutenues notamment par l'innovation et par l'exportation. Les marges, en baisse après un exercice 2007 exceptionnel, ont toutefois bien résisté grâce à la priorité donnée à la maîtrise des coûts et à la qualité du service aux clients. Standardisation et formation ont permis d'améliorer fortement les performances industrielles et la sécurité au travail.

# Amérique du Nord\*

Amérique Centrale,  
Canada, Caraïbes  
États-Unis, Mexique.



1 803  
PERSONNES

3 PAYS  
DISPOSANT D'UNITÉS  
DE PRODUCTION

560 M€  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

55 M€  
DE MARGE OPÉRATIONNELLE

Long Island – New York

- Un saut technologique
- 608 mètres de câble supraconducteur fonctionnant à  $-196^{\circ}\text{C}$
- 138 MW
- 300 000 foyers alimentés

La supraconductivité sort du laboratoire avec la mise en service, le 22 avril 2008, du plus long et du plus puissant câble supraconducteur intégré dans un réseau en exploitation. Le câble et son enveloppe cryogénique ont été développés et fabriqués par Nexans pour la Long Island Power Authority (LIPA). La liaison comporte trois câbles parallèles connectés aux lignes aériennes. Elle peut transporter 574 MW à pleine capacité.

Les câbles supraconducteurs transportent cinq fois plus d'électricité que des câbles classiques en cuivre de même diamètre : à  $-196^{\circ}\text{C}$ , la résistance est nulle ce qui élimine les pertes en ligne. Ces câbles sont enterrés et leur emprise est limitée : une solution d'avenir pour les grandes métropoles où les contraintes environnementales sont fortes, le terrain rare et cher et les besoins d'électricité élevés.



Europe

Amérique du Nord

Asie-Pacifique

Moyen-Orient, Russie,

Afrique

Amérique du Sud

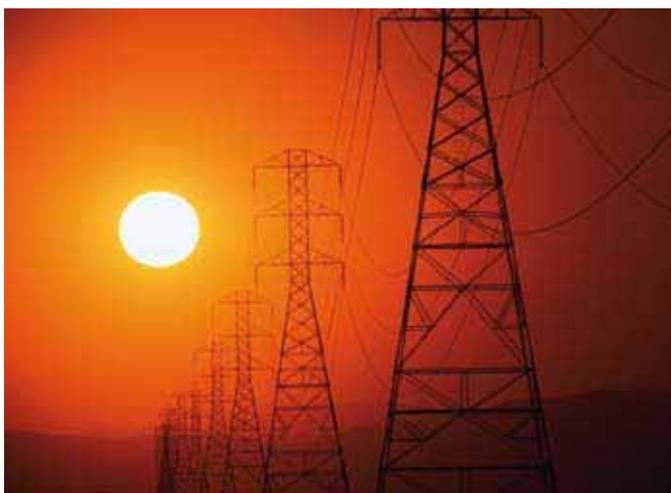
## Résistance et réactivité

Nexans a poursuivi le recentrage de son activité de fils conducteurs sur ses besoins propres. Le développement des prestations de transformation pour le compte d'autres opérateurs permet cependant de conserver le niveau de charge nécessaire au maintien de la rentabilité de la coulée de Montréal. Grâce à la légèreté des structures et à la forte réactivité des équipes à la dégradation de la conjoncture, le taux de marge opérationnelle ressort à 9,8 % du chiffre d'affaires, retrouvant les niveaux qui prévalaient avant les records de 2007. La gestion très attentive des stocks, des créances, des dépenses d'exploitation et d'investissements, les progrès réalisés dans la maîtrise de la qualité et des consommations, le bon fonctionnement des procédés et des équipements ont pleinement contribué à la résistance des résultats.

## Infrastructures d'énergie : une situation contrastée

Le chiffre d'affaires est en hausse de 6,6 %, mais la comparaison avec 2007 est affectée par la grève du site de Québec qui avait duré jusqu'en avril 2007. Ce site a été définitivement fermé en février 2009. L'affaiblissement du dollar américain et la crise économique ont affecté les investissements et exacerbé la concurrence. Le retour à un niveau de charge satisfaisant n'a été obtenu qu'au détriment des marges. Les prix des équipements courants ont baissé de 20 % à 30 %. Les projets de haute tension sont toutefois importants, notamment les interconnexions de réseaux entre les États-Unis et le Canada, l'éolien au Canada, la modernisation des réseaux aux États-Unis.

Ils devraient bénéficier, avec les bâtiments publics et les réseaux de transmission de données à haut débit, du grand plan d'investissement dans les infrastructures que la nouvelle administration américaine va engager. The Valley Group, spécialiste mondial de la surveillance des lignes aériennes, a continué de bénéficier fortement de son intégration dans le Groupe.



### + Améliorer la fiabilité et la performance des lignes

électriques aériennes : c'est la fonction des systèmes CAT-1 de la filiale The Valley Group. Ils surveillent en temps réel la charge des lignes et avertissent en cas de dysfonctionnement. Cela permet d'éviter les surcharges et leurs effets « domino » à l'origine des pannes majeures, grâce à une meilleure régulation des réseaux interconnectés.

Europe

**Amérique du Nord**

Asie-Pacifique

Moyen-Orient, Russie,

Afrique

Amérique du Sud

### **Forte croissance des câbles pour l'industrie**

La dépréciation du dollar qui stimule les exportations directes et celles des biens d'équipements et de transports produits aux États-Unis, a favorisé la progression du chiffre d'affaires.

Le marché de l'aéronautique civil et militaire est resté très dynamique. Nexans a poursuivi son développement, auprès de Boeing et Airbus notamment, et remporté de nouveaux marchés à l'exportation en Grande-Bretagne, en Israël et en Chine. La demande a été soutenue également dans la construction navale militaire et dans l'industrie du pétrole et du gaz, au Texas et à l'exportation dans les Caraïbes et au Moyen-Orient. De nouveaux câbles antifeu à connectique intégrée ont été développés pour l'exploitation pétrolière.

L'intégration de l'activité Câbles de Madeco devrait élargir les perspectives des câbles

industriels en Amérique du Sud.

La mobilisation des équipes commerciales s'est aussi concrétisée par des commandes importantes pour les productions européennes et asiatiques du Groupe, notamment dans les domaines des câbles de manutention et du matériel ferroviaire roulant.

### **Bâtiment : augmentation des ventes**

La demande a bien résisté sur les marchés industriels et commerciaux où le Groupe est le plus présent. Le chiffre d'affaires progresse de 4,7 %.

Les volumes ont été stables au Canada.

La très forte pression sur les prix au premier semestre, du fait de l'affaiblissement du dollar américain s'est desserrée au second semestre.

Aux États-Unis, les volumes sont en augmentation grâce au bon développement des nouveaux produits lancés en 2007 pour les bâtiments commerciaux.



#### **• 27 locomotives pour trains de voyageurs**

construites par Bombardier pour la New Jersey Transit Corporation (NJ TRANSIT) seront équipées de câbles d'énergie, de contrôle-commandes et de transmissions de données Nexans fabriqués en Allemagne. Ces câbles satisfont aux exigences les plus élevées, notamment en matière de tenue au feu.



#### **• Sur Mars, les robots Spirit et Opportunity**

fonctionnent toujours après plus de cinq ans dans une atmosphère inconnue, témoignant de la qualité des câbles de contrôle-commandes Nexans. Fabriqués à Elm City (Caroline du Nord), ils bénéficient d'un isolant inerte sur le plan chimique et très résistant dans une vaste plage de températures puisqu'elles varient sur Mars entre - 140 °C et + 20 °C.

Europe

Amérique du Nord

Asie-Pacifique

Moyen-Orient, Russie,

Afrique

Amérique du Sud

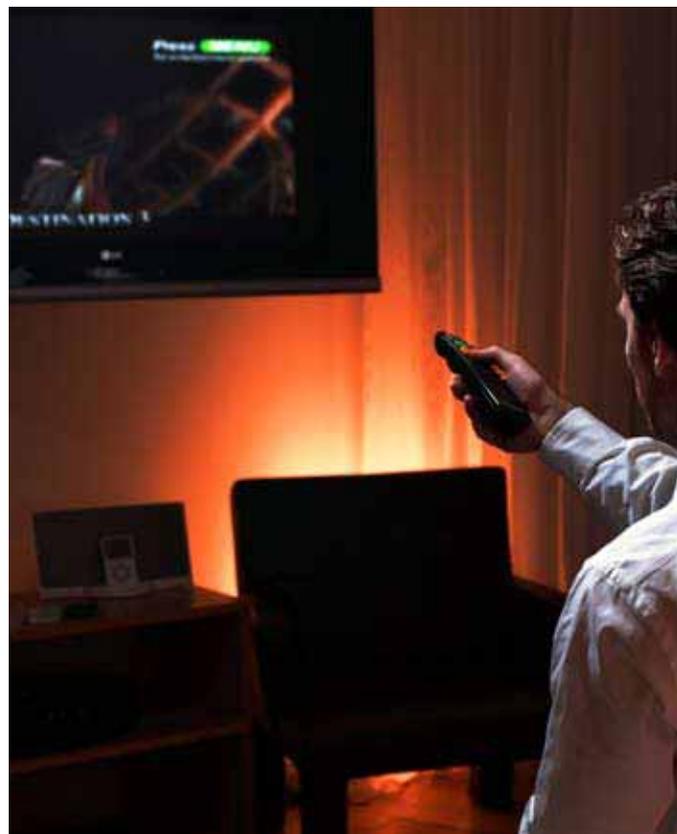
## Gains de parts de marché dans les réseaux de données

Les ventes de câbles pour réseaux locaux de transmission de données (LAN) progressent de 5 % dans un marché stable grâce au succès des offres complètes intégrant câbles et connectique et au fort développement des câbles cuivre à très haut débit (10Gbit) qui représentent plus de la moitié des ventes.

Cette stratégie haut de gamme permet à Nexans de renforcer ses parts de marché auprès des data-centers et des applications critiques, exigeant des disponibilités élevées et de préserver le niveau de rentabilité.

La progression des câbles à fibre optique atteint près de 15 %.

Cette activité devrait s'ouvrir à de nouveaux marchés en Amérique du Sud avec l'appui des activités Câbles de Madeco.



### • Partenaire des réseaux mobiles de demain, les câbles

Twinspeed® de Nexans ont une structure parallèle dix fois plus performante que celle des paires torsadées. En réduisant le délai de transmission des signaux, ils permettent de bondir à 10 Gigabit/seconde. De plus, ils sont sans halogène pour la sécurité anti-incendie. Cette technologie est applicable au WiMAX et au haut débit par voie hertzienne partout dans le monde.

### + L'explosion attendue de la vidéo à la demande (VoD)

exige une puissante capacité de stockage de contenus et leur diffusion sur des réseaux haut débit ce qui augmente les besoins de bande passante. La nouvelle solution Nexans de câblage cuivre LANmark 7A GG45 pour les applications 40 Gigabit Ethernet repousse à 1 000 MHz les limites des plages de fréquence. Elle contribue à réduire la consommation et l'échauffement des systèmes et donc leur empreinte carbone.

---

Europe

---

Amérique du Nord

---

**Asie-Pacifique**

---

Moyen-Orient, Russie,

---

Afrique

---

Amérique du Sud

**Renforcement des capacités** de production pour les marchés de l'industrie en Chine et pour les infrastructures d'énergie en Australie, élargissement des gammes, partenariat avec le premier fabricant de câbles en Inde pour y réaliser une première implantation industrielle, nomination de responsables de grands comptes pour mieux répondre aux attentes des grands clients chinois, coréens, indiens : Nexans investit pour accompagner le développement des pays d'Asie sur le long terme.

---

# Asie- Pacifique\*

Asie du Sud-Est, Australie,  
Chine, Corée du Sud, Inde,  
Japon, Nouvelle-Zélande,  
Océanie, Vietnam.



2 459  
PERSONNES

6 PAYS  
DISPOSANT D'UNITÉS  
DE PRODUCTION

502 M€  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

42 M€  
DE MARGE OPÉRATIONNELLE

Shanghai – Chine

- 120 000 km de voies ferrées en Chine en 2020
- 12 000 km de voies et 700 trains à grande vitesse en 2020

La ligne ferroviaire la plus rapide du monde relie déjà Tianjin et Pékin. Face à la crise, la Chine accélère ses projets ferroviaires et lance un plan d'investissements en infrastructures de 236 milliards d'euros sur deux ans. D'ici 2020, le réseau devrait passer de 79 000 km à 120 000 km dont 12 000 km pour les 700 trains à grande vitesse que le pays veut déployer entre ses mégapoles.

Pour accompagner cette puissante dynamique, Nexans a démarré, fin 2008, la production de câbles d'énergie pour matériel roulant dans son usine de Waigaoqiao à Shanghai et lancé, début 2009, celle de câbles de contrôle-commandes dans son usine de Kanghua également située à Shanghai. Le Groupe renforce ainsi sa position de leader sur le marché chinois des câbles pour matériel roulant et sa qualité de service en termes de délais et de souplesse de livraison.



Europe
Amérique du Nord
<b>Asie-Pacifique</b>
Moyen-Orient, Russie, Afrique
Amérique du Sud

## Des bases industrielles solides

Nexans conduit en Asie une stratégie sélective, privilégiant les segments les plus techniques et les clients internationaux, originaires des pays développés et des pays émergents.

Situées au Vietnam, en Chine, en Corée du Sud, au Japon\*, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ses usines sont spécialisées. Au-delà de leur marché domestique, la plupart exportent dans toute la Zone Asie-Pacifique.

En 2008, les économies en développement d'Asie ont poursuivi une croissance vigoureuse à l'exception du Vietnam, dans un contexte de forte concurrence. La conjoncture a été globalement favorable en Australie alors que la Nouvelle-Zélande était en récession.

Le chiffre d'affaires de la Zone Asie-Pacifique est en retrait de 12 % avec des évolutions très contrastées. La marge opérationnelle a bien résisté : elle représente 8,4 % du chiffre d'affaires contre 8,75 % en 2007.

## Nouveaux développements en Chine

Sur des marchés industriels bien orientés, Nexans a poursuivi sa croissance en Chine sur les segments de la construction navale, de l'offshore, du nucléaire et de l'éolien.

Les ventes de l'usine spécialisée de Shanghai progressent de 15,4 %.

Le Groupe a élargi sa production au matériel ferroviaire roulant appelé à d'importants développements.

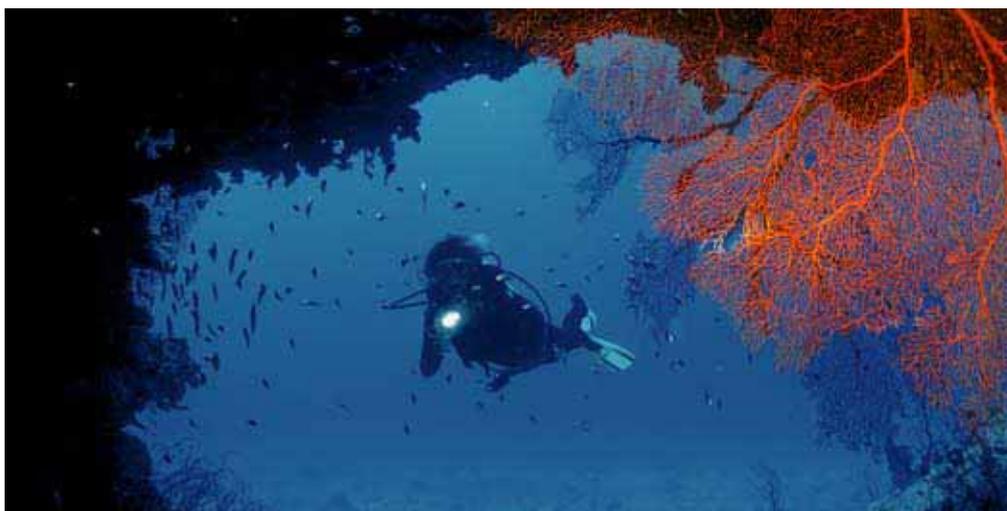
Les ventes de câbles LAN pour réseaux locaux ont accompagné la construction de nouveaux grands hôtels, sièges sociaux, centres de congrès, tours de bureaux et aéroports.

La situation a été moins favorable pour les câbles d'infrastructures télécom. La demande du marché intérieur reste forte, mais les ventes aux grands équipementiers qui produisent en Chine ont pâti du retard de projets importants en Grande-Bretagne, en Inde et en Australie.

\* Dédiée à la haute tension sous-marine, l'usine de Tokyo Bay est rattachée à la Zone Europe.



• **Les 54 nouveaux navires de ravitaillement offshore** construits en Chine pour le Groupe Bourbon sont équipés par Nexans. Cette commande de 3 146 km de câbles de signalisation et de câbles d'énergie sans halogène s'élève à 13,4 millions de dollars. Toute la production est assurée localement.



**+** **L'essor du tourisme en Thaïlande** suscite des besoins croissants d'électricité. Nexans a remporté un contrat de 8 millions d'euros pour interconnecter plusieurs îles de la province de Krabi dans la mer d'Andaman grâce à des câbles sous-marins de 33 kV. Cette solution préserve des paysages et évite le recours à des générateurs bruyants et polluants.

## Nos activités en 2008

Europe

Amérique du Nord

**Asie-Pacifique**

Moyen-Orient, Russie,

Afrique

Amérique du Sud

### Situations contrastées au Vietnam et en Corée

Au Vietnam, le chiffre d'affaires a été fortement impacté par l'arrêt de la production de câbles d'infrastructures télécom à Hanoi et par la crise financière qui a frappé le pays à partir d'avril 2008. En attendant le redressement du marché intérieur, les activités sont réorientées vers les marchés d'exportation.

En Corée du Sud, le chiffre d'affaires a progressé sur les marchés du pétrole et du gaz offshore et de la construction navale, tous bien orientés. Nexans a lancé la production d'un nouveau câble à la norme japonaise JIS qui est exporté vers les chantiers navals japonais.

En revanche, les ventes de câbles pour l'industrie automobile sont en baisse dans un environnement très concurrentiel qui pèse sur les marges.

Dans les infrastructures d'énergie, le contrat que détenait le Groupe auprès du principal opérateur coréen a été partiellement renouvelé ; le dynamisme des exportations a largement compensé cette diminution. La croissance dépasse 25 %.

Dans les transmissions de données, les réseaux de fibres optiques ont encore renforcé leur taux de pénétration dans un pays qui figure parmi les plus avancés au monde dans le domaine du FTTx.

Un nouveau centre de mélange de caoutchouc sera prochainement opérationnel en Corée pour servir les besoins de la Zone Asie-Pacifique. Parallèlement, un nouveau centre de recherche spécialisé dans les câbles caoutchouc et les câbles pour la construction navale a été créé.



• **Les câbles pour aéroports** représentent environ 500 millions de dollars par an. Balisage, sécurité, convoyage, transmission de données : Nexans couvre tous les besoins. Plus de 2 500 km de câbles cuivre et à fibres optiques fabriqués par Nexans en Allemagne et en Belgique permettent d'exploiter le système de pointe de traitement des bagages du nouveau Terminal 3 de l'aéroport international de Pékin.



• **Le métro de Séoul,** est l'un des plus actifs au monde avec 5 000 milliards de km parcourus depuis son inauguration en 1974. Pour renforcer le confort et la sécurité des passagers, 330 nouveaux wagons seront mis en service en 2009 et 2010. Nexans fournit 80 % des câbles d'énergie et de commande de ces nouvelles rames.



### Olex : investissements et synergies

Le chiffre d'affaires d'Olex, leader des câbles en Asie australe, progresse avec une croissance dynamique dans les secteurs miniers et éoliens, de bonnes performances sur un marché stable dans le bâtiment et des ventes en retrait en moyenne tension.

En haute tension terrestre, les nouvelles capacités mises en service fin 2008 devraient contribuer à la croissance des ventes.

Un centre de recherche est en place chez Olex qui développe des solutions avancées dans le domaine des câbles à tenue au feu renforcée, grâce à des gaines céramifiables, ou encore dans celui du contrôle et de la surveillance des réseaux. L'intégration de ce centre au dispositif de R&D mondial de Nexans va contribuer à mieux valoriser ses expertises et ses technologies à l'échelle du Groupe.

### Inde : de nouvelles perspectives

Le Groupe s'est associé au leader indien de l'industrie du câble Polycab pour créer une société commune détenue majoritairement par Nexans. Elle produira et commercialisera des câbles industriels pour la construction navale, la manutention, le matériel ferroviaire et l'énergie éolienne, ainsi que des câbles de moyenne et haute tension pour accompagner le développement du marché indien des infrastructures d'énergie.

Une nouvelle usine devrait être opérationnelle en 2010. L'investissement total est évalué à 60 millions d'euros. L'accord prévoit aussi la commercialisation de câbles Nexans qui ne figurent pas dans la gamme de Polycab. Ce partenaire apporte un réseau de distribution de premier ordre et ses connaissances du marché local, dont certaines sont parfois différentes dans les 28 États de l'Inde. Le marché indien du câble est estimé à 4 milliards d'euros.

---

• **Pour faciliter la maintenance,** et prévenir les pannes, Olex a développé une caméra robotisée qui inspecte à grande vitesse les conduits de câbles. Il a aussi conçu un câble détecteur d'eau associé à une unité de surveillance numérique. Le système détecte et localise les fuites, horodate les incidents et peut alerter par SMS un numéro GSM ou un système de surveillance SCADA (*Supervisory Control And Data Acquisition*) pour que des mesures soient prises rapidement.

---

Europe

Amérique du Nord

Asie-Pacifique

Moyen-Orient, Russie,

Afrique

Amérique du Sud

**Une première usine** opérationnelle en Russie, un partenariat industriel au Qatar, une forte croissance en Afrique et au Moyen-Orient : la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique a connu un développement soutenu assorti de bons résultats. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, cette zone a été scindée en deux zones géographiques : Moyen-Orient-Russie-Afrique et Amérique du Sud structurée autour de Madeco. \_\_

# Moyen-Orient, Russie, Afrique\*

Amérique du Sud<sup>(1)</sup>,  
Afrique du Sud,  
Maroc, Égypte,  
Ghana, Nigeria,  
Turquie, Russie,  
CEI, Liban,  
Moyen-Orient,  
Pakistan.



(1) Nouvelle zone géographique à compter de 2009

2 108<sup>(1)</sup>  
PERSONNES

7 PAYS<sup>(1)</sup>  
DISPOSANT D'UNITÉS  
DE PRODUCTION

303 M€<sup>(1)</sup>  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

27 M€<sup>(1)</sup>  
DE MARGE OPÉRATIONNELLE

(1) La Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique représente un périmètre identique à la zone nommée précédemment "Reste du Monde" à l'exception de Nexans Brésil dont les données sont reportées dans la Zone Amérique du Sud.

## Performance

Birnin-Kebbi, Nigeria – Niamey, Niger

- Un contrat de 7 millions d'euros
- 820 km de conducteurs AERO-Z®
- Une solution durable



Il n'a fallu que 29 jours ouvrés à Nexans et INEO pour mettre en place 264 km de lignes électriques aériennes de haute tension pour le compte de la Société Nigérienne d'Électricité (Nigelec). L'installation d'un câble AERO-Z® sur la liaison Birnin-Kebbi-Niamey augmente la capacité de transport d'électricité d'au moins 75 %, sécurisant l'approvisionnement électrique d'équipements de première nécessité comme les pompes à eau, l'éclairage public et les dispensaires.

Ce câble très performant remplace les conducteurs traditionnels saturés qui imposaient une production parallèle d'électricité à l'aide de turbines polluantes et très coûteuses en fuel. Le contrat signé avec Nigelec porte sur une longueur totale de 820 km de conducteurs AERO-Z®. Les usines de Dour en Belgique, de Bourg-en-Bresse en France et de Mohammedia au Maroc contribuent à la production des câbles prévus au contrat.

Europe

Amérique du Nord

Asie-Pacifique

Moyen-Orient, Russie,  
Afrique

Amérique du Sud

#### • Qatar General Electricity & Water Corporation (KAHRAMAA)

répond avec Nexans à la forte croissance de la demande d'électricité liée au développement du pays. Le Groupe assure, en consortium avec Prysmian, la production et l'installation de 161 km de câbles souterrains haute et très haute tension (132 kV et 220 kV). Il réalise également six liaisons souterraines clés en main destinées à renforcer le réseau de haute tension desservant Doha. Ces deux contrats représentent conjointement 138 millions d'euros.



### Premières implantations industrielles en Russie...

Nexans a inauguré en novembre sa première usine en Russie, un marché sur lequel il est déjà le premier importateur de câbles avec un chiffre d'affaires doublé en deux ans.

Détenu à 100 % par le Groupe, le site d'Ouglich est situé à 250 km de Moscou. Il fabriquera des câbles pour les marchés des infrastructures d'énergie et du bâtiment en Russie et dans les autres républiques de la CEI. Actuellement, l'usine produit des câbles d'énergie basse et moyenne tension destinés aux lignes enterrées pour l'alimentation des villes et aux lignes aériennes dans le cadre de grands programmes d'électrification des campagnes. Elle devrait lancer en 2009 une production de câbles de sécurité sans halogène pour le bâtiment. Cette usine, qui emploie 180 personnes dont une partie a été formée dans les usines du Groupe en Allemagne, en Turquie et au Maroc, représente un investissement de 35 millions d'euros.

### ... et au Qatar

Nexans va également implanter une usine au Qatar, la première du Groupe dans les pays du Golfe qui constituent déjà des débouchés majeurs pour ses productions européennes, turques et libanaises. La région présente d'importantes perspectives. Les six pays du Conseil de Coopération du Golfe prévoient d'investir dans leurs économies 700 milliards de dollars entre 2006 et 2010.

Nexans s'est associé à des investisseurs qatari pour créer Qatar International Cable Company (QICC). Situé dans la zone industrielle de Mesaieed à 40 km de Doha, ce nouveau site produira en 2010 des câbles basse et moyenne tension pour le bâtiment et les infrastructures d'énergie, et des câbles spéciaux pour les industries du pétrole et du gaz. Il devrait employer 210 personnes.

Nexans détient 29 % du capital de QICC aux côtés d'Al Thani Family et du groupe industriel Al Neama Industrial Co. Il dirigera la société dans le cadre d'un accord de management.

## Nos activités en 2008

Europe

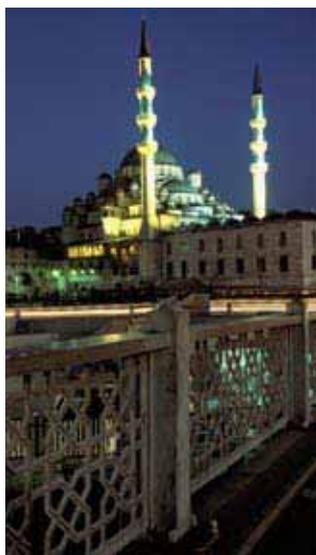
Amérique du Nord

Asie-Pacifique

Moyen-Orient, Russie,

Afrique

Amérique du Sud



**Accompagnant l'extension du métro d'Istanbul,** Nexans va livrer en exclusivité à la compagnie de transport IETT près de 1 000 km de câbles ferroviaires et les câbles d'éclairage des 20 nouvelles stations. Fabriqués en Allemagne, ces câbles sont dotés d'une gaine HFFR sans halogène, retardatrice de flammes afin de renforcer la sécurité des voyageurs, du personnel et de l'équipement de bord.

### Bonnes performances de la Turquie et du Liban

Nexans dispose en Turquie de deux usines spécialisées qui exportent une partie de leur production vers l'Europe et les républiques en forte croissance d'Asie centrale. Leur chiffre d'affaires est stable avec une rentabilité en hausse. Les ventes de câbles pour le bâtiment sont en retrait sur le marché domestique et à l'exportation. Il en est de même pour les câbles d'infrastructures télécom dont les références insuffisamment rentables ont été supprimées. Les câbles destinés à l'industrie du pétrole et du gaz sont en fort développement ainsi que les câbles LAN, notamment les produits haut de gamme auprès des grands clients internationaux. L'entité libanaise continue d'améliorer ses performances sur le marché domestique et à l'exportation. La moitié de ses fabrications de câbles moyenne tension et de câbles industriels est vendue au Moyen-Orient, à la CEI et à la Russie, en liaison avec la Turquie, et dans les pays d'Afrique subsaharienne.

### Forte croissance du Maroc et de l'Égypte

Au Maroc, Nexans développe sur deux sites une base industrielle performante, la plus importante du Groupe en Afrique. Toutes les activités, à l'exception de l'automobile, ont contribué à la croissance en 2008. Alors que de grands programmes de logements sociaux sont engagés, les câbles pour le bâtiment ont conforté leurs positions auprès des distributeurs locaux. Les exportations de câbles moyenne tension se sont fortement développées vers l'Afrique de l'Ouest. Le Maroc est aussi une base de production proche et compétitive pour l'Europe. Les câbles pour l'industrie automobile ont obtenu plusieurs qualifications techniques importantes et des investissements sont engagés pour produire des câbles aéronautiques destinés aux intégrateurs locaux. En Égypte, Nexans produit des câbles pour l'industrie du pétrole et du gaz et pour les infrastructures d'énergie, destinés au marché intérieur et aux pays du sud-est de l'Afrique. De nouvelles capacités ont été mises en service pour servir la forte demande égyptienne en câbles d'infrastructure de moyenne tension et élargir la production aux câbles de haute tension. Les premières livraisons de câbles haute tension ont été effectuées en décembre 2008.

#### • Aéroports de Moscou et d'Abu Dhabi.

Plus de 500 km de câbles d'énergie, de signalisation et d'instrumentation fabriqués par Nexans en Turquie équiperont le nouveau terminal 3 de Moscou Cheremetievo. À Abu Dhabi, le Groupe fournit à l'aéroport international en cours d'extension près de 2 700 km de câbles d'éclairage des pistes fabriqués à Lyon (France).

#### • Pour protéger des crues

**Saint-Pétersbourg** et ses 4 millions d'habitants, un important barrage anti-inondations a été achevé en 2008. Son alimentation électrique est assurée par 178 km de câbles haute tension fournis par Nexans.



### Importantes perspectives sur tout le continent africain

L'Afrique est un marché en croissance de l'ordre de 2,2 milliards d'euros structuré en deux grandes zones : les pays du nord-ouest et les pays du sud-est conduits par l'Afrique du Sud. Nexans est le premier fournisseur de câbles du nord-ouest où il dispose, en sus du Maroc, d'usines au Ghana et au Nigeria et d'une participation dans Les Câbleries du Sénégal qui opèrent aussi en Gambie.

Au sud-est, le Groupe a conclu des partenariats techniques et commerciaux avec East African Cables (EAC) qui opère au Kenya, en Zambie, en Tanzanie et en Afrique du Sud via sa filiale Kewberg.

Grands projets d'interconnexion des réseaux entre la république démocratique du Congo et l'Égypte, l'Angola, le Zaïre, le Mozambique et le Kenya, électrification des villes et des campagnes alors que moins du quart de la population bénéficie d'accès à l'électricité, rénovation de l'habitat au Maghreb et en Afrique du Sud : les perspectives sont très importantes.

Nexans est aussi très présent dans l'industrie avec une gamme complète de câbles et systèmes de câblage pour l'industrie pétrolière, des solutions sur mesure pour l'industrie minière. Le Groupe participe ainsi à de nombreux projets avec de grands contrats dans les domaines des lignes électriques aériennes au Niger, du pétrole et du gaz offshore au Nigeria, des mines au Congo.

### Amérique du Sud : une nouvelle dimension

Actif au Brésil dans les câbles aluminium pour lignes aériennes et les câbles télécom, Nexans a élargi en 2007 sa production aux câbles isolés en cuivre pour le marché de l'énergie, aux câbles pour le bâtiment et pour l'industrie. Avec l'intégration des activités Câbles de Madeco, le Groupe devient leader en Amérique du Sud : une nouvelle dimension, de nouvelles perspectives à découvrir dans le chapitre suivant.

• Les installations du champ pétrolier en eaux profondes d'Usan, au large du Nigeria, sont à l'origine d'une commande record de câbles ombilicaux : 42 millions d'euros pour 30 longueurs distinctes sur 17 tourets. Fabriqués par l'usine de Halden en Norvège, ces câbles à haute valeur ajoutée seront livrés à partir de l'automne 2009 au Groupe Saipem à qui Nexans a fourni en 2008 des ombilicaux similaires destinés au champ d'Akpo situé non loin.

---

Europe

---

Amérique du Nord

---

Asie-Pacifique

---

Moyen-Orient, Russie,

---

Afrique

---

Amérique du Sud

---

**Un nouveau leadership.** Avec le rachat des activités Câbles de Madeco, Nexans conforte sa position de n°1 mondial et devient n° 1 de l'industrie du câble en Amérique du Sud. Estimé à 4 milliards de dollars, le marché est soutenu à long terme par plusieurs moteurs : de grands programmes de transport et de distribution d'électricité, le dynamisme des industries du pétrole, du gaz, des mines et des transports, une urbanisation et des besoins de communication en fort développement.

---

# Amérique du Sud\*

Argentine, Brésil,  
Chili, Colombie,  
Pérou.



2 535<sup>(1)</sup>  
PERSONNES

5 PAYS<sup>(1)</sup>  
DISPOSANT D'UNITÉS  
DE PRODUCTION

186 M€<sup>(1)</sup>  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

15 M€<sup>(1)</sup>  
DE MARGE OPÉRATIONNELLE

(1) La Zone Amérique du Sud regroupe les activités Câbles du Groupe Madeco ainsi que celles de Nexans Brésil.

Tucuruí-Manaus, Amazonie, Brésil

- 12% de pylones en moins
- Une ligne électrique de 1 500 Km

Nexans participe à la construction de la ligne électrique transamazonienne qui reliera en 2011 sur 1 500 km la ville de Manaus au barrage de Tucuruí, le quatrième du monde avec une puissance de 7 960 MW. Dans cet environnement difficile, la maîtrise des coûts est un challenge permanent.

Légers, robustes, faciles à raccorder et recycler, des conducteurs en alliage d'aluminium seront utilisés pour les tronçons de longue portée. Leurs qualités permettent de réduire de 12 % le nombre des pylônes et d'en limiter la hauteur. Pour les traversées de fleuve, le choix est ouvert, selon les situations, entre solutions subaquatiques ou aériennes avec des conducteurs AERO-Z® résistant aux conditions climatiques extrêmes. Les usines de Lorena et de São Paulo (Brésil) tournent à plein régime avec des capacités de production accrues pour livrer ce grand projet.

Europe

Amérique du Nord

Asie-Pacifique

Moyen-Orient, Russie,

Afrique

Amérique du Sud

## Une opération majeure

Nexans a finalisé le 30 septembre 2008 l'acquisition des activités Câbles de Madeco, n° 1 en Amérique du Sud avec une part de marché de l'ordre de 13 % et de remarquables positions dans les câbles d'infrastructures, les câbles pour l'industrie et pour le bâtiment, trois marchés fondamentalement porteurs. Cette opération de croissance externe, la plus importante réalisée par le Groupe, a été financée pour partie en numéraire, à hauteur de 393 millions de dollars, et pour partie par une augmentation de capital de Nexans. Le souhait des actionnaires de Madeco était en effet d'adosser la société à un grand groupe en échangeant leur activité câbles contre une participation au capital de Nexans. Madeco est ainsi devenu actionnaire de Nexans à hauteur de 9,2 %. Ces modalités de règlement témoignent de la confiance des actionnaires de Madeco dans les perspectives de développement du Groupe et conservent à Nexans sa marge de manœuvre financière pour d'autres opérations.

## Une entreprise de grande qualité

L'activité Câbles de Madeco est centrée sur les câbles d'énergie qui représentent 78 % du chiffre d'affaires. Elle apporte à Nexans un dispositif industriel performant constitué de sept usines dans cinq pays, des marques commerciales fortes, un réseau de vente sans équivalent en Amérique du Sud et de fortes positions de marché : n°1 au Brésil qui représente près de la moitié du marché du câble en Amérique du Sud, n°1 au Chili et au Pérou, n°3 en Colombie, n°4 en Argentine. Dynamique et rentable, l'activité Câbles de Madeco a réalisé une croissance vigoureuse ces dernières années avec un niveau de performances opérationnelles élevé. En 2008, marqué par un ralentissement significatif des économies d'Amérique du Sud au dernier trimestre, son chiffre d'affaires s'est élevé à 753 millions d'euros avec un taux de marge opérationnelle de 8,5 % à cours des métaux non-ferreux constants. L'activité Câbles de Madeco est consolidée sur trois mois en 2008. En année pleine, l'Amérique du Sud représenterait environ 10 % du chiffre d'affaires\* de Nexans contre 2 % avant cette acquisition.

\* par destination

### • Partenaire de Petrobras,

Nexans équipe plusieurs plates-formes offshore de la compagnie parmi lesquelles le champ gazier de Mexilhão, au large de l'État de São Paulo. Véritable défi technologique pour les câbles ombilicaux qui doivent résister à des pressions proches de 700 bars et des températures de plus 130° C sur les têtes de puits, ce contrat s'élève à 30 millions d'euros.

### • Halte au vol !

Nexans a lancé une nouvelle version triphasée de son câble antivol d'électricité, plus puissante et plus économique grâce à l'aluminium. Avec ces câbles, les connexions frauduleuses provoquent une coupure automatique de la ligne ce qui réduit les pertes des opérateurs. Largement employés dans les grandes villes brésiliennes et argentines, ces câbles sont aussi installés en Bolivie, au Pérou et en Colombie.



Europe

Amérique du Nord

Asie-Pacifique

Moyen-Orient, Russie,

Afrique

Amérique du Sud

### Cap sur les synergies

Nexans va développer les synergies avec l'intégration des activités Câbles de Madeco comme il l'a fait avec Olex en Australie. Cette branche de Madeco va bénéficier des technologies et des expertises du Groupe. Nexans pourra s'appuyer sur le dispositif commercial et les réseaux de distribution des activités Câbles de Madeco pour accélérer l'introduction de produits complémentaires à haute valeur ajoutée, notamment les câbles de haute tension, les câbles spéciaux pour l'industrie aéronautique et la construction navale ou encore les câbles et systèmes de transmission de données de haute capacité.

Les usines du Groupe en Amérique du Nord devraient bénéficier de ces nouvelles opportunités tandis qu'au Brésil, Nexans renforce sa capacité de production de câbles aluminium et a lancé une production de câbles d'énergie isolés en cuivre et de câbles d'instrumentation pour l'industrie. De son côté, l'activité Câbles de Madeco dispose d'une gamme d'un remarquable rapport qualité-prix pour les industries minières et pétrolières dont certains pays du Groupe pourraient tirer parti.

Un responsable commercial est opérationnel pour coordonner l'offre et les ventes croisées à l'échelle de la zone.



#### En Argentine, la ligne aérienne NEANO de 1 220 km

et 500 kV est en construction pour relier les régions du Nord-Ouest et du Nord-Est. Elle permettra d'optimiser la capacité de production installée, favorisera le développement des provinces du Norte Grande en assurant leur approvisionnement au meilleur coût et contribuera à l'interconnexion avec le Chili et le Brésil. Ce grand projet représente un contrat de 18 millions d'euros et 60 % du plan de charge de l'usine argentine de Quilmes.

## Des perspectives solides sur le long terme

Si la crise économique fait sentir ses effets, en particulier sur le marché immobilier, et retarde certains projets, notamment dans l'offshore pétrolier, les perspectives à moyen et long termes sont immenses.

Le Brésil représente la moitié du marché du câble en Amérique du Sud, soit environ 2 milliards de dollars. Nexans occupe la première place dans la Zone Amérique du Sud avec une part de marché de plus de 15 %.

Premier producteur et premier consommateur d'énergie d'Amérique du Sud, le Brésil produit déjà autant de pétrole que le Koweït et de plus en plus de gaz naturel. Il dispose, comme l'Argentine, de centrales nucléaires et présente un immense potentiel pour les énergies renouvelables. De très grands projets d'infrastructures sont développés afin de servir une demande d'électricité qui devrait tripler d'ici 2030 pour atteindre 1 200 TWh.

Aéronautique, automobile : le secteur industriel se développe aussi et le Brésil compte 15 villes de plus de 1 million d'habitants dont les besoins d'infrastructures de transport et de communication sont très importants.

En Argentine, l'économie fait face à de nombreuses difficultés, mais de très grands projets d'infrastructure d'énergie sont réalisés avec l'appui de la Banque interaméricaine de Développement comme la ligne électrique aérienne NEANOA, un contrat majeur pour Nexans.

Au Chili, son pays d'origine, la branche Câbles de Madeco détient plus du tiers du marché.

Il participe à de nombreux projets miniers et à l'extension du métro de Santiago.

Au Pérou, où l'activité Câbles de Madeco est l'unique producteur de câbles, le Groupe détient 60 % du marché qui bénéficie d'une demande bien orientée dans les mines, le pétrole et le bâtiment, y compris le logement, soutenu par un grand programme d'habitat social.



### • Le métro de São Paulo bientôt automatique.

Les 4 lignes de 63 km en exploitation vont être automatisées, dont 18 stations sur 58 d'ici 2011. La cinquième ligne le sera dès sa mise en service en 2009.

Parallèlement, le réseau de trains urbains, qui compte 6 lignes et 83 stations, devrait être converti progressivement en métro afin d'augmenter la capacité et la fréquence des trains. Autant d'opportunités pour le Groupe, déjà fournisseur du métro de São Paulo.

---

Nos clients

---

Nos équipes

---

L'environnement

---

La société

**La dynamique de progrès** • Pour nos clients et nos partenaires : des solutions innovantes pour fiabiliser leurs infrastructures, réduire leurs coûts, optimiser leur exploitation ; une efficacité accrue ; de nouveaux services • Pour nos collaborateurs : le déploiement de l'Université Nexans, la priorité donnée à la sécurité, de nouveaux plans d'intéressement et d'actionnariat salarié • Pour l'environnement et la société : l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, des initiatives et des innovations durables, des engagements solidaires, un mécénat de compétence.

# Nos avancées en 2008

Nos clients p. 58



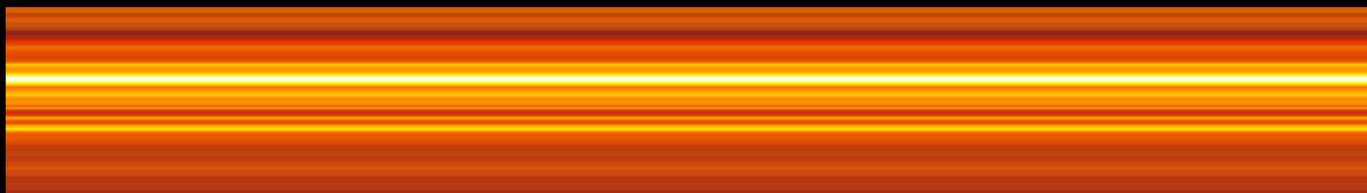
Nos équipes p. 62



L'environnement p. 66



La société p. 70



## Les dépenses de R&D

(en millions d'euros)



Partenaire de la performance de ses clients, Nexans s'attache à satisfaire leurs attentes plus complètement et vise chaque jour une plus grande efficacité. Le Groupe accélère la mise sur le marché d'offres innovantes, développe de nouveaux services, améliore la qualité de ses produits, accroît sa compétitivité et la performance de sa logistique.

### Orientation client

Nexans a mis en place une organisation opérationnelle réactive pour servir efficacement ses clients à l'échelle locale, avec des directions de pays, et à l'échelle internationale, avec des directions mondiales et régionales pour ses quatre grands marchés : Infrastructures, Industrie, Bâtiment et LAN. Dans l'industrie, les segments prioritaires sont confiés à un responsable dédié. Pour chaque marché, des directions Industrielles et Techniques supervisent les programmes de R&D et les développements industriels correspondants. Des Responsables Grands Comptes facilitent et développent les relations avec les grands clients dont les besoins sont souvent diversifiés et à l'échelle de plusieurs pays. Pouvoir mobiliser plusieurs usines sur un même projet, satisfaire toutes les normes en vigueur dans le monde sont des atouts appréciés des grands clients internationaux. Cette fonction a été renforcée en 2008 : de nouveaux Responsables Grands Comptes ont été nommés pour les opérateurs internationaux ayant leurs centres de décision en Chine, en Inde, au Brésil, en Corée ou encore en Russie.

### Innover au plus près des besoins

Nexans s'appuie sur une connaissance approfondie des applications de ses clients pour leur apporter des solutions qui améliorent leurs performances et leurs coûts. En amont, le Centre international de Recherche de Nexans (NRC) et le Centre Métallurgie de Nexans (NMC) se consacrent aux composants de base du câble : gaine, isolant, conducteur. En aval, six centres de compétence spécialisés par produit ou par technologie, situés en Europe, aux États-Unis, et depuis 2008, deux centres de Recherche en Australie et en Corée, prennent en charge les développements. Trois centres d'application dédiés à la robotique, à la manutention, aux réseaux privés permettent de tester et comparer les câbles dans leurs conditions réelles d'utilisation et de développer un dialogue technique soutenu avec les clients. Ce dialogue est facilité, pour certains segments, par les Interfaces Techniques Clients. Elles permettent à Nexans d'enrichir sa capacité de proposition, d'adapter ses programmes à l'évolution des attentes de ses clients, d'engager avec eux des codéveloppements.

# Nos clients

## Des produits aux solutions

« Nous savons fabriquer un câble électrique, mais nous ne pensons pas forcément à réduire son diamètre pour qu'il prenne moins de place, à le livrer à la longueur désirée ou à regrouper nos facturations. C'est l'objectif de notre démarche *Value Creation* : comprendre en profondeur les applications et le fonctionnement de nos clients pour mieux satisfaire leurs besoins, tout au long de la chaîne de valeur. »

**Pierre Kayoun**, Vice-Président du Marché Infrastructure, initiateur de la démarche

« Dans l'offshore, nous sommes en mesure de proposer des solutions complètes et fiables dans des environnements souvent hostiles. De plus, nos ombilicaux sont équipés de capteurs qui détectent la moindre anomalie et alertent aussitôt le centre de contrôle. Ce sont des fonctions critiques pour nos clients. »

**Bernard Albouy**, Directeur du segment Oil & Gaz

« Nous ne nous contentons pas de livrer des câbles, nous apportons notre expertise des réseaux, des systèmes complets intégrant le contrôle qui facilitent et fiabilisent les installations et génèrent d'importantes économies. »

**Mark Rogers**, Directeur Général Nexans Cabling Solutions



### Les fabricants d'éoliennes

onshore ou offshore de toutes tailles disposent de solutions complètes de câblage avec Windlink® : câbles d'énergie, câbles de commande, câbles spéciaux et accessoires parmi lesquels des connecteurs à froid qui permettent des assemblages en temps record sans équipement particulier. Les performances et la fiabilité des câbles Windlink® contribuent à sécuriser la production d'énergie malgré des conditions climatiques variables et souvent difficiles.



### Apporter plus de valeur

Optimiser leurs installations, fiabiliser leur exploitation, dynamiser leurs performances : les clients attendent des réponses toujours plus larges à leurs besoins. Pour les satisfaire, Nexans développe des offres complètes en privilégiant les segments les plus techniques. Dans la production et le transport d'énergie, le Groupe accentue son avance technologique dans des domaines clés comme la haute tension sous-marine, terrestre et aérienne, l'offshore, les énergies renouvelables. Dans l'industrie, Nexans conçoit des câbles toujours plus résistants et plus spécialisés. Son nouveau câble d'énergie grand froid, capable de résister à - 50° C dans des environnements agressifs, en témoigne. Dans le bâtiment, il propose une large gamme de câbles à tenue au feu améliorée dont les performances vont bénéficier d'une nouvelle technologie de gaine ceramifiable®.

Dans les télécommunications, Nexans ouvre la voie aux 40 et 100 Gb/s avec des solutions cuivre et fibres optiques avancées pour le très haut débit et les applications critiques.

### Proposer de nouveaux services

Satisfaire ses clients, c'est aussi livrer leurs commandes en temps et en heure, complètes et sans erreur. Le Groupe améliore ses processus tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour améliorer son taux de service. Des responsables de la chaîne d'approvisionnement sont chargés de coordonner le planning de fabrication, la gestion des stocks et les expéditions. De plus en plus souvent, Nexans travaille en partenariat avec ses clients pour optimiser la chaîne d'approvisionnement. Plus largement, Nexans développe de nouveaux services qu'il peut valoriser auprès de ses clients : approvisionnement des grands chantiers juste à temps, découpe de câbles aux longueurs spécifiées et livraison en « prêt-à-poser ».



### Le nouveau centre de formation

de Nexans en Belgique permet aux installateurs de câbles moyenne tension souterrains de perfectionner leurs compétences techniques et ainsi de renforcer la sécurité sur les chantiers et la fiabilité des installations. En Suède, la norme automobile ISO 16949 a été l'occasion d'une journée de formation, sur le site de production de Grimsås, pour 82 techniciens travaillant pour des clients du secteur automobile, une initiative appréciée.

L'intelligence et les capacités de communication embarquées dans les systèmes de câblage ouvrent la voie à de nouvelles performances en termes de fiabilité, de sécurité et de continuité d'exploitation pour les clients et pour les usagers. Les opérateurs infrastructures d'énergie améliorent la fiabilité et optimisent l'efficacité énergétique de leurs réseaux. Nexans y participe au travers de produits et de services comme les logiciels de simulation.

### Être plus efficace et plus compétitif

Partout dans le monde, Nexans spécialise ses usines, standardise ses processus, améliore sa flexibilité pour accroître sa compétitivité, ses performances opérationnelles et la satisfaction de ses clients.

Une politique ambitieuse d'excellence industrielle est engagée. Elle s'appuie sur la généralisation de processus éprouvés dans six sites pilote, la mobilisation de réseaux d'experts internes, une forte implication des équipes assortie d'un effort de formation soutenu. L'extrusion, la métallurgie et la maintenance étaient au centre des échanges de progrès organisés en 2008.

Chaque usine dispose d'un tableau de bord standardisé de pilotage de la performance industrielle dont les indicateurs sont analysés chaque mois.

Parallèlement, une nouvelle méthodologie de gestion des projets, associant les fournisseurs, est mise en œuvre pour les investissements importants et les transferts de technologie. L'objectif : améliorer la qualité globale des équipements et des réalisations en respectant les budgets et les délais.

### La contribution des achats

Les achats représentent environ 80 % du chiffre d'affaires du Groupe et un important gisement d'économies, d'innovations et de productivité que les équipes Achats sont chargées d'exploiter. Diversifier les zones d'approvisionnement et les fournisseurs sécurise les ressources, réduit les risques de change, améliore les coûts et les délais.

La renégociation systématique des conditions d'achat et la comparaison régulière des prix et des prestations à l'échelle mondiale contribuent à la performance ; la veille technologique et l'ouverture à l'innovation des fournisseurs également. Elles permettent de qualifier des équipements et des matériaux nouveaux, souvent moins chers et toujours plus performants. Les polymères en sont une bonne illustration. Réduire les coûts administratifs, mettre en place de nouveaux modes de coopération avec les fournisseurs, comme la gestion partagée des approvisionnements, et en partager les gains sont autant de voies de progrès auxquelles les acheteurs du Groupe sont sensibilisés et formés.



### + Dédié aux nanomatériaux,

le programme de R&D Genesis devrait ouvrir de nouvelles voies aux isolants. Nexans est partenaire de ce programme soutenu par OSEO. Les nanomatériaux comptent aussi parmi les compétences de l'Université Jiaotong de Xi'an (XTJU) en Chine avec laquelle le Groupe a signé un partenariat de Recherche. L'objectif : améliorer encore les performances des gaines HFFR sans halogène, retardatrices de flammes et les isolants résistant à l'eau pour les clients de l'industrie du pétrole et du gaz, la construction navale et ferroviaire qui exigent un très haut degré de sécurité et de fiabilité.

• Afin de simplifier la gestion des câbles d'énergie équipant les navires de croisière, Nexans a défini pour le chantier naval qui les construit une spécification fondée sur une norme internationale reconnue. Cette harmonisation supprimera la complexité des désignations et couleurs différentes selon leur provenance pour un même type de câble réduisant les risques de confusion, les coûts administratifs et le niveau des stocks chez le client.

Pour soutenir son développement international et préparer l'avenir, Nexans étoffe ses équipes, renforce les compétences qui permettront à ses collaborateurs de réussir dans le Groupe, favorise le partage des savoirs, valorise l'engagement et la performance.

### Les effectifs en 2008

23 500 personnes



### Anticiper et former pour réussir

Orientation client et marché, leadership, aptitude à travailler en équipe, sens des responsabilités et volonté d'excellence opérationnelle sont les cinq compétences professionnelles que Nexans privilégie dès le recrutement et tout au long du développement des carrières.

Les objectifs de développement du Groupe exigent des collaborateurs formés à ses métiers et expérimentés dans tous les domaines d'activités de l'entreprise. Nexans déploie ainsi

à l'échelle internationale un modèle de compétences managériales et un modèle de compétences métiers.

La formation permet à chacun d'enrichir ses compétences pour atteindre les niveaux requis et contribuer au succès de la stratégie du Groupe. Elle favorise le partage des meilleures pratiques et la mobilisation des équipes autour de valeurs, de méthodes et d'objectifs communs.

En 2008, plus de la moitié des collaborateurs a bénéficié d'une formation.

# Nos équipes

## L'Université Nexans

« Nexans forme Nexans : nous visons l'efficacité avant tout. Douze académies virtuelles représentant toutes les grandes fonctions du Groupe sont chargées d'identifier nos experts, de documenter leurs savoirs et de déterminer la meilleure façon de les partager. »

**Benoît Gandillot**, Directeur de l'Université Nexans

« Pouvoir former certains de nos managers conformément à nos besoins est une avancée majeure. Cette approche est vraiment adaptée aux attentes des pays. »

**Ralph Li**, Directeur des Ressources Humaines et responsable de l'Université Nexans pour l'Asie-Pacifique

« Nous devons changer, passer d'une logique de fabricant à celle de fournisseur de solutions. L'Université Nexans est l'outil idéal pour accompagner cette évolution. »

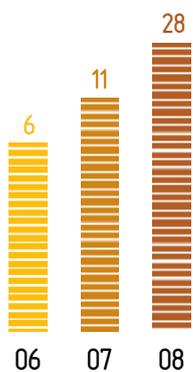
**Francis Krähenbühl**, Directeur de la filiale Nexans, Allemagne

Lancée en 2007, l'Université Nexans entend favoriser la transmission des savoirs, diffuser les meilleures pratiques, développer une culture commune dans des domaines essentiels à la réussite du Groupe. De la gestion du cuivre à celle du besoin en fonds de roulement, en passant par l'entretien annuel d'évaluation, elle propose déjà 55 formations conçues par Nexans pour Nexans.

## + Partager le meilleur

Clubs Experts par technologie ou métier, Business Clubs dédiés à un segment de marché, journées thématiques : Nexans encourage le développement des réseaux qui permettent de confronter les expériences, d'identifier et partager les meilleures pratiques, de diffuser l'innovation et favoriser l'amélioration continue dans tous les domaines. Une démarche relayée par des intranet et des médias dédiés au « Bien faire et le faire savoir » comme la lettre d'information *Innovation*.

## Sécurité au travail : sur la bonne voie



Nombre de sites sans aucun accident de travail.

## Attirer et fidéliser les talents

Nexans fait du recrutement l'un des leviers de son développement et donne la priorité aux jeunes diplômés aptes à travailler dans un environnement international.

La promotion interne est développée et la mobilité encouragée. Les principaux postes de managers disponibles sont accessibles sur l'intranet du Groupe.

La gestion prévisionnelle des compétences et des carrières s'appuie sur un Comité de carrières au niveau du Groupe qui examine chaque mois les mobilités et les plans de succession.

La création de comités équivalents dans chaque pays est fortement encouragée ainsi que la réalisation d'un entretien annuel d'évaluation pour chaque salarié.

La bonne intégration des collaborateurs des entreprises nouvellement intégrées et la gestion des carrières des expatriés font l'objet d'un suivi attentif.

## La sécurité en tête des priorités

Nexans entend diviser par deux la fréquence des accidents du travail pour passer en dessous de dix par millions d'heures travaillées en 2011. La sécurité est ainsi l'un des dix indicateurs clés du tableau de bord de la performance industrielle suivi par chaque usine chaque mois.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe veut faire de chaque salarié un acteur de la sécurité. Tous les responsables des ressources humaines ont été fortement mobilisés. Un Directeur Groupe de la Sécurité a été recruté. Des procédures standards sont déployées pour prévenir les risques les plus dangereux comme les essais électriques, le travail en hauteur, l'utilisation des chariots élévateurs et des machines tournantes. Une procédure d'alerte fondée sur les meilleures pratiques est opérationnelle. Un plan de Groupe est arrêté pour la période 2009-2011 et des plans de progrès sont mis en œuvre dans chaque pays.

## Un dialogue social ouvert

Nexans entretient un dialogue ouvert avec les partenaires sociaux : plus d'une soixantaine d'accords collectifs ont été signés en 2008.

En Europe, le Comité d'Entreprise européen « Newco » représente treize pays.

Lorsqu'il conduit des restructurations, le Groupe mobilise toutes les solutions de reclassement interne et externe, avec l'appui de formations et d'accompagnements personnalisés chaque fois que nécessaire. Plus largement, Nexans met en place des politiques anticipant l'évolution des emplois pour permettre aux salariés de développer leur capacité d'adaptation et de reconversion.

## Rétribuer la performance

Favoriser l'engagement des équipes passe par une politique de rémunération cohérente et attractive. Les dispositifs en place tiennent compte des contextes locaux et sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité.

La rémunération des managers comporte une part fixe et une part variable en fonction d'objectifs fixés en début d'année. Ces objectifs sont pour partie liés aux performances du Groupe ou des entités locales et pour partie individualisés. Les équipes commerciales reçoivent un intéressement et des primes liées aux résultats de leur unité.

La quasi-totalité des sociétés du Groupe en France a signé des accords de participation ou d'intéressement. Dans les autres pays, nombreuses sont celles qui offrent des systèmes d'intéressement en adéquation avec les réglementations locales.

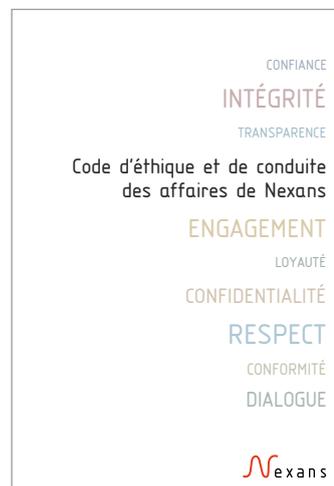
Au niveau du Groupe, un nouveau plan d'intéressement fondé sur la réalisation des objectifs à trois ans du plan stratégique a été mis en place en 2008 pour les managers.

## Associer au capital

Nexans souhaite aussi associer davantage les salariés à son capital. Dans cet objectif, il lance chaque année un plan de stock-options ouvert à plus de 200 managers et propose régulièrement des plans mondiaux d'actionnariat salarié.

Act 2008, le dernier Plan d'actionnariat salariés, lancé en mars 2008 dans 27 pays, offrait le choix entre une formule classique permettant de souscrire des actions Nexans avec une décote de 20 % par rapport au cours de référence et une formule intégrant une garantie du montant investi par les salariés. Les collaborateurs de Nexans détenaient, au 31 décembre 2008, 1,4 % du capital.

N.B. : les principales données sociales sont publiées page 84.



## + Ethique & Responsabilité

La confiance indispensable à la réussite dans les affaires exige le respect de normes éthiques élevées. Afin d'aider ses collaborateurs à s'y conformer dans leur travail, Nexans a actualisé son Code d'éthique et de conduite des affaires. Un programme de sensibilisation sera déployé en 2009.

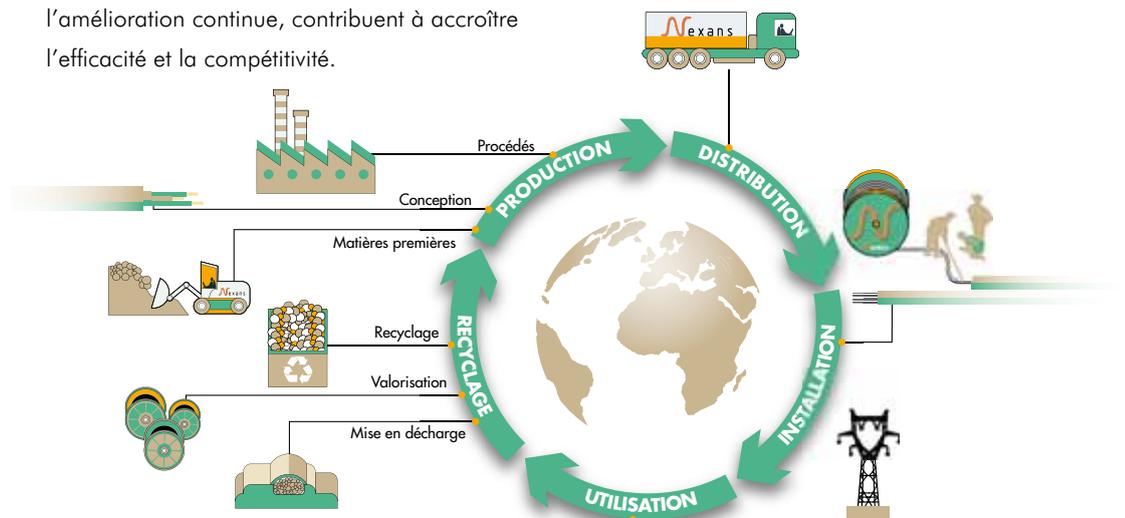
Nexans accroît ses efforts pour préserver l'environnement, maîtriser ses consommations, faciliter le recyclage de ses câbles. Il s'investit aux côtés de ses clients pour renforcer la sécurité des personnes et des biens, économiser l'énergie, faciliter le recours aux énergies renouvelables, préserver les paysages et le milieu marin.

### Moteur de croissance, vecteur de performances

Des solutions de câblage permettant d'exploiter des gisements toujours plus éloignés et plus profonds, de développer les énergies renouvelables, de fiabiliser le transport et la distribution d'électricité, de réduire les pertes en ligne, d'économiser l'énergie : ces défis sont autant d'opportunités de croissance pour Nexans qui aide ses clients à atteindre leurs objectifs en leur apportant des solutions sûres, performantes et respectueuses du milieu naturel. Ces exigences stimulent l'innovation, favorisent l'amélioration continue, contribuent à accroître l'efficacité et la compétitivité.

### Mieux concevoir et mieux produire

Nexans s'efforce de satisfaire ses clients avec des produits présentant un moindre impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Pour cela, la R&D s'appuie sur l'analyse de cycle de vie qui permet de quantifier les impacts environnementaux du produit, depuis l'extraction des matières premières qui le composent jusqu'à son élimination en fin de vie.



# L'environnement

## L'efficacité énergétique

« À Andrézieux, nous produisons Energyflex, un câble à haute performance qui assure la connexion entre les panneaux photovoltaïques et l'onduleur qui transforme l'énergie solaire en courant électrique exploitable. Tout naturellement, nous allons équiper l'usine d'une installation photovoltaïque. »

**Bruno Daguet**, Directeur de l'Usine d'Andrézieux (France)

« À la suite d'un audit de notre consommation d'air comprimé, nous avons installé des buses de soufflage spécialement conçues pour refroidir la coulée. Moyennant 1 000 euros d'investissement, nous avons réduit notre consommation d'air comprimé de 60 %, économisé près de 10 000 euros d'électricité, diminué les émissions de gaz à effet de serre et le bruit. »

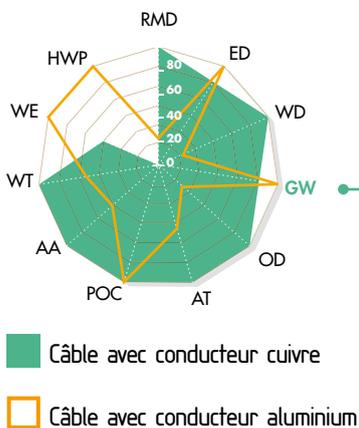
**André-Claude Lessard**, Directeur de l'Ingénierie et des Services, Nexans Canada

Le programme d'efficacité énergétique de Nexans couvre les équipements, les procédés et la logistique. Des campagnes de mesures et des audits de consommation sont réalisés pour les équipements. Ils permettent de s'assurer du bon fonctionnement des réseaux, d'ajuster les contrats, d'opter pour des équipements d'air comprimé, de chauffage et de climatisation, et d'éclairage plus économiques. L'efficacité énergétique des procédés est étalonnée ce qui permet d'identifier les meilleures pratiques et de les généraliser.

Pour la logistique, les efforts portent sur le remplissage des camions, la répartition des livraisons au dernier moment, le recours au transport fluvial lorsque c'est possible et la gestion des tourets.

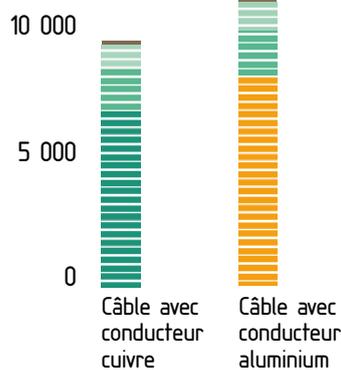
Les stratégies d'amélioration des produits sont diverses et font appel à la créativité et à l'innovation. Par exemple, Nexans travaille avec succès à alléger les câbles pour avions, navires, voitures et trains. Il développe des solutions qui réduisent l'échauffement des équipements et garantissent la résistance des câbles dans les environnements difficiles. Le choix de matériaux moins polluants et leur identification contribuent à faciliter le traitement de câbles en fin de vie. Pour identifier les meilleurs matériaux et techniques disponibles, Nexans utilise le logiciel EIME (Évaluation des Impacts et Management de l'Écoconception) qui permet de déterminer les principaux impacts environnementaux : impact sur le réchauffement climatique, toxicité de l'air et de l'eau, déchets produits, eau et énergie consommées, etc.

### Comparaison de l'impact environnemental de deux câbles



RMD : Appauvrissement des ressources naturelles  
 ED : Consommation d'énergie  
 WD : Consommation d'eau  
 GW : Réchauffement climatique  
 OD : Réduction de la couche d'ozone  
 AT : Toxicité de l'air  
 POC : Création d'ozone photo-chimique  
 AA : Acidification de l'air  
 WT : Toxicité de l'eau  
 WE : Eutrophisation de l'eau  
 HWP : Production de déchets dangereux

### Analyse de l'impact sur le réchauffement climatique (kg eq CO<sub>2</sub>/km câble)



Parallèlement, Nexans a engagé deux importants programmes pour optimiser ses consommations d'énergie et réduire ses consommations de matières premières, dès la conception des produits et tout au long de la production. Dans ce dernier domaine, le Groupe vise 60 millions d'euros d'économies sur trois ans.

### Une gestion rigoureuse

Formalisée dans une Charte de maîtrise des risques, la politique d'environnement et de sécurité s'appuie sur une évaluation rigoureuse des risques liés aux produits et aux procédés de fabrication, sur la formation aux bonnes pratiques environnementales et sur un programme d'amélioration continue. Le pilotage de ce programme est assuré par la Direction Industrielle qui est rattachée à la Direction des Opérations Stratégiques. Le Comité Environnement associe la Direction des Opérations Stratégiques, la Direction Industrielle, la Direction Technique, la Direction des Achats, la Direction Juridique, la Direction de la Gestion des Risques, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication. Un Manuel Environnement Groupe décrit les objectifs, procédures et outils à la disposition des sites. Un intranet dédié rassemble toutes les informations et permet d'échanger les meilleures pratiques recensées par thème.

## Un label exigeant

Le système de management environnemental du Groupe, en ligne avec la norme ISO 14001, s'appuie sur le suivi environnemental des sites réalisé au moyen d'un questionnaire approfondi et d'audits spécialisés. Ce questionnaire a été informatisé en 2008 ce qui a notamment permis d'introduire de nouveaux indicateurs. Un label interne EHP (Environnement Hautement Protégé) est attribué aux sites qui répondent aux critères environnementaux du Groupe, définis par le Comité Environnement et adaptés aux activités de Nexans.

25 sites ont été audités en 2008 et 14 ont obtenu le label. Au total 52 des 93 sites participant à ce programme sont certifiés EHP à fin 2008 soit 56 %. L'objectif est d'atteindre 70 % en 2011. Parallèlement, 38 sites sont certifiés ISO 14001.

Nexans a poursuivi en 2008 l'analyse des études historiques de sols engagée depuis deux ans et réalisé des premiers bilans carbone sur 3 sites pilote, représentatifs des différents types d'usines du Groupe. Cette démarche sera élargie en 2009.

## 3,9 millions d'euros investis en 2008

La protection du sol, la gestion des eaux et des fluides dangereux, le remplacement des chaudières au fioul et des appareils de chauffage par des équipements moins polluants et plus économes en énergie, le traitement de l'air et des rejets gazeux comptent parmi les priorités. Le remplacement des cuves

enterrées à simple enveloppe, la rétention des liquides et des eaux d'extinction d'incendie, le traitement des eaux usées font l'objet de constantes améliorations.

En 2008, des investissements pour la gestion et le retraitement des eaux ont été notamment réalisés à Montréal (Canada), à Hanovre (Allemagne) et à Tottenham (Australie).

Des investissements d'efficacité énergétique ont été effectués à Lens (France), à Jincheon (Corée) et à Battipaglia (Italie).

## Une solution complète de recyclage

En 2008, le Groupe a recyclé 21 700 tonnes de déchets de fabrication de câbles issus de ses usines.

Le marché européen du recyclage de câble est estimé à 200 000 tonnes par an.

Pour disposer d'une offre complète, Nexans a créé en 2008 Recycable, dont il détient 36 % aux côtés de Sita (Groupe Suez Environnement). Le Groupe a apporté les moyens de recyclage des métaux de sa filiale RIPS. Sita investit pour sa part 4,5 millions d'euros dans une chaîne de recyclage des polymères des gaines de câbles.

Nexans continuera à s'approvisionner en cuivre et aluminium recyclés auprès de Recycable. En 2008, le Groupe a notamment valorisé en fil conducteur 12 000 tonnes de cuivre recyclé grâce à un procédé exclusif de coulée continue mis en œuvre dans son usine de Lens (France).

N.B. : les principales données environnementales sont publiées page 85.

**+ Mise en conformité avec REACH.** Grâce à des équipes fortement mobilisées, 8 900 matières ont été enregistrées auprès de l'agence européenne ECHA. Parmi les milliers de câbles différents que fabrique Nexans, quelques-uns seulement sont concernés par les informations requises sur les substances soumises à autorisation. La recherche de solutions de substitution est bien avancée et une base de données complète permet au Groupe de répondre aux questions de ses clients et de les aider dans leur propre démarche de conformité.

**+ Tourets : la gestion durable d'Eurocâbles**  
La conception du touret est adaptée à sa charge et à la problématique logistique. Les copeaux de fabrication alimentent la chaudière et les étuves dédiées au traitement naturel à haute température des tourets. Le transport en kit des tourets, assemblés chez le client, divise par trois le nombre des camions nécessaires. Les tourets sont réparés si leur état le permet, et valorisés comme combustible en fin de vie.

Nexans souhaite apporter une contribution positive aux pays et aux communautés dans lesquels il opère en créant des richesses et des emplois, en développant les compétences, en encourageant la solidarité avec les communautés qui l'accueillent.

### **Des actions au plus près du terrain**

En relations étroites avec les communautés au sein desquelles ils opèrent, les responsables des entités sont les mieux à même d'agir au plus près du terrain, de nouer les contacts avec les organisations et les associations compétentes pour conduire des actions adaptées aux situations ou aux préoccupations locales.

Nexans soutient ainsi des programmes variés dans les domaines de l'éducation et de la formation, du sport, de l'aide aux enfants vulnérables et aux personnes démunies.

Il se mobilise aux côtés de ses collaborateurs pour apporter des secours d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles.

Il est mécène de grands projets qui lui permettent d'illustrer concrètement la valeur ajoutée de ses solutions de câblage.

### **Un mécénat de compétences**

La contribution du Groupe à la rénovation du Grand Versailles en France, l'un des monuments les plus visités au monde avec 7 millions de personnes accueillies chaque année, s'inscrit dans ce cadre. Nexans apporte ses compétences et fait don de câbles à tenue au feu renforcée.

L'électrification de favelas à São Paulo en est une autre manifestation. Au Brésil et dans de nombreux pays émergents, les vols d'électricité freinent les projets d'électrification des quartiers défavorisés. Les câbles antivol de Nexans permettent de les relancer. Parallèlement, le Groupe a participé bénévolement au raccordement au réseau de 400 commerces et 3 800 habitations et à la sensibilisation des habitants des favelas aux avantages et à la sécurité de l'électricité légale.

# La société

## Nexans câble le Grand Versailles

« Le mécénat de compétences de Nexans symbolise parfaitement bien la rencontre de deux mondes différents qui vont mutuellement s'enrichir et créer une vraie synergie autour d'un projet. »

**Serena Gavazzi**, Responsable du mécénat et du partenariat de l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles

« Nous devons préserver à la fois un patrimoine historique exceptionnel et la sécurité de milliers de visiteurs. Nous avons donc sélectionné notre gamme Alsecure® pour une grande partie du chantier. Ces câbles donnent plus de temps aux visiteurs pour évacuer les lieux en cas d'incendie ; ils n'émettent aucun gaz toxique et très peu de fumée. »

**Jérôme Leroy**, Chef du projet Nexans à Versailles

Nexans est mécène de la rénovation des réseaux techniques du château et du domaine de Versailles qui s'échelonne de 2007 à 2011. Le programme inclut le Domaine de Trianon, l'Opéra Royal et tous les réseaux électriques du château. Il comprend aussi la création d'un pôle énergétique sous la cour du Grand Commun, le réaménagement de l'espace d'accueil des visiteurs et des bosquets de la salle de Bal et des Bains d'Apollon. Les câbles sont produits par les usines d'Autun, de Bourg-en-Bresse, de Fumay et de Lyon.

Nos clients

Nos équipes

L'environnement

La société

## Aider les enfants vulnérables

Dans plusieurs pays, les équipes de Nexans s'investissent pour aider les enfants en situation de vulnérabilité.

En Grèce, Nexans soutient l'association The smile of a child qui se mobilise pour protéger les enfants, défendre leurs droits, lutter contre les abus sexuels et retrouver les enfants disparus en s'appuyant sur les nouvelles technologies d'information et de communication.

En France, Nexans a apporté son appui à l'opération conduite par Enfants du Monde – Droits de l'Homme (EMDH) à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Vingt-huit grands architectes lauréats du prix Pritzker ont réalisé chacun un dessin sur les droits de l'enfant, thème de l'exposition présentée au Pavillon de l'Arsenal à Paris. Cette initiative a permis de recueillir plus de 82 000 euros qui financeront des programmes d'aide psychologique au profit d'enfants victimes de conflits.



En Allemagne, Nexans organise un marathon au profit d'enfants dans le besoin. Aux États-Unis et au Canada, plusieurs collectes sont réalisées dans le même but et l'entité de Chester soutient les programmes de formation à la sécurité que conduit la police locale.

Au Brésil, des dons d'équipements médicaux et de câbles spécialisés ont été faits à l'unité de soins intensifs des nouveaux nés de l'hôpital Santa Casa de Lorena afin de réduire la mortalité infantile, l'une des plus élevée de la province.

## Un bénévolat solidaire

Aux États-Unis comme au Canada, l'engagement et les dons personnels des salariés sont souvent abondés par les entités du Groupe, nombreuses à soutenir différents domaines de la recherche médicale et, via United Way, des projets sociaux solidaires.

Dédiée à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités, United Way agit en effet en mobilisant bénévoles et fonds au profit d'autres associations et fondations. Les aides financières attribuées sont l'objet d'analyses approfondies par des bénévoles triés sur le volet et formés à cet exercice.

## Soutenir l'éducation et la formation

Nexans s'engage pour l'éducation et la formation des jeunes afin de les aider à préparer leur avenir et à trouver leur place dans la société.

Au Maroc et en Corée du Sud, des entités aident des orphelins à suivre leur scolarité grâce à des bourses et des dons de cartables et de fournitures.

En Turquie, Nexans apporte son concours

au programme de l'Unicef pour l'éducation des jeunes filles.

En Australie, Olex, en partenariat avec plusieurs associations, apporte un soutien très actif à l'éducation et à la formation des jeunes défavorisés avec des programmes de soutien scolaire et des bourses d'études.

Dans plusieurs pays, les collaborateurs de Nexans se mobilisent au sein d'associations pour permettre à des jeunes en difficulté de se former et de s'insérer dans la société.

Dons de matériels, prises en charge de cours, offres de stages, visites d'usines : de nombreux sites soutiennent des lycées et des écoles qui forment aux métiers de l'électricité et s'attachent à familiariser les jeunes avec le monde de l'entreprise.

En Allemagne, en Suède, en Suisse, en Corée du Sud, ce sont de jeunes chercheurs que les entités de Nexans soutiennent et récompensent pour leurs travaux.

### **Sensibiliser aux économies d'énergie**

Nexans est partenaire en Turquie d'un programme de sensibilisation du grand public à l'utilisation efficace de l'électricité. 3 727 élèves d'écoles primaires et 604 mères au foyer ont pris conscience de l'intérêt de la sécurité, des économies d'énergie et de la contribution à la réduction de l'effet de serre. Un concours sur l'efficacité énergétique faisant appel aux talents de caricaturistes, de dessinateurs et d'écrivains des participants a également été organisé.

### **Sur la trace des All Blacks**



Athlétisme en Grèce, course cycliste en Allemagne, marathon, golf et tennis en Corée... les clubs sportifs et les compétitions locales bénéficient du soutien de nombreuses entités du Groupe à travers le monde. Mais en Nouvelle-Zélande, Olex va plus loin avec The Olex Taranaki Rugby Academy. Créé en 1889, le club est l'un des plus anciens du monde et il a donné nombre de ses joueurs aux prestigieux All Blacks. L'objectif de l'Académie : maintenir un rugby d'excellence en Taranaki, détecter les jeunes talents et assurer aux meilleurs joueurs de la province un entraînement de haut niveau sur tous les plans – physique, mental, nutritionnel, technique et tactique – pour les conduire au sommet.

### **L'urgence mobilise Nexans et ses salariés**

En Chine, après les tempêtes de neige meurtrières de janvier, un tremblement de terre a coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes, dans la région de Wenchuan près du Sichuan, en mai 2008.

Les salariés de Nexans Chine se sont aussitôt mobilisés en faisant un don de 23 000 euros à la Croix-Rouge. Par ailleurs le Groupe a donné 50 000 euros et des câbles de télécommunication afin de rétablir les moyens de communication des zones touchées.

**La dynamique des chiffres.** Elle traduit la solidité du modèle économique de Nexans et sa capacité à progresser dans tous les domaines : croissance avec une hausse organique des activités Câbles de 6 % ; rentabilité opérationnelle avec un taux de marge de 8,9 % en progrès de 0,4 point ; génération de trésorerie avec un besoin de fonds de roulement réduit de 4,8 points en deux ans et un cash flow libre record de 291 millions d'euros ; rentabilité des capitaux employés\* en hausse de 6 points en deux ans à 16,4 %. Nexans progresse aussi dans le domaine de la sécurité au travail avec 28 sites sans aucun accident, contre 11 en 2007, et dans celui de l'environnement avec 52 sites certifiés EHP-Environnement Hautement Protégé.

Pour en  
savoir plus

\*ROCE avant impôts et hors acquisition de l'année en cours

ROCE = *Return on capital employed*

Les résultats 2008 par activité p. 76

---



Bilan consolidé p. 78

---



Compte de résultats consolidé p. 80

---



Tableau de flux de trésorerie consolidés p. 82

---



Données sociales p. 84

---



Données environnementales p. 85

---



## Câbles d'énergie

- **82,3 % des ventes consolidées**
- **94,1 % de la marge opérationnelle**

### Positions

N°1 mondial des câbles d'énergie, Nexans détient d'excellentes positions sur les marchés d'infrastructures d'énergie en Europe, en Amérique du Nord et du Sud et en Asie australe.

Il occupe des positions de leader mondial dans les câbles ombilicaux et sous-marins, les câbles pour la construction navale, les équipements ferroviaires et la pétrochimie.

### Activités et résultats 2008

- Le chiffre d'affaires des câbles d'énergie s'élève à 3 929 millions d'euros, en hausse de 6,7 % à données comparables.
  - **Infrastructures d'énergie** : la croissance organique atteint 19,5 % avec un très fort développement de la haute tension sous-marine et terrestre, + 37,9 %, et une augmentation de 10,8 % des câbles moyenne et basse tension.
  - **Industrie** : les ventes sont en retrait de 1,3 % sous l'effet du fort ralentissement du marché automobile et de la faible demande des grands équipementiers télécom. Les segments prioritaires ont bien résisté notamment la construction navale, le transport ferroviaire, l'aéronautique, l'industrie pétrolière et gazière.
  - **Bâtiment** : les ventes sont en baisse de 4,9 % à données comparables avec un recul proche de 11 % en Europe et une croissance de 4,7 % en Amérique du Nord.
- La marge opérationnelle des câbles d'énergie progresse de 10,1 % à 402 millions d'euros. Elle s'élève à 10,2 % du chiffre d'affaires contre 9,7 % en 2007.

### Orientations

- Sur le marché du bâtiment, Nexans a anticipé l'évolution des normes européennes avec des câbles offrant d'excellentes performances de résistance et de réaction au feu. Il développe sur les principaux marchés une offre adaptée aux exigences croissantes de sécurité. Le Groupe privilégie ses marges, mais une dégradation plus forte qu'anticipée de la conjoncture en 2009 pourrait rendre nécessaire de nouvelles mesures d'adaptation.
- Dans l'industrie, Nexans propose des solutions avancées pour la construction navale, la manutention, l'aéronautique, la robotique, l'automobile, la pétrochimie, les éoliennes. L'acquisition d'Intercond enrichit sa gamme et renforce ses positions.
 

En 2009, les activités de câbles automobiles et pour machine-outils seront affectées par l'effondrement du marché automobile. La forte baisse du prix des matières premières pourrait décaler certains investissements miniers et pétroliers. L'importance des commandes communiquées par les clients dans certains secteurs devrait cependant constituer un amortisseur.
- Les infrastructures d'énergie, qui représentent près de 45 % du chiffre d'affaires des activités câbles, bénéficient de solides perspectives mondiales liées aux besoins de fiabilisation, de modernisation, de développement et d'interconnexion des réseaux. En haute tension, les projets en carnet de commandes à fin 2008 représentaient 18 mois d'activité. La haute tension sous-marine est un enjeu majeur alors que de très grands projets sont programmés. Les besoins d'énergie incitent à prospecter et développer de nouveaux champs gaziers et pétroliers, notamment off shore. Les impératifs écologiques favorisent les énergies renouvelables. Dans tous ces domaines, Nexans s'est assuré une avance technologique et propose des solutions d'avenir.

# Les résultats 2008 par activité\*

\* Les chiffres d'affaires et leur progression sont donnés à périmètre, cours des métaux et cours de change constants. Le taux de marge opérationnelle est établi sur la base d'un chiffre d'affaires à cours des métaux non-ferreux constants.

## Câbles télécom

- **10,6 % des ventes consolidées**
- **9,6 % de la marge opérationnelle**

### Positions

L'activité de câbles télécom se répartit entre les réseaux privés LAN (57 %) et les réseaux d'infrastructures (43 %). Nexans détient de fortes positions sur le marché des réseaux privés aux Etats-Unis. Sur le marché des infrastructures, il privilégie les réseaux de fibre optique pour les applications jusque chez l'abonné (FTTH) et à très haut débit (FTTx).

### Activités et résultats 2008

- Le chiffre d'affaires des câbles télécom s'élève à 508 millions d'euros, en hausse de 1,2 % à données comparables.
  - **Réseaux privés (LAN)** : les ventes augmentent de 1 % à données comparables avec une activité en recul en Europe et en Asie-Pacifique et une croissance de 5 % aux Etats-Unis grâce au succès des offres cuivre à très haut débit.
  - **Infrastructures télécom** : les ventes progressent de 1,5 % du fait de l'arrêt de l'activité de câble cuivre au Vietnam, et de 5,1 % hors cet effet. Nexans a également cédé son activité de câbles cuivre à Santander (Espagne). Parallèlement, il a conclu en fin d'année un partenariat avec Sumitomo Electric Industries dans le domaine des câbles à fibre optique pour l'Europe.
- La marge opérationnelle des câbles télécom s'établit à 41 millions d'euros, soit 8 % du chiffre d'affaires contre 9,3 % en 2007.

### Orientations

Nexans poursuivra une politique de développement sélective centrée sur les solutions hautes performances.

- Sur le marché des réseaux privés, Nexans privilégie les offres intégrées 10 Gbits pour lesquelles il détient une avance technique reconnue.

• Sur le marché des réseaux d'infrastructures, le Groupe entend renforcer sa position sur le marché des réseaux en fibre optique qui pourrait doubler en Europe d'ici 2012. Son association avec Sumitomo Electric Industries, qui compte parmi les leaders mondiaux du secteur, va lui permettre d'accompagner les opérateurs européens avec les meilleures solutions technologiques.

## Fils conducteurs

- **6,8 % des ventes consolidées**
- **Marge opérationnelle : - 3 millions d'euros**

Nexans produit du fil machine, le produit de base de l'industrie du câble. L'essentiel de sa production est acheté par les unités du Groupe qui sécurisent ainsi la qualité de leurs approvisionnements. Nexans a entrepris de recentrer cette activité sur ses besoins propres et cesse progressivement ses livraisons à l'extérieur du Groupe en Europe.

### Activités et résultats 2008

- Le chiffre d'affaires de l'activité Fils conducteurs s'élève à 325 millions d'euros en réduction de 36,8 % à périmètre et taux de change constants. La baisse est de 43,1 % à données comparables pour le fil machine où les tonnages vendus à l'extérieur du Groupe ont volontairement diminué de 33 %. Elle est de 11,3 % pour les fils conducteurs nus avec une diminution plus marquée en France qu'en Allemagne et au Royaume-Uni, positionnés sur des spécialités à plus forte valeur ajoutée.
- La marge opérationnelle de l'activité Fils conducteurs s'établit à - 3 millions d'euros, soit 0,8 % du chiffre d'affaires.

### Orientations

Nexans poursuivra en 2009 le recentrage de ces activités sur ses besoins propres.

## Actif

au 31 décembre, en millions d'euros

	2008	2007	2006*
Goodwill	400	192	174
Autres immobilisations incorporelles	85	101	110
Immobilisations corporelles	997	858	830
Participations dans les entreprises associées	4	1	22
Autres actifs financiers non courants	35	28	50
Impôts différés actifs	91	48	97
Autres actifs non courants	4	-	-
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>1 616</b>	<b>1 227</b>	<b>1 283</b>
Stocks et encours	922	1 158	1 328
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	195	163	77
Clients et comptes rattachés	1 110	1 092	1 272
Autres actifs financiers courants	320	125	105
Créances d'impôts courants sur les sociétés	26	11	7
Autres actifs non financiers courants	84	83	79
Trésorerie et équivalents de trésorerie	398	622	287
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	1	150	60
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>3 055</b>	<b>3 403</b>	<b>3 214</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 671</b>	<b>4 630</b>	<b>4 497</b>

# Bilan consolidé

# Passif

au 31 décembre, en millions d'euros

	2008	2007	2006*
Capital	28	26	25
Primes	1 256	1 133	1 127
Réserves	212	374	158
Résultat net, part du Groupe	82	189	241
<b>CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE</b>	<b>1 578</b>	<b>1 722</b>	<b>1 551</b>
Intérêts minoritaires	39	36	39
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 617</b>	<b>1 758</b>	<b>1 589</b>
Pensions et indemnités de départ à la retraite	317	322	336
Autres avantages à long terme consentis aux salariés	13	15	17
Provisions (non courant)	27	25	27
Emprunts obligataires convertibles	271	258	247
Autres dettes financières (non courant)	389	353	7
Impôts différés passifs	45	85	94
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>1 062</b>	<b>1 058</b>	<b>728</b>
Provisions (courant)	65	72	89
Autres dettes financières (courant)	274	301	665
Dettes sur contrats de construction <sup>(1)</sup>	111	138	71
Fournisseurs et comptes rattachés	908	866	956
Autres passifs financiers courants	376	180	174
Dettes sociales	160	133	116
Dettes d'impôts courants sur les sociétés	43	32	39
Autres passifs non financiers courants	54	47	47
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	1	45	22
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 992</b>	<b>1 814</b>	<b>2 180</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 671</b>	<b>4 630</b>	<b>4 497</b>

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Olex, cf. Note 2.

(1) Incluant les avances reçues sur les contrats long terme.

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>6799</b>	<b>7 412</b>	<b>7 489</b>
Effet du cours des métaux <sup>(1)</sup>	(2 023)	(2 591)	(3 046)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT <sup>(1)</sup></b>	<b>4776</b>	<b>4 822</b>	<b>4 442</b>
Coût des ventes	(5 842)	(6 521)	(6 802)
Coût des ventes à prix métal constant <sup>(1)</sup>	(3 819)	(3 930)	(3 756)
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>957</b>	<b>892</b>	<b>687</b>
Charges administratives et commerciales	(467)	(423)	(372)
Frais de R&D	(63)	(60)	(55)
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE <sup>(1)</sup></b>	<b>427</b>	<b>409</b>	<b>260</b>
Effet stock-outil <sup>(2)</sup>	(165)	20	107
Dépréciations d'actifs nettes	(19)	(21)	(99)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux	(12)	(36)	(7)
Plus et moins-value de cession d'actifs	4	4	151
Coûts de restructuration	(22)	(14)	(48)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>214</b>	<b>362</b>	<b>363</b>
Coût de l'endettement financier (brut)	(66)	(57)	(45)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	18	13	12
Autres charges financières	(31)	(37)	(36)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(0)	-	3
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>135</b>	<b>281</b>	<b>297</b>
Impôts sur les bénéfices	(50)	(84)	(48)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>84</b>	<b>197</b>	<b>249</b>
Résultat net des activités abandonnées	-	-	(4)
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>84</b>	<b>197</b>	<b>244</b>
dont part du Groupe	82	189	241
dont part des intérêts minoritaires	2	7	3

(1) Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.  
(2) Effet lié à la revalorisation du stock-outil à son coût unitaire moyen pondéré.

# Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (EN EUROS)</b>			
- résultat de base par action	3,16	7,41	10,44
- résultat dilué par action	3,07	6,67	9,10
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PAR ACTION (EN EUROS)</b>			
- résultat de base par action	-	-	(0,19)
- résultat dilué par action	-	-	(0,17)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)</b>			
- résultat de base par action	3,16	7,41	10,25
- résultat dilué par action	3,07	6,67	8,93

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	<b>2008</b>	2007	2006
Résultat net consolidé, part du Groupe		82	189	241
Intérêts minoritaires		2	7	3
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)		125	122	178
Coût de l'endettement financier (brut)		66	57	45
Effet stock-outil <sup>(1)</sup>		165	(20)	(107)
Autres retraitements <sup>(2)</sup>		12	118	(70)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔT <sup>(3)</sup></b>		<b>453</b>	<b>473</b>	<b>290</b>
Diminution (augmentation) des créances		31	61	(181)
Diminution (augmentation) des stocks		174	129	(308)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(59)	(6)	242
Impôt versé		(62)	(80)	(58)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		4	(4)	12
<b>VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS</b>		<b>88</b>	<b>100</b>	<b>(294)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		<b>541</b>	<b>573</b>	<b>(3)</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		16	7	6
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(172)	(168)	(171)
Diminution (augmentation) des prêts accordés		(187)	2	2
<i>dont appels de marge liés aux dérivés métaux</i>	<i>(19)</i>	<i>(140)</i>	-	-
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	(2) & (11)	(311)	(36)	(365)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	(2) & (11)	19	48	201

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2008	2007	2006
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(635)</b>	<b>(147)</b>	<b>(327)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT</b>		<b>(94)</b>	<b>427</b>	<b>(330)</b>
Émissions/(remboursements) d'emprunts à long terme	(24)	22	344	276
<i>dont émissions d'emprunts</i>		29	345	279
<i>dont remboursements d'emprunts</i>		(7)	(1)	(3)
Émissions/(remboursements) d'emprunts à court terme	(24)	14	(409)	282
Augmentations/(réductions) de capital en espèces		(23)	7	8
Intérêts financiers versés		(54)	(36)	(45)
Dividendes payés		(52)	(32)	(23)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>		<b>(93)</b>	<b>(125)</b>	<b>497</b>
Effet net des variations des taux de conversion		(19)	4	1
Impact de la variation du périmètre des activités abandonnées		-	-	1
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(206)</b>	<b>306</b>	<b>170</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>594</b>	<b>287</b>	<b>117</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>388</b>	<b>594</b>	<b>287</b>
Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		398	622	287
Dont concours bancaires courants – Passif		(10)	(28)	-

(1) Effet lié à la revalorisation du « stock-outil » à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (cf. Note 1.a).

(2) Pour 2008, on relève principalement : la neutralisation de la charge d'impôt (+ 50 millions d'euros) ainsi que l'annulation de l'impact lié à la juste valeur des dérivés métal et change (- 28 millions d'euros). Pour 2007, ce poste comprenait essentiellement la neutralisation de la charge d'impôt (+ 84 millions d'euros) et l'annulation de la charge liée à la juste valeur des dérivés métal et change (+ 54 millions d'euros). Pour 2006 le retraitement est principalement lié aux éléments suivants : plus-value de cession de la société Electro-Matériel (- 150 millions d'euros), neutralisation de la charge d'impôt (+ 48 millions d'euros), impact non cash de la variation de juste valeur des dérivés métal et change (+ 16 millions d'euros).

(3) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « CAF opérationnelle » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux restructurations (respectivement 24 millions d'euros, 22 millions d'euros et 40 millions d'euros en 2008, 2007 et 2006), et déduction des charges financières et de la charge d'impôt courant.

	2008	2007	2006
<b>EFFECTIF</b>			
Effectif total	23 480	21 898	21 150
<i>Europe</i>	14 575	15 184	14 372
<i>Asie-Pacifique</i>	2 459	2 273	2 459
<i>Amérique du Nord</i>	1 803	1 870	1 961
<i>Amérique du Sud</i>	2 535	504	460
<i>Moyen-Orient, Russie, Afrique</i>	2 108	2 067	1 898
% Femmes <sup>(1)(2)</sup>	15,44 %	15,43 %	-
Âge moyen <sup>(1)(2)</sup>	42,1 ans	41,3 ans	-
Ancienneté moyenne <sup>(1)(2)</sup>	13 ans	13 ans	-
% Intérimaires <sup>(1)(2)</sup>	6 %	7 %	-
<b>EMPLOI</b>			
Départs naturels <sup>(1)</sup>	- 1 388	- 1 219	- 2 104
Restructurations <sup>(1)</sup>	- 174	- 179	- 4 41
Embauches <sup>(1)</sup>	1 779	2 151	3 086
Effets périmètre <sup>(1)</sup>	1 816	- 324	1 029
Transferts <sup>(1)</sup>	- 1	-	-
Turn-over <sup>(1)(2)(3)</sup>	6,6 %	6,3 %	-
Temps partiels <sup>(1)(2)</sup>	433	440	-
Heures supplémentaires <sup>(1)(2)(4)</sup>	6,5 %	5,0 %	-
% CDD <sup>(1)(2)</sup>	6,5 %	8,0 %	-
<b>DIVERSITÉ</b>			
% Femmes cadres <sup>(1)(2)</sup>	19,1 %	18,8 %	-
Nombre d'handicapés <sup>(1)(2)</sup>	333	-	-
<b>SANTÉ / SÉCURITÉ</b>			
Taux d'absentéisme <sup>(1)(2)</sup>	4,14 %	4,07 %	-
Taux de fréquence des accidents <sup>(1)(2)(5)</sup>	23,3	-	-
Nombre de sites ayant subi zéro accident	28	11	6
<b>FORMATION</b>			
Nombre total d'heures de formation <sup>(1)(2)</sup>	269 400	312 501	-
Nombre de personnes ayant subi au moins une formation <sup>(1)(2)</sup>	9 255	12 738	-
<b>DIALOGUE SOCIAL</b>			
Nombre de personnes couverts par une instance représentative du personnel <sup>(1)(2)</sup>	> 12 000	-	-
Nombre d'accords signés par les pays <sup>(1)(2)</sup>	> 60	> 70	-

(1) Chiffres hors Activité faisceaux automobiles.

(2) Chiffres hors périmètre Madeco et Intercond.

(3) Turn-over = nombre de départs naturels hors retraite / effectifs moyen x 100.

(4) Heures supplémentaires = nombre d'heures supplémentaires / nombre d'heures de travail réelles.

(5) Taux de fréquence des accidents = nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24 h / nombre total d'heures travaillées x 1 000 000.

(-) non disponible.

# Données sociales

	2008	2007	2006
<b>CONSOMMATIONS</b>			
Consommation d'énergie	1 657 900 MWh	1 715 000 MWh	1 615 000 MWh
<i>Dont électricité</i>	890 000 MWh	913 000 MWh	893 200 MWh
<i>Dont fuel</i>	87 900 MWh	-	-
<i>Dont gaz</i>	680 000 MWh	-	-
Consommation d'eau	4 760 000 m <sup>3</sup>	4 743 000 m <sup>3</sup>	4 452 000 m <sup>3</sup>
Consommation de solvants	940 t	740 t	1 500 t
Consommation cuivre	650 000 t	718 000 t	841 000 t
Consommation aluminium	138 000 t	154 000 t	140 000 t
<b>DÉCHETS ET RECYCLAGE</b>			
Tonnage de déchets	103 800 t	93 500 t	97 500 t
<i>Dont déchets spéciaux</i>	6 730 t	6 200 t	8 600 t
Tonnage de déchets de câbles usines recyclés <sup>(1)</sup>	21 700 t	21 993 t	20 600 t
Nombre de sites équipés de moyens de recyclage de l'eau <sup>(2)</sup>	74	-	-
<b>MANAGEMENT</b>			
Nombre de sites suivis <sup>(3)</sup>	93	98	91
Nombre de sites EHP	52	50	45
Nombre de sites ISO 14001	38	37	33
<b>FINANCES ALLOUÉES (EN MILLIERS D'EUROS)</b>			
Dépenses environnementales	7 500	7 300	4 368
Investissements	3 892	4 487	-
Provisions pour risque	4 956	7 304	6 446

(1) Tonnage traité par Recyclables.

(2) Sites dont au moins 75 % des machines sont équipées d'un recyclage d'eau.

(3) Les données relatives aux sites de Madeco (consolidées au 31 décembre 2008) ne figurent pas dans le tableau.

(-) non disponible.

# Données environnementales



Rapport de gestion p. 88

---



Comptes consolidés p. 163

---



Comptes sociaux p. 273

---



Informations générales p. 300

---



# Éléments financiers et juridiques

# Rapport de gestion

- [Annexe 1 / p. 147](#)  
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
- [Annexe 2 / p. 148](#)  
Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2008
- [Annexe 3 / p. 149](#)  
Rapport du Président du Conseil d'Administration préparé conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la société et du Groupe Nexans pendant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et est établi sur la base des comptes sociaux et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008.

Dans un rapport joint, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président rend compte, notamment, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place et appliquées dans le Groupe, en particulier dans le domaine de l'information financière et comptable.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris (compartiment A), fait partie de l'indice CAC Next 20. La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires au 30 septembre 2008 était la suivante : investisseurs institutionnels France (17,4 %), Royaume-Uni et Irlande (17,2 %), autres Europe (11,8 %), États-Unis (23,2 %), Amérique latine, (9 %), Reste du monde (1,5 %), actionnaires individuels et salariés (11,7 %), non identifiés (8,2 %).

## 1.

### 1.1 Résultats consolidés du Groupe Nexans

#### 1.1.1 L'évolution des résultats

Le chiffre d'affaires 2008 s'établit à 6 799 millions d'euros, contre 7 412 millions d'euros en 2007, soit une baisse de 8,3 %.

À cours des métaux non ferreux constants, il s'élève à 4 776 millions d'euros, contre 4 822 millions d'euros en 2007.

Le chiffre d'affaires 2008 tient compte de la consolidation des deux acquisitions récentes du Groupe : Intercond à compter du 1<sup>er</sup> août et les activités Câbles de Madeco à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Ces effets périmètres

représentent une contribution de 101 millions d'euros de chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants.

En 2007, le principal effet périmètre concernait la cession des activités fils émaillés au Canada (usine de Simcoe) réalisée fin avril et en Chine (participation majoritaire de Nexans dans la société Nexans Tianjin Magnet Wires and Cables) finalisée fin juillet 2007. Ces activités représentaient un chiffre d'affaires total à cours des métaux non ferreux constants de 26 millions d'euros en 2007.

À cours des métaux non ferreux constants et à taux de change et périmètre inchangés, le chiffre d'affaires progresse de 1,5 % en 2008.

Cette croissance recouvre des évolutions contrastées selon les activités :

- les activités câbles (activités Énergie et Télécom confondues) affichent une croissance organique du chiffre d'affaires de 6,0 %,
- les fils conducteurs, pour lesquels le Groupe a poursuivi en 2008 le mouvement de recentrage sur ses seuls besoins internes, enregistrent un chiffre d'affaires en baisse de 36,8 % par rapport à 2007.

La marge opérationnelle s'établit à 427 millions d'euros, soit 8,9 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants (et 6,3 % du chiffre d'affaires à cours des métaux courants).

En 2007, la marge opérationnelle s'établissait à 409 millions d'euros, soit 8,5 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants (et 5,5 % du chiffre d'affaires à cours des métaux courants).

L'EBITDA (marge opérationnelle avant dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles) s'élève à 533 millions d'euros en 2008 (11,2 % du chiffre d'affaires à métaux constants), contre 510 millions d'euros en 2007 (10,6 % du chiffre d'affaires à métaux constants).

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées s'établit à 135 millions d'euros en 2008, contre 281 millions d'euros en 2007, en réduction de 146 millions d'euros.

## 1. Activité au cours de l'exercice écoulé

La très forte baisse des cours des métaux non ferreux et du cuivre en particulier (dont la valeur a chuté de plus de 50 % au dernier trimestre 2008) a conduit à enregistrer une charge comptable de 165 millions d'euros en 2008 sans contrepartie de trésorerie. En effet, les principes de couverture appliqués par le Groupe garantissent l'égalité entre le prix d'achat du métal à transformer et le prix de vente au client du métal contenu dans les câbles. La valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré conduit à constater comptablement l'impact du décalage temporaire entre le cuivre réellement consommé et le cuivre qui est implicitement affecté à la commande par le biais de la couverture. Ceci est rendu possible par l'existence d'un stock minimum de cuivre (appelé stock-outil) dans les usines qui est en permanence consommé et renouvelé afin d'assurer le déroulement du cycle de production (cf. note 26.D sur le stock-outil de l'annexe aux comptes consolidés).

Il convient de noter que la poursuite de l'application du principe du LIFO (*Last In First Out* — en vigueur jusqu'en 2004 avant la transition aux normes IFRS) n'aurait pas conduit à constater de charge induite liée à ce décalage dans le temps.

Compte tenu d'une charge d'impôt de 50 millions d'euros, le résultat net part du Groupe s'élève à 82 millions d'euros en 2008, contre 189 millions en 2007.

### 1.1.2 Analyse des résultats consolidés du Groupe

*(Données de chiffre d'affaires par origine commentées à cours des métaux non ferreux constants)*

#### • ÉNERGIE

Les ventes du métier Énergie ont atteint 3 929 millions d'euros en 2008 (en hausse de 3,9 % par rapport à 2007, et de 6,7 % à périmètre et taux de change constants).

Le principal effet de périmètre est relatif à l'acquisition des activités Câbles de Madeco. Sa contribution au chiffre d'affaires à cours des métaux constants sur trois mois s'élève à 64 millions d'euros, réalisés principalement par les filiales acquises au Brésil et au Pérou.

#### **Câbles d'Infrastructures d'énergie :**

La croissance du chiffre d'affaires s'élève à 19,5 % pour l'année 2008, à périmètre et taux de change constants. Elle est comparable à la croissance affichée au premier semestre 2008, qui s'élevait à 19,7 %.

Le chiffre d'affaires des activités **câbles haute tension** augmente de 37,9 % à périmètre et taux de change constants.

Pour faire face à la croissance des investissements réalisés dans les interconnexions de réseaux et dans le secteur parapétrolier, le Groupe a augmenté en 2008 la capacité de production de ses usines belge et norvégienne. La progression significative des ventes s'est ainsi poursuivie au second semestre (+16,3 % par rapport au premier semestre), grâce à la pleine utilisation de la capacité des usines dédiées à la production de ces câbles (Norvège, Belgique, Japon dans la coentreprise avec Viscas), ainsi qu'à la mise en place au sein du Groupe, d'une sous-traitance de fabrication des câbles jusqu'à 220 kV auprès des usines de Hanovre (Allemagne), Cortaillod (Suisse), Bourg-en-Bresse (France) ou Tottenham (Australie).

Dans le domaine des câbles terrestres, Nexans a notamment participé à des projets d'interconnexion au Moyen-Orient (Qatar phase VII, Abu Dhabi, Libye) et en Chine (connexion des stations de Shibo et Shanlin à Shanghai par un câble de 500 kV), auxquels s'est ajouté un important courant d'affaires en Russie. L'activité a continué par ailleurs à bénéficier des investissements importants réalisés pour les opérateurs de réseau d'électricité en France, en Belgique et en Espagne.

Dans les câbles sous-marins, les principales réalisations concernent des projets de raccordement de différentes îles aux réseaux continentaux (interconnexion de l'île de Hainan à la province chinoise de Guangdong, de l'île de Delma au réseau d'Abu Dhabi, de Bahrein à l'Arabie saoudite), des projets de connexion de fermes d'éoliennes au réseau sur le continent (contrat Horns Rev 2 au Danemark) ou bien encore la livraison de câbles ombilicaux.

La prise de nouvelles commandes pour réalisation dans les mois et années à venir est restée très forte. Nexans a ainsi remporté en 2008 des contrats significatifs : la phase II du contrat de câble haute tension souterrain en Libye, la phase VIII du contrat de câble terrestre au Qatar, le projet de câble sous-marin Fenno-kan 2 (nouvelle ligne de transport d'électricité reliant le sud de la Finlande à la Suède), le projet de fermes d'éoliennes LINCS en Angleterre et le projet de câbles ombilicaux destinés à la plate-forme pétrolière offshore d'Usan au Nigeria.

En 2008, ces projets se sont globalement déroulés conformément aux prévisions malgré les enjeux techniques importants inhérents à certains d'entre eux.

Le chiffre d'affaires réalisé en **câbles moyenne/basse tension** progresse de 10,8 % à périmètre et taux de change constants sur l'ensemble de l'année. Cette croissance est supérieure à celle observée au premier semestre. Si les ventes aux opérateurs des réseaux électriques ont connu une légère inflexion au second semestre dans certains pays en raison de la détérioration de la situation économique (Italie, Allemagne, Maroc), le développement de l'export et de la « basse haute tension » a constitué un important relais de croissance pour certaines usines à l'exemple d'Hanovre en Allemagne.

En fonction des zones géographiques, les croissances ont été plus ou moins fortes.

**En Europe**, les ventes ont augmenté de 16,5 % par rapport à 2007, à périmètre et taux de change constants. La situation dans les différents pays a été contrastée.

L'Allemagne a connu une progression de 20,2 % de son chiffre d'affaires, portée par le développement des énergies renouvelables (éolien) et la réalisation de câbles de « basse haute tension » destinés à des projets d'infrastructures à l'export (Russie, Danemark, entre autres).

Les ventes réalisées par la France ont augmenté de 3,1 %, grâce à la demande soutenue de l'opérateur national.

Le chiffre d'affaires des pays scandinaves est en léger recul par rapport à l'année 2007.

L'Italie a connu une baisse des commandes de son opérateur historique au second semestre entraînant une réduction de ses ventes de 5,9 % sur l'année, mais confirme néanmoins son retour à la rentabilité en 2008 après la restructuration réalisée en 2007.

Enfin, le Groupe a consolidé ses positions en Espagne grâce à l'acquisition de Multinacional Trade fin 2007.

**En Amérique du Nord**, l'activité a progressé de 6,6 % à taux de change constants, après une année 2007 marquée par plusieurs mois de grève à l'usine de Québec. Les volumes sont en croissance au second semestre au Canada, mais en baisse aux États-Unis auprès de certains opérateurs dont les besoins en câbles d'infrastructures ont été directement impactés par le ralentissement du marché du bâtiment.

**En Asie-Pacifique**, les ventes sont stables par rapport à 2007, à périmètre et taux de change constants.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, les ventes au second semestre 2008 sont en progression par rapport aux deux précédents semestres, limitant la baisse du chiffre d'affaires sur un an à -4,2 %. La demande de câbles d'infrastructures d'énergie est restée toutefois soutenue en Australie tandis que la Nouvelle-Zélande souffrait d'un contexte économique dégradé.

En Corée, le non-renouvellement du contrat avec le principal opérateur coréen dans les réseaux d'énergie n'a eu que peu d'impact sur l'activité globale de l'année ; le développement des ventes à l'exportation ayant permis de compenser la baisse de la demande sur le marché intérieur et d'afficher finalement une croissance de 25,9 %.

Au Vietnam, le chiffre d'affaires a diminué de 15,1 % en raison de la dégradation de la situation économique générale du pays qui a rendu le financement des projets plus difficile.

**Dans la Zone MERA (Middle East, Russia, Africa)**, les ventes ont été en forte progression dans chacun des pays.

Au Maroc, les ventes ont augmenté de 6,1 % malgré l'achèvement du programme national d'électrification rurale, grand consommateur de câbles de distribution. La croissance des

exportations de câbles basse et moyenne tension en Afrique de l'Ouest a permis de faire face au ralentissement du marché national.

En Égypte, les ventes ont progressé de 52,5 % suite aux investissements réalisés en 2007 dans l'usine du Caire. La demande locale s'est maintenue à un niveau élevé tout au long de l'année 2008 et les nouveaux équipements nécessaires (en particulier, une ligne d'isolation moyenne et haute tension) ont été mis en service avec succès. Les premiers échantillons de câbles haute tension ont été qualifiés par les autorités égyptiennes et l'unité a ainsi remporté sa première commande dans ce domaine plus technique. Cela devrait contribuer à améliorer sa rentabilité. Les premières livraisons de câbles haute tension ont été effectuées en décembre 2008.

Au Liban, les ventes de 2008 sont en progression de 5,5 % par rapport à 2007. Les opérateurs locaux ont souffert de difficultés récurrentes de financement qui les ont conduits à réduire leurs investissements. En revanche, l'unité poursuit son développement à l'export, en Afrique et au Moyen-Orient, zone dans laquelle le Liban bénéficie d'accords douaniers favorables.

En Russie, le Groupe a inauguré le 20 novembre dernier l'usine d'Ouglich, construite à proximité de Moscou. Les premières ventes ont été réalisées au quatrième trimestre.

**En Amérique du Sud**, les ventes hors activités câbles rachetées à Madeco s'élèvent à 69 millions d'euros. Elles sont stables au Brésil par rapport à 2007, limitées par le retard de certains projets d'infrastructures en attente de licences environnementales. Les marchés traditionnels du transport et de la distribution d'énergie par lignes aériennes sont toujours très porteurs grâce aux programmes de développement des infrastructures mis en œuvre par le gouvernement brésilien.

Le chiffre d'affaires en **Accessoires d'Énergie** a progressé de 6,6 % à périmètre et taux de change constants par rapport à 2007. L'acquisition d'Australmold en Australie consolide les positions du Groupe dans la Zone Asie-Pacifique.

### **Câbles Industriels :**

Le chiffre d'affaires est en repli de 1,3 % par rapport à 2007, à périmètre et taux de change constants, notamment sous l'effet du fort ralentissement des activités faisceaux et câbles destinés au marché de l'automobile. Hors ces deux segments, la progression organique des activités de câbles industriels aurait été de l'ordre de 1,5 %.

Les ventes de **câbles spéciaux pour applications industrielles** progressent de 2,5 % sur l'année 2008 par rapport à 2007, à périmètre et taux de change constants. Le chiffre d'affaires est en repli sur le deuxième semestre et souffre du fort ralentissement du segment des câbles pour l'industrie automobile qui affecte certaines usines en Europe, au Maroc et en Corée. En revanche, les autres segments prioritaires sur lesquels le Groupe poursuit son renforcement font preuve d'une bonne résistance en cette période de ralentissement économique, à l'instar des câbles pour la construction navale, des câbles pour le ferroviaire, pour l'industrie pétrolière et gazière. Inversement, le désengagement progressif des segments à moindre valeur ajoutée (câbles de contrôle en Allemagne par exemple) a été accéléré, permettant d'utiliser au mieux les capacités disponibles. Ces actions d'optimisation de la rentabilité des portefeuilles produits, menées essentiellement en Europe, ont parfois été entreprises au détriment de la croissance du chiffre d'affaires.

**En Europe**, la France a vu ses ventes progresser de 3,0 % par rapport à 2007, notamment grâce aux ventes de câbles pour l'industrie pétrolière et pour la construction navale. Des secteurs moins significatifs ont été affectés par le ralentissement économique.

En Allemagne, le chiffre d'affaires a baissé de 3,6 % en raison du repli au second semestre des ventes de câbles destinés à l'industrie minière, à la manutention, à l'automobile et à la marine militaire. Les ventes pour les industries ferroviaires et robotiques ont confirmé en revanche leur forte progression.

La Suède et la Roumanie ont subi au second semestre le recul du marché de l'automobile, mais dans une moindre mesure, grâce à leur positionnement sur des secteurs moins affectés comme les câbles pour poids lourds et pour voitures d'entrée de gamme.

L'Italie, positionnée sur le marché de la robotique, a vu sa rentabilité se dégrader en raison de la pression accrue sur les prix. L'acquisition d'Intercond sur ce même marché en août 2008 devrait permettre de favoriser les synergies entre les unités.

**En Asie**, la Corée a affiché des ventes stables par rapport à 2007 (- 0,5 %). Le marché de la construction navale est resté porteur. Si la prise de commandes pour les navires de transport a été ralentie au quatrième trimestre 2008 par la crise mondiale, la demande des chantiers navals reste soutenue pour les navires spécialisés et les plates-formes pétrolières. En revanche, les ventes de câbles pour l'industrie automobile subissent le mouvement de baisse générale accentuée par un transfert de la demande sur des productions chinoises plus concurrentielles.

En Chine, l'usine de Shanghai dédiée à la production de câbles pour l'industrie a poursuivi sa montée en puissance et affiche une croissance de ses ventes de 15,4 % par rapport à 2007 ainsi qu'une amélioration de sa productivité. La mise en service de capacités supplémentaires en 2008 lui permettra d'élargir sa gamme de produits et de poursuivre la croissance de son chiffre d'affaires.

En Australie, les ventes de câbles pour le secteur des mines ont permis d'afficher une croissance soutenue de 23,9 %.

**Dans la Zone MERA**, les ventes de câbles destinés à l'industrie automobile au Maroc ont progressé en 2008 de 3,2 % par rapport à 2007. Plusieurs qualifications techniques importantes ont été obtenues en 2008 afin de permettre dans le futur à Nexans Maroc de produire et de vendre des câbles plus techniques, à plus forte valeur ajoutée. Néanmoins, la crise qui a frappé cette industrie au quatrième trimestre 2008, a eu des répercussions immédiates sur l'activité des clients fabricants de faisceaux, très fortement ralentie depuis le mois d'octobre.

En Turquie, un très bon second semestre a permis d'atteindre une croissance de 43,0 % sur l'année, grâce aux ventes de câbles d'instrumentation pour l'industrie pétrolière et au développement des ventes de câbles pour la construction navale.

**En Amérique du Sud**, l'activité de câbles isolés à conducteur en cuivre de Nexans Brasil, qui a démarré début 2007, a progressé de 38,3 %.

Les ventes de **câbles électroniques pour l'industrie** sont en recul de 3,2 %. La croissance des ventes est restée soutenue tant en France qu'aux États-Unis notamment sur le marché des câbles pour l'industrie aéronautique. En revanche, les ventes à partir de la Chine de câbles électroniques destinés aux grands équipementiers télécom ont fortement baissé. La réalisation de projets importants en Grande-Bretagne et en Australie a pris du retard par rapport aux prévisions initiales. Néanmoins, la demande sur le marché chinois reste forte et elle devrait être relayée par certains projets pour l'exportation (Grande-Bretagne en particulier).

Le chiffre d'affaires de l'activité **faisceaux**, après un premier semestre en croissance, termine l'année en recul de 8,8 % par rapport à 2007. Cette baisse est liée au fort ralentissement du marché automobile. L'activité conserve cependant une marge opérationnelle positive en 2008 grâce à des actions immédiates d'ajustement des capacités de production notamment en République tchèque. Le projet de cession de l'activité faisceaux qui était à l'étude en début d'année a été abandonné au début de l'été suite aux perturbations sur les marchés financiers.

#### **Câbles Bâtiment :**

Le Groupe a enregistré une baisse de 4,9 % de ses ventes à taux de change et périmètre constants.

**En Europe**, le recul des ventes en 2008 a été de 10,9 % sur l'ensemble de l'année après une diminution des ventes de 6,2 % au premier semestre. Le recul s'est accentué au second semestre particulièrement dans les pays touchés par le fort ralentissement du secteur immobilier. Certains pays ont toutefois affiché des performances satisfaisantes.

La France, dont les ventes avaient diminué de 7,9 % sur le premier semestre, affiche une baisse des ventes sur l'année de 9,4 %. La rentabilité est restée satisfaisante grâce à une politique commerciale privilégiant les prix au détriment des volumes.

Les marchés belges et hollandais ont été épargnés, affichant des croissances respectives de 0,8 % et de 9,4 %.

La Suède et la Norvège, malgré un quatrième trimestre en recul, ont affiché sur l'année une hausse de leur chiffre d'affaires de 12,9 % et 7,2 % respectivement, portées notamment par les ventes de câbles chauffants qui se développent dans les pays scandinaves et dans l'Europe centrale.

L'Allemagne, après un premier semestre en baisse, a vu ses volumes augmenter au second semestre, mais au détriment de ses marges. Au total, le chiffre d'affaires est en légère baisse (- 1,3 %) par rapport à 2007, et reste insuffisant pour permettre un retour à la rentabilité malgré la réduction des effectifs de 25 % conduite sur le site de Vacha au premier semestre.

L'Espagne, le Royaume-Uni et l'Irlande ont connu une forte baisse de leurs ventes par rapport à 2007 liée à l'effondrement de leur marché résidentiel, baisse qui s'est accentuée au second semestre. Pour faire face à cette situation, l'usine d'Athlone en Irlande a été fermée fin juillet.

**En Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires a progressé de 4,7 % par rapport à 2007 grâce à un second semestre en forte hausse. Les investissements réalisés en 2006 ont permis d'étendre la gamme des produits destinés au marché du bâtiment commercial et de gagner ainsi des parts de marché aux États-Unis. Au Canada, le renforcement du dollar américain par rapport au dollar canadien au second semestre a limité la pression concurrentielle de la part des câblers américains sur le marché domestique de Nexans Canada.

**En Australie**, les ventes de câbles destinés au marché des distributeurs et grossistes ont fortement progressé (+ 9,4 %).

**Dans la Zone MERA**, en Turquie comme au Liban, le second semestre a été caractérisé par une forte progression par rapport au premier semestre et à l'année précédente grâce au développement des ventes de câbles de sécurité pour le bâtiment.

**Activités Câbles de Madeco (entrée au périmètre au 1<sup>er</sup> octobre 2008) :**

L'activité Câbles de Madeco (dont l'acquisition a été réalisée le 30 septembre 2008) a été consolidée sur trois mois en 2008. L'essentiel des activités câbles rachetées à Madeco est centré sur les

câbles d'Énergie. Ces derniers représentent 78 % environ du chiffre d'affaires, contre 18 % pour les Fils conducteurs et 4 % pour les câbles télécom.

Une nouvelle zone de management a été créée : l'Amérique du Sud. Outre les activités de l'ancien périmètre Madeco, elle intègre Nexans Brasil avec laquelle des synergies sont à développer.

Les règles de gestion et de reporting Nexans ont été diffusées dans les nouvelles filiales et sont progressivement mises en place.

La fin de l'année 2008 a été caractérisée en Amérique du Sud par un ralentissement de l'activité. Ainsi au Brésil (Ficap), certaines activités en câble cuivre, très corrélées aux investissements réalisés par les grandes industries exportatrices, ont été particulièrement affectées. Le niveau d'activité a aussi été impacté par le comportement attentiste des distributeurs et le démarrage retardé de certains projets. En effet, la baisse générale des cours des matières premières et la forte dépréciation du real ont fortement déstabilisé le comportement des acteurs sur le marché. Dans les autres pays et notamment au Chili et au Pérou, malgré une réduction sensible des volumes, les marges ont été préservées.

Au total, la marge opérationnelle des anciennes filiales de Madeco rachetées par le Groupe représente toutefois 8,5 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants.

**La marge opérationnelle du métier Énergie** a atteint 402 millions d'euros en 2008 représentant 10,2 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants. Les acquisitions des activités Câbles de Madeco et d'Intercond ont contribué à hauteur de respectivement 8 et 3 millions d'euros. À périmètre et taux de change constants, la marge opérationnelle progresse de 342 à 391 millions d'euros, soit 10,2 % du chiffre d'affaires à métal standard en 2008, contre 9,5 % en 2007. Cette amélioration de la rentabilité est liée à l'accroissement du poids relatif des câbles d'Infrastructures d'Énergie qui passe de 44 % à 49 % des ventes du métier Énergie, ainsi qu'à l'amélioration de la rentabilité de ses principaux métiers, et notamment de la haute tension. Les Infrastructures d'énergie ont ainsi vu leur rentabilité passer de 9,0 % à 11,7 % à taux de change et périmètre constants, compensant ainsi

la baisse de rentabilité des câbles pour l'Industrie (de 7,8 % à 6,7 %, en raison du recul marqué de la rentabilité de l'activité de faisceaux pour l'automobile) et la légère baisse de la profitabilité de l'activité Bâtiment (de 11,5 % en 2007 à 10,3 % en 2008).

#### • TÉLÉCOM

Les ventes de câbles télécom se sont élevées à 508 millions d'euros (- 3,8 % par rapport à 2007, mais + 1,2 % à taux de change et périmètre constants). La contribution des activités Câbles de Madeco en 2008 s'élève à 4 millions d'euros. Dans un marché des infrastructures télécom cuivre peu dynamique, Nexans a cédé, fin mai, son usine de Santander à la société anglaise B3. Le Groupe a maintenu ses positions dans les câbles à fibre optique et les LAN avec toutefois des situations contrastées suivant les continents.

#### Infrastructures télécom :

Les ventes ont augmenté de 1,5 % à taux de change et périmètre constants, malgré l'arrêt, fin juin 2007, de la société commune au Vietnam. Si l'on exclut cet effet, le chiffre d'affaires aurait augmenté en 2008 de 5,1 % par rapport à 2007.

Au sein des Infrastructures télécoms, les évolutions ont été contrastées :

**En câbles télécom cuivre**, le chiffre d'affaires s'est inscrit en retrait de 3,0 % (en hausse de 3,7 % hors effet Vietnam).

La croissance organique du chiffre d'affaires en Europe par rapport à 2007 est de 9,9 %. Le Groupe conserve sur certains pays des volumes significatifs avec les opérateurs locaux (Norvège, Suède) et a développé une offre produits innovante à destination de marchés de niche (câbles DuoTrack® pour l'équipement ferroviaire en Allemagne).

Dans la Zone MERA, en revanche, le recul a été marqué par la décision du Groupe de privilégier une approche sélective de ses marchés et les projets les plus rentables conduisant à un recul du chiffre d'affaires en Turquie et en Égypte. Ces baisses n'ont toutefois pas affecté la rentabilité

globale de ces pays qui ont réalloué leur capacité de production vers d'autres segments.

**En câbles à fibre optique**, le chiffre d'affaires a progressé de 2,8 %.

En Europe du Nord, les développements des boucles locales FTTH (*Fiber To The Home*), nombreux au premier semestre, ont été plus limités au deuxième semestre, mais la croissance cumulée reste forte.

En Corée, après un premier semestre difficile, le second semestre a affiché des ventes en forte progression.

**Dans les Accessoires**, notamment en connectique optique, la croissance à périmètre constant s'est établie à 12,5 % en 2008 par rapport à 2007. Les ventes ont été développées tant auprès des opérateurs nationaux que vers les marchés d'exportation (projets xDSL ou FTTH).

Pour bénéficier du potentiel de croissance de ce segment, Nexans et Sumitomo Electric Industries Ltd. ont décidé de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe, au sein d'une société commune. Cet accord concerne l'ensemble des applications FTTx et plus spécifiquement le déploiement des réseaux en fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH).

#### Réseaux locaux :

Le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 1,0 % sur l'année 2008 après un premier semestre en progression de 3,2 % à périmètre et taux de change constants.

Un ralentissement a été observé en fin d'année sur les ventes de systèmes en Amérique du Nord et en Europe en raison des crises traversées par le bâtiment et le secteur financier.

**En Europe** (37 % des ventes du segment), les volumes ont reculé de 2,0 %. Le chiffre d'affaires a progressé à l'export pour les projets à destination du Moyen-Orient sans toutefois pouvoir compenser la baisse des investissements du secteur bancaire au Royaume-Uni.

**Aux États-Unis** (48 % des ventes du segment), les ventes ont progressé de 5,0 % à périmètre et taux de change constants dans un marché stable. La poursuite d'une stratégie haut de gamme en câbles cuivre très haut débit (10 Gbit) a permis d'enregistrer une progression du chiffre d'affaires notamment dans l'équipement des data-centers malgré un ralentissement en fin d'année. La progression des câbles en fibre optique a été très forte à près de 15 %.

**Dans la Zone Asie-Pacifique** (7 % des ventes du segment), le Groupe est présent dans les Réseaux locaux en Corée et en Chine. Le chiffre d'affaires, composé essentiellement de produits d'entrée de gamme, a accusé un recul de 17 %.

**Dans la Zone MERA**, les investissements réalisés dans de nouvelles lignes de production en 2007 permettent à la Turquie d'enregistrer une croissance organique de 40,2 %.

**Au Brésil**, le chiffre d'affaires est en croissance de 1,2 %.

**La marge opérationnelle du métier Télécom** s'est inscrite en recul en 2008 à 41 millions d'euros soit 8,0 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants, contre 49 millions d'euros soit 9,3 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants en 2007. La faiblesse des volumes et l'arrêt de l'activité au Vietnam expliquent l'essentiel de ce recul. La rentabilité reste toutefois très élevée en Amérique du Nord tandis qu'elle décroît légèrement en Europe.

#### • FILS CONDUCTEURS

Les ventes de Fils conducteurs s'élèvent en 2008 à 325 millions d'euros. À taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires diminue de 36,8 % par rapport à 2007, conformément à la tendance du premier semestre. Les effets de périmètre sont principalement liés aux cessions des activités de fils émaillés de Simcoe au Canada et de Tianjin en Chine qui représentaient un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros à cuivre constant en 2007, ainsi qu'à l'acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco en 2008, dont les ventes sur ce métier représentent 15 millions d'euros à cuivre constant en 2008.

#### **Fil machine :**

La réduction du chiffre d'affaires est de 43,1 % par rapport à 2007, à taux de change et périmètre constants. Cette baisse traduit la politique de recentrage des coulées continues sur les seuls besoins internes du Groupe.

En Amérique du Nord, la bonne tenue des volumes des unités câbles ainsi que l'augmentation des ventes réalisées « en transformation » a permis de conserver un niveau de charge suffisant pour assurer l'équilibre financier. En France, après un premier semestre négatif, les pertes se sont accentuées au deuxième semestre 2008. En effet, la baisse des volumes extérieurs s'est accompagnée d'une baisse globale des volumes vendus à l'intérieur du Groupe d'environ 10 %, sous l'effet conjoint du ralentissement du marché du bâtiment, fort consommateur de cuivre, et du plan d'action visant à réduire les stocks.

#### **Fils conducteurs nus :**

La baisse des ventes est de 11,3 % à taux de change et périmètre constants. Elle est marquée en France, qui est présente sur un marché de produits banalisés. En Allemagne et au Royaume-Uni, positionnés sur des spécialités à plus forte valeur ajoutée, les ventes, en légère progression au premier semestre, se sont ralenties au cours du second semestre avec notamment la baisse de la demande en provenance du marché automobile.

#### **La marge opérationnelle du métier Fils conducteurs**

est passée de 8 millions d'euros en 2007 à -2 millions d'euros en 2008. En 2007, les activités de fils émaillés, cédées depuis lors, avaient contribué positivement au résultat à hauteur de 4 millions d'euros. En outre, en 2008, la forte réduction des coûts directs attendue de l'investissement réalisé en 2006-2007 dans un four d'affinage de déchets de cuivre (et qui devait compenser la perte de marge liée à la réduction du volume d'activité) ne s'est pas matérialisée suite à des problèmes techniques en cours de résolution.

## • ACTIVITÉS NON ALLOUÉES

Certaines activités spécifiques donnent lieu à des dépenses non allouables aux métiers. Ces montants sont non significatifs à l'échelle du Groupe. Ils représentent en 2008 une marge opérationnelle négative de 13 millions d'euros, comparée à une marge opérationnelle négative de 14 millions d'euros en 2007. Le Groupe a notamment augmenté, en 2008, le soutien accordé aux filiales dans le cadre du financement des projets de recherche et développement d'intérêt commun.

## 2.

### 2.1 Effet stock-outil

L'effet stock-outil au 31 décembre 2008 est négatif de 165 millions d'euros alors qu'il était positif de 20 millions d'euros en 2007.

Cet effet correspond à l'impact mentionné plus haut (paragraphe 1.1.1, Évolution du résultat avant impôts) de la valorisation du stock-outil au coût moyen pondéré.

L'effet stock-outil est exclu du calcul de la marge opérationnelle, dans laquelle les variations de stocks sont comptabilisées sur la base du coût de remplacement, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

### 2.2 Dépréciations d'actifs nets

La charge nette de 19 millions d'euros comptabilisée sur l'exercice 2008 correspond pour l'essentiel à la dépréciation complète des immobilisations corporelles de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) du Vietnam (9 millions d'euros). Au-delà de l'arrêt des activités de câble cuivre, le pays connaît par ailleurs une dégradation de ses principaux indicateurs économiques. Les dépréciations résiduelles reconnues sur l'exercice 2008 portent sur les investissements de maintenance réalisés dans des UGT déjà totalement dépréciées au cours des exercices précédents, notamment la métallurgie et les câbles d'énergie en Italie.

### 2.3 Restructurations

Les charges de restructuration se sont élevées à 22 millions d'euros en 2008, contre 14 millions d'euros en 2007. Elles correspondent principalement au coût des actions de restructuration engagées dans les activités bâtiment en Irlande pour 14 millions d'euros (usine d'Athlone) et en Allemagne (usine de Vacha) suite aux réductions des volumes enregistrés sur ces marchés. Ces plans ont concerné 184 personnes. Ils ont été accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel destinées à en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

### 2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux

Le Groupe utilise des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des métaux de Londres (LME) pour couvrir son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et aluminium).

La forte volatilité des cours des métaux non ferreux a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de « couverture de flux de trésorerie », au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achat de cathodes de cuivre), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement similaire à celui des instruments de change qualifiés en comptabilité de couverture de trésorerie : la part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres, alors que la part « inefficace » est comptabilisée sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert (c'est-à-dire l'achat de cathodes de cuivre) affecte le résultat.

## 2. Autres éléments des résultats consolidés

À ce titre, en 2008, le montant comptabilisé se traduit par une réduction des capitaux propres de 127 millions d'euros. L'impact de la variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux au compte de résultat est une charge de 12 millions d'euros.

### 2.5 Plus et moins-values sur cession d'actifs

Les plus-values s'élèvent à 4 millions d'euros et concernent principalement la moins-value liée à la cession de l'activité de câbles cuivre pour infrastructures télécom de Santander en Espagne, nette d'une plus-value de 8 millions d'euros sur cessions de bâtiments.

### 2.6 Résultat financier

La charge financière totale s'élève à 79 millions d'euros en 2008, contre 81 millions d'euros en 2007.

Le coût de l'endettement net a augmenté de 4 millions d'euros en raison du financement des acquisitions réalisées en fin d'année, passant de 44 à 48 millions d'euros. Toutefois, au total, la dette nette moyenne calculée sur douze mois est inférieure en 2008 par rapport à 2007 (523 millions d'euros versus 565 millions d'euros).

Les autres charges financières ont quant à elles diminué de 6 millions d'euros principalement suite à des impacts change moins défavorables en 2008 par rapport à 2007.

### 2.7 Impôt

La charge d'impôt sur les bénéfices est de 50 millions d'euros contre une charge d'impôt de 84 millions d'euros en 2007. Le taux effectif d'impôt s'élève à 37,1 %, contre 29,9 % en 2007.

Cette augmentation du taux effectif d'impôt s'explique pour l'essentiel par une reconnaissance limitée d'impôt différé actif dans les pays dégageant un résultat fiscal négatif en 2008.

### 2.8 Principaux flux financiers de la période

En 2008, Nexans a dégagé une capacité d'autofinancement opérationnelle de 346 millions d'euros, contre 374 millions d'euros en 2007. Celle-ci a notamment servi à financer :

- des dépenses d'investissements nettes de 156 millions d'euros,
- le versement du dividende Groupe de 50,7 millions d'euros,
- un programme de rachat d'actions à hauteur de 29 millions d'euros,
- le financement des acquisitions réalisées par le Groupe en 2008 : essentiellement Intercond et les activités Câbles de Madeco (décaissement total y compris reprise de dettes de 366 millions d'euros). La cession de l'activité de Santander s'est traduite par un encaissement de 17 millions d'euros.

Le besoin en fonds de roulement a diminué de 231 millions d'euros et passe de 1 235 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 1 004 millions d'euros au 31 décembre 2008. Hors effets de périmètre, la baisse du besoin en fonds de roulement opérationnel (clients, stock et fournisseurs) s'élève à 360 millions d'euros. Cette très forte baisse a été obtenue grâce aux efforts renouvelés du Groupe en matière de réduction de ses stocks. Ainsi, les volumes en tonnes de métaux détenus au 31 décembre 2008 sont inférieurs à ceux détenus à fin 2007. La très forte baisse des cours des métaux par rapport à 2007 a aussi contribué à cette amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel.

Au total, l'endettement net du Groupe s'élève à 536 millions d'euros à 31 décembre 2008, contre 290 millions d'euros un an plus tôt.

### 2.9 Bilan

Le bilan au 31 décembre 2008 fait apparaître :

- des capitaux propres part du Groupe de 1 578 millions d'euros,
- une dette nette de 536 millions d'euros. L'endettement net représente un *gearing* (dette nette/capitaux propres totaux) de 33,1 %,

- un besoin en fonds de roulement de 1 004 millions d'euros, des provisions pour risques et charges, y compris les provisions pour pensions, qui s'élèvent à 421 millions d'euros, soit un niveau voisin de celui au 31 décembre 2007 (434 millions d'euros),
- un actif immobilisé de 1 525 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 1 179 millions d'euros en décembre 2007 après la réintégration des immobilisations de l'activité Faisceaux pour 40 millions d'euros (en 2007, compte tenu de son projet de cession, le Groupe avait appliqué à ses activités faisceaux la norme IFRS 5) et la comptabilisation des goodwill des activités Câbles de Madeco et d'Intercond pour une valeur de 219 millions d'euros.

## 2.10 Les autres faits marquants de l'exercice

### a) Acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco

Conformément à l'accord définitif intervenu le 21 février 2008, Nexans a acquis au 30 septembre 2008 la totalité des activités Câbles du Groupe Madeco, leader de ce secteur en Amérique du Sud. Par cette acquisition, Nexans acquiert une présence de premier rang dans les câbles d'énergie dans une zone en forte croissance.

L'acquisition a été financée par :

- l'émission de 2,5 millions d'actions nouvelles Nexans au profit de Madeco, qui s'est engagé à ne pas céder ses actions jusqu'au 30 septembre 2009 (sauf reclassements intragroupes) ; Madeco s'est par ailleurs engagé en complément à ne pas céder plus de 50 % de ses actions jusqu'au 31 mars 2010 ;
- le règlement d'un montant total, hors frais relatifs à l'acquisition, de 393 millions de dollars (montant soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008), pour partie en espèces et pour partie par reprise de dette existante.

Suite à l'émission des 2,5 millions d'actions Nexans à son profit, le Groupe Madeco détient environ 9 % du capital de Nexans. Conformément à la 8<sup>e</sup> résolution adoptée

par l'Assemblée Générale des actionnaires de Nexans en date du 10 avril 2008, la nomination de M. Guillermo Luksic Craig, Président de Madeco, en tant qu'administrateur de Nexans a pris effet au 30 septembre 2008, pour une durée de quatre ans.

Cette acquisition conduit à constater un goodwill dans les comptes consolidés du Groupe Nexans au 31 décembre 2008 de 163 millions d'euros avant allocation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, cette allocation sera réalisée courant 2009 et des comptes 2008 pro forma seront présentés avec les états financiers 2009 du Groupe.

La contribution des activités Câbles de Madeco aux comptes consolidés 2008 du Groupe correspond à un chiffre d'affaires courant de 132 millions d'euros et à une marge opérationnelle de 7 millions d'euros. Ces chiffres ne tiennent pas compte des incidences relatives à l'allocation à venir du goodwill.

Sur une base de douze mois, en faisant l'hypothèse que les activités Câbles de Madeco aient été acquises au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la contribution au chiffre d'affaires courant et au résultat opérationnel de ce sous-groupe aurait été respectivement de l'ordre de 753 millions d'euros et 32 millions d'euros.

### b) Accord de coopération avec SEI dans les câbles à fibre optique

Nexans et Sumitomo Electric Industries Ltd. (SEI) ont annoncé le 5 décembre 2008 avoir trouvé un accord afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe. Cet accord concerne l'ensemble des applications FTTx et plus spécifiquement le déploiement des réseaux en fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH : *Fiber To The Home*).

Dans ce cadre, SEI et Nexans ont conclu un accord de société commune au titre duquel SEI détiendra 40 % du capital d'Opticable, une société du Groupe Nexans basée en Belgique dont l'activité est dédiée à la conception, la fabrication et la commercialisation de câbles à

fibres optiques pour réseaux terrestres. Opticable a contribué au chiffre d'affaires courant et à la marge opérationnelle consolidée de Nexans sur l'exercice 2008 à hauteur respectivement de 7 millions d'euros et 4 millions d'euros.

Cette opération, soumise à l'autorisation préalable des autorités de la concurrence, a été réalisée début 2009, voir section 7 « Événements survenus après la clôture ».

### c) Autres évolutions du périmètre

Les principales autres modifications intervenues sur le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2008 sont les suivantes :

- Nexans a confirmé au 1<sup>er</sup> août 2008, l'acquisition de 100 % de la société italienne Intercond, l'un des leaders européens dans le domaine des câbles spéciaux, principalement dédiés aux équipements industriels y compris activités sous-marines.

Par cette acquisition, Nexans renforce sa position de leader dans le domaine des câbles pour les applications industrielles. L'acquisition a été réalisée pour une valeur d'entreprise de 87 millions d'euros et dégage un goodwill avant allocation aux actifs et passifs identifiables d'un montant de 56 millions d'euros. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, cette allocation sera réalisée sur le premier semestre 2009 et des comptes 2008 pro forma seront présentés avec les états financiers 2009 du Groupe. Le prix définitif payé a été soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 31 août 2008.

La contribution d'Intercond aux comptes consolidés 2008 du Groupe correspond à un chiffre d'affaires courant de 19 millions d'euros et à une marge opérationnelle de 3 millions d'euros. Ces chiffres ne tiennent pas compte des incidences relatives à l'allocation à venir du goodwill.

Sur une base de douze mois, en faisant l'hypothèse qu'Intercond ait été acquise au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la contribution au chiffre d'affaires courant et au résultat opérationnel de ce sous-groupe aurait été respectivement de l'ordre de 57 millions d'euros et 12 millions d'euros.

- Le Groupe avait annoncé dans le cadre de la publication de ses comptes au 31 décembre 2007 avoir engagé des négociations avec un tiers en vue de la cession de l'activité « Câbles d'infrastructures télécom cuivre » en Espagne. Cette cession a été finalisée fin mai 2008 à la société anglaise B3 Cable Solutions, l'un des principaux fabricants européens de câbles télécom cuivre, pour une valeur d'entreprise de 19,5 millions d'euros.

En 2007, cette activité a réalisé un chiffre d'affaires contributif courant de 61 millions d'euros (29 millions d'euros à fin mai 2008). Cette cession qui n'a pas eu d'impact significatif sur la marge opérationnelle 2008 du Groupe, a conduit à dégager une moins-value de 5,8 millions d'euros, comptabilisée sur la ligne « plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

### d) Autres opérations significatives

#### - Programmes de rachat d'actions :

- Le Conseil d'Administration du 30 janvier 2008 a décidé d'un programme de rachat d'actions d'un montant maximum de 70 millions d'euros. 420 777 actions ont été achetées dans ce cadre (pour un montant total de 29 millions d'euros), intégralement annulées par le Conseil d'Administration du 23 juin 2008.

- Le 22 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de lancer un programme de rachat d'actions pour un montant total maximum de 26 millions d'euros, représentant au plus 257 000 actions. Conformément au descriptif diffusé par la Société le 7 mai 2008, l'objectif de ce programme est l'annulation des titres rachetés. Au 31 décembre 2008, aucune action n'avait été rachetée au titre de ce programme.

#### - Plan d'actionnariat salariés :

- En 2007, Nexans a annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salariés au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles. La réalisation de cette opération a été décalée au premier trimestre 2008 et s'est traduite par l'émission de 91 525 actions nouvelles le 28 mars 2008. La

charge totale comptabilisée au titre de ce plan sur l'exercice 2008 n'est pas significative (inférieure à 1 million d'euros). Ce plan était en premier lieu composé d'une formule dite « classique » permettant aux salariés de souscrire des actions Nexans à un prix unitaire comprenant une décote de 20 % par rapport au cours de référence. Ce plan a été comptabilisé, conformément aux recommandations du CNC, en retenant un taux de financement applicable au marché des particuliers de 6,36 %.

Ce plan comprenait également une formule structurée dite « à effet de levier », offrant une garantie du montant investi par les salariés et un multiple de la performance éventuelle du titre. La charge relative à ce plan a été évaluée en simulant le gain que retirerait un salarié de la revente immédiate sur le marché des différents instruments financiers sous-jacents mis en place dans le cadre de cette formule. À titre d'information, la comptabilisation en charges de l'ensemble de la décote de 20 % n'aurait grevée la marge opérationnelle du Groupe que d'un complément de 0,3 million d'euros.

### 3.

#### • La maîtrise des coûts et des moyens engagés

La maîtrise des coûts variables et fixes a été au cœur des préoccupations du Groupe. Ceci est renforcé par la conjoncture économique mondiale dégradée et la forte baisse du prix des matières premières.

L'attention portée aux coûts variables et à l'évolution du « mix-produit » s'est traduite par une amélioration de la marge sur coûts variables de pratiquement 1 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants en 2008 par rapport à 2007 malgré une forte volatilité des prix et un environnement incertain pour certaines activités, comme le bâtiment.

En 2008, le prix de cuivre a baissé de plus de 50 % sur le dernier trimestre. La politique du Groupe ayant toujours été de couvrir systématiquement ses engagements de ventes et d'achats, le suivi des

balances métal s'est fait plus strict que jamais, un support accru a été apporté aux filiales. Un programme de formation important a été dispensé aux unités du « périmètre Madeco ». La mise en place complète de ce programme sera poursuivie au premier trimestre 2009.

Au deuxième semestre, face aux incertitudes croissantes du marché et au renchérissement des sources de financement, un programme important de réduction du besoin en fonds de roulement a été lancé, mobilisant l'ensemble des unités du Groupe.

Enfin Nexans a poursuivi le renforcement du contrôle quantitatif et qualitatif par ses équipes Achats de la fourniture des produits et services utilisés. Le Groupe poursuit ses efforts de renégociation continue et systématique des conditions d'achat. Cette dynamique repose sur une démarche associant l'ensemble des unités ainsi que sur une comparaison régulière des prix et des fournisseurs à l'échelle mondiale.

#### • Le support aux opérations et la coordination industrielle

- **Gestion des grands projets** : pour tous les gros projets d'investissement, la Direction Industrielle apporte aux unités un renfort d'expertise dans le choix d'équipements cohérents avec les options technologiques du Groupe ainsi qu'une aide à la résolution des difficultés techniques éventuelles de démarrage. Ces équipes sont intervenues en 2008 sur le site d'Ouglich en Russie, sur le projet d'extension des capacités de l'usine de Shanghai en Chine ainsi que dans le cadre du projet aéronautique de Mohammedia au Maroc. La direction industrielle a par ailleurs mené les études du projet d'investissement d'une usine de câbles industriels avec le partenaire indien Polycab.

- **Pilotage des capacités de production** : des projets transversaux d'optimisation de la capacité industrielle ont été poursuivis en 2008 de façon à utiliser au mieux les outils existants pour répondre rapidement à une forte demande tout en limitant les dépenses d'investissement. Dans le domaine des câbles industriels, les actions ont notamment porté sur l'usine de Nuremberg en Allemagne, afin de lui

### 3. Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées

permettre de répondre à la croissance importante du marché des câbles à application robotique.

- **Performance industrielle** : chaque usine dispose d'un tableau de bord standardisé de pilotage de la performance industrielle. Les indicateurs font l'objet d'une analyse régulière et des actions de support spécifiques sont mises en œuvre sur les sites les plus critiques. À cet effet, des plans de progrès ont été mis en place en Italie et en Turquie qui ont conforté le bien-fondé des actions de restructuration réalisées en 2007 et ont consolidé l'amélioration des résultats de ces sites.

- **Réduction des stocks** : un programme par amélioration des flux y compris intragroupe a par ailleurs été lancé en ciblant les usines où le potentiel de gain a été jugé le plus significatif. Les actions mises en place par les unités de production visant à réduire leurs stocks de matières premières, d'en-cours de production et de produits finis ont largement porté leurs fruits en 2008. L'indicateur de niveau de stocks s'est continuellement amélioré tout au long de l'année. La qualité de service n'a pas été impactée par cette réduction des stocks. Elle a même poursuivi son amélioration en 2008.

- **Formation et échange des meilleures pratiques** : dans le cadre de la politique du Groupe en matière de formation, la Direction Industrielle s'attache à valoriser et faire partager l'expertise technologique existante. L'année 2008 a vu le nombre de stagiaires aux formations « Amélioration continue » progresser de 10 % par rapport à 2007 avec une participation accrue des pays hors Europe (72 stagiaires sur les 4 modules principaux). La priorité a été donnée aux métiers « cœur » de l'extrusion : des formations ont été développées, un programme pilote s'est déroulé en Australie pour 30 ingénieurs et une douzaine d'experts internes seront formés à la diffusion à toutes les équipes techniques du meilleur savoir-faire de Nexans dans ce domaine.

- **Rencontres des « clubs métier »** : de nombreuses rencontres ont été organisées pour permettre la diffusion des meilleures pratiques. À titre d'exemple, le club « Moyenne et Haute Tension » a réuni 45 experts techniques originaires de 17 pays lors d'un séminaire de trois jours incluant des échanges avec les fournisseurs d'équipement en marge de la foire de Düsseldorf.

- **Prévention des accidents** : malgré deux accidents mortels en début d'année, le taux de fréquence d'accidents s'est amélioré en 2008. Le Groupe s'est engagé dans des actions importantes de réduction des accidents du travail et en fait une priorité pour les années à venir.

• **L'optimisation des achats**

Nexans a poursuivi ses efforts en matière de contrôle des dépenses, d'optimisation des coûts d'achat, de réduction des risques, et de professionnalisation de sa fonction « Achats ». Cette stratégie se décline autour des axes suivants :

- **Réduire au mieux les coûts totaux d'acquisition et obtenir un avantage compétitif** : malgré la très forte volatilité des matières tout au long de 2008, Nexans a su profiter d'opportunités d'approvisionnement à meilleur prix grâce à sa présence mondiale et à une meilleure vision globale de ses marchés d'approvisionnement. Le programme d'achat dans des pays à moindre coût a été étendu à l'ensemble de l'Asie. De nouveaux fournisseurs ont été qualifiés. Nexans a également tiré bénéfice des variations des cours des monnaies, en utilisant selon les opportunités, des fournisseurs dans différentes zones monétaires. L'intégration des nouveaux entrants s'est poursuivie : Olex est désormais totalement intégré dans le réseau Achats de Nexans. Intercond a pu profiter des premières synergies et le travail d'optimisation avec les sites du « périmètre Madeco » a commencé.

- **Maîtriser les risques d'approvisionnement** : la politique Groupe consiste à avoir au moins deux fournisseurs pour toute matière ou service utilisé dans la fabrication des produits. Le

programme visant, avec l'aide des services Développement et Recherche, à éliminer les situations critiques de fournisseur unique a été poursuivi. En 2008, Nexans n'a pas eu à subir d'arrêt de production lié aux approvisionnements fournisseurs.

**- Renforcer le contrôle des dépenses :**

la Direction des Achats a engagé de nombreux projets visant non seulement à acheter moins cher mais aussi à dépenser mieux au travers de programmes d'amélioration continue. Les principaux domaines concernés sont la gestion et le recyclage des tourets en bois, la maîtrise des dépenses d'énergie dans les sites de production, le contrôle et l'optimisation des dépenses de maintenance, la politique « voyage » et l'optimisation des flux de transport. Ces projets sont gérés en étroite coopération avec l'ensemble des fonctions concernées du Groupe.

**- Renforcer les relations avec les fournisseurs :**

tout en maintenant la multiplicité des sources d'approvisionnement, Nexans a continué en 2008 à conclure des contrats Groupe visant à renforcer la relation contractuelle avec certains fournisseurs stratégiques, dans le cadre d'une politique d'amélioration continue. À titre d'exemple, une optimisation des flux d'approvisionnement de fil machine aluminium a été mise en œuvre en Europe avec les deux fournisseurs principaux. Par ailleurs, un nouveau modèle de gestion de projet d'investissement a été mis en place avec un important fournisseur d'équipements pour garantir une parfaite livraison en qualité et en temps du matériel. De nouvelles matières sont en cours de test dans le cadre du développement de nouveaux câbles d'énergie. En parallèle, des outils d'audit et d'évaluation des fournisseurs, y compris dans le domaine de leur responsabilité sociale, ont été mis en place, notamment pour les achats indirects.

**- Accroître la professionnalisation de la fonction « Achats » :** le programme de formation initié en 2008 a été renforcé permettant l'acquisition de nouvelles compétences techniques et donc une efficacité accrue. La mise en commun des meilleures pratiques d'achat a été systématisée.

**• Le développement des systèmes d'information**

En 2008, Nexans a mis en œuvre plusieurs projets en réponse aux grandes priorités du plan stratégique des systèmes d'information 2007-2009 et a consolidé la pérennité de ses systèmes d'information dans un marché informatique en permanente mutation, en nouant des relations de partenariat avec certains de ses fournisseurs.

Le premier enjeu était de rénover les infrastructures afin qu'elles puissent continuer à supporter le plan de modernisation permanent des systèmes au service des métiers et à suivre le développement externe du Groupe. Après la signature du contrat-cadre avec BT, d'une durée minimum de cinq ans, pour la fourniture et l'exploitation du réseau virtuel privé longue distance, l'intégration des sites s'est effectuée avec succès et s'est terminée en juin 2008. Cela a permis en outre de connecter les unités nouvellement acquises du Groupe Madeco. Fin 2008, 112 sites dans le monde et plus de 2 300 postes de travail ont été connectés via le *Remote Access System* (RAS).

Dans le même temps, Nexans a poursuivi la généralisation de la mise en place de ses progiciels de gestion intégrés tout en optimisant ses coûts d'exploitation. En octobre, l'intégration des filiales dédiées aux activités Câbles du Groupe Madeco au sein du Groupe Nexans a été effectuée. Les équipes Corporate ont suivi la finalisation de la mise en place de SAP au Chili, au Pérou, en Argentine et en Colombie.

La mise en place d'un outil de planification fine de production a été réalisée sur la base d'un produit existant. Cet outil a été déployé en Suède, en Australie et en France (activité Fils conducteurs) en 2008.

Suite aux développements effectués sur les portails Internet et E-service, les visiteurs ont la possibilité d'utiliser un extranet personnalisé pour le suivi de leur relation commerciale avec Nexans et notamment pour mieux suivre leurs commandes. Les consultations du site ont plus que quadruplé depuis la mise en ligne de ce site unifié.

La sécurité reste une priorité. La participation à des groupes de travail du CIGREF permet à Nexans d'élargir ses actions de prévention en bénéficiant de l'expérience des autres grands groupes français.

#### Les difficultés rencontrées en 2008 ont principalement concerné :

- la forte charge de certaines usines du marché Industrie au premier semestre, qui a parfois conduit à des retards dans les livraisons aux clients,
- la nécessité de faire face à la forte croissance du marché de la haute tension tout en renforçant l'efficacité de l'outil industriel dans un délai court,
- le déroulement de contrats haute tension, parfois soumis à des difficultés de réalisation,
- la forte volatilité des prix des matières premières et des taux de change,
- la baisse soudaine et très forte des métaux, qui a exigé une poursuite du renforcement des outils et du suivi des couvertures du risque métal dans le Groupe.

la qualification de nouveaux produits et systèmes ou l'utilisation de la modélisation numérique pour accélérer la mise sur le marché de produits plus performants ou répondant encore mieux au besoin du client.

Les métaux non ferreux (cuivre et aluminium) étant l'objet d'enjeux financiers et techniques très importants, le Centre d'Études consacré à la métallurgie (Nexans Metallurgy Center) a été renforcé. Il a pour but d'accompagner et de proposer des solutions innovantes aux différentes unités traitant ces métaux depuis la coulée jusqu'à la transformation en conducteurs. Ses travaux ont notamment porté en 2008 sur l'étude de nouveaux conducteurs (aluminium, alliages de cuivre, composites).

Le dépôt en 2008 de quelque 50 brevets, couvrant les différents domaines d'activité de Nexans, reflète la qualité des équipes techniques.

S'appuyant sur le plan stratégique du Groupe Nexans, une nouvelle organisation de l'activité Recherche et Développement a été mise en place : des responsables techniques dédiés à chaque marché (Infrastructures, Industrie, Bâtiment) ont été nommés afin d'animer les réseaux de chercheurs tout en renforçant les liens entre le marché et les équipes de R&D.

Parmi les développements marquants de l'année 2008, on peut mentionner :

- la poursuite des développements de mélanges améliorant la résistance au feu des câbles et de méthodes de modélisation permettant de réduire les temps et coûts de développement ;
- le lancement d'un nouveau mélange polyuréthane offrant une meilleure tenue mécanique et une meilleure tenue au feu pour les câbles industriels utilisés en particulier dans la robotique et le matériel ferroviaire.

L'année 2008 a été marquée par deux premières mondiales dans le domaine des supraconducteurs :

- la mise en service pour LIPA (Long Island Power Authority, États-Unis) du câble supraconducteur le plus puissant et le plus long du monde dans

## 4. Recherche et Développement

### 4.

L'activité de Recherche et Développement conduite par Nexans a pour objectif de maintenir et d'élargir sa position sur le marché en mettant au point de nouveaux produits et en améliorant la qualité et la maîtrise des procédés de fabrication.

En 2008, les programmes de Recherche et Développement ont représenté une dépense totale de 63 millions d'euros, soit un peu plus de 1,3 % du chiffre d'affaires à métal constant, contre 60 millions d'euros dépensés en 2007.

Le potentiel technique de Nexans, environ 600 personnes utilisant des équipements techniques performants, a été affecté à des études à long terme (compréhension de mécanismes, élaboration de nouveaux matériaux d'isolation et de gainage) essentiellement menées par son Centre de Recherche (Nexans Research Center) à Lyon (France) et Nuremberg (Allemagne) ainsi qu'à des actions de court et moyen terme menées dans les centres de recherche et les unités, telles que la création et

le cadre d'un contrat soutenu par le US DOE (United States Department Of Energy) et en partenariat avec AMSC (American Superconductor Corporation) et Air Liquide ;

- la livraison à un client britannique du premier limiteur de courant de court-circuit supraconducteur.

De nombreux développements nouveaux et améliorations ont été introduits en 2008 dans les divers domaines d'activité de Nexans, en particulier :

- la poursuite des qualifications de câbles basse tension pour les centrales nucléaires,
- la réduction du diamètre et l'amélioration de la souplesse des câbles de données utilisés pour l'Ethernet à 10 Gbit/s,
- la qualification de câbles élastomères résistant aux grands froids (- 50 °C) pour la construction navale,
- le développement de nouveaux câbles pour lignes aériennes fonctionnant à des températures plus élevées et de câbles à cœur composite,
- l'évolution de la gamme de produits (câbles et composants) permettant d'offrir une solution complète pour le FTTH (*Fiber To The Home* : fibre jusque chez l'abonné) aussi bien dans les standards *loose tube* (fibre optique en tube) que dans les rubans de fibres.

## 5.

En janvier 2009, Nexans a présenté à son Conseil d'Administration son nouveau plan stratégique pour la période 2009-2011.

L'objectif était triple :

- faire un point d'avancement du plan stratégique 2007-2009 et de ses réalisations,
- dégager les nouveaux axes de progrès pour le moyen terme,
- redéfinir les plans d'action prioritaires en tenant compte du contexte économique général actuel.

Le plan stratégique précédent avait comme objectifs principaux de rendre Nexans :

- plus rentable,
- moins vulnérable aux cycles,
- concentré sur un nombre plus limité de segments de marché, offrant de réelles opportunités de synergies entre eux.

Pour ce faire, Nexans avait décidé d'asseoir prioritairement son développement sur les câbles d'énergie dans les marchés des Infrastructures, de l'Industrie et du Bâtiment. Les activités Télécom devaient faire l'objet d'une réflexion stratégique pour décider d'un repositionnement éventuel pour certaines d'entre elles.

D'autre part, Nexans devait poursuivre son redéploiement géographique afin de rendre le Groupe moins sensible aux conjonctures locales.

Les développements et les résultats de l'année 2008 ont confirmé le bien-fondé de ces objectifs et de ces priorités :

- les infrastructures d'énergie ont constitué le moteur de la croissance du Groupe et tout particulièrement les activités de haute tension. Les tendances anticipées à l'occasion de la préparation du plan ont été confirmées : les marchés d'infrastructures d'énergie se développent à un rythme soutenu pour accompagner la croissance économique dans les pays émergents tandis que le marché des infrastructures dans les pays développés bénéficie de la croissance des demandes d'interconnexion, de la rénovation des réseaux et du développement de l'énergie éolienne ;
- les marchés industriels ont confirmé en 2008 leur potentiel de croissance sur les segments liés à l'énergie (industrie du pétrole et du gaz) et au transport. La présence du Groupe dans ces segments s'accroît avec l'acquisition du spécialiste italien Intercond, le lancement des développements dans le domaine du caoutchouc et la poursuite des investissements dans l'usine de Shanghai en Chine ;
- le marché du bâtiment, après une année record en termes de rentabilité en 2007, confirme son ralentissement en 2008, notamment en Amérique du Nord au premier semestre.

En Europe, même si les volumes sont en baisse, les niveaux de marge sont globalement maintenus. Ces évolutions ont toutefois conduit à la fermeture du site d'Athlone en Irlande et à la mise en place d'un plan de restructuration sur le site de Vacha en Allemagne,

## 5. Orientations

- après s'être désengagé de l'activité de câbles de télécommunications cuivre avec la cession de son unité de Santander, Nexans renforce sa position sur le marché en croissance du FTTH. En s'adossant à l'un des leaders du secteur, Sumitomo Electric Industries Ltd., par un accord de société commune concernant Opticable, Nexans augmente ses capacités de production et de R&D afin de mieux répondre aux besoins des opérateurs européens dans leurs déploiements haut débit et de leur offrir les meilleures solutions technologiques en matière de fibre optique ;
- enfin, avec l'acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco, le Groupe prend pied sur un continent où il n'était que peu présent.

Le quatrième trimestre 2008 a été toutefois marqué par une forte et soudaine dégradation de la conjoncture et une accélération de la baisse du prix du cuivre qui a eu pour effet de perturber le comportement des acteurs du marché.

Pour autant, le Groupe estime que le contexte actuel de marché ne doit pas remettre en cause ses priorités et au contraire le conduire à poursuivre sa stratégie visant à répondre au mouvement général de globalisation, de consolidation du marché et aux enjeux de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques et croître à long terme de manière profitable dans un contexte plus incertain, le Groupe a fait le choix d'un développement sélectif en s'appuyant prioritairement sur les leviers suivants :

- améliorer l'offre produit en ajoutant des services et en renforçant l'innovation,
- développer tous les avantages d'un réseau commercial à la couverture unique,
- intégrer le développement durable et l'efficacité énergétique comme axes de développement,
- se renforcer dans les énergies renouvelables et la sécurité.

En conséquence et compte tenu du contexte économique mondial actuel incertain, le Groupe, à ce stade, retient le scénario central suivant pour 2009 :

- **Le Bâtiment** en Europe notamment pourrait avoir à faire face à une baisse accentuée des volumes en 2009, mais le Groupe entend privilégier ses marges.

Une baisse des prix ne peut toutefois être exclue. Une dégradation plus forte qu'anticipée de la conjoncture pourrait rendre nécessaire la mise en place de mesures particulières pour répondre à ce nouveau contexte.

- **L'Industrie** a été marquée par une forte dégradation des conditions de marché aux troisième et quatrième trimestres 2008 qui font craindre poursuite de cette tendance en 2009 :

- l'effondrement du marché de l'automobile a été brutal. À ce titre, les activités câbles automobile et machine-outil seront affectées,
- la forte baisse du prix des matières premières pourrait potentiellement décaler certains investissements de capacité dans les secteurs miniers et pétroliers ce qui aurait un impact plus marqué sur l'activité en 2009 ou 2010.

Le Groupe estime cependant, à ce stade, que l'importance des carnets de commandes communiqués à ce jour par ses clients dans certains secteurs devrait constituer un facteur amortisseur.

- **Les Infrastructures d'énergie** conservent un potentiel de croissance et devraient rester bien orientées. Ce segment qui représente aujourd'hui près de 45 % du chiffre d'affaires des activités câbles à cours des métaux non ferreux constants, assure à moyen terme une base de développement solide.

---

## 6.

---

### 6.1 Risques généraux

---

#### 6.1.1 Risques liés aux responsabilités contractuelles

Les contrats importants conclus par le Groupe sont soumis à une procédure d'évaluation systématique des risques. Une attention particulière est portée à la sensibilisation des commerciaux aux risques dans les contrats de vente et à la négociation des conditions contractuelles des marchés avec l'implication de la Direction Juridique du Groupe.

- **Responsabilité du fait des produits**

L'activité de Nexans l'expose à des actions en responsabilité du fait des produits ou à des allégations selon lesquelles ses produits sont responsables de dommages causés à des tiers ou à des biens. Nexans garantit les performances de ses produits, parfois sur de longues durées. En outre, les garanties consenties à Nexans dans les contrats d'approvisionnement en matériaux ou composants que le Groupe utilise dans la production n'ont pas toujours la même étendue que celle accordée par Nexans à ses propres clients (par exemple dans le secteur des fibres optiques).

- **Contrats relatifs à des projets clés en main**

L'essentiel des contrats de fourniture et d'installation de câbles dans le cadre de projets d'infrastructures clés en main est lié aux activités de câbles haute tension terrestres et sous-marins, lesquelles avoisinent 15 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants. La valeur individuelle de ces contrats est souvent élevée et ils contiennent des clauses de pénalité et de responsabilité applicables dans le cas où Nexans ne remplirait pas ses engagements de calendrier et/ou de qualité (par exemple, défauts techniques nécessitant une intervention après installation suite à une non-conformité des produits résultant d'un dysfonctionnement lors de la production).

En outre, un certain nombre de contrats clés en main sont exécutés dans le cadre de consortiums formés par le Groupe Nexans et un fabricant et/ou prestataire ou avec le concours significatif d'un tel fabricant ou sous-traitant. Dans ce contexte, Nexans partage dans une certaine mesure les risques d'exécution de son partenaire.

La mise en cause éventuelle de Nexans dans ce cadre, du fait de l'importance des pénalités encourues, de l'éventuel remplacement de tout ou partie des câbles, des demandes de dommages-intérêts, de l'extension de la période de garantie ou encore en raison de l'effet des retards sur la structure financière des projets, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats de Nexans.

Dans le cas où Nexans est susceptible d'être confronté à de telles mises en cause, il en tient compte dans la reconnaissance des marges comptabilisées sur ces contrats comme décrit à la Note 1.h de l'Annexe aux comptes consolidés.

En 2006, Nexans a remporté dans le cadre d'un consortium un contrat de fourniture et d'installation de câbles haute tension au Moyen-Orient, pour un montant total d'environ 100 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, Nexans a pratiquement terminé de fabriquer les câbles en collaboration avec son partenaire dans la joint-venture créée récemment au Japon et les a pour l'essentiel installés sur le site du projet. L'avancement sur ce contrat a été reconnu conformément aux principes comptables évoqués en Note 1.g de l'Annexe aux comptes consolidés. Les câbles, qui se révèlent capables de fonctionner au-delà des conditions normales de service ont toutefois des difficultés pour l'instant à passer les essais de type (à forte contrainte) requis, dans leur intégralité. Compte tenu du contexte contractuel général, Nexans considère que les conditions pour l'inscription d'une éventuelle provision couvrant la remise en fabrication des câbles ne sont pas réunies à la date de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## 6. Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

#### • Contrôle qualité et assurance des risques

Pour limiter le risque relatif à la responsabilité du fait des produits, le Groupe a mis en place des processus de contrôle sur la qualité de ses produits. Un nombre important d'unités de Nexans sont certifiées ISO 9001 ou 9002 selon les besoins. Chaque unité suit mensuellement un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès en matière de qualité et de satisfaction client.

Nexans dispose actuellement d'une assurance responsabilité du fait des produits, qu'il considère adaptée aux pratiques du secteur et dont les montants de garantie excèdent largement les sinistres survenus dans le passé. Néanmoins, Nexans ne peut garantir que les assurances souscrites seraient suffisantes pour couvrir les actions en responsabilité intentées contre lui (se reporter au paragraphe 6.1.9 ci-après) car les montants de garanties, bien qu'importants, sont limités annuellement et les couvertures présentent les exclusions classiques pour ce type de police telles qu'en particulier le coût du produit lui-même et les pénalités de retard.

#### • Enquête de concurrence

Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles par la Commission européenne et les autorités de la concurrence en Espagne, au Japon, en Corée du Sud et aux États-Unis, dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

À ce jour, le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données. Sans préjuger des conclusions des enquêtes, mais compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités américaines et européennes et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en résulter, ces événements peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

#### 6.1.2 Risques liés à la dépendance clients

En termes de risques clients, Nexans se caractérise par une diversité de ses métiers (Énergie, Télécommunication, Fils conducteurs), de ses clients finaux (distributeurs, fabricants d'équipement, opérateurs industriels, opérateurs publics...) et de sa base géographique. Cette diversité constitue globalement à l'échelle du Groupe un facteur de protection : à ce titre, aucun client ne représente plus de 4 % du chiffre d'affaires consolidé.

Cependant, certains clients peuvent représenter une part essentielle de l'activité d'une unité de production et la perte d'un client pourrait avoir des conséquences locales significatives, et en particulier entraîner la fermeture d'ateliers de production.

Par ailleurs, compte tenu du niveau du résultat opérationnel et des conditions de marché difficiles, la perte d'un client notamment dans des activités où le nombre d'acteurs est réduit, telles que la construction navale, l'aéronautique ou l'industrie automobile, pourrait affecter les résultats de Nexans.

Enfin, la demande pour certains produits est liée à l'environnement économique propre du secteur d'activité concerné, comme l'industrie pétrolière.

#### 6.1.3 Risques liés aux matières premières et à l'approvisionnement

Le cuivre, l'aluminium et les plastiques sont les principales matières premières utilisées par Nexans. Les fluctuations de cours et la disponibilité des produits ont donc un impact direct sur ses activités. À ce jour, Nexans a toujours été en mesure d'obtenir des approvisionnements suffisants, à des prix commercialement raisonnables. Dans le domaine du cuivre, une pénurie mondiale ou des interruptions d'approvisionnement seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les résultats de Nexans, même si pour réduire ce risque, le Groupe a, dans la mesure du possible, élargi ses sources d'approvisionnement. La situation est, sous certains aspects, comparable pour les produits dérivés du pétrole (PE, PVC, plastifiants...).

L'incapacité à obtenir des matières premières à des prix commercialement raisonnables pourrait avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats de Nexans.

La politique Groupe consiste à avoir toujours au moins deux fournisseurs pour toute matière ou composant utilisé dans la fabrication des produits. Il peut exister quelques cas isolés d'approvisionnement en source unique, notamment dans les matières premières utilisées pour la production des câbles haute tension. Les équipes Achats de Nexans ont lancé un programme visant, avec l'aide des services Développement et Recherche, à limiter les situations d'approvisionnement unique. Des progrès ont été réalisés en 2008 dans ce sens. Nexans n'a pas eu à souffrir en 2008 de pénurie de matières premières.

Dans le cadre de sa politique d'achats stratégiques visant à garantir l'approvisionnement de certaines matières premières, tant en termes de quantités que de formules de prix (par exemple, cours LME plus prime), le Groupe s'est lié jusqu'en 2010 avec deux fournisseurs pour l'achat de cathodes de cuivre dont les tonnages annuels sont fixés en fin d'année pour l'année suivante. Pour ses autres besoins, Nexans conclut avec d'autres producteurs de cuivre des contrats annuels d'achat de cathodes portant sur des quantités déterminées. Nexans a ainsi pris des engagements sur environ 330 000 tonnes de cuivre pour 2009.

Sur le marché du fil aluminium, le Groupe sécurise également ses approvisionnements en prenant des engagements fermes d'achat sur des quantités minimales pour environ 50 000 tonnes par an pour la période 2008-2012. Cette politique s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec quelques grands producteurs mondiaux.

Il est à noter que, s'agissant de produits faisant l'objet de cotations sur des marchés réglementés, un hypothétique excédent de quantités achetées par rapport aux besoins est à ce titre cessible, avec néanmoins un coût potentiel lié à un écart éventuel sur la prime.

Par ailleurs, compte tenu de la place majeure qu'occupe le Groupe sur les marchés des câbles sous-marins d'énergie haute tension et ombilicaux, de la nécessité à cet égard de disposer d'un navire câblé adapté pour l'exécution des contrats d'installation dans les délais imposés et de l'étroitesse du marché pour de tels navires, Nexans est propriétaire de son propre navire, le «Nexans Skagerrak», qui est l'un des rares navires au monde spécialement conçu pour le transport et la pose de câbles ombilicaux et câbles sous-marins haute tension.

Enfin, Nexans a mis en œuvre, sous la Direction des Achats Groupe, un projet visant à assurer la conformité des produits vendus avec la Directive REACH, entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007. La principale tâche en 2008 a consisté à s'assurer que toutes les matières achetées et incorporées aux produits vendus feraient bien l'objet d'un enregistrement ou pré-enregistrement auprès de l'Agence européenne sur les produits chimiques (ECHA) avant le 1<sup>er</sup> décembre, afin de permettre la poursuite normale de l'approvisionnement. Aucune difficulté notable n'a été décelée à ce jour.

#### **6.1.4 Risques géopolitiques dans les zones de développement à croissance élevée**

L'expansion du Groupe s'appuie notamment sur certaines zones de développement à croissance élevée, mais à risques géopolitiques importants. À ce titre, le Groupe réalise moins de 14 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans la Zone MERA et moins de 3 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans les pays classés par la Coface comme pays présentant un environnement économique et politique très incertain ou un risque très élevé.

#### **6.1.5 Risques liés à la situation concurrentielle de Nexans**

L'industrie du câble reste encore relativement fragmentée au niveau régional et mondial et les marchés du câble, des fils et des systèmes de câblage sont hautement concurrentiels. Le nombre et la taille des concurrents de Nexans varient en

fonction des marchés, des zones géographiques et des lignes de produits considérés. À ce titre, le Groupe se trouve en concurrence avec plusieurs entreprises pour chacune de ses activités. Par ailleurs, pour certaines d'entre elles et sur certains marchés géographiques, il est possible qu'un ou plusieurs des principaux concurrents du Groupe disposent de positions, de compétences ou de ressources plus importantes que celles de Nexans. En Europe, où le Groupe réalise plus de 60 % de son chiffre d'affaires, les concurrents les plus significatifs sont Prysmian, Draka et General Cable.

Au cours des dernières années, les producteurs de câbles ont dû faire face à la crise des marchés des télécoms et à la progression régulière des échanges de certains types de câbles à faible valeur ajoutée entre pays d'une même région. Cela s'est traduit par des programmes de restructuration chez de nombreux acteurs pour réduire les capacités de production devenues excédentaires. Cependant, la structure de l'industrie n'a pas fondamentalement évolué au-delà des mesures correctives citées ci-dessus et reste relativement fragmentée aux niveaux régional et mondial.

Depuis 2005, la situation est plus favorable pour l'industrie et les capacités sont mieux utilisées ; le développement de nouveaux marchés, pays émergents en particulier, a favorisé l'apparition de nouveaux acteurs.

Dans la mesure où un certain nombre de produits (câbles, fils ou accessoires) obéissent aux spécifications de l'industrie et peuvent être interchangeables avec les produits de ses principaux concurrents, nationaux ou internationaux, Nexans peut connaître sur certains marchés une forte pression concurrentielle. Pour les marchés de l'industrie, les clients OEMs (*Original Equipment Manufacturers*) utilisent des produits moins normalisés et Nexans doit sans cesse développer de nouveaux produits pour répondre à des cahiers des charges toujours plus exigeants. Les principaux facteurs de compétitivité dans l'industrie du câble sont : le coût, le service, la qualité des produits, leur disponibilité, la couverture géographique et l'étendue de la gamme des produits offerts.

Dans ce contexte, Nexans doit sans cesse investir et améliorer sa performance afin d'être en mesure de préserver les avantages concurrentiels qu'il peut détenir sur certains marchés. Nexans poursuit par ailleurs ses efforts en matière de recherche et développement, de logistique et de marketing, afin de se différencier favorablement de ses concurrents. Pour faire face à la pression concurrentielle sur les prix, Nexans s'efforce également de réduire ses coûts au travers de plans d'amélioration de la performance industrielle et d'un effort continu de rationalisation de ses productions.

#### **6.1.6 Risques liés aux technologies utilisées**

Pour rester compétitif, Nexans doit tenir compte des avancées technologiques dans le développement de ses propres produits et procédés de fabrication, voire les anticiper. La demande de produits consommant moins d'énergie, de produits recyclables et moins polluants et surtout de solutions meilleur marché, impose de concevoir des procédés de fabrication innovants, d'utiliser de nouveaux matériaux et de développer de nouveaux fils et câbles. La plupart des marchés sur lesquels Nexans est présent ont tendance à privilégier l'utilisation de produits de haute technologie, il est donc important que Nexans entreprenne des études de base lui permettant d'accéder aux technologies nécessaires et acceptées par le marché. Corrélativement, malgré les efforts du département Recherche et Développement et la surveillance permanente de l'évolution des technologies potentiellement concurrentes, il ne peut être garanti que les technologies actuellement utilisées par Nexans ne seront pas ultérieurement supplantées par de nouvelles technologies développées par ses concurrents ou sujettes à des accusations de contrefaçon de la part de ces derniers.

Nexans est régulièrement partie prenante à des actions ou réclamations initiées par ou contre des concurrents pour contrefaçon. Dans le passé, les conséquences financières de tels contentieux n'ont pas été significatives pour le Groupe. Il existe deux procédures en cours pour contrefaçon. Bien que Nexans considère ne pas s'être rendu coupable de contrefaçon, il ne peut cependant garantir une issue favorable de ces procédures :

- en Norvège, la société Kvaerner a engagé une action contre Nexans Norway pour contrefaçon d'un brevet relatif à des câbles ombilicaux en mars 2005. Kvaerner réclame à ce titre 310 millions de NOK (environ 39 millions d'euros) de dommages-intérêts. Nexans conteste l'applicabilité du brevet à ses produits et processus de fabrication et a lui-même initié une procédure en Norvège et aux Pays-Bas pour invalider le brevet de Kvaerner. En 2007, Nexans a obtenu aux Pays-Bas une décision judiciaire favorable au terme de laquelle plusieurs « revendications » du brevet de Kvaerner (c'est-à-dire son domaine d'application) ont été limitées. Par la suite, Kvaerner a déposé une demande de modification de son brevet et a clarifié le domaine d'application du brevet contesté. En conséquence, Nexans a mis fin début 2008 à la procédure qu'il avait engagée en Norvège. Néanmoins, l'action engagée par Kvaerner en 2005 reste en cours, mais Nexans considère désormais le risque résiduel comme très faible ;
- aux États-Unis, Nexans a lancé une procédure aux fins de faire invalider un brevet déposé par la société General Cable portant sur certains câbles de données (LAN) commercialisés par Nexans. General Cable a formulé une demande reconventionnelle pour contrefaçon par Nexans du brevet en question.

### **6.1.7 Risques liés à la réglementation environnementale**

Nexans, comme tout opérateur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations et réglementations imposent des normes de protection de l'environnement de plus en plus strictes concernant, notamment, les émissions atmosphériques, l'évacuation des eaux usées, l'émission, l'utilisation et la manipulation de matières ou de déchets toxiques, les méthodes d'élimination des déchets ainsi que la remise en état et la dépollution de sites. Ces normes exposent Nexans à un risque de mise en jeu de sa responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple).

Un système de management environnemental interne fonctionne depuis plusieurs années, basé sur un engagement volontaire du Groupe. Ce processus a pour objectif d'obtenir le label EHP (Environnement Hautement Protégé) délivré après un audit des sujets traités dans le cadre d'un questionnaire approfondi abordant 12 thèmes environnementaux et envoyé aux sites industriels du Groupe. Pour plus d'informations à cet égard, se reporter au paragraphe 16.1 du présent Rapport de gestion.

Aux États-Unis, les activités de Nexans sont soumises à des législations environnementales édictées au niveau fédéral et par les États, qui peuvent rendre responsables certaines catégories de personnes définies par la loi en les exposant à la totalité des coûts de remise en état liés à la pollution de l'environnement sans qu'il soit tenu compte de l'existence d'une éventuelle faute ou de la conformité à la réglementation des activités concernées. À ce jour, Nexans n'est impliqué dans aucune procédure de ce type. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée qu'une telle procédure ayant un effet négatif significatif n'existera pas à l'avenir.

D'une façon générale, Nexans fait l'objet de diverses demandes ou réclamations en matière d'environnement dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Nexans considère qu'au vu du montant de ces réclamations, de l'état des procédures ainsi que de son évaluation des risques encourus et de sa politique de provisionnement, il est peu probable que ces demandes affectent de manière significative sa situation financière et ses résultats futurs.

Au 31 décembre 2008, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à 5 millions d'euros. Ces provisions incluent notamment à titre principal un litige à Duisburg en Allemagne avec les cessionnaires d'un terrain et une municipalité concernant la contamination des sols et de la nappe phréatique. La contamination du sol est ancienne, les coûts de dépollution ne sont pas encore arrêtés et la responsabilité pleine et entière de Nexans n'est pas établie. Nexans a néanmoins constitué une provision pour couvrir une éventuelle responsabilité pour les coûts de dépollution.

Elles incluent aussi le nettoyage d'une décharge sur le site de sa filiale en Suède et d'autres coûts de remise en état ou de nettoyages ponctuels des sols, prévus ou en cours, suite à l'utilisation de produits tels que solvants et huiles. En outre, d'éventuelles dépenses pourraient être effectuées visant à la dépollution de sites fermés et susceptibles d'être cédés, dépenses que le Groupe estime inférieures à la valeur de marché des sites considérés. En outre, Nexans a entrepris des études de site pour déterminer si des éventuelles actions de dépollution sont nécessaires.

Nexans estime que la part non provisionnée des coûts d'éventuelle remise en état des sites ne devrait pas impacter de manière significative ses résultats.

Nexans ne peut garantir que des événements futurs, notamment des modifications dans la législation, le développement ou la découverte de nouveaux éléments de faits ou conditions ne puissent pas entraîner de coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

### 6.1.8 Position de Nexans concernant l'amiante

La fabrication des produits Nexans n'implique pas de manipulation d'amiante.

Dans le passé (et pour répondre notamment aux spécifications de l'armée française), l'amiante a été utilisé de façon limitée pour améliorer l'isolation de quelques types de câbles destinés aux applications militaires. Il a également servi dans la fabrication de fours émaillés sur deux sites français, activité arrêtée depuis plusieurs dizaines d'années.

Aujourd'hui, en France, 49 personnes sont déclarées en maladie professionnelle, dont 11 ont initié une procédure à l'encontre de leur employeur (chez TLM). Par ailleurs, 83 collaborateurs (39 chez Nexans Wires et 44 chez Nexans Copper France – ex. SCCC) bénéficient d'un suivi médical.

La Direction considère que ce risque n'est pas de nature à affecter de manière significative la situation financière du Groupe ou ses résultats.

### 6.1.9 Couverture des risques

En complément des assurances locales obligatoires et des assurances des personnes souscrites directement par les différentes unités du Groupe, Nexans a mis en place un programmes d'assurances Groupe depuis 2003 dont bénéficient les sociétés détenues à plus de 50 %.

Les couvertures globales de ce programme ont peu évolué au cours de l'exercice 2008 par rapport à l'exercice précédent et ont fait l'objet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 d'un renouvellement des garanties à un niveau équivalent.

Les principaux programmes d'assurances Groupe sont les suivants :

- dommages-pertes d'exploitation,
- responsabilité civile exploitation et après livraison,
- transport,
- tous risques chantiers terrestres,
- responsabilité civile aéronautique et spatiale,
- crédit court terme garantissant les encours de certains clients tant domestiques qu'à l'exportation,
- responsabilité civile des mandataires sociaux.

Les limites de ces polices sont établies sur la base d'une analyse de l'expérience de la société et sur les conseils de ses courtiers. Elles dépassent en général le montant maximal des sinistres assurés et encourus par le Groupe dans le passé.

Néanmoins, il faut signaler que ces polices comportent des cas d'exclusion de couverture par les assurances qui conduisent à des conditions restrictives du transfert de risques.

La police dommages-pertes d'exploitation fait l'objet de quelques limitations d'application pour certaines unités.

Certains pays ou régions sont exclus du champ actuel de couverture et certaines zones géographiques bénéficient de couvertures plus limitées pour les risques de catastrophes naturelles telles que les zones à haut risque sismique (Grèce,

Italie, Turquie, Japon, Liban). Le navire câblé Skagerrak, acquis par Nexans, fait l'objet d'achat de couvertures complémentaires.

La police crédit court terme a été mise en place progressivement pays par pays dans le cadre d'un programme pluriannuel global renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour deux ans. À fin 2008, les sociétés du périmètre consolidé qui ont souscrit à ce programme représentent 80 % du chiffre d'affaires consolidé.

Dans le domaine de la responsabilité civile du fait des produits aéronautiques et spatiaux, la garantie des dommages causés aux tiers est limitée à des occurrences d'accidents extrêmes ou à des décisions de maintien au sol des appareils demandées par les autorités nationales ou internationales de l'aviation civile, et exclut tout autre type de sinistre. Il ne faut pas exclure que des sinistres peu fréquents et de forte intensité puissent le cas échéant dépasser très largement le chiffre d'affaires engagé et affecter significativement le résultat d'exploitation de Nexans.

Enfin, il faut noter que le comportement des acteurs tiers clients et fournisseurs et du marché des assurances évoluent vers une plus grande utilisation des recours auprès des tribunaux pour réduire ou dépasser la portée des engagements contractuels. Les décisions de recours en justice créent un aléa supplémentaire sur la proportion du transfert des risques.

Les risques liés aux actes de terrorisme font l'objet des couvertures légales obligatoires en vigueur dans certains pays.

Le coût global des polices d'assurance (hors assurances de personnes) placées au niveau du Groupe représente moins de 0,5 % du chiffre d'affaires du Groupe à cours des métaux non ferreux constants.

La captive de réassurance, Nexans Ré, est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cet outil d'optimisation et de gestion de la rétention du Groupe, mais aussi de prévention et de maîtrise des risques, intervient sur les programmes de sinistres fréquents : dommages-pertes d'exploitation, crédit

court terme et transport. Son intervention est établie programme par programme, avec une limite par sinistre et une limite cumulée par année d'assurance (un total inférieur à 4 millions d'euros).

Le Groupe fait appel à l'expertise de réseaux mondiaux de courtage d'assurance pour l'aider à maîtriser et gérer son risque dans l'ensemble des pays où il est présent.

Nexans renforce son engagement dans la réduction des risques industriels en mettant en place un programme d'investissement spécifique dont la réalisation s'étale sur trois ans (2008-2010). Ce programme a été établi en étroite collaboration entre la Direction Industrielle et les experts de l'assureur Dommages du Groupe. Ces experts visitent chaque année nos sites industriels, établissent des recommandations très précises pour améliorer la prévention et la sécurité, et suivent l'exécution de ces recommandations.

## **6.2 Risques financiers**

L'ensemble des risques financiers identifiés pour le Groupe Nexans sont les suivants :

- risque de liquidité,
- risque de taux,
- risque de change,
- risque sur les cours des métaux,
- risque de crédit client.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un exposé détaillé en Note 26 de l'Annexe aux comptes consolidés. Une analyse de sensibilité pour l'année 2008 est par ailleurs présentée dans la même note.

## 7. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement de ce rapport

### 7.

Suite à la conclusion par Nexans et Sumitomo Electric Industries Ltd. (SEI), le 4 décembre 2008, d'un accord de société commune afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe, la Commission européenne a rendu, le 16 janvier 2009, une décision d'autorisation de l'opération au regard du contrôle des concentrations. La réalisation définitive de l'opération est par suite intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle SEI est devenu actionnaire à 40 % d'Opticable, les 60 % restant demeurant détenus par le Groupe Nexans.

Voir également la Section 6.1.1 ci-dessus en ce qui concerne les enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009.

## 8. L'activité et les résultats de la Société Nexans

### 8.

Outre son rôle de holding faïtière, Nexans joue le rôle de pivot pour l'encaissement d'une redevance interne liée à la recherche et au développement, à charge pour elle de répartir les contributions entre les filiales en fonction des programmes d'intérêt Groupe qu'elles mettent en œuvre. Nexans a par ailleurs mis fin en octobre 2008 à son activité de financement intragroupe et de gestion centralisée de trésorerie. Cette activité est exercée depuis cette date par une société exclusivement dédiée à cet effet, la société Nexans Services.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires s'est élevé à 18 261 555 euros et correspond essentiellement à la facturation du coût des prestations rendues à ses filiales. Le résultat net ressort en gain à 94 460 905 euros (contre un gain de 110 030 505 euros l'année précédente).

Les capitaux propres de la Société s'établissent à 1 662 500 369 euros, contre 1 416 217 646 euros à la fin de l'exercice précédent.

## 9.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 94 460 905 euros de la manière suivante :

- report à nouveau	
antérieur	200 906 310 euros
- résultat de l'exercice	94 460 905 euros
- dotation	
de la réserve légale	225 859 euros
<b>Total bénéfice distribuable</b>	<b>295 141 356 euros</b>

### Affectation du résultat

(Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2008, soit 27 936 953 actions)

- 2 euros par action soit un dividende mis en distribution égal à	55 873 906 euros
- Report à nouveau	
après affectation	239 267 450 euros
<b>Total</b>	<b>295 141 356 euros</b>

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 2 euros par action portant le montant total du dividende à 55 873 906 euros sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2008.

Le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents ainsi que le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40 % ont été les suivants :

	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007
Dividende par action	1,00 €	1,20 €	2 €
Nombre d'actions rémunérées	21 661 745	25 539 805	25 372 103
Distribution totale	21 661 745 €	30 647 766 € <sup>(1)</sup>	50 744 206 €

(1) Ce montant n'inclut pas un complément de dividende de 10 650 euros afférent à 2006 payé le 22 février 2008.

Au titre des exercices 2005, 2006 et 2007, toutes les actions étaient de même catégorie.

## 9. Proposition d'affectation du résultat

Toutefois, ce montant est susceptible d'être augmenté (et corrélativement le report à nouveau diminué) d'un montant total maximal de 1 571 174 euros pour tenir compte du nombre total maximal de 785 587 actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et la date de mise en paiement du dividende, par voie éventuelle de levées d'options de souscription d'actions.

Il sera également proposé à l'Assemblée Générale de décider que ces dividendes soient mis en paiement le sixième jour de Bourse suivant la date de tenue effective de l'Assemblée Générale qui se réunira au premier semestre 2009.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les actions sont toutes de même catégorie et que la totalité du dividende mis en paiement sera éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2<sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

## 10. Résultat des cinq derniers exercices

### 10.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices (voir Annexe 1).

## 11. Dépenses et charges non déductibles fiscalement

### 11.

Aucune dépense ni charge non déductible du résultat fiscal de Nexans, telles que visées au 4 de l'article 39 du CGI, n'a été engagée au titre de l'exercice 2008.

## 12. Conseil d'Administration et Direction Générale

### 12.

#### 12.1 Gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 25 novembre 2008, le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, a considéré que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de Nexans et a décidé de les mettre en œuvre.

Lors de la même réunion, le Conseil d'Administration a également décidé que les recommandations Afep-Medef ainsi complétées constituent le Code de gouvernement d'entreprise auquel se référera Nexans pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, en application de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008. Le Conseil a par ailleurs délibéré sur plusieurs points des recommandations d'octobre 2008, à savoir le non-cumul du contrat de travail et du mandat social, les indemnités de départ, les régimes de retraite supplémentaires et enfin, les conditions de performance applicables à l'exercice des stock-options par les mandataires sociaux, dans le cadre de l'adoption par le même Conseil du plan n°8 de stock-options. Suite à ce Conseil, la Société a publié, le 27 novembre 2008, un communiqué confirmant l'adhésion de Nexans aux recommandations Afep-Medef d'octobre 2008.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a mis à jour son Règlement intérieur lors de sa réunion du 16 janvier 2009. Ce Règlement intérieur précise certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de décembre 2008 et des délibérations du Conseil du 25 novembre 2008. Le Règlement intérieur est mis en ligne sur le site Internet de Nexans. Il est susceptible d'être modifié par le Conseil d'Administration compte tenu de l'évolution des lois et règlements, mais aussi de son propre mode de fonctionnement.

#### 12.1.1 Conseil d'Administration

Le Conseil adopte un mode d'organisation et de fonctionnement qui lui permet d'accomplir au mieux sa mission.

Le Conseil d'Administration était, au 31 décembre 2008, composé de 13 membres, venant d'horizons différents et choisis pour leur compétence et leur expérience dans l'industrie, la banque ou le conseil afin de prodiguer des avis et conseils avisés dans l'intérêt de la Société.

La société Madeco, qui détient environ 9 % du capital social de la Société, est représentée par Guillermo Luksic Craig, membre du Conseil d'Administration depuis le 30 septembre 2008. La Société a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Madeco pour aussi longtemps que Madeco conserve 50 % de sa participation au capital de la Société.

Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Nexans réunie le 10 avril 2008 a approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur, pour une durée de quatre ans, de Colette Lewiner. L'Assemblée Générale s'est également prononcée en faveur de la nomination de deux nouveaux administrateurs pour une durée de quatre ans : Frédéric Vincent et Guillermo Luksic Craig, ce dernier avec effet à la date de réalisation de l'acquisition des activités Câbles de Madeco, laquelle est intervenue le 30 septembre 2008.

Les administrateurs doivent détenir le nombre minimum d'actions visé dans les statuts. Le Règlement intérieur prévoit en outre qu'il est souhaitable que chaque administrateur détienne au moins 500 actions de la Société.

État récapitulatif de l'échéance des mandats des membres du Conseil d'Administration :

Année d'échéance :	Echéance du mandat de :
• 2010	Gérard Hauser François Polge de Combret
• 2011	Gianpaolo Caccini Jean-Marie Chevalier Georges Chodron de Courcel Jérôme Gallot Jacques Garaïalde Jean-Louis Gerondeau Ervin Rosenberg Nicolas de Tavernost
• 2012	Colette Lewiner Frédéric Vincent Guillermo Luksic Craig

### 12.1.2 Direction Générale

Le Président du Conseil d'Administration de Nexans, Gérard Hauser, occupe également la fonction de Directeur Général de la Société. Une telle organisation s'inscrit dans le contexte d'un Conseil composé à plus de 50 % d'administrateurs indépendants et de Comités composés en majorité d'administrateurs indépendants.

Dans l'optique de la succession de Gérard Hauser, qui devrait quitter ses fonctions à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, Frédéric Vincent, Directeur Général Délégué, devrait être désigné par le Conseil d'Administration aux deux fonctions avec effet à compter de l'Assemblée Générale Annuelle qui sera réunie au premier semestre 2009.

### 12.1.3 Indépendance des administrateurs

Le Conseil d'Administration a procédé début 2009, suite à une revue par le Comité des Nominations et des Rémunérations, à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance définis dans son Règlement intérieur, lesquels reprennent les critères d'indépendance définis par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de décembre 2008.

Au regard de ces critères, le Conseil d'Administration a estimé que Gianpaolo Caccini, Jean-Marie Chevalier, Jérôme Gallot, Jean-Louis Gerondeau, Jacques Garaïalde, Colette Lewiner, Nicolas de Tavernost et Guillermo Luksic Craig devaient être considérés comme administrateurs indépendants. En ce qui concerne M. Luksic Craig, ce dernier a été considéré indépendant dès lors que la société Madeco, dont il est le Président, détient moins de 10 % du capital social et des droits de vote de la Société et ne participe pas au contrôle de la Société, en particulier au regard des règles de limitation des droits de vote prévus par les statuts de la Société.

Les autres administrateurs ont été qualifiés par le Conseil d'Administration comme non indépendants : Gérard Hauser, compte tenu de ses fonctions de Président-Directeur Général de la Société ; Frédéric Vincent, compte tenu de ses fonctions de Directeur-Général Délégué ; et Georges Chodron de Courcel, François Polge de Combret et Ervin Rosenberg du fait de leurs fonctions au sein, respectivement, de BNP Paribas, d'UBS et de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, trois établissements avec lesquels le Groupe entretient des relations d'affaires.

Au 31 décembre 2008, le Conseil était donc composé de 8 administrateurs indépendants sur un total de 13 administrateurs, soit plus de la moitié d'administrateurs indépendants.

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux ni aucun contrat de service liant un membre du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun mandataire social n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

#### 12.1.4 Absence de conflits d'intérêt

Certains administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux de Nexans ont des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de groupes susceptibles de contracter avec Nexans dans le cadre d'opérations commerciales (par exemple, clients) et/ou financières (par exemple en tant que banques conseils et/ou garants de placement). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Nexans, des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Indépendamment des conventions réglementées ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un mandataire social a été sélectionné.

### 12.1.5 Interventions sur le titre Nexans

Il n'existe pas de restriction à la cession, par les mandataires sociaux, de leur participation dans le capital de Nexans, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié et aux périodes recommandées d'abstention conformément à la procédure Groupe relative au délit d'initié.

### 12.1.6 Comités

Le Conseil d'Administration a institué un Comité d'Audit et des Comptes et un Comité des Nominations et des Rémunérations.

Des informations complémentaires sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités sont fournies dans le Règlement intérieur du Conseil ainsi que dans le rapport du Président joint au présent Rapport de gestion préparé conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce et approuvé par le Conseil d'Administration.

## 12.2 Rémunérations des mandataires sociaux

### 12.2.1 Politique de rémunération

Le Comité des Nominations et des Rémunérations propose au Conseil d'Administration la rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué, sur la base des règles de détermination qu'il définit en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché. Il s'appuie, pour établir la structure de cette rémunération, sur les études de consultants extérieurs indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

Les critères sur lesquels la part variable est établie sont fixés au début de chaque année par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, pour l'exercice en cours. Le Conseil statue également sur l'attribution de la partie variable pour l'exercice précédent au regard de l'atteinte des critères préalablement définis.

La part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée :

- pour partie en fonction d'objectifs quantitatifs fondés sur la performance opérationnelle et financière du Groupe, lesquels objectifs sont identiques à ceux appliqués aux cadres dirigeants du Groupe pour la détermination de la part variable de leur rémunération ; et
- pour partie sur une base qualitative fondée sur l'appréciation de la performance individuelle.

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 22 février 2008 :

- la rémunération variable du Président-Directeur Général, au titre de l'exercice 2008, représente 100 % de son salaire de base et peut varier, en fonction de la réalisation des objectifs qui lui sont fixés par le Conseil d'Administration, de 0 % à 175 % de ce salaire. Cette rémunération variable a été calculée en fonction d'objectifs quantitatifs pour 60 %, fondés sur le résultat opérationnel et la rentabilité des capitaux employés (ROCE), et sur une base qualitative pour 40 %, fondée sur l'appréciation de sa performance individuelle ;
- la rémunération variable du Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2008, représente 80 % de son salaire de base et peut varier, en fonction de la réalisation des objectifs qui lui sont fixés par le Conseil d'Administration, de 0 % à 120 % de ce salaire. Cette rémunération variable a été calculée en fonction d'objectifs quantitatifs pour 70 %, fondés sur le résultat opérationnel et la rentabilité des capitaux employés (ROCE), et sur une base qualitative pour 30 %, fondée sur l'appréciation de sa performance individuelle.

### 12.2.2 Rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux

#### • Rémunération du Président-Directeur Général

Les éléments de la rémunération de Gérard Hauser sont indiqués dans les tableaux récapitulatifs suivants :

	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	2 231 336 €	2 200 167 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau relatif aux options ci-dessous)	-	631 935 €
<b>Total</b>	<b>2 231 336 €</b>	<b>2 832 102 €</b>

*N.B. : Le Président-Directeur Général n'a reçu aucune action gratuite en 2007/2008.*

	Montants dus au titre de 2007	Montants versés en 2007	Montants dus au titre de 2008	Montants versés en 2008
Rémunération fixe	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Rémunération variable	1 400 000 €	858 880 €	1 368 655 €	1 400 000 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	29 500 €	29 500 €	29 500 €	29 500 €
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	1 836 €	1 836 €	2 012 €	2 012 €
<b>Total</b>	<b>2 231 336 €</b>	<b>1 690 216 €</b>	<b>2 200 167 €</b>	<b>2 231 512 €</b>

*(1) Voiture de fonction*

Détails des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées en 2008 au Président-Directeur Général

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées en 2008	Prix d'exercice	Période d'exercice
Plan n° 7 22 février 2008	Souscription	631 935 €	30 000	71,23 €	22/02/2009 Acquisition : 25 % par an Échéance : 21/02/2016

Toute attribution d'options est assortie, conformément à la politique adoptée par le Groupe depuis 2007, d'un plan cash d'intéressement long terme (PILT), décrit au paragraphe 12.2.5 ci-dessous. Au titre du PILT assorti au plan de stock-options n° 7, Gérard Hauser pourra recevoir, début 2010, un montant maximum de 533 333 euros suivant le niveau d'atteinte des objectifs prévus par le PILT, lequel montant sera réduit prorata temporis en fonction de son temps de présence sur les exercices 2008-2009.

### • Rémunération du Directeur Général Délégué

Les éléments de la rémunération du Directeur Général Délégué sont indiqués dans les tableaux récapitulatifs suivants :

	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	871 178 €	1 134 488 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau relatif aux options ci-dessous)	-	1 183 748 €
<b>Total</b>	<b>871 178 €</b>	<b>2 318 236 €</b>

N.B. : Le Directeur Général Délégué n'a reçu aucune action gratuite en 2007/2008.

	Montants dus au titre de 2007	Montants versés en 2007	Montants dus au titre de 2008	Montants versés en 2008
Rémunération fixe	460 000 €	460 000 €	575 000 €	575 000 €
Rémunération variable	406 990 €	436 996 € <sup>(2)</sup>	528 448 €	406 990 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	25 125 €	25 125 €
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	4 188 €	4 188 €	5 915 €	5 915 €
<b>Total</b>	<b>871 178 €</b>	<b>901 184 €</b>	<b>1 134 488 €</b>	<b>1 013 030 €</b>

(1) Voiture de fonction

(2) Dont 100 000 euros au titre du contrat de travail en vigueur avant le mandat social.

### Détails des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées en 2008 au Directeur Général Délégué

N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées en 2008	Prix d'exercice	Période d'exercice
Plan n° 7 22 février 2008	Souscription	737 258 €	35 000	71,23 €	22/02/2009 Acquisition : 25 % par an Échéance : 21/02/2016
Plan n° 8 25 novembre 2008	Souscription	446 490 €	45 000	43,46 €	25/11/2009 Acquisition : 25 % par an Échéance : 24/11/2016

Toute attribution d'options est assortie, conformément à la politique adoptée par le Groupe depuis 2007, d'un plan cash d'intéressement long terme (PILT) ; les PILT assortis aux plans de stock-options n° 7 et 8 sont décrits au paragraphe 12.2.5 ci-dessous. Au titre du PILT assorti au plan de stock-options n° 7, Frédéric Vincent pourra recevoir, début 2010, un montant maximum de 306 667 euros, suivant le niveau d'atteinte des objectifs prévus par ce PILT. Au titre du PILT assorti au plan de stock-options n° 8, Frédéric Vincent pourra recevoir, début 2011, un montant égal à 306 667 euros en cas d'atteinte des objectifs prévus par ce PILT.

### 12.2.3 Engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux

#### • Indemnités de départ du Président-Directeur Général

Le Président-Directeur Général ne bénéficie d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où il serait conduit à quitter ses fonctions de mandataire social.

Gérard Hauser est titulaire d'un contrat de travail avec l'une des filiales principales du Groupe établi avant l'introduction en Bourse de Nexans, dont l'application a été suspendu à compter de la date à laquelle il a pris ses fonctions de Président-Directeur Général de Nexans. Si ce mandat venait à être interrompu pour quelque motif que ce soit, son contrat de travail reprendrait effet de plein droit. La seule disposition du contrat de travail qui serait en vigueur après le 22 février 2009 serait la clause de non-concurrence prévoyant le versement d'une indemnité égale à sa rémunération brute totale perçue au cours des douze derniers mois précédant la cessation de son mandat de Président de Nexans (voir également le paragraphe « Engagements de retraite » ci-dessous).

#### • Indemnités de départ du Directeur Général Délégué

##### Indemnité en cas de révocation du mandat de Directeur Général Délégué

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 22 février 2008 (prise sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations dans sa réunion du 21 février 2008), ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 avril 2008, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité de départ en cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué. Le montant de l'indemnité s'élèverait à vingt-quatre fois le montant de la dernière rémunération brute totale.

Le versement de cette indemnité est assorti de deux conditions de performance liées (1) au taux de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le

Conseil d'Administration pour chacun des trois exercices clos précédant l'année du départ et (2) au taux moyen de performance boursière comparé. Les taux ainsi calculés seront pondérés à 65 % et 35 %, respectivement, pour déterminer le taux de l'Indice de Performance. Le montant de l'indemnité versé sera fonction du niveau de performance atteint, un taux de l'Indice de Performance inférieur à 30 % ne donnant droit à aucune indemnité. Le taux de réalisation des objectifs quantitatifs de Frédéric Vincent sur l'exercice 2008 sera constaté par le Conseil d'Administration et rendu public par mise en ligne sur le site internet de la Société.

L'indemnité de révocation du Directeur Général Délégué deviendra caduque au moment de la prise d'effet de la nomination de Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général, laquelle devrait être décidée par le Conseil d'Administration et prendre effet à compter de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui sera convoquée au premier semestre 2009 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

##### Indemnité contractuelle de licenciement

Frédéric Vincent est titulaire d'un contrat de travail avec Nexans, dont l'application a été suspendu à compter du 15 mai 2006, date à laquelle il a pris ses fonctions de Directeur Général Délégué de Nexans. Si ce mandat venait à être interrompu pour quelque motif que ce soit, son contrat de travail reprendrait effet de plein droit.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'Administration et à la recommandation prévue au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, Frédéric Vincent démissionnera de ses fonctions au titre du contrat de travail actuellement suspendu en cas de nomination en tant que Président-Directeur Général de Nexans, laquelle devrait être décidée par le Conseil d'Administration et prendre effet à compter de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui sera convoquée au premier semestre 2009 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Cette démission entraînera la perte des droits liés au contrat de travail, en particulier les indemnités contractuelles et conventionnelles de

licenciement, l'éventuelle indemnité compensatrice de non-concurrence (dans la mesure où la Société imposerait une obligation de non-concurrence) ainsi que l'allocation de fin de carrière décrite au paragraphe suivant « Engagements de retraite ».

#### • Engagements de retraite

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient du régime de retraite supplémentaire mise en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux.

Le régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'Administration en 2004 (et modifié les 1<sup>er</sup> octobre et 25 novembre 2008), conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire. Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2008 a modifié le règlement du plan en subordonnant le bénéfice du plan à cinq ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué, bénéficient par ailleurs, au titre de leur contrat de travail suspendu durant leur mandat, d'une allocation de fin de carrière déterminée selon la formule fixée par la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie. Cette allocation est calculée sur la rémunération perçue en tant que salarié. Le Directeur Général Délégué en perdra le bénéfice au même titre que ses indemnités contractuelle et conventionnelle de licenciement, en cas de démission (cf. supra).

Le montant total des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué s'est élevé à 11 048 939 euros au 31 décembre 2008.

#### 12.2.4 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 500 000 euros par l'Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2008, avec effet à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'Administration comportent une part fixe et une part variable, qui est fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et leur participation aux Comités.

Le Conseil d'Administration du 23 juillet 2008 a défini les modalités de répartition des jetons de présence de la manière suivante :

- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 17 500 euros d'allocation fixe ;
- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 2 000 euros de plus pour chaque séance du Conseil à laquelle il participe, plafonné à 12 000 euros par administrateur ;
- chacun des membres du Comité d'Audit et des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 6 000 euros par réunion, plafonné à 24 000 euros par an ;
- et
- chacun des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 4 500 euros par réunion, plafonné à 18 000 euros par an.

Le montant total des jetons de présence alloués au titre de l'année 2008 a été de 448 000 euros, répartis de la manière suivante pour chacun des administrateurs, en comparaison avec 2007 (en euros) :

Membres du Conseil	Jetons de présence alloués en 2007 (au titre de 2007)	Jetons de présence alloués en 2008 (au titre de 2008)
Gérard Hauser	29 500	29 500
Frédéric Vincent <sup>(1)</sup>	n.a.	25 125
Gianpaolo Caccini	38 500	41 500
Georges Chodron de Courcel	38 500	44 500
Jacques Garaïalde	29 500	29 500
Ervin Rosenberg	38 500	38 500
Jean-Marie Chevalier	29 500	29 500
Colette Lewiner	29 500	29 500
François Polge de Combret	38 500	41 500
Jérôme Gallot	27 267	65 500
Jean-Louis Gerondeau	25 267	37 500
Nicolas de Tavernost	21 267	29 500
Guillermo Luksic Craig <sup>(2)</sup>	n.a.	6 375
Administrateurs sortants en 2007	27 699	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>373 500</b>	<b>448 000</b>

(1) Administrateur nommé le 10 avril 2008.

(2) Administrateur nommé le 10 avril 2008, avec effet au 30 septembre 2008.

### 12.2.5 Politique d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le Conseil d'Administration du 24 juillet 2007 a modifié la politique d'attribution de stock-options du Groupe.

Dans le souci d'associer un plus grand nombre de cadres clés aux performances de Nexans et d'introduire une plus grande conditionnalité à la part variable de leur rémunération, le Conseil procède à une attribution annuelle de stock-options assortie d'un plan cash d'intéressement long terme à une population élargie de managers (Plan d'Intéressement Long Terme ou PILT). Cette combinaison d'éléments purement monétaires et de stock-options et l'instauration d'un rythme annuel d'attribution permet de réduire le nombre d'options attribuées chaque année et donc de diminuer l'effet dilutif sur le capital.

Au cours de l'exercice 2008 :

- Suite au report de l'attribution annuelle de stock-options en 2007 en raison de l'opération Madeco, le Conseil d'Administration a décidé, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007, d'adopter le 22 février 2008 un plan n° 7 de stock-options et de consentir 30 000 options à Gérard Hauser et 35 000 options à Frédéric Vincent.

Conformément à la politique d'intéressement long terme du Groupe pour ses managers adoptée en 2007, l'attribution de stock-options au titre du plan n° 7 a été assortie d'un plan d'intéressement à long terme d'une durée de deux ans, qui prévoit un paiement égal au plus à deux tiers du bonus nominal en cas d'atteinte des objectifs quantitatifs 2009. Un taux de réalisation inférieur à 70 % pour un des objectifs ne donne droit à aucun versement ; un taux de réalisation de 70 % de chacun des objectifs donne droit à un versement de 70 % du PILT et le versement augmente linéairement par la suite en fonction de l'atteinte des objectifs pour atteindre 100 % si les deux objectifs sont atteints à 100 %. Ce plan compte 180 bénéficiaires dans le Groupe, dont Gérard Hauser et Frédéric Vincent.

- Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé dans sa réunion du 25 novembre 2008, conformément à sa politique d'attribution annuelle, d'adopter un plan n° 8 de stock-options et de consentir 45 000 options de souscription d'actions à Frédéric Vincent.

Le Conseil a décidé de reconduire la règle adoptée lors du plan n° 7 par laquelle les mandataires sociaux attributaires sont obligés de conserver un quart des titres issus de chaque levée d'options jusqu'à la fin de leur mandat.

Le Conseil a par ailleurs adopté, dans le plan n° 8, des critères de performance externe et interne dont la satisfaction conditionne l'exercice des options par les mandataires sociaux et les membres du Comité Exécutif, lesquels critères sont liés à la performance globale moyenne comparée de l'action Nexans et au free cash-flow dégagé par la Société.

L'attribution de stock-options au titre du plan n° 8 a été assortie d'un plan d'intéressement à long terme d'une durée de deux ans, qui prévoit un paiement égal au plus à deux tiers du bonus nominal en cas d'atteinte des objectifs quantitatifs 2010, lesquels seront arrêtés début 2009. Si un des objectifs n'est pas atteint, aucun versement ne sera effectué au titre de ce PILT. Ce plan compte 216 bénéficiaires dans le Groupe, dont Frédéric Vincent.

Le Règlement intérieur mis à jour par le Conseil d'Administration le 16 janvier 2009 et disponible sur le site Internet de la Société comporte notamment en annexe les principes gouvernant l'attribution des stock-options aux dirigeants mandataires sociaux.

### 12.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008

	Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2008 et non échus à fin 2008 dans toutes autres sociétés
Gérard Hauser	- Président-Directeur Général de Nexans - Administrateur de Alstom, Faurecia, Aplix, Ipsen
Frédéric Vincent	- Directeur Général Délégué de Nexans - Président et administrateur de Nexans USA Inc <sup>(1)</sup> - Président-Directeur Général de Nexans Maroc <sup>(1)</sup> - Administrateur de Nexans Canada Inc. <sup>(1)</sup> , International Cables Co. <sup>(1)</sup> , Nexans Energy USA Inc. <sup>(1)</sup>
Gianpaolo Caccini	- Président de Assovetro, Association des producteurs de verre italiens - Administrateur de Saint-Gobain, JM Huber Corporation <sup>(1)</sup> , Saint-Gobain Corporation <sup>(1)</sup>
Jean-Marie Chevalier	- Professeur de Sciences Économiques à l'Université Paris IX Dauphine - Directeur au Cambridge Energy Research Associates

<sup>(1)</sup> Mandats exercés dans des sociétés étrangères.

**Liste des mandats et fonctions exercés  
durant l'exercice 2008 et non échus à fin 2008  
dans toutes autres sociétés**

Georges Chodron de Courcel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Délégué de BNP Paribas</li> <li>- Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas</li> <li>- Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, BNP Paribas (Suisse) SA<sup>(1)</sup></li> <li>- Administrateur de Bouygues SA, Alstom, F.F.P. (Société Foncière Financière et de Participations), Verner Investissements SAS, Erbé SA<sup>(1)</sup>, BNP Paribas ZAO<sup>(1)</sup>, Scor Holding (Switzerland) AG<sup>(1)</sup></li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SA</li> <li>- Censeur de Exane, Scor SA, Safran</li> </ul>
Jérôme Gallot	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de CDC Entreprises</li> <li>- Membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts</li> <li>- Administrateur de ICADE, Caixa Seguros<sup>(1)</sup>, Plastic Omnium, CNP Assurances</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA</li> <li>- Censeur de NRJ Group, Oseo</li> </ul>
Jacques Garaïalde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Managing Director de Kohlberg Kravis Roberts &amp; Co. Ltd</li> <li>- Président du Conseil d'Administration de PagesJaunes Groupe</li> <li>- Président-Directeur Général de Médiannuaire Holding</li> <li>- Administrateur de Legrand, Tarkett SA</li> <li>- Membre du Comité de Direction de Société d'Investissement Familiale</li> </ul>
Jean-Louis Gerondeau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Directoire de Zodiac</li> <li>- Administrateur de Faurecia</li> <li>- Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'Institut de Développement Industriel (IDI)</li> </ul>
Colette Lewiner	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Vice President</i>, Global Leader Energy, Utilities &amp; Chemicals de Cap Gemini</li> <li>- Administrateur de La Poste, TGS-NOPEC Geophysical Company ASA<sup>(1)</sup></li> <li>- Membre de l'Académie des Technologies</li> <li>- Membre de l'Advisory Group on Energy de la Commission européenne</li> </ul>
Guillermo Luksic Craig	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'Administration de Quiñenco<sup>(1)</sup>, Madeco<sup>(1)</sup>, CCU<sup>(1)</sup>, CNT Telefónica del Sur<sup>(1)</sup>, Viña San Pedro<sup>(1)</sup></li> <li>- Administrateur de Banco de Chile<sup>(1)</sup>, Antofagasta plc<sup>(1)</sup></li> <li>- Conseiller et membre des organes dirigeants de la fondation Ena Craig et le Centro de Estudios Publico (organisations à but non lucratif)</li> <li>- Administrateur de l'université Finis Terrae</li> </ul>
François Polge de Combret	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Senior Advisor</i> de UBS Investment Bank</li> <li>- Administrateur de Bouygues Telecom</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Safran</li> </ul>

(1) Mandats exercés dans des sociétés étrangères.

**Liste des mandats et fonctions exercés  
durant l'exercice 2008 et non échus à fin 2008  
dans toutes autres sociétés**

Ervin Rosenberg	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller du Président de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de LCF Rothschild Financial Services</li> <li>- Président-Directeur Général de Financière Savoisienne</li> </ul>
Nicolas de Tavernost	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Directoire de M6</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL)</li> <li>- Administrateur de Antena 3<sup>(1)</sup>, GL Events SA, Club des Girondins de Bordeaux, Extension TV SA, TF6 Gestion SA et Société Nouvelle de Distribution SA</li> <li>- Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT)</li> </ul>

*(1) Mandats exercés dans des sociétés étrangères.*

#### **12.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Outre les engagements envers le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué décrits au paragraphe 12.2.3 ci-avant, les autres membres salariés du Comité Exécutif de Nexans auraient droit, en cas de licenciement (pour un motif autre que la faute lourde ou grave) au versement d'une indemnité égale à deux ans de leur rémunération brute totale. Cette indemnité viendrait en complément de leur indemnité conventionnelle de licenciement, sauf pour quatre d'entre eux, pour lesquels le montant est fixé à deux ans de leur rémunération brute totale.

En outre, les deux engagements suivants comportent des dispositions relatives au changement de contrôle de Nexans :

- le contrat de crédit syndiqué de 580 millions d'euros ; ce contrat comporte une clause d'exigibilité anticipée notamment en cas de changement de contrôle de Nexans.
- le prospectus d'émission des « Notes 2017 » (obligations 5,75 %, 2007-2017, émises le 2 mai 2007 et admises à la cotation à la Bourse de Luxembourg) ; aux termes du prospectus d'émission, les obligataires disposent d'une option de vente en cas de changement de contrôle de Nexans accompagné d'une dégradation de la notation.

### 12.5 État récapitulatif des opérations des dirigeants mentionnés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice 2008

Personne concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument financier	Prix (en euros)	Montant total brut (en euros)
<b>Gérard Hauser</b>	31/01/08	Acquisition	Actions	70,70	28 280,00
Président-Directeur Général	20/10/08	Souscription	Options de souscription d'actions	11,62	145 250,00
	19/11/08	Cession	Actions	39,67	495 875,00
<b>Frédéric Vincent</b>	31/01/08	Acquisition	Actions	74,82	37 410,00
Directeur Général Délégué	16/10/08	Acquisition	Actions	45,4123	90 824,60
Personne liée à Frédéric Vincent	31/01/08	Acquisition	Actions	74,82	74 820,00
<b>Jérôme Gallot</b>	29/04/08	Acquisition	Actions	84,00	8 400,00
Membre du Conseil d'Administration	29/04/08	Acquisition	Actions	84,50	8 450,00
	09/10/08	Acquisition	Actions	47,20	4 248,00
Personne liée à Jérôme Gallot	09/10/08	Acquisition	Actions	47,20	20 296,00
<b>Véronique Guilloit-Pelpel</b>	28/03/08	Souscription	Parts de FCPE	58,32	1 10 000,00
Membre du Comité Exécutif (jusqu'au 11 juillet 2008)	30/06/08	Acquisition	Parts de FCPE	78,3503	14 843,26
<b>Michel Lemaire</b>	05/02/08	Souscription	Options de souscription d'actions	11,62	72 625,00
Membre du Comité Exécutif	28/03/08	Souscription	Parts de FCPE	58,32	50 000,00
	30/04/08	Souscription	Options de souscription d'actions	27,82	139 100,00
	30/06/08	Acquisition	Parts de FCPE	78,3503	14 843,26
<b>Colette Lewiner</b>	17/06/08	Acquisition	Actions	87,3410	52 404,60
Membre du Conseil d'Administration					
<b>Guillermo Luksic Craig</b>	27/11/08	Acquisition	Actions	44,14	22 070,00
Membre du Conseil d'Administration					
<b>Frédéric Michelland</b>	28/03/08	Souscription	Parts de FCPE	72,89	1 10 000,00
Membre du Comité Exécutif	30/06/08	Acquisition	Parts de FCPE	78,3503	14 843,26
	18/09/08	Acquisition	Actions	68,95	4 826,50

Personne concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument financier	Prix (en euros)	Montant total brut (en euros)
<b>Patrick Noonan</b> Membre du Comité Exécutif <i>(depuis le 11 mars 2008)</i>	28/03/08	Souscription	Parts de FCPE	58,32	50 000,00
	13/05/08	Souscription	Parts de FCPE	88,7503	10 677,47
<b>Pascal Portevin</b> Membre du Comité Exécutif	28/03/08	Souscription	Parts de FCPE	58,32	10 000,00
	28/03/08	Souscription	Parts de FCPE	72,89	50 000,00
	26/05/08	Souscription	Options de souscription d'actions	27,82	347 750,00
	27/05/08	Acquisition	Option de vente	10,0758	125 947,50
	27/05/08	Cession	Option d'achat	10,0758	125 947,50
	30/06/08	Acquisition	Parts de FCPE	78,3503	2 300,00
	18/11/08	Cession	Actions	42,30	423 000,00
	20/11/08	Cession	Actions	38,99	487 375,00
	26/11/08	Souscription	Options de souscription d'actions	27,82	55 640,00
	<b>Yvon Raak</b> Membre du Comité Exécutif	28/03/08	Souscription	Parts de FCPE	58,32
28/03/08		Souscription	Parts de FCPE	72,89	75 000,00
30/06/08		Acquisition	Parts de FCPE	78,3503	14 843,26
<b>Gordon Thursfield</b> Membre du Comité Exécutif	28/03/08	Souscription	Parts de FCPE	58,32	5 832,00
	01/09/08	Souscription	Options de souscription d'actions	27,82	15 996,50
	01/09/08	Cession	Actions	87,00	50 025,00
	02/09/08	Souscription	Options de souscription d'actions	27,82	74 418,50
	02/09/08	Cession	Actions	87,00	232 725,00
<b>Jacques Villemur</b> Membre du Comité Exécutif <i>(depuis le 15 juillet 2008)</i>	24/11/08	Cession	Actions	41,13	102 825,00

## 13. Informations sur la répartition du capital et des droits de vote

### 13.

Sur la base des informations reçues en application de l'article L. 233-7 du Code de commerce, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la société au 31 décembre 2008 sont :

- la société Madeco SA (Chili), par l'intermédiaire de sa filiale Soinmad SA (Chili),
- les sociétés de gestion du groupe Barclays [Barclays Global Investors Limited, Barclays Global Investors N.A., Barclays Global Fund Advisors et Barclays Global Investors (Deutschland) AG] (Royaume-Uni), et
- la société Morgan Stanley (États-Unis).

Les franchissements de seuils légaux intervenus au cours de l'exercice 2008 sont les suivants :

- les sociétés de gestion Barclays Global Investors Limited, Barclays Global Investors N.A., Barclays Global Fund Advisors et Barclays Global Investors (Deutschland) AG, ont déclaré le 29 janvier 2008 avoir franchi de concert en hausse, le 23 janvier, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir de concert 1 328 010 actions soit 5,17 % du capital et 5,13 % des droits de vote ;
- le 24 avril 2008, la société Morgan Stanley (États-Unis), a déclaré avoir franchi indirectement à la hausse le 16 avril, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 1 647 219 actions représentant 6,39 % du capital et 6,34 % des droits de vote. Ce franchissement de seuils résulte de la somme des détentions en actions Nexans de Morgan Stanley & Co. International Ltd, Morgan Stanley & Co. Incorporated, MSDW Equity Finance Services (Cayman Ltd), sociétés contrôlées directement ou indirectement par Morgan Stanley (États-Unis). Le déclarant a par ailleurs précisé détenir 401 020 obligations convertibles (janvier 2013) donnant droit, par conversion, à autant d'actions Nexans ;
- les sociétés FMR LLC (États-Unis) et Fidelity International Limited (FIL) (Bermudes) ont annoncé par communiqué que leurs participations respectives dans des sociétés françaises cotées seraient désormais déclarées de façon autonome. Ainsi, les 2 et 6 mai 2008, FMR LLC (États-Unis) et Fidelity International Limited (FIL) (Bermudes)

déclaraient les franchissements de seuils suivants, intervenus le 24 avril 2008 :

- FMR LLC a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote et détenir 2 538 144 actions soit 9,84 % du capital et 9,77 % des droits de vote ;
- Fidelity International Limited (FIL) a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 10 % et 5 % du capital et des droits de vote et détenir 13 920 actions représentant 0,05 % du capital et des droits de vote.
- Morgan Stanley (États-Unis) a déclaré le 15 mai 2008 avoir franchi indirectement à la baisse, le 7 mai, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société, puis à la hausse ces mêmes seuils le 9 mai et détenir finalement 1 671 415 actions représentant 6,48 % du capital et 6,44 % des droits de vote. Ces franchissements de seuils résultent de la somme des détentions en actions Nexans de Morgan Stanley & Co. International Ltd, Morgan Stanley & Co. Incorporated, MSDW Equity Finance Services (Cayman Ltd), sociétés contrôlées directement ou indirectement par Morgan Stanley (États-Unis) ;
- le 21 mai 2008, Morgan Stanley (États-Unis), a déclaré détenir 403 820 obligations convertibles (janvier 2013) donnant droit, par conversion, à autant d'actions Nexans ;
- le 1<sup>er</sup> août 2008, la société FMR LLC (États-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juillet, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 1 250 401 actions soit 4,92 % du capital et 4,87 % des droits de vote ;
- le 7 octobre 2008, la société Madeco SA (Chili), a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 septembre, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 2 500 000 actions, soit 8,96 % du capital et 8,86 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte de l'émission par Nexans au profit de Madeco SA de 2 500 000 actions en rémunération d'un apport en nature ;
- le 24 octobre 2008, les sociétés de gestion Barclays Global Investors Limited, Barclays Global Investors N.A., Barclays Global Fund Advisors et Barclays Global Investors (Deutschland) AG ont déclaré, avoir franchi de concert en baisse,

le 20 octobre, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et finalement détenir, de concert, 1 375 063 actions, soit 4,93 % du capital et 4,87 % des droits de vote ;

- le 14 novembre 2008, les sociétés de gestion Barclays Global Investors Limited, Barclays Global Investors N.A., Barclays Global Fund Advisors et Barclays Global Investors (Deutschland) AG, ont déclaré avoir franchi de concert respectivement à la hausse le seuil de 5 % du capital le 10 novembre puis celui de 5 % des droits de vote le 11 novembre 2008 et détenir de concert à cette date 1 417 719 actions, soit 5,08 % du capital et 5,02 % des droits de vote ;
- le 23 décembre 2008, la société Soinmad SA (Chili) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 22 décembre, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir 2 500 000 actions soit, 8,95 % du capital et 8,85 % des droits de vote. Ce franchissement de seuils résulte de l'apport, par la société Madeco SA (Chili), de 2 500 000 actions Nexans au profit de sa filiale Soinmad SA ;
- le 24 décembre 2008, Madeco SA (Chili) a précisé détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale Soinmad SA, 2 568 726 actions Nexans représentant 9,20 % du capital et 9,10 % des droits de vote.

La participation des salariés au capital représente 1,4 % (dont 93 % via des FCPE) du capital social au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, le montant du capital social est de 27 936 953 euros divisé en 27 936 953 actions de un (1) euro chacune de valeur nominale. Ce montant résulte des levées de 87 850 options de souscription d'actions intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008 et l'émission de 91 525 actions nouvelles au bénéfice des salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, constatée par décision du Président-Directeur Général du 28 mars 2008.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions à droit de vote double s'élève à 303 616 actions et le nombre total de droits de vote à 28 240 569. En vertu des statuts, un actionnaire ne peut exprimer au titre des votes simples qu'il émet, tant en son nom

personnel que comme mandataire, plus de 8 % (et 16 % au titre des votes doubles) des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une Assemblée Générale.

---

## 14.

---

### 14.1 Rachats d'actions réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008

---

Le Conseil d'Administration du 30 janvier 2008, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2007, a décidé de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions d'un montant maximum de 70 millions d'euros. Dans le cadre de ce programme, dont le descriptif a été publié le 4 février 2008 et dont la finalité était l'annulation des actions rachetées, 420 777 actions ont été achetées, à un cours moyen d'achat de 69,8464 euros et pour une valeur totale de 29 millions d'euros. Le montant total des frais de négociation pour les opérations réalisées dans le cadre de ce programme s'est élevé à 29 389,76 euros. L'intégralité des 420 777 actions ainsi rachetées a été annulée par le Conseil d'Administration du 23 juin 2008.

### 14.2 Renouveau par l'Assemblée Générale de l'autorisation donnée au Conseil d'opérer sur les actions de la Société

---

L'Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2008 a autorisé la société à opérer sur ses propres actions dans les conditions qu'elle a fixées.

Le 22 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de lancer un programme de rachat d'actions pour un montant total maximum de 26 millions d'euros, représentant au plus 257 000 actions. Conformément au descriptif diffusé par la Société le 7 mai 2008, l'objectif de ce programme est l'annulation des titres rachetés.

Au 31 décembre 2008, aucune action n'avait été rachetée au titre de ce programme. La société ne détient donc à cette date aucune de ses propres actions.

## 14. Rachat par la Société de ses propres actions

## 15. Compte rendu de l'utilisation faite en 2008 des autorisations d'augmentation de capital

### 15.

- Le 28 mars 2008, Nexans a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par le biais de l'émission de 91 525 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée sur la base de la délégation de l'Assemblée Générale du 10 mai 2007. Deux formules de souscription ont été proposées par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (sauf particularités locales) : une formule dite « classique » permettant aux salariés de souscrire des actions Nexans à un prix unitaire comprenant une décote de 20 % par rapport au cours de référence, et une formule structurée dite « à effet de levier », offrant une garantie du montant investi par les salariés et un multiple de la performance éventuelle du titre.
- Le 30 septembre 2008, Nexans a émis 2 500 000 actions nouvelles en rémunération de l'apport, par la société chilienne Madeco, de la quasi-totalité des titres de ses filiales argentine Indelqui et chilienne Invercable. Cette émission s'inscrivait dans le cadre de l'acquisition par Nexans des activités câbles de Madeco, réalisée au 30 septembre 2008 et a été réalisée sur la base de la délégation de l'Assemblée Générale du 10 avril 2008. Madeco s'est engagé à ne pas céder ses actions jusqu'au 30 septembre 2009, sauf reclassement intragroupe. Le 22 décembre 2008, Madeco a reclassé 2 500 000 actions détenues dans Nexans dans sa filiale Soinmad. Suite à cette émission, le Groupe Madeco détient environ 9 % du capital social et des droits de vote de Nexans.
- Par ailleurs, au 31 décembre 2008, 1 593 100 options de souscription d'actions Nexans réservées au personnel restent en vigueur, soit 5,7 % du capital, chacune d'elles donnant droit en cas d'exercice à une action Nexans.

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital est joint en Annexe 2

du présent rapport. Ce tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2008.

### 16.

#### 16.1 Conséquences environnementales de l'activité

##### 16.1.1 Politique du Groupe Nexans en matière d'environnement

L'environnement et la sécurité des biens et des personnes sont au cœur des préoccupations de Nexans. La politique du Groupe est définie dans la charte « Maîtrise des risques industriels » signée par le Président et diffusée à l'ensemble des sites dans le monde et disponible sur le site intranet. Celle-ci porte sur l'amélioration continue des sites de production, grâce à des audits de contrôle ainsi que sur l'évaluation des risques liés aux produits et procédés de fabrication.

L'engagement de Nexans dans la protection de l'environnement passe également par la formation du personnel à un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine.

Sur le plan de l'organisation, la politique de l'environnement est pilotée par la Direction Industrielle Groupe, directement rattachée à la Direction des Opérations Stratégiques. La Direction Industrielle supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement, l'ingénierie des grands projets industriels. Cette Direction gère par ailleurs les projets transversaux et notamment le développement des produits et des processus ainsi que le parc machine du Groupe. Dans chacun de ces domaines, elle s'assure du respect et de la protection de l'environnement.

Les règles édictées et les objectifs fixés par la Direction Industrielle en matière environnementale s'appliquent à l'ensemble de l'entreprise à travers le monde.

Le programme d'amélioration continue des sites de production est piloté par le Comité Environnement qui réunit la Direction des Opérations Stratégiques, la Direction Industrielle, la Direction Technique, la

Direction des Achats, la Direction Juridique, la Direction de la Gestion des Risques, la Direction de la Communication et la Direction des Ressources Humaines.

• **Management de l'environnement : mesures prises pour assurer le respect des règles en vigueur**

Un système de management environnemental interne a été mis en place depuis 1992, et depuis, étendu à tous les sites. Son objectif est de réduire les risques de pollution et de maîtriser les coûts environnementaux (consommation d'énergie, de matières premières ou de produits dangereux, élimination et recyclage des déchets).

En ligne avec la norme ISO 14001, ce système s'appuie sur un suivi annuel de l'ensemble des sites à l'aide d'un questionnaire abordant 12 thèmes environnementaux et au travers d'une grille de notation. Ce questionnaire, mis en ligne sur l'intranet en 2008, recense par ailleurs les investissements réalisés durant l'année pour améliorer les performances environnementales. Quant à la grille de notation, elle évolue chaque année en fonction de l'évolution de la réglementation et des axes d'amélioration souhaités par le Groupe. En 2008 comme en 2007, les points particulièrement évalués portent sur le recyclage de l'eau dans les usines pour en limiter la consommation, le recyclage et la valorisation des déchets, mais également sur l'identification des risques environnementaux majeurs (avec mise en place de plans de crise adaptés), ainsi que sur le stockage des fluides dangereux.

Un manuel Environnement Groupe, validé par le Comité Exécutif, a été mis en place en janvier 2005 et adressé à tous les sites de production. Il décrit les dispositions du système de management environnemental mis en place au sein de Nexans et notamment les objectifs, procédures, plans de crise et outils à la disposition des sites. Ce manuel a été actualisé et validé en novembre 2008.

Il constitue un document de référence pour les systèmes de management environnemental des usines. Il rappelle l'organisation du Groupe et le rôle des Directions Pays quant à la responsabilité de la mise en œuvre de la politique environnementale du Groupe.

Une fois les questionnaires analysés, des recommandations sont renvoyées aux sites sous forme de synthèses et de diagrammes. Elles permettent de corriger la situation par des plans d'action adaptés aux sites en vue d'améliorer leur gestion de l'environnement. Un suivi de recommandations est effectué une fois par an.

Depuis 2003, le Groupe a mis en place un programme d'audits des sujets traités par le questionnaire, réalisés par une société extérieure spécialisée.

Depuis lors, sur ce principe, au moins 25 sites sont audités chaque année et, en cas de bonne gestion de l'environnement, se voient attribuer le label EHP (Environnement Hautement Protégé) correspondant aux normes exigeantes. Sur les 25 sites audités en 2008, 14 ont obtenu ce label : 3 en France, 2 en Allemagne, 2 en Belgique, 1 au Canada, 1 aux États-Unis, 1 en Turquie, 1 en Roumanie, 1 en Suède et 2 en Italie.

Au total et pour le périmètre à fin 2008, 52 sites du Groupe ont reçu le label EHP soit 2 de plus par rapport à fin 2007.

Les sites n'ayant pas obtenu le label EHP ont reçu des recommandations à mettre en œuvre pour l'obtenir et ont lancé des actions correctives. Ces actions sont intégrées dans les plans à trois ans des usines.

Ce programme, uniforme pour l'ensemble des sites audités, a pour but de vérifier toutes les informations concernant les consommations de matières (eau, solvants, énergie, emballages, etc.), les rejets dans l'air et dans l'eau, le niveau de protection du sol, l'état des stockages, les volumes de déchets et les modes de recyclages, ainsi que les impacts des activités du Groupe en termes de bruit. Parallèlement à ce système très performant, un certain nombre d'usines du Groupe sont engagées dans un processus de certification ISO 14001. 38 sites du Groupe sont certifiés ISO 14001 soit 1 de plus qu'en 2007.

## 16. Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité

### 16.1.2 Conséquences environnementales de l'activité et mesures prises pour en limiter l'impact

L'impact sur l'environnement des principales activités de Nexans peut se résumer selon les secteurs, comme suit :

#### • Métallurgie du cuivre et de l'aluminium

Les principales ressources concernées sont l'énergie (gaz naturel) et l'eau qui est utilisée pour la vapeur et le refroidissement. L'essentiel de l'eau consommée est recyclé (95 %).

#### • Câbles d'énergie et de télécommunication cuivre

La fabrication des conducteurs (tréfilage et câblage) est consommatrice d'énergie électrique pour le recuit et d'eau additionnée d'huile en émulsion pour la lubrification du tréfilage. Les rejets sont filtrés, traités et recyclés.

La fabrication des câbles par extrusion nécessite de grandes quantités d'eau de refroidissement, qui est largement recyclée. La consommation reste donc faible.

Les rejets dans l'air sont traités par des aspirateurs filtres spécifiques à chaque installation et soumis

aux seuils d'émission établis par chaque pays.

La consommation de solvants est très faible au regard des très grandes quantités de câbles produites (cela concerne essentiellement les encres de marquage dont un traitement spécifique est prévu par le Groupe : petites armoires de stockage, hottes aspirantes pour le nettoyage des pistolets encreurs ou des molettes).

#### • Recyclage des déchets : une société commune dédiée

Le Groupe Nexans est très impliqué dans le recyclage de ses déchets de fabrication, par le biais de la société RECYCABLE dans laquelle il possède 36 % des parts. RECYCABLE a recyclé 21700 tonnes de déchets de câbles en provenance des usines Nexans en 2008.

Le tri très poussé des déchets d'usine, en plus du recyclage des déchets câbles, permet de valoriser la plupart d'entre eux : bois, papier, carton, produits ferreux, huiles machines, batteries, déchets spéciaux, etc.

#### • Indicateurs environnementaux

Les indicateurs suivants permettent de suivre l'évolution des impacts environnementaux pour l'année 2008.

	2008	2007	2006
Nombre de sites suivis	93*	98**	91
Consommation d'énergie	1 657 900 MWh	1 715 000 MWh	1 615 000 MWh
Dont électricité	890 000 MWh	913 000 MWh	893 200 MWh
Dont fuel	87 900 MWh	-	-
Dont gaz	680 000 MWh	-	-
Tonnage de déchets	103 800 t	93 500 t	97 500 t
Dont déchets spéciaux	6 730 t	6 200 t	8 600 t
Consommation d'eau	4 760 000 m <sup>3</sup>	4 743 000 m <sup>3</sup>	4 452 000 m <sup>3</sup>
Consommation de solvants	940 t	740 t	1 500 t
Consommation cuivre	650 000 t	718 000 t	841 000 t
Consommation aluminium	138 000 t	154 000 t	140 000 t
Nombre de sites équipés de moyens de recyclage de l'eau <sup>(1)</sup>	74	-	-

(-) non disponible.

\* : Les données relatives aux sites de Madeco ne figurent pas dans ce tableau

\*\* : Intègre les trois sites d'Olex.

(1) : Sites dont au moins 75 % des machines sont équipées d'un recyclage d'eau.

En 2008, un déversement de 4 800 litres d'huile a eu lieu sur le site de Halden. Les autorités locales n'ont pas donné suite et aucune indemnité n'a dû être versée pour cause de dommage à l'environnement.

Ces chiffres, qui sont une estimation basée sur les données collectées, concernent le périmètre du Groupe au 31 décembre 2008.

#### • Dépenses environnementales

En 2008, le total des dépenses consacrées à l'environnement est de 7,5 millions d'euros.

Année 2008 <small>(en milliers d'euros)</small>	Protection du sol et des eaux	Protection de l'air et économies d'énergie	Réduction des déchets et divers	Bruit	Élimination des transformateurs PCB (en France)
Montant	2 401	815	596	30	50
<b>Total</b>			<b>3 892</b>		

En 2007, les investissements réalisés étaient de l'ordre de 4,5 millions d'euros.

**Protection du sol et des eaux :** La dégradation actuelle des nappes phréatiques et la gestion de l'eau comme ressource rare au niveau mondial constituent un enjeu prioritaire du développement durable. Nexans participe à la réflexion et à l'action sur ce sujet en renforçant la surveillance sur la rétention des liquides polluants dans les zones de stockage et d'utilisation.

**Protection de l'air et économies d'énergie :** Les économies d'énergie sont une préoccupation du Groupe. Différents investissements ont ainsi été faits dans ce domaine :

- remplacement de compresseurs d'air par des équipements modernes moins consommateurs d'énergie,
- réfection de chauffages et remplacement de chaudières par des équipements moins consommateurs d'énergie,
- amélioration du facteur de puissance (diminution de la puissance réactive), amélioration des réseaux électriques.

Ces dépenses couvrent notamment les éléments suivants : les taxes à caractère environnemental (ex. : taxes sur l'eau), l'entretien (comme l'achat de filtres), les analyses et contrôles, les redevances et les permis.

#### • Investissements en environnement et provisions pour risques

##### Les investissements

Les investissements consacrés en 2008 à l'environnement sont résumés dans le tableau suivant :

##### Les provisions pour risque

Au 31 décembre 2008, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à 5 millions d'euros. Les risques afférents sont décrits dans la section 6 du présent rapport.

## 16.2 Aspects sociaux

### 16.2.1 Effectifs

En 2008, l'effectif total du Groupe augmente de 7,2 %, suite principalement à l'acquisition de l'activité Câbles de Madeco. Le Groupe est implanté sur tous les continents avec environ 38 % de ses effectifs basés hors d'Europe, en progression de 7 points par rapport à 2007, traduisant le mouvement stratégique du Groupe de redéploiement géographique.

### • Évolution des effectifs par zone

	Europe	Asie-Pacifique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	MERA	Nexans Group
2004	15 726	1 166	1 802	380	1 714	20 788
2005	14 274	1 270	1 835	412	1 793	19 584
2006	14 372	2 459	1 961	460	1 898	21 150
2007	15 184	2 273	1 870	504	2 067	21 898
2008	14 575	2 459	1 803	2 535	2 108	23 480

(MERA = Middle East, Russia, Africa)

#### EUROPE

L'Europe emploie 62 % des effectifs totaux du Groupe. La diminution de 4 % des effectifs en 2008 résulte essentiellement de la cession des activités de câbles d'infrastructures télécom cuivre en Espagne (site de Santander), de la fermeture de l'usine d'Athlone en Irlande et de la restructuration menée à Vacha en Allemagne.

#### ASIE-PACIFIQUE

La Zone Asie-Pacifique emploie 10 % des effectifs Nexans et affiche une croissance de 8,2 %, liée principalement au développement de la haute tension au Japon et des capacités de production en Chine où les effectifs ont augmenté de 7 % entre 2007 et 2008.

#### AMÉRIQUE DU NORD

Les effectifs de la Zone Amérique du Nord représentent 7,7 % du total des effectifs du Groupe, en réduction de 3,5 % par rapport à 2007. Aux États-Unis, le développement des capacités de production à Chester a permis une augmentation de 2 %, alors qu'au Canada les effectifs se sont contractés de 6 % avec la baisse d'activité à Québec.

#### AMÉRIQUE DU SUD

Dans cette zone de management nouvellement créée, la forte augmentation correspond à l'acquisition de l'activité Câbles de Madeco en septembre 2008. Un total de 2031 personnes, localisées au Brésil, Pérou, Chili, Argentine et Colombie ont rejoint le Groupe.

#### MERA

Les effectifs de la Zone MERA représentent 8,9 % du total Nexans, ils ont connu une croissance de 2 %, avec l'ouverture d'une usine en Russie à Ouglich.

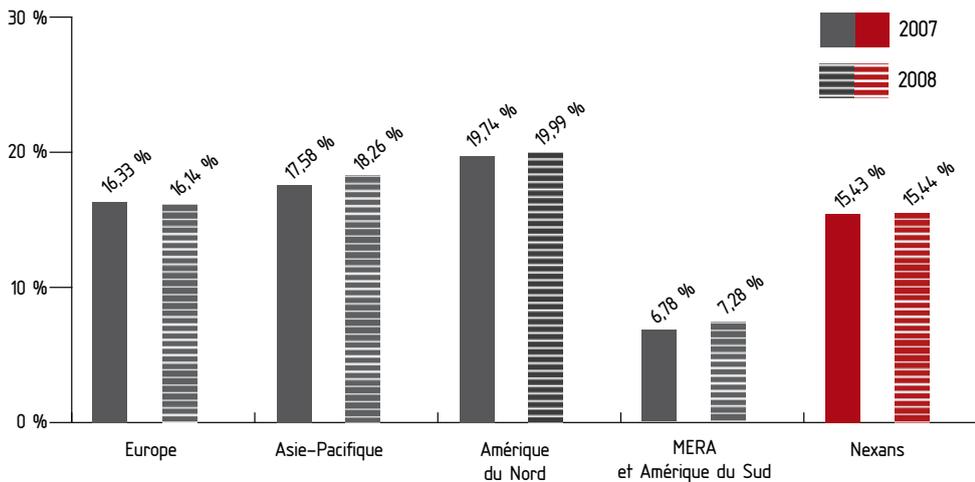
*Les indicateurs analysés ci-après ne tiennent compte ni de l'activité faisceaux automobiles qui a peu de points communs avec les autres activités de production de câbles, ni des effectifs résultants de l'acquisition des activités Câbles de Madeco et d'Intercond pour lesquels le Groupe ne dispose pas encore des informations nécessaires.*

#### • Détails Hommes-Femmes

En 2008, la part des femmes dans l'effectif total reste stable à 15,4 %. La situation diffère cependant largement d'un pays à l'autre, à titre d'exemple, les femmes sont davantage représentées dans certains pays comme au Danemark (42 %) ou en Chine (35 %).

En revanche, leur nombre en position cadre augmente. Elles représentent maintenant 19,1 % des effectifs cadre, contre 18,8 % fin 2007. Les recrutements réalisés notamment en Asie (Chine et Vietnam) et en France ont contribué à cette progression.

• Pourcentage des femmes dans l'effectif total au 31 décembre 2008



Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

Nexans s'attache à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, que ce soit dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires ou le positionnement dans l'entreprise. Des politiques locales viennent assier cette évolution favorable. Par exemple, aux États-Unis, les politiques de mixité du Groupe défendent l'*Employment Equity* (Principe d'équité professionnelle) : toute forme possible de discrimination fondée sur un critère sortant du périmètre de compétence de la personne est

interdite, telles celles fondées sur le genre ou la religion. En France, l'Observatoire de la mixité permet d'élaborer un rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes dans chacune des sociétés du Groupe. Ce rapport est la base d'une discussion annuelle avec les partenaires sociaux sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes, et sur les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs.

• Mouvements par zone

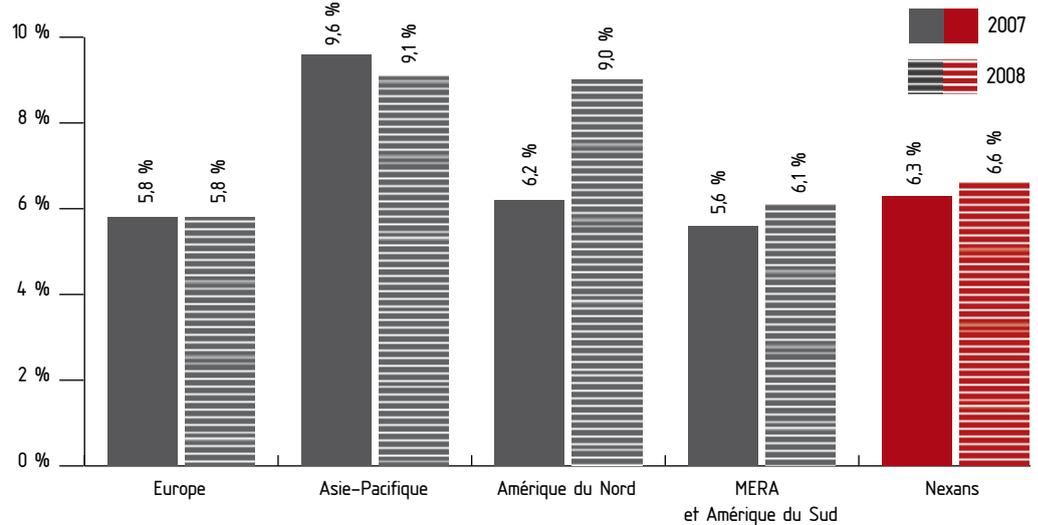
	Europe	Asie-Pacifique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	MERA	Total
Départs naturels	(810)	(218)	(140)	(57)	(163)	<b>(1 388)</b>
Restructurations	(163)	0	0	(6)	(5)	<b>(174)</b>
Embauches	992	404	115	58	209	<b>1 778</b>
Effets périmètre	(220)	0	0	2 036	0	<b>1 816</b>
Transferts	(3)	0	3	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>(204)</b>	<b>186</b>	<b>(22)</b>	<b>2 031</b>	<b>41</b>	<b>2 032</b>

Chiffres hors Activité faisceaux automobile, y compris périmètre Madeco et Intercond.

La baisse d'activité dans certains domaines (notamment le bâtiment) et la difficulté de recrutement rencontrée sur certains marchés particulièrement tendus, expliquent le retrait du nombre d'embauches en 2008 par rapport à 2007 (- 373).

Le taux de rotation du personnel (excluant toutes cessions, acquisitions ou fermetures d'usines) au sein de Nexans augmente légèrement en 2008 en raison du nombre important de départs naturels en Amérique du Nord. Il est en revanche stable en Europe.

### • Taux de rotation du personnel



Taux de rotation du personnel = nombre de départs naturels hors retraite/effectif moyen x100

Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

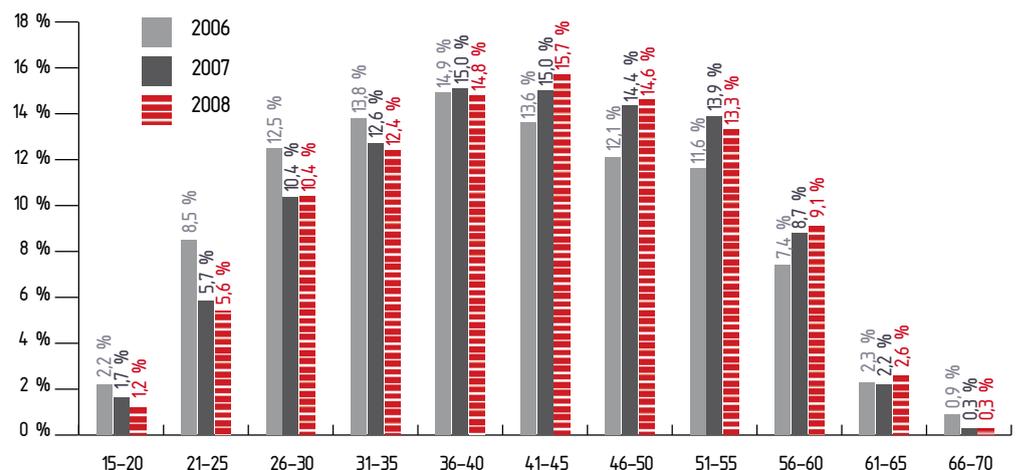
### • Mobilité internationale

De nombreuses opportunités de mobilité internationale sont offertes au sein du Groupe.

Une charte de mobilité assure l'égalité de traitement entre tous les expatriés du Groupe, quel que soit leur pays d'origine. Par ailleurs, des études sociales et fiscales sont systématiquement lancées afin de réduire les coûts pour le Groupe.

La mobilité internationale est considérée chez Nexans comme un instrument de transfert des expertises, permettant de contribuer au développement personnel et professionnel des salariés, d'accompagner la croissance et de véhiculer la culture du Groupe à travers le monde. La mobilité internationale continuera d'être encouragée par Nexans.

### • Pyramide des âges



Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

L'âge moyen des salariés de Nexans est de 42,1 ans en 2008 contre 41,3 ans en 2007.

Âge moyen des salariés par zone géographique :

	2008	2007
Europe	43,1	42,1
Asie-Pacifique	38,4	38,0
Amérique du Nord	45,7	44,8
MERA et Amérique du Sud	39,2	38,2

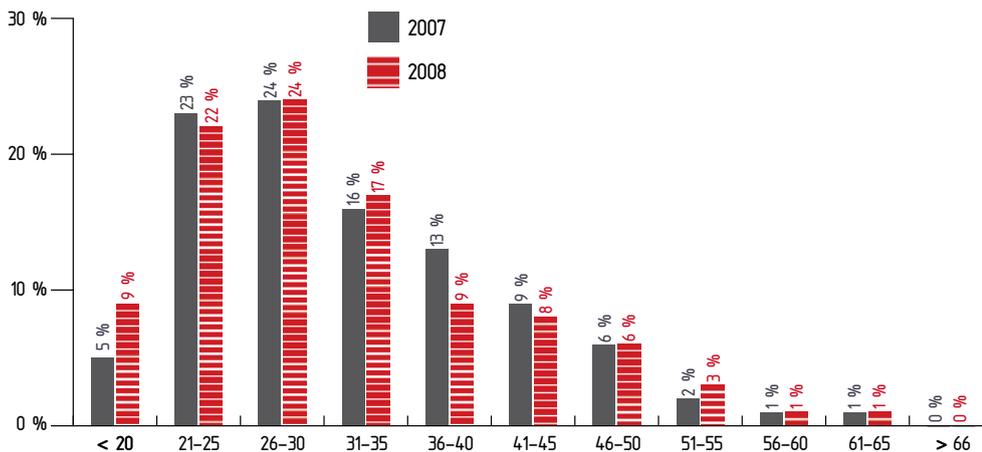
jeunes, mais Nexans doit faire face à des tensions de plus en plus fortes sur les marchés du travail pour embaucher des personnels qualifiés.

En 2008, l'âge moyen des nouveaux entrants a été de 31,5 ans, et 55 % d'entre eux avaient moins de 30 ans.

La pyramide des âges du Groupe présente des situations contrastées d'une zone à l'autre. Elle met en exergue les défis démographiques auxquels le Groupe doit répondre.

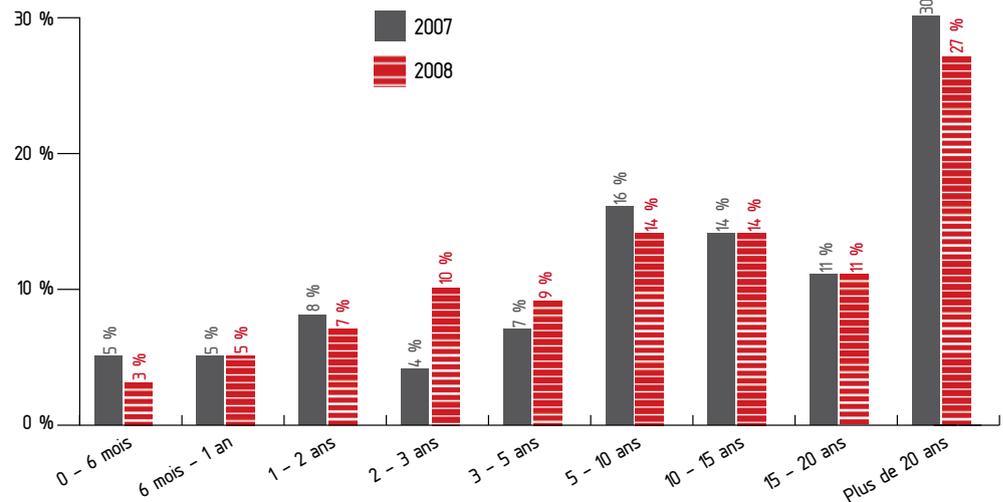
- En Europe et en Amérique du Nord, on constate un vieillissement de la population. Dans le cadre de son plan stratégique, le Groupe devra faire face à un renouvellement de génération qui entraînera des recrutements importants. Des politiques ont été mises en place et des efforts significatifs ont été faits afin d'attirer de jeunes talents. Le Groupe mène des actions de communication extérieure sur ses métiers et sur les opportunités de carrière offertes par le Groupe en participant à de nombreux forums étudiants.
- Dans les autres zones, les équipes sont plus

#### • Pyramide des âges des nouveaux embauchés



Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

### • Ancienneté

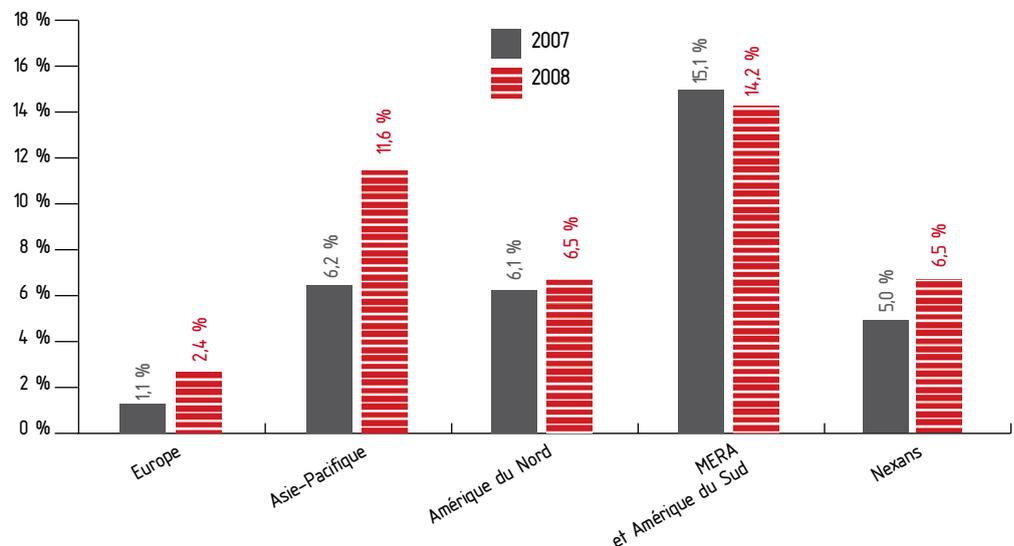


Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

En 2008, comme en 2007, l'ancienneté moyenne s'élève à environ 13 ans. Elle traduit un fort attachement des collaborateurs à Nexans, permet de développer et de conserver un haut niveau d'expertise au sein de l'entreprise.

Dans certains pays la moyenne est élevée : par exemple en France (16,8 ans), en Allemagne (16,6 ans) ou au Liban (16,4 ans). Cette loyauté est une des valeurs clé du Groupe.

### Les heures supplémentaires, la main-d'œuvre extérieure au Groupe



(\*) % heures supplémentaires = nombre d'heures supplémentaires / nombre d'heures de travail réelles. La notion d'heures supplémentaires est celle déterminée par la législation de chaque pays, dans le cadre de la durée légale du travail.

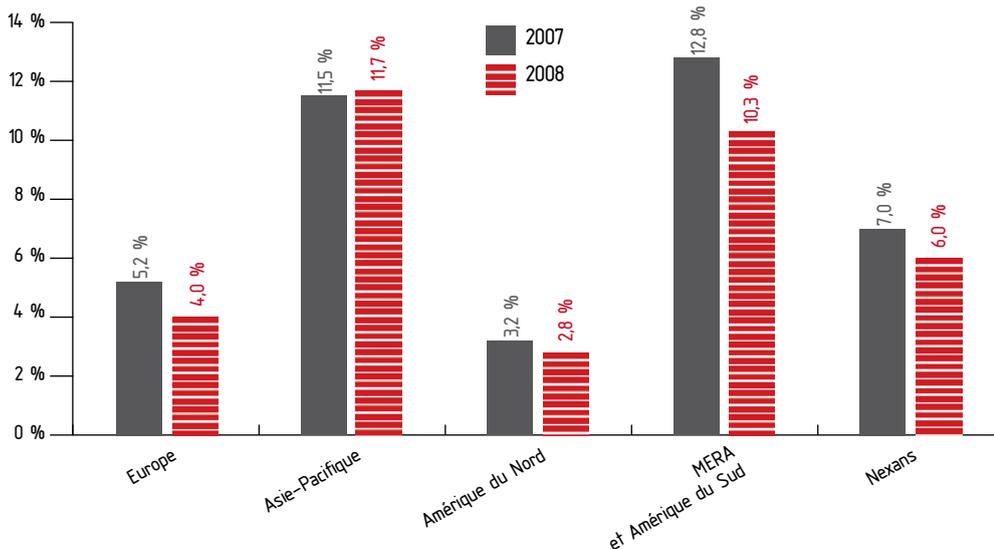
Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

Les heures supplémentaires et la main-d'œuvre extérieure sont utilisées dans le cadre d'une politique d'emploi adaptée aux cycles de production. Ces leviers permettent d'absorber les surcroîts d'activité.

En 2008, les heures supplémentaires représentaient 6,4 % des heures travaillées (hors activité faisceaux) contre 5,0 % en 2007.

À fin 2008, en raison d'une diminution d'activité dans les usines au dernier trimestre, le personnel intérimaire représente 6 % de l'effectif total, contre 7 % en 2007.

#### • % intérimaires



Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

#### 16.2.2 Restructurations

Dans le cadre des plans de restructuration qu'il est appelé à mettre en œuvre, le Groupe Nexans est particulièrement vigilant au dialogue avec les instances représentatives du personnel. Nexans met en œuvre des mesures permettant de limiter au maximum les suppressions de postes et d'assurer les reclassements des salariés prioritairement au sein de ses filiales et/ou établissements. Ces mesures s'établissent conformément aux législations nationales applicables.

Au-delà de ces mesures, le Groupe s'attache à mettre en place des politiques anticipant l'évolution des emplois pour permettre aux salariés de développer leur employabilité et leur possibilité de reconversion.

En 2008, le Groupe a dû engager des restructurations qui ont abouti à la suppression de 174 postes, notamment par la fermeture de l'usine de câbles basse tension d'Athlone en Irlande et par la réduction des effectifs à Vacha en Allemagne.

#### 16.2.3 Organisation

##### • Temps de travail par zone/temps partiel

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles et sont variables d'un pays à l'autre. Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel.

Le nombre de contrats à temps partiel s'établit comme suit :

	Effectif à temps partiel	
	2008	2007
Europe	383	381
Asie-Pacifique	48	52
Amérique du Nord	2	7
MERA et Amérique du Sud	0	0
<b>Nexans</b>	<b>433</b>	<b>440</b>

Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

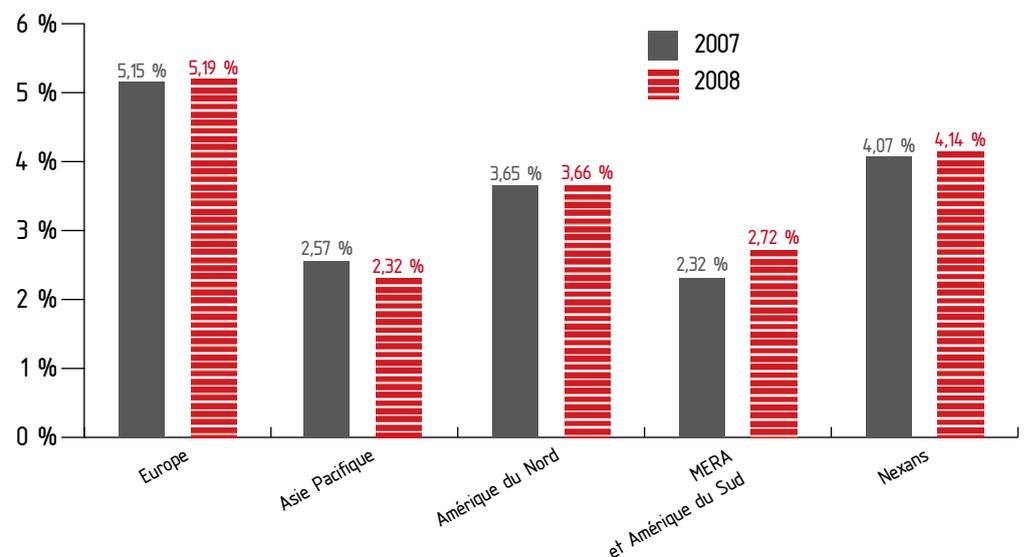
#### • Contrats à durée déterminée (CDD)/Contrats à durée Indéterminée (CDI)

	2008		2007	
	CDI	CDD	CDI	CDD
Europe	97 %	3 %	94 %	6 %
Asie-Pacifique	75 %	25 %	73 %	27 %
Amérique du Nord	100 %	0 %	99 %	1 %
MERA et Amérique du Sud	99 %	1 %	99 %	1 %
<b>Nexans</b>	<b>95 %</b>	<b>5 %</b>	<b>92 %</b>	<b>8 %</b>

Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

Le pourcentage des effectifs ayant un contrat à durée déterminée passe de 8 % en 2007 à 5 % en 2008. Cette baisse correspond à une diminution du nombre de contrats à durée déterminée de 419, dont 186 ont été transformés en contrats à durée indéterminée. La part des effectifs en contrat à durée indéterminée a quant à elle augmenté dans toutes les zones, exceptée la Zone MERA et Amérique du Sud où elle reste inchangée.

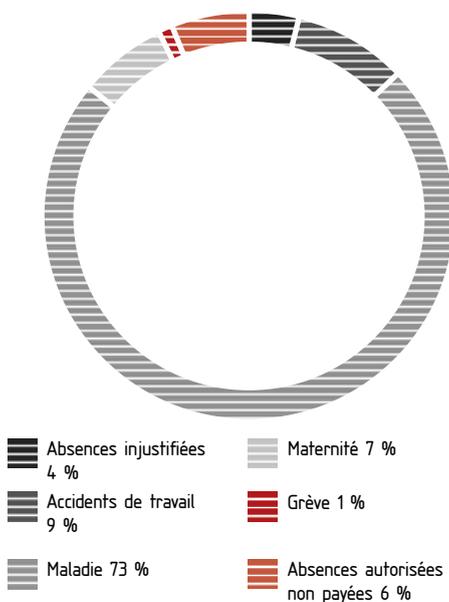
#### • Absentéisme



Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.  
Le taux d'absentéisme est défini comme le nombre d'heures d'absence, divisé par le nombre d'heures théoriques travaillées.

En 2008, le taux d'absentéisme est globalement stable par rapport à 2007 à un peu plus de 4 %. La répartition des absences par motif est donnée ci-après. La maladie reste une des principales causes d'absentéisme au sein de Nexans et représente 73 % des heures d'absences.

• **Pourcentage des heures d'absences par motif en 2008**



Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

### 16.2.4 Rémunérations

• **Rémunérations et avantages sociaux**

Renforcer l'engagement des équipes passe par une politique de rémunération cohérente et attractive pour l'ensemble des collaborateurs.

Les dispositifs de rémunération, qui tiennent compte des contextes locaux, sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité.

Nexans s'attache par ailleurs à proposer à l'ensemble de ses collaborateurs une rémunération en ligne avec les pratiques du marché et a recours à cet effet à des enquêtes spécifiques de rémunérations. Pour le personnel d'encadrement (Ingénieurs et Cadres), cette dernière comprend

une part fixe et une part variable pouvant représenter de 2,5 % à 30 % du salaire fixe selon le niveau de responsabilité. La part variable est liée à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs définis en début d'année.

En 2008, un bonus a été accordé à environ 94 % de l'effectif total cadres, avec la mise en œuvre d'un entretien annuel de performance partout dans le monde.

Nexans propose de façon régulière à ses collaborateurs d'acquiescer des actions du Groupe à des conditions préférentielles dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés. En 2008, pour la troisième fois depuis son introduction en Bourse, Nexans a offert à ses salariés la possibilité de devenir actionnaires de leur Groupe, afin d'associer à nouveau le plus grand nombre de collaborateurs aux résultats de l'entreprise. La participation des salariés au capital représente 1,4 % du capital social au 31 décembre 2008 (dont 93 % via des Fonds Communs de Placements d'Entreprise).

Les salariés bénéficient également, en France, de la participation aux résultats de l'entreprise et d'un intéressement collectif annuel lié à la performance et à l'atteinte de résultats collectifs. Le montant de l'intéressement 2007 versé en 2008 s'élevait à 7,6 millions d'euros et a bénéficié à 3 656 salariés. Le montant de la participation 2007 versé en 2008 était de 834 078 euros et a bénéficié à 384 salariés.

### 16.2.5 Relations sociales

• **Un dialogue social ouvert et actif**

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les partenaires sociaux et la Direction de l'entreprise se rencontrent périodiquement pour échanger, négocier et conclure des accords.

Au niveau européen, il existe un Comité Européen présidé par le Président-Directeur Général de Nexans, composé de représentants de la Direction Générale du Groupe, et de représentants des salariés désignés par les organisations syndicales selon les dispositions applicables dans chaque pays. Il se réunit deux fois par an et traite de

la situation économique et des orientations stratégiques du Groupe.

Enfin, Nexans a conclu avec les partenaires sociaux plus d'une soixantaine d'accords dans 13 pays sur de nombreux sujets portant sur les salaires et autres formes de rémunération.

Les principaux accords signés en 2008 ont concerné :

#### En Asie-Pacifique

- La Corée : accords sur les augmentations de salaire et accord sur la convention collective.
- La Nouvelle-Zélande : accords salariaux.

#### Dans la Zone MERA et Amérique du Sud

- Le Brésil : accords salariaux.
- Le Maroc : accords sur la revalorisation des salaires, sur le budget et le programme des activités socioculturelles.

#### En Europe

- La Norvège : accords sur les augmentations de salaire.
- La France : accord Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières (GPEC).
- Le Benelux : accords relatifs aux versements de primes, aux congés et à la classification des fonctions.

#### En Amérique du Nord

- Au Canada : accords salariaux.

Les pays dans lesquels une convention collective couvre intégralement ou partiellement les salariés, sont : la Suisse, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Suède, le Benelux, la Corée, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Brésil, le Maroc, les États-Unis et le Canada.

En 2008, les sites couverts par une instance représentative du personnel emploient environ 13 000 personnes.

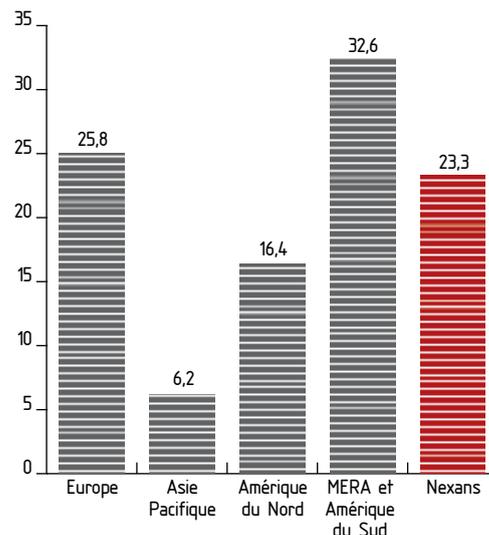
### 16.2.6 Hygiène et sécurité

La politique de Nexans en matière d'hygiène et de sécurité au travail s'articule autour de deux objectifs principaux : veiller à la protection de la santé et améliorer la sécurité des salariés sur le lieu de travail.

L'engagement de Nexans en matière de sécurité et de conditions de travail s'est activement poursuivi tout au long de l'année afin d'atteindre en 2008 un taux de fréquence des accidents du travail (avec arrêt supérieur à 24 heures) égal à 23,3.

Le Groupe a marqué sa volonté de diminuer les accidents en recrutant un spécialiste sécurité pour mettre en œuvre les meilleures pratiques dans tous les sites et en engageant dans ses actions tous les niveaux de hiérarchie.

#### • Taux de fréquence des accidents de travail en 2008



Taux de fréquence des accidents de travail = Nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24 heures / Nombre total d'heures travaillées \* 1 000 000  
Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

En 2008, 28 sites n'ont subi aucun accident du travail, contre 11 sites en 2007. Des actions locales ont été entreprises pour améliorer encore le niveau de sécurité, parmi lesquelles :

- en France, le renforcement des actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité : Opération 3A « Agir Avant l'Accident »,
- au Brésil, la mise en place d'un programme de gymnastique (*Program of Compensatory Gymnastics*) dans les unités de production.

Cette volonté de prévention et d'amélioration des conditions de travail se traduit également par des formations en hygiène et sécurité au travail, par des réunions mensuelles de suivi des risques et

des actions mises en place et par des listes de préconisations en matière de santé et sécurité au travail (respect des consignes de sécurité, port des équipements de protection individuelles...).

### 16.2.7 Formation

#### Nexans University :

En 2008, Nexans a poursuivi ses efforts de formation au travers de la Nexans University, dont le rôle est avant tout de développer le potentiel des salariés, de diffuser les bonnes pratiques et de promouvoir la gestion du savoir grâce à des formations ou à d'autres activités qui leur sont associées.

La Nexans University compte aujourd'hui 11 académies regroupant les branches fonctionnelles ou techniques suivantes : les Ressources Humaines, la Finance, la Communication, les Systèmes d'Information, les Services Juridiques, la Logistique, les Achats, le Marketing, la Recherche et Développement, l'Industrie et la Gestion de la Trésorerie et du Métal permettant d'augmenter l'implication des personnels au sein de l'organisation.

#### Programme de formation :

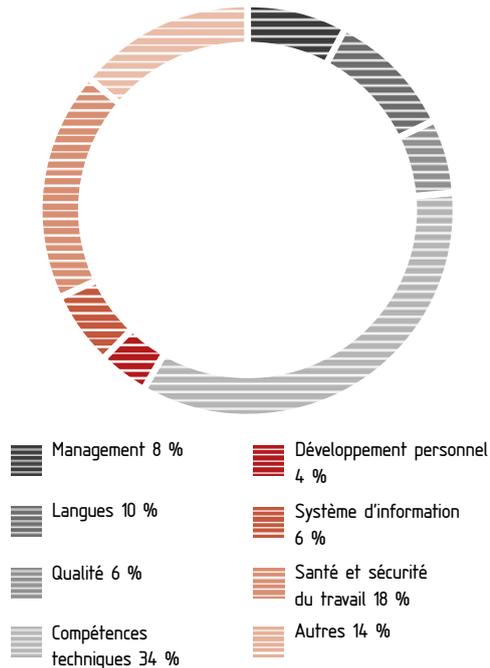
En 2008, le nombre total d'heures consacrées à la formation (sur le lieu de travail ou en dehors de l'entreprise), s'élève à 269 400 heures. Le nombre de personnes ayant suivi au moins une formation au cours de l'année 2008 s'élève à 9 255 personnes, la durée moyenne de formation est donc d'environ 29 heures par personne formée.

Le Groupe s'attache à concilier ses besoins et les aspirations individuelles de ses salariés. Les besoins de formation sont définis par les établissements à partir des orientations stratégiques et des plans industriels qui en découlent.

Les formations des ouvriers portent régulièrement sur la santé et la sécurité au travail.

En 2008, l'accent a été mis sur la formation des compétences techniques nécessaires sur le poste de travail qui représente 34 % des heures de formations.

### Heures de formation par thème en 2008



Chiffres hors Activité faisceaux automobile, périmètre Madeco et Intercond.

### 16.2.8 Développement de carrière

Dans le cadre d'une démarche mondiale, le Groupe est attentif aux évolutions de l'environnement social et en particulier :

- aux nouvelles réalités des marchés de l'emploi : conséquence de la globalisation, de la rareté de certains talents, du renouvellement des générations,
- aux règles nouvelles de rétention et de motivation des collaborateurs.

Pour répondre à ces évolutions qui constituent un enjeu important pour Nexans, le Groupe a mis en place les éléments et actions suivants :

- le Plan de Succession (SPID : *Succession Planning and Individual Development*) qui est un processus d'identification des successeurs aux postes clés du Groupe, décliné dans sa démarche par chaque pays ;
- l'identification des experts du Groupe, avec construction d'un programme de transmission du savoir par le biais de la Nexans University ;

- le Comité des Carrières qui rassemble les membres du Comité Exécutif chaque mois autour des sujets de nominations, de successions, d'identification des talents et de suivi des expatriés ;
- le *Management Competency Model* qui traduit l'attitude des principaux managers du Groupe. La Société évalue leurs compétences en termes : d'excellence opérationnelle, de sens des responsabilités, de leur orientation « marchés/clients », de l'aptitude à la prise de décision et enfin du travail en équipe dans un environnement international ;
- enfin, Nexans reste attentif aux développements des différents métiers de l'entreprise. L'objectif est de faire évoluer en permanence les compétences des collaborateurs sur leurs métiers qui évoluent. En 2008, les fonctions production, achat, recherche et développement, vente et le marketing, ont fait l'objet d'une réflexion sur ce thème. Le Groupe s'est doté de référentiels de compétences communs à chaque pays. L'application de cette démarche a été entamée en 2009 pour tous les métiers de la production.

### 16.2.9 Emploi des personnes handicapées

Dans le monde, le Groupe emploie directement 333 personnes handicapées en 2008.

La notion de personnel handicapé est définie par les législations de chaque pays, législation plus volontariste en Europe.

Sur 22 pays dans lesquels une enquête a été menée dans le domaine, les obligations à respecter sont très variables : certains pays n'imposent aucune contrainte (Suisse, Russie) d'autres exigent le respect d'un pourcentage des effectifs variant de 2 % en Espagne à 7 % en Italie. Néanmoins, du fait de l'activité industrielle très dense, il peut exister un décalage entre le minimum légal et la situation de l'emploi des personnes handicapées dans nos unités. Afin d'atteindre la conformité des exigences locales, de nombreux plans d'action sont mis en œuvre.

### 16.2.10 Activités sociales

Dans la grande majorité des pays où il est présent, le Groupe participe financièrement aux activités d'associations sportives, éducatives, culturelles et de charité.

Les sommes consacrées au domaine social sont fonction du contexte législatif et culturel de chaque pays.

À titre d'exemple, des œuvres sociales ont été menées :

- au Brésil et en Grèce : éducation, services médicaux,
- au Liban et au Benelux : associations sportives ou de loisirs,
- en Chine : associations humanitaires (catastrophes naturelles),
- en Australie : *Olex Spirit*, programme de soutien pour l'enfance et l'éducation,
- au Canada : associations caritatives.

Le 11 Février 2009,  
Le Conseil d'Administration  
Représenté par Gérard Hauser,  
Président-Directeur Général

## Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2008	2007	2006	2005	2004
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social (en milliers d'euros)	27 936	25 678	25 265	23 507	23 190
b) Nombre d'actions émises	27 936 953	25 678 355	25 264 955	23 507 322	23 189 947
<b>II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	18 262	13 263	13 061	10 809	10 265
b) Résultat avant impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	106 864	92 939	134 305	44 704	(8 067)
c) Impôts sur les bénéfices	3 199	672	- 249	249	169
d) Intéressement et participation des salariés dus au titre de l'exercice	124	74	152	117	124
e) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	94 461	110 031	88 095	43 228	(12 231)
f) Résultat distribué		50 755	31 648	21 662	10 568
<b>III - RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)</b>					
a) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,71	3,59	5,32	1,90	-0,35
b) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	3,38	4,28	3,49	1,84	-0,53
c) Dividende attribué à chaque action		2,00	1,20	1,00	0,50
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (en nombre de salariés)	6	6	6	7	7
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	4 719	3 351	3 556	3 401	2 947
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	1 573	1 117	1 185	1 134	973

# Annexe 1

## Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2008

Résolutions votées par l'AG du 10 avril 2008 <sup>(1)</sup>	Plafonds par résolution <sup>(2)</sup>	Plafonds communs à plusieurs résolutions <sup>(2)</sup>	Utilisation au cours de l'exercice 2008
Émission d'actions avec droit préférentiel de souscription (R12) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14)	10 000 000 €	10 000 000 €	-
Émission d'OC, ORA, OBSA, OCEANE sans droit préférentiel de souscription (R13) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R14)	Actions 3 800 000 € (< 15 % du capital)  Titres de créances 400 000 000 €		-
Émission d'actions rémunérant des apports de titres (R15)	10 % du capital social		Émission de 2,5 millions d'actions en rémunération de l'apport de titres par Madeco, décidée par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2008
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (R16)	10 000 000 €		-
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (R17)	400 000 €		-
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (R18)	400 000 €	500 000 € (environ 2 % du capital)	312 450 options de souscriptions d'actions attribuées par le Conseil du 25 novembre 2008
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (R19)	250 000 €		-
		<b>Plafond global de 20 900 000 €</b>	

(1) L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée Générale du 10 avril 2008.

(2) Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.

Remarques (utilisation début 2008 des délégations de l'Assemblée Générale du 10 mai 2007) :

- suite au report de la réalisation de l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise sur la base de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 10 mai 2007 et conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 24 juillet 2007 et du 22 février 2008, le Président du Conseil d'Administration a constaté, le 28 mars 2008, l'émission de 91 525 actions nouvelles au bénéfice d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

- suite au report de l'attribution annuelle 2007 en raison de l'opération Madeco, 306 650 options de souscription d'actions ont été attribuées par le Conseil du 22 février 2008 sur la base de la délégation de l'Assemblée Générale du 10 mai 2007.

# Annexe 2

## Rapport 2008 du Président du Conseil d'Administration

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, Gérard Hauser, Président-Directeur Général de Nexans, société holding tête du Groupe, rend compte dans le présent rapport, joint au rapport de gestion relatif à l'exercice 2008 :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,
- de l'application des recommandations prévues au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, auquel adhère Nexans,
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport, approuvé par le Conseil d'Administration, concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L. 225-100-3 sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

### 1.

#### **1.1. Composition du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres, dont 8 membres indépendants au 31 décembre 2008. Des informations complémentaires sur la composition du Conseil d'Administration sont fournies à la section 12.1 du Rapport de gestion.

#### **1.2 Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration**

##### **1.2.1 Règlement intérieur**

Le Conseil d'Administration a adopté en 2003 un Règlement intérieur du Conseil d'Administration, lequel est remis à chaque nouveau membre du Conseil lors de son entrée en fonction. Sa modification, à l'effet principal d'intégrer les recommandations contenues dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef de décembre 2008, a été approuvée par le Conseil du 16 janvier 2009.

Le Règlement intérieur, tel que modifié par le Conseil le 16 janvier 2009, a pour objet de compléter les règles légales et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code de gouvernement d'entreprise des Sociétés Cotées Afep-Medef de décembre 2008, auquel la Société a déclaré adhérer et dont une copie est disponible sur le site Internet de la Société.

Le Règlement intérieur, qui est mis en ligne sur le site internet de Nexans, couvre en particulier les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'Administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs (lesquels intègrent les critères du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de décembre 2008),
- les missions et compétences du Conseil (en particulier les cas d'approbation préalable des projets significatifs d'investissements, de restructuration et d'acquisition, fusion, ou cession),
- l'information et les obligations des administrateurs (notamment de confidentialité), et
- les compétences des Comités constitués par le Conseil d'Administration.

## 1. Gouvernement d'entreprise

# Annexe 3

En outre, le Règlement intérieur comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

### 1.2.2 Réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts et du Règlement intérieur.

Le Conseil s'est réuni neuf fois en 2008 et a recueilli la présence de plus des deux tiers de ses membres à chacune de ses réunions.

Conformément au Règlement intérieur, les réunions font l'objet de l'envoi préalable aux administrateurs d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

Le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution de l'activité, de la situation financière et de l'état de l'endettement financier net de la société et du Groupe (5 présentations faites en 2008). Il arrête les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les documents de gestion prévisionnelle et donne son accord sur le budget. Il se prononce sur des sujets touchant à la stratégie et à la marche de la société. Il désigne les dirigeants mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation.

L'ensemble de ces sujets a été abordé par le Conseil au cours de l'exercice 2008. Le Conseil s'est notamment prononcé sur les sujets suivants :

- actualisation du plan stratégique 2007-2009, qui a été présenté au Conseil lors de la séance du 16 janvier 2008,
- arrêté des comptes annuels après avoir entendu les Commissaires aux Comptes et le compte rendu du Président du Comité d'Audit et des Comptes,
- nomination, en tant qu'administrateur et pour une durée de quatre ans, de Frédéric Vincent, Directeur Général Délégué, et de Guillermo Luksic Craig, représentant de la société Madeco, qui est devenu actionnaire à plus de 9 % de Nexans suite à la réalisation, au 30 septembre 2008, de l'acquisition par Nexans des activités câbles de Madeco,

- lancement d'un programme de rachat par la société de ses propres actions, et
- Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe adhérents au plan d'épargne d'entreprise et augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature dans le cadre de l'opération Madeco.

Le Conseil a par ailleurs décidé, en 2008, d'approuver l'adhésion par la Société au Pacte mondial des Nations unies dans le cadre du renforcement du programme d'éthique du groupe.

En outre, conformément au Règlement intérieur, le Conseil a également été consulté au cours de l'exercice 2008 sur divers projets de croissance externe et de désinvestissement significatifs et son accord a été sollicité sur les projets dont le montant unitaire excédait 50 millions d'euros ; il a été constamment tenu informé de l'avancement de ces projets, dont les plus significatifs en 2008 furent : la réalisation au 30 septembre 2008 de l'acquisition des activités Câbles de Madeco, la cession en mai 2008 de l'activité Câbles télécom cuivre en Espagne et l'acquisition, en août 2008, de la société italienne Intercond.

Le Conseil d'Administration entend régulièrement des exposés des responsables de directions fonctionnelles ou de zones, ce qui permet aux administrateurs de se familiariser avec les métiers de Nexans et d'avoir une vision plus précise du fonctionnement de l'entreprise. Dans cette perspective, au cours du deuxième semestre 2008, les administrateurs ont visité le site de Nexans à Erembodegem, en Belgique. Un exposé détaillé leur a été présenté sur la stratégie poursuivie par Nexans dans ce pays ainsi que sur l'activité de fabrication d'accessoires du site d'Erembodegem.

Enfin, le Conseil s'est prononcé sur l'indépendance des administrateurs ainsi que sur toutes questions relatives à la rémunération des mandataires sociaux suite à l'instruction de ces questions par le Comité des Nominations et des Rémunérations telles que décrit aux points 1.2.3 (b) et 1.6 du présent rapport.

Il a également approuvé en 2008 la réorganisation de la présidence des Comités ainsi que les nouvelles règles de répartition des jetons de présence.

### 1.2.3 Les Comités constitués par le Conseil d'Administration

Le Règlement intérieur mis à jour par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 16 janvier 2009 a adapté les modalités de fonctionnement des Comités du Conseil d'Administration au regard de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 et des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

#### a) Le Comité d'Audit et des Comptes

Le Comité d'Audit et des Comptes est composé de trois membres, administrateurs non dirigeants : Georges Chodron de Courcel, Jean-Louis Gerondeau et Jérôme Gallot. La présidence de ce Comité a été confiée en juillet 2008 à Georges Chodron de Courcel, qui a remplacé Jérôme Gallot. Le Comité compte deux administrateurs indépendants parmi ses trois membres, à savoir Jérôme Gallot et Jean-Louis Gerondeau.

Deux membres du Comité présentent des compétences particulières en matière financière : Georges Chodron de Courcel compte tenu de ses responsabilités de Directeur Général Délégué d'une grande banque, et Jérôme Gallot compte tenu de sa carrière au sein de la Cour des Comptes et les diverses responsabilités de nature financière qu'il a occupé notamment dans l'Administration des Finances et du Budget.

Le Comité d'Audit et des Comptes assure, conformément à la réglementation applicable, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Conformément aux règles décrites dans le Règlement intérieur du Conseil, les principales attributions du Comité d'Audit et des Comptes sont les suivantes :

- il examine les comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées par la Société pour ses comptes sociaux et consolidés, et

- il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Parmi ses attributions, le Comité :

- veille au périmètre des sociétés consolidées, aux procédures internes pour l'identification des engagements hors bilan et des risques, aux travaux de l'audit interne et à la sélection des Commissaires aux Comptes,
- définit les règles d'utilisation des réseaux des Commissaires aux Comptes pour les missions en dehors de l'audit, et
- peut effectuer des études spécifiques et se voir reconnaître à cet effet la possibilité de prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société, à charge d'en rendre compte au Conseil.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Comité d'Audit et des Comptes a la faculté de rencontrer et d'entendre, à sa demande, y compris hors la présence de la Direction Générale de la société, tout membre de la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité d'Audit et des Comptes s'est réuni cinq fois en présence notamment du Directeur Général Délégué, du Directeur Financier, du Directeur de l'Audit interne et des Commissaires aux Comptes, avec un taux moyen de participation des membres à l'ensemble des Comités de plus de 94 %.

Le Comité s'est en particulier réuni sur les points suivants :

- examen des comptes semestriels et des comptes consolidés annuels et revue des provisions liées aux litiges significatifs en cours,
- revue du rapport d'activité concernant l'état d'avancement du plan d'audit interne 2007-2008 et suivi des actions engagées,
- revue du plan d'audit pour la période 2008-2009, et
- examen des projets de désinvestissement immobilier du Groupe, de la création d'une société de financement en Belgique, de la situation des engagements hors bilan (plans

de retraites), de l'application de la nouvelle norme IRFS 8 sur la présentation de l'information sectorielle du Groupe, ainsi que d'un projet portant sur la sécurité et la normalisation des systèmes d'information.

Enfin, le Comité d'Audit et des Comptes a consacré l'une de ses réunions à l'examen de la gestion du risque métal chez T&M (Département Trésorerie & Métaux), durant laquelle ont été présentées les procédures de gestion et de contrôle des risques internes du Groupe.

#### **b) Le Comité des Nominations et des Rémunérations**

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de trois membres, administrateurs non dirigeants : Gianpaolo Caccini, François Polge de Combret et Jérôme Gallot, qui préside ce Comité depuis juillet 2008 à la suite de la décision d'Ervin Rosenberg de céder sa place au sein de ce comité. Le Comité compte deux administrateurs indépendants parmi ses trois membres (Gianpaolo Caccini et Jérôme Gallot).

Parmi les missions qui lui sont notamment confiées, le Comité des Nominations et des Rémunérations :

- propose au Conseil la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux, pour cooptation ou proposition à l'Assemblée Générale,
- examine la qualification de l'indépendance de chaque administrateur pour décision finale par le Conseil d'Administration,
- propose au Conseil les critères de détermination des parts fixe et variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en cohérence avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché, et
- définit la politique concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (périodicité, personnes concernées, enveloppe) qu'il propose au Conseil d'Administration et donne son avis au Conseil sur les propositions des plans formulés par la Direction.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de membres de 100 % à toutes les réunions. Il s'est en particulier prononcé sur les sujets suivants :

- fixation de la partie variable de la rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué au titre de 2007 et examen des règles de calcul (objectifs Groupe et individuels) de la partie variable de la rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour l'exercice 2008,
- évolution de l'organisation du Groupe et en particulier, recommandation de la nomination de Frédéric Vincent en qualité d'administrateur,
- examen des indemnités de départ de Frédéric Vincent, proposition d'une indemnité en cas de révocation du mandat de Directeur Général Délégué et mise en conformité avec la loi dite TEPA,
- étude des questions relatives aux conditions de départ du Président-Directeur Général et celles portant sur certaines dispositions du plan de retraite complémentaire dont bénéficient entre autres les mandataires sociaux,
- examen d'un ajustement dans le plan d'intéressement à long terme (PILT) associé au plan de stock-options n° 7, et
- proposition d'un nouveau plan de stock-options n° 8 associé à un plan d'intéressement long terme.

En outre, le Comité des Nominations et des Rémunérations a pris connaissance des recommandations Afep/Medef du 6 octobre 2008 portant sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et les a soumises, accompagnées de certaines propositions, au Conseil d'Administration.

### **1.3 Évaluation du Conseil d'Administration**

Depuis 2003 a été mise en place une procédure d'évaluation annuelle du Conseil d'Administration concernant ses modalités de fonctionnement, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'Administration.

Cette évaluation a été effectuée chaque année sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles est préparée par le Comité des Nominations et des Rémunérations puis discutée lors d'une séance du Conseil d'Administration. Une évaluation formalisée sur la base d'entretiens individuels a été menée en 2006 avec l'aide du cabinet de consultants spécialisés Spencer Stuart. Celui-ci avait confirmé la satisfaction des Administrateurs vis-à-vis du mode d'organisation et du fonctionnement du Conseil.

Les années suivantes (2007 et 2008), l'évaluation a été à nouveau menée sur la base d'un questionnaire transmis aux administrateurs, lequel a été adapté pour tenir compte des améliorations apportées par Spencer Stuart. Le Conseil d'Administration du 16 janvier 2009 a constaté que les administrateurs ont formulé une appréciation positive sur l'organisation des travaux du Conseil et la pertinence des sujets traités en 2008. Comme suite à cette évaluation, les deux améliorations décidées consistent (1) à prévoir que le Président du Comité des Comptes fera un exposé sur toutes les réunions du Comité des Comptes soit au moment de l'exposé sur la réunion du Comité relative à l'arrêté des comptes, soit à la suite de chaque réunion du Comité et (2) à encourager les administrateurs à proposer des sujets de réflexion au Conseil.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil mis à jour au 16 janvier 2009, le Conseil procède tous les ans soit à un débat sur son fonctionnement, soit à une évaluation de son propre fonctionnement.

#### **1.4 Éventuelles limitations aux pouvoirs du Président-Directeur Général**

Le Conseil d'Administration de Nexans a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la Société. En dehors des opérations ou décisions nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'Administration, tel que prévu par le Règlement intérieur (notamment en matière de fusions-acquisitions et projets de financement d'un montant

unitaire supérieur à 50 millions d'euros) ou des limitations légales, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune restriction aux pouvoirs du Président-Directeur Général. De même, il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs.

#### **1.5 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les Assemblées d'actionnaires de Nexans sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de Nexans relatives aux Assemblées Générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 20 (Assemblées d'actionnaires) et 21 (Droit de vote) des statuts de Nexans, lesquels sont mis en ligne sur le site Nexans ([www.nexans.com](http://www.nexans.com)).

#### **1.6 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux**

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits dans la section 12.2 du rapport de gestion. En outre, le Règlement intérieur du Conseil comporte une annexe relative à la politique gouvernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Ainsi que décrit dans cette annexe, la politique d'attribution de stock-options, en particulier, ne bénéficie pas à l'ensemble des salariés du Groupe, lesquels bénéficient d'autres mécanismes d'association aux performances de l'entreprise.

En 2008, le Conseil a délibéré sur la rémunération du Directeur Général Délégué au titre de 2008 et a déterminé le montant de la partie variable de la rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué au titre de 2007. Il a en outre adopté un plan de stock-options n° 7 en février 2008 (report de l'attribution annuelle 2007 en raison de l'opération Madeco) et un plan de stock-options n° 8 en novembre

## 2. Dispositif de contrôle interne mis en place chez Nexans

2008, conformément à la pratique antérieure de la Société. Les plans n° 7 et n° 8 ont chacun été associés à un plan d'intéressement long terme (PILT) conformément à la politique d'attribution de stock-options mise en œuvre par la Société depuis 2007. Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont tous deux bénéficié du plan n° 7. Le Directeur Général Délégué a également bénéficié du plan n° 8 adopté en novembre 2008.

### 2.

#### 2.1 Définitions, périmètre, objectifs et limites du contrôle interne

Pour Nexans, le contrôle interne consiste en la mise en œuvre au niveau du périmètre de consolidation d'un ensemble de règles et de procédures destiné à obtenir avec une assurance raisonnable que les opérations effectuées sont conformes aux lois et règlements en vigueur et s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par le Groupe.

Nexans a une approche pragmatique du contrôle interne, lequel est conçu en considération des spécificités des métiers et de l'activité du Groupe et est basé sur une approche par les risques identifiés, propres à l'activité. Le contrôle interne est conçu par Nexans pour être adapté à la gestion de ses risques potentiels.

Les procédures en vigueur au sein du Groupe Nexans, qu'elles soient relatives à l'information financière ou non, ont été conçues de manière centralisée au niveau de la société holding, tête du Groupe. Ces procédures sont ensuite déclinées au niveau de chaque pays et de chaque entité avec un reporting périodique à la Direction fonctionnelle responsable, un suivi et un contrôle.

#### 2.2 Référentiel de contrôle interne utilisé par Nexans

Durant l'année 2008, Nexans a continué d'utiliser son propre référentiel de procédures internes.

Cependant, suite à la publication par l'AMF fin janvier 2007 de son Cadre de référence pour le contrôle interne, des travaux ont été lancés au sein de Nexans dès 2007 pour préparer une convergence progressive du référentiel Nexans avec celui préconisé par l'AMF. Au cours de l'année 2008, le manuel des principes comptables et du contrôle interne a été profondément remanié et mis à jour afin d'intégrer les recommandations du Cadre de Référence de l'AMF. Il a été mis en ligne sur l'intranet du Groupe fin 2008 et sera donc pleinement opérationnel en 2009.

#### 2.3 Organisation générale et description des procédures de contrôle interne mises en place

Nexans a mis en place en son sein une organisation permettant une définition claire des responsabilités, disposant de ressources et compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures et systèmes appropriés.

##### 2.3.1 Acteurs et structures en place : l'organisation du Groupe

Le Groupe Nexans a géré son activité en 2008 de la manière suivante.

Les pays sont responsables des résultats opérationnels de leurs entités juridiques ou usines : la performance est suivie principalement par ligne de produits au travers d'un reporting financier mensuel complet.

Depuis l'acquisition de la branche câbles de Madeco, les pays sont désormais regroupés en cinq zones géographique : Zone Europe, Zone Amérique du Nord, Zone Amérique du Sud, Zone Asie-Pacifique et Zone MERA.

Des directions fonctionnelles au niveau du Groupe introduisent le degré de transversalité nécessaire au bon fonctionnement du Groupe, contribuant en cela au contrôle interne.

**La Direction des Opérations Stratégiques** assure pour l'ensemble du Groupe la responsabilité des fonctions de développement stratégique. Elle regroupe :

- **La Direction des marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment** : une organisation spécifique à chacun des marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment a été mise en place depuis début 2007 au sein de la Direction des Opérations Stratégiques pour assurer une meilleure coordination de l'offre produit.
- **La Direction du Développement et de l'Intelligence économique** (*Business Development*) qui a pour mission de suivre la concurrence, de participer à la stratégie de croissance externe du Groupe et de contribuer à la construction et à la mise en œuvre des plans stratégiques du Groupe.
- **La Direction Industrielle** assiste les zones en matière industrielle et supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement, l'action des Directions Industrielles de zones et de pays, responsables de la performance industrielle des sites. La Direction Industrielle est fortement impliquée dans la gestion du parc machines, la gestion et le suivi des investissements et des projets industriels ainsi que l'évaluation d'éventuels nouveaux process et outils et procédés de fabrication. Elle propose à la Direction du Groupe, une politique de prévention des risques industriels et des risques environnementaux. Elle établit le manuel environnement du Groupe validé par le Comité Exécutif et contrôle son application avec l'assistance d'un prestataire externe spécialisé.
- **La Direction Technique** pilote l'ensemble des actions de recherche et de développement au sein du Groupe, en particulier au travers des centres de compétence et du Centre de recherche.
- **La Direction des Systèmes d'information** définit la politique du Groupe dans ce domaine et s'assure de sa mise en œuvre. Conscient de l'importance des systèmes d'information dans la compétitivité de Nexans, un Comité

Directeur a été créé au niveau du Groupe afin d'aider le Comité Exécutif dans ses décisions concernant les priorités budgétaires et la stratégie en la matière.

- **La Direction des Achats** a pour mission de définir et de contrôler l'application des procédures d'achat de biens et services au sein du Groupe aux fins d'une meilleure optimisation en termes de coût, qualité, temps et technologie.

**La Direction des Ressources Humaines** a en charge la définition et l'animation des politiques de Ressources Humaines du Groupe : établissement de politiques communes, gestion de carrière des Top Managers internationaux (recrutements, évolutions de carrières, plans de succession) et de l'expatriation, programmes internationaux de formation et politiques de rémunération des Top Managers. Elle gère les relations avec les représentants des salariés au niveau européen. Elle est également en charge de l'animation du réseau international des Directeurs de Ressources Humaines.

**La Direction de la Communication** gère l'ensemble de la communication du Groupe, commerciale, institutionnelle, interne, presse, et nouveaux médias en collaboration avec les directions fonctionnelles concernées.

**La Direction Financière du Groupe**  
(cf. paragraphe 2.3.3)

Un **Comité Exécutif** réunit, autour du Président-Directeur Général, dix membres :

- le Directeur Général Délégué,
- les cinq Directeurs de Zones,
- le Directeur des Opérations Stratégiques,
- le Directeur Financier,
- le Directeur Juridique,
- le Directeur des Ressources Humaines.

Le Comité Exécutif a pour mission de définir et de piloter la stratégie du Groupe, d'allouer les moyens nécessaires à sa mise en place, de fixer les objectifs des entités qui le composent et de contrôler leur réalisation.

Afin de mieux associer les entités au management du Groupe a été créé un *Management Council*. Celui-ci constitue une instance de réflexion et de suivi des chantiers nécessaires au bon déroulement opérationnel du plan stratégique du Groupe. Il est copiloté par le Directeur Général Délégué, le Directeur des Opérations Stratégiques et le Directeur de la Zone Europe et se réunit deux à trois fois dans l'année. Font partie de ce Comité, outre les membres du Comité Exécutif (hors le Président-Directeur Général), les Directeurs Commerciaux Régionaux, le Directeur du Marché Industries, le Directeur de la Communication et certains Directeurs Pays.

Enfin, le Conseil d'Administration participe à la surveillance du contrôle interne, notamment au travers des travaux et comptes rendus des Comités en place tels qu'exposés ci-après.

### 2.3.2 Acteurs et structures dédiés au contrôle interne

#### a) Le Comité d'Audit et des Comptes

Au regard des attributions qui lui ont été conférées par le Conseil d'Administration et le Règlement intérieur, telles que rappelées ci-avant, le Comité d'Audit et des Comptes intervient dans la surveillance de la mise en œuvre des processus de contrôle interne, l'exercice de ce contrôle et le suivi du contrôle des procédures existantes. Chaque année, le plan d'audit interne lui est soumis pour approbation et les principales conclusions de l'année écoulée lui sont présentées.

#### b) La Direction de l'Audit interne

Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et a été, dès juillet 2005, l'une des premières Directions de l'Audit interne à avoir été certifiée par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI). Cette certification a été reconfirmée par l'IFACI en juillet 2008 pour trois ans suite à un nouvel audit complet.

Placée sous la responsabilité de la Direction Financière, la Direction de l'Audit interne rend compte fonctionnellement au Président-Directeur Général. Ses travaux sont contrôlés par le Comité d'Audit et des Comptes.

Elle aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, la pertinence des processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité dont elle assure le suivi.

Une Charte d'audit, approuvée par le Comité d'Audit et des Comptes a été mise en place. Elle précise les missions de la Direction de l'Audit interne.

Celle-ci a en particulier pour missions permanentes, tant dans les domaines financiers et administratifs que dans les domaines opérationnels de :

- procéder à une identification, une analyse et une mesure des risques,
- s'assurer de l'existence et du fonctionnement du contrôle interne et veiller au respect des procédures,
- procéder à des contrôles financiers internes,
- mettre en œuvre les audits opérationnels en liaison avec les directions concernées,
- proposer des actions correctrices et des modalités de mise en œuvre,
- identifier et promouvoir les « meilleures pratiques ».

Dans ce but, elle réalise des audits dont l'objectif est de contrôler et de s'assurer que les moyens mis en place sont appropriés pour faire face aux risques potentiels.

À partir de la cartographie des risques (dont le processus est décrit au paragraphe 2.5.1), un plan d'audit pluriannuel a été élaboré qui couvre des domaines aussi variés que :

- trésorerie et risques de change,
- risque de couverture des métaux non ferreux,
- processus achats,
- processus stocks,
- processus ventes,
- gestion des grands projets clés en main,
- juridique, assurances, sécurité et environnement,
- systèmes d'information,
- ressources humaines, etc.

Chaque année, ce plan d'audit est actualisé et revu par le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et des Comptes.

À l'issue de chaque mission, la Direction de l'Audit interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi formel par la Direction de l'Audit interne. Chaque rapport est remis au Président-Directeur Général, au Directeur Général Délégué, au Directeur Financier, au(x) membre(s) du Comité Exécutif concerné(s), au Directeur de la Gestion des Risques, ainsi qu'aux entités auditées et au(x) responsable(s) fonctionnel(s) concerné(s).

Parallèlement, un rapport bisannuel portant sur les travaux réalisés est présenté par la Direction de l'Audit interne au Comité Exécutif, au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'Administration.

Aux cours de l'exercice 2008, des audits de conformité ont été menés dans un certain nombre de filiales françaises et étrangères. Des missions spécifiques ont également été conduites, notamment en matière de suivi du risque et de la gestion des métaux non ferreux dans certaines filiales ou activités, d'investissements et de suivi des actions menées pour la réduction du besoin en fonds de roulement du Groupe.

### c) La Direction de la Gestion des Risques

Cette Direction rend compte au Directeur Juridique, qui lui-même rend compte au Directeur Général Délégué.

La fonction a été étendue et précisée en 2008. Elle comprend, outre la gestion des risques, le suivi des assurances, la fonction RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), ainsi que la coordination des opérations de cessions immobilières.

La Gestion des Risques a pour mission :

- de proposer une stratégie de maîtrise des risques opérationnels, commerciaux, industriels et financiers par une optimisation entre :
  - (a) les couvertures d'assurances,
  - (b) les moyens de prévention ou autres mesures,
  - et
  - (c) l'acceptation de la prise de certains risques,

- de proposer et suivre la mise en place des mesures autres que l'assurance pour la prévention ou maîtrise des risques, en particulier de proposer ou de valider la nomination de gestionnaires de risques au niveau d'une autre fonction corporate, d'une zone, de certains pays ou d'une activité spécifique qui nécessitent une allocation de ressources dédiée permanente ou temporaire pour développer ou garantir une maîtrise des risques en conformité avec les directives du Groupe,

- de proposer et de coordonner des plans de progrès dans le domaine de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), de suivre l'évolution des standards et des pratiques, de mettre en place les indicateurs relatifs aux risques associés aux activités de Nexans pour leur impact économique, social et environnemental (indicateurs dits de développement durable).

L'étendue des domaines couverts implique une collaboration étroite avec les directions fonctionnelles, les directions opérationnelles ainsi que les entités légales du Groupe pour définir et mettre en place les solutions économiquement acceptables pour Nexans dans le cadre des directives définies au niveau du Groupe.

Les priorités d'action dans le domaine de la Gestion des Risques sont établies chaque année par le Directeur de la Gestion des Risques avec la Direction des Opérations Stratégiques, les Directeurs de Zone et/ou la Direction Financière. Ces priorités résultent de l'examen de la cartographie des risques établie tous les deux ans au niveau corporate par la Direction de l'Audit interne et du niveau de maîtrise des risques principaux qui est évalué dans un rapport annuel établi sur chacun de ces risques. Ce rapport annuel des risques principaux rassemble les évaluations faites par des groupes de travail dont l'objet (l'étude d'un risque spécifique) et la composition sont définis par les directions concernées et la Direction de la Gestion des Risques.

Dans le cadre de l'amélioration de la maîtrise des risques, la Direction de la Gestion des Risques est en charge de déployer l'outil de cartographie des risques au niveau des pays et *business groups* et de veiller ensuite à une implantation et une utilisation efficace de l'outil dans chaque pays et *business group*.

Cette cartographie permet une meilleure allocation des ressources et une planification des actions pour réduire les risques les plus critiques susceptibles d'affecter la profitabilité de Nexans.

Il existe une étroite coordination entre cette fonction et la Direction de l'Audit interne.

### **2.3.3 Organisation dans laquelle s'inscrit l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée**

La Direction Financière Centrale, qui regroupe six directions fonctionnelles :

- la Direction du Contrôle de Gestion,
- la Direction de la Consolidation,
- la Direction de la Trésorerie et de la Gestion des métaux non ferreux,
- la Direction de l'Audit interne,
- la Direction Fiscale,
- la Direction des Opérations Financières (qui elle-même regroupe la Direction des Fusions et Acquisitions et la Direction de la Communication Financière).

L'ensemble de ces directions rend compte au Directeur Financier, qui lui-même rend compte au Directeur Général Délégué.

De plus, dans chaque pays, les Directions Financières rendent compte à la fois au Responsable pays et de manière fonctionnelle à la Direction Financière Centrale.

Ainsi, une bonne coordination et une cohérence du traitement des informations financières sont assurées.

## **2.4 Diffusion d'information en interne**

Le Groupe a mis en place un système de reporting mensuel qui couvre l'ensemble des activités des entités opérationnelles (informations commerciales, comptables et financières, industrielles, environnementales, etc.) permettant aux directions opérationnelles et fonctionnelles de disposer d'informations pertinentes et fiables dans des délais opportuns pour exercer leurs responsabilités.

## **2.5 Systèmes visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques**

### **2.5.1 La cartographie des risques**

Une cartographie des risques du Groupe est réalisée tous les deux ans par la Direction de l'Audit interne avec pour objectifs l'identification des risques et zones de risques incluant tous les risques identifiés par le management et les préoccupations de celui-ci en matière de contrôle, et leur évaluation en termes d'impact sur la situation financière du Groupe Nexans.

Elle sert de base à la préparation du plan d'audit interne annuel du Groupe.

L'identification des risques a été menée en 2007 sur une base déclarative au travers d'entretiens conduits auprès des membres du Comité Exécutif, des responsables de fonctions centrales, de responsables de lignes de produits et responsables de pays.

L'évaluation des risques a été appréciée en considération de la probabilité de fréquence de survenance du risque identifié et de la gravité des conséquences pouvant en résulter.

En 2008, une double démarche a été renforcée par la Direction de la Gestion des Risques :

- la première, thématique, sur les risques majeurs du Groupe, décrite dans le paragraphe 2.5.2 ;
- la seconde, géographique, par le déploiement de l'outil de cartographie dans les pays, avec une forte implication du management local.

### 2.5.2. Le suivi des risques majeurs

En 2008 ont été poursuivis les ateliers regroupant des opérationnels et des membres des directions fonctionnelles pour travailler sur les principaux risques du Groupe identifiés au travers de la cartographie des risques et exposés au paragraphe « Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté » du document de référence. L'objectif de ces ateliers, animés par la Direction de la Gestion des Risques, est de proposer des solutions pour remédier à ces risques ou en limiter l'impact.

Par ailleurs, une procédure de gestion de crise a été définie et mise en place.

### 2.5.3 Le Groupe a mis en place un certain nombre de Comités pour analyser et suivre les principaux risques :

#### Le Comité de révélation des risques (ou *disclosure committee*)

Ce Comité est composé du Directeur Général Délégué, du Directeur Financier, du Directeur du Contrôle de Gestion, du Directeur de la Consolidation, du Directeur Juridique, du Responsable droit des sociétés/droit boursier, du Directeur de l'Audit interne, du Directeur de la Gestion des Risques et des Contrôleurs de zones.

L'objectif de ce Comité est de recenser l'ensemble des risques de toute nature qu'encourent les filiales, d'apprécier leur matérialité, et de s'assurer de leur traduction appropriée dans les comptes et/ou leur divulgation dans les différents rapports externes.

Ses attributions à ce titre sont les suivantes :

- identifier et apprécier toute l'information non financière significative,
- définir un questionnaire destiné aux filiales et visant à identifier l'existence des risques et évaluer les moyens mis en place pour la remontée de l'information,
- compiler les informations significatives, et
- identifier et définir les sujets/thèmes qui mériteraient une intervention de l'équipe d'audit interne afin de mesurer ou d'améliorer la fiabilité des procédures en place et des informations remontées.

Par ailleurs, toutes les offres commerciales supérieures à 25 millions d'euros sont examinées pour revue des termes contractuels (commerciaux, juridiques, financiers et techniques) par le **Comité Groupe de revue des offres contractuelles**. Ce Comité est présidé par le Directeur Général Délégué et est composé du Directeur de la zone concernée, du Directeur de la Trésorerie et de la Gestion des métaux non ferreux, du Contrôleur de la zone, du Directeur Juridique, du Directeur de la Gestion des Risques et du ou des responsable(s) opérationnel(s) que le Directeur de la zone aura désigné(s).

Les offres commerciales dont les montants sont compris entre 5 et 25 millions d'euros (qui constituent la plus grande majorité) sont revues par ce même comité, hors la présence du Directeur Général Délégué.

Il existe également un **Comité des Fusions et Acquisitions** créé pour examiner et approuver tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité), et/ou d'alliances stratégiques/partenariats. Ce Comité est présidé par le Directeur Général Délégué et est composé du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur des Opérations Financières, du Directeur des Fusions et Acquisitions, du Directeur des Opérations Stratégiques et des Directeurs de zones.

Enfin, un programme d'amélioration continue des sites de production relatif à la protection de l'environnement est suivi par le **Comité Environnement** qui réunit la Direction des Opérations Stratégiques, la Direction Industrielle et Technique, la Direction des Achats, la Direction Juridique, la Direction de la Gestion des Risques, ainsi que la Direction des Ressources Humaines.

## 2.6 Activités de contrôle

Les activités de contrôle reposent sur un système de reporting comptable et financier et sur un corps de procédures de contrôle interne.

### 2.6.1 L'établissement des informations financières et comptables

L'information financière et comptable est produite sur une base consolidée selon le processus décrit ci-après.

Toutes les informations sont issues des systèmes comptables des entités légales dont les comptes sont tenus suivant les principes comptables locaux et font l'objet de retraitements pour s'adapter aux principes et méthodes comptables retenus par Nexans dans ses comptes consolidés, établis en conformité avec les normes IFRS en application du règlement européen n° 1606/2002. L'ensemble du reporting comptable et financier du Groupe est organisé autour du système Hyperion.

La décomposition par métier et ligne de produit est un sous-produit des comptes des unités légales. Ces comptes sont établis suivant des principes comptables harmonisés définis dans de nombreuses procédures. En particulier, pour assurer la cohérence des informations, chacune des lignes du compte d'exploitation par destination pour l'unité et pour les lignes de produit qui la composent fait l'objet d'une définition précise dans un dictionnaire des données comptables qui est appliqué par l'ensemble des unités du Groupe.

À partir du Plan à moyen terme (trois ans) du Groupe qui définit les grandes orientations stratégiques et financières, chaque unité établit au dernier trimestre de chaque année, un budget annuel par ligne de produit. Ce budget est discuté par le management local et le management des zones et présenté à la Direction Générale du Groupe pour approbation finale. Le budget Groupe est présenté au Conseil d'Administration. Il fait l'objet d'une mensualisation.

Chaque mois, les unités établissent un reporting décomposé par ligne de produit dont les résultats sont analysés par le management dans le cadre de *business review* en le comparant au budget et à la réalisation de l'année précédente. Les résultats consolidés par zone et par ligne de produit sont analysés avec la Direction Générale du Groupe dans le cadre de réunions de zone.

Un arrêté des comptes consolidés est réalisé chaque trimestre avec pour l'arrêté de fin d'année une procédure spécifique (Comités Bilan) à laquelle participent les directions des pays et dans le cadre de laquelle sont définies les grandes options de l'arrêté de clôture.

Un contrôle des éventuels engagements hors bilan est assuré par la Direction de la Consolidation qui s'appuie tant sur les informations en provenance des unités que sur celles en provenance de la Direction de la Trésorerie et de la Gestion des métaux non ferreux et de la Direction Juridique.

### 2.6.2 Principales procédures de contrôle interne comptables et financières mises en place par la société

Plus de soixante-dix procédures concernant l'information financière et comptable, et plus généralement les domaines de compétence relevant de la Direction Financière, sont actuellement en vigueur au sein du Groupe Nexans.

Outre des règles comptables et financières mises en place au sein du Groupe, ces procédures traitent également des sujets sensibles ou facteurs de risques identifiés et propres à l'activité de Nexans, tels que décrits dans le rapport de gestion, susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Ainsi en est-il par exemple en matière de gestion des risques de change, de taux et de fluctuation des cours des métaux non ferreux relevant du contrôle de la Direction de la Trésorerie et de la gestion des métaux non ferreux avec un reporting périodique à la Direction Financière Centrale.

Des contrôles sont effectués par la Direction de l'Audit interne afin de s'assurer du fonctionnement du contrôle interne et de veiller au respect de ces procédures.

### 2.6.3 Procédures spécifiques

#### - Règles spécifiques à la gestion des risques liés aux métaux non ferreux

Compte tenu de l'importance des métaux non ferreux (cuivre, aluminium) dans les différents métiers de Nexans et des risques liés aux fluctuations des cours, Nexans a mis en place une procédure particulière pour la gestion des métaux non ferreux animée par une équipe rattachée depuis janvier 2004 à la Direction du financement du Groupe.

Les règles de base sont les suivantes :

- le principe est la couverture systématique du risque de cours et de structure à sa naissance,
- ce principe s'applique dans chaque entité légale pour lesquelles des limites de position sont fixées. Ces limites sont revues régulièrement en fonction de l'évolution de l'activité de chaque unité. Le contrôle de leur respect fait partie des missions de l'audit interne,
- ce principe se reflète dans les comptes consolidés par la comptabilisation des engagements non échus.

Les risques sont identifiés au niveau des filiales opérationnelles et leur couverture est faite soit par des achats ou des ventes physiques de métal, soit par des achats ou des ventes sur les Bourses de métaux. L'accès aux Bourses de métaux de Londres (LME) et de New York (COMEX) est centralisé au niveau de l'équipe rattachée à la Direction du financement pour toutes les filiales sauf pour Olex en Australie et en Nouvelle-Zélande pour des raisons pratiques et pour les filiales chinoises qui interviennent sur la Bourse de métaux de Shanghai (SHFE) pour des raisons de législation locale.

#### - Une trésorerie centralisée

Nexans a mis en place une gestion centralisée pour les principales filiales de l'ensemble de ses flux financiers organisée autour :

- d'un *cash pooling international*,
- d'une centralisation des engagements bancaires,
- d'une centralisation de la gestion du risque de change.

### 2.6.4 Informations sur les autres procédures de contrôle interne mises en place

Elles sont au nombre d'une soixantaine. Elles couvrent en particulier les domaines suivants :

- **éthique** : le Groupe a complété son Code d'éthique et de déontologie intitulé *Nexans Business Ethics and Conduct* qui énonce un certain nombre de principes et de règles de bonne conduite à respecter, en particulier en adhérant au *Global Compact* des Nations unies. Un programme de diffusion ainsi que des modules web (intranet, extranet) vont être déployés en 2009.
- **ressources humaines** : une procédure est appliquée en matière de sécurité des personnes dans les zones géographiques à risques.
- **communication**
- **achats**
- **systèmes d'information**
- **qualité**
- **propriété intellectuelle**
- **assurances**
- **juridique**
- **industrie et l'environnement** : il est à noter qu'il existe une charte concernant la maîtrise des risques industriels qui couvre la sécurité des biens, la prévention et la sécurité des personnes, la sécurité et l'environnement. Les objectifs de cette charte sont les suivants :
  - identifier et quantifier les risques auxquels Nexans est exposé,
  - définir les priorités, puis préconiser des mesures de prévention et de contrôle pour diminuer la fréquence et l'amplitude de ces risques,
  - organiser le programme d'assurances en conséquence,
  - organiser les plans de gestion de crise.

La mise en place du dispositif est assurée par la Direction Industrielle en liaison avec la Direction Financière, le Directeur de la Gestion des Risques et la Direction Juridique pour ce qui concerne les assurances. Des échanges actifs ont lieu entre les services centraux et les responsables désignés aux différents niveaux de l'organisation.

En ce qui concerne l'environnement, la politique du Groupe en la matière et les procédures en place sont décrites dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

### **2.7 Activités de surveillance**

La surveillance du dispositif du contrôle interne est exercée par le Conseil d'Administration au travers notamment de son Comité d'Audit et des Comptes (paragraphe 2.3.2) qui s'assure notamment de sa pertinence et de son adéquation aux objectifs du Groupe.

La Direction de l'Audit Interne participe également à cette surveillance au travers des missions et rapports qu'elle réalise et du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Le 11 février 2009,  
Gérard Hauser,  
Président-Directeur Général

# Comptes consolidés

- [Compte de résultat consolidé / p. 164](#)
- [Bilan consolidé / p. 165](#)
- [Tableau des flux de trésorerie consolidés / p. 167](#)
- [Variation des capitaux propres consolidés / p. 169](#)
- [Notes annexes / p. 171](#)
- [Rapport des Commissaires aux Comptes / p. 271](#)

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2007	2006
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	(1.g) & (3)	<b>6 799</b>	<b>7 412</b>	<b>7 489</b>
Effet du cours des métaux*		(2 023)	(2 591)	(3 046)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT*</b>	(1.g) & (3)	<b>4 776</b>	<b>4 822</b>	<b>4 442</b>
Coût des ventes		(5 842)	(6 521)	(6 802)
Coût des ventes à prix métal constant*		(3 819)	(3 930)	(3 756)
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>957</b>	<b>892</b>	<b>687</b>
Charges administratives et commerciales		(467)	(423)	(372)
Frais de R&D	(1.i)	(63)	(60)	(55)
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE*</b>	(1.h) & (3)	<b>427</b>	<b>409</b>	<b>260</b>
Effet stock-outil**	(1.i)	(165)	20	107
Dépreciations d'actifs nettes	(1.n) & (7)	(19)	(21)	(99)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux	(1.f)	(12)	(36)	(7)
Plus et moins-value de cession d'actifs	(6)	4	4	151
Coûts de restructuration	(23.b)	(22)	(14)	(48)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>214</b>	<b>362</b>	<b>363</b>
Coût de l'endettement financier (brut)		(66)	(57)	(45)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		18	13	12
Autres charges financières	(5)	(31)	(37)	(36)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(0)		3
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>135</b>	<b>281</b>	<b>297</b>
Impôts sur les bénéfices	(9)	(50)	(84)	(48)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>84</b>	<b>197</b>	<b>249</b>
Résultat net des activités abandonnées	(8.b)	-	-	(4)
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>84</b>	<b>197</b>	<b>244</b>
dont part du Groupe		82	189	241
dont part des intérêts minoritaires		2	7	3
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (EN EUROS)</b>	(1.cc) & (10)			
- résultat de base par action		3,16	7,41	10,44
- résultat dilué par action		3,07	6,67	9,10
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PAR ACTION (EN EUROS)</b>	(1.cc) & (10)			
- résultat de base par action		-	-	(0,19)
- résultat dilué par action		-	-	(0,17)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)</b>	(1.cc) & (10)			
- résultat de base par action		3,16	7,41	10,25
- résultat dilué par action		3,07	6,67	8,93

\* Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

\*\* Effet lié à la revalorisation du stock-outil à son coût unitaire moyen pondéré.

# Compte de résultat consolidé

## Actif

au 31 décembre, en millions d'euros

	Notes	2008	2007	2006*
Goodwill	(11)	400	192	174
Autres immobilisations incorporelles	(12)	85	101	110
Immobilisations corporelles	(13)	997	858	830
Participations dans les entreprises associées	(14)	4	1	22
Autres actifs financiers non courants	(15)	35	28	50
Impôts différés actifs	(9.d)	91	48	97
Autres actifs non courants		4	-	-
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 616</b>	<b>1 227</b>	<b>1 283</b>
Stocks et en cours	(17)	922	1 158	1 328
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	(16)	195	163	77
Clients et comptes rattachés	(18)	1 110	1 092	1 272
Autres actifs financiers courants	(19)	320	125	105
Créances d'impôts courants sur les sociétés		26	11	7
Autres actifs non financiers courants		84	83	79
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(20)	398	622	287
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8.a)	1	150	60
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>3 055</b>	<b>3 403</b>	<b>3 214</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 671</b>	<b>4 630</b>	<b>4 497</b>

# Bilan consolidé

# Passif

au 31 décembre, en millions d'euros

	Notes	2008	2007	2006*
Capital		28	26	25
Primes		1 256	1 133	1 127
Réserves		212	374	158
Résultat net, part du Groupe		82	189	241
<b>CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE</b>		<b>1 578</b>	<b>1 722</b>	<b>1 551</b>
Intérêts minoritaires		39	36	39
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	(21)	<b>1 617</b>	<b>1 758</b>	<b>1 589</b>
Pensions et indemnités de départ à la retraite	(22)	317	322	336
Autres avantages à long terme consentis aux salariés		13	15	17
Provisions (non courant)	(23)	27	25	27
Emprunts obligataires convertibles	(24)	271	258	247
Autres dettes financières (non courant)	(24)	389	353	7
Impôts différés passifs	(9.d)	45	85	94
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 062</b>	<b>1 058</b>	<b>728</b>
Provisions (courant)	(23)	65	72	89
Autres dettes financières (courant)	(24)	274	301	665
Dettes sur contrats de construction**	(16)	111	138	71
Fournisseurs et comptes rattachés		908	866	956
Autres passifs financiers courants	(25)	376	180	174
Dettes sociales		160	133	116
Dettes d'impôts courants sur les sociétés		43	32	39
Autres passifs non financiers courants		54	47	47
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8.a)	1	45	22
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 992</b>	<b>1 814</b>	<b>2 180</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4 671</b>	<b>4 630</b>	<b>4 497</b>

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du Groupe Olex, cf. Note 2.

\*\* Incluant les avances reçues sur les contrats long terme.

(en millions d'euros)	Notes	2008	2007	2006
Résultat net consolidé, part du Groupe		82	189	241
Intérêts minoritaires		2	7	3
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)		125	122	178
Coût de l'endettement financier (brut)		66	57	45
Effet stock-outil*		165	(20)	(107)
Autres retraitements**		12	118	(70)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔT****</b>		<b>453</b>	<b>473</b>	<b>290</b>
Diminution (augmentation) des créances		31	61	(181)
Diminution (augmentation) des stocks		174	129	(308)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(59)	(6)	242
Impôt versé		(62)	(80)	(58)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		4	(4)	12
<b>VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS</b>		<b>88</b>	<b>100</b>	<b>(294)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		<b>541</b>	<b>573</b>	<b>(3)</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		16	7	6
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(172)	(168)	(171)
Diminution (augmentation) des prêts accordés		(187)	2	2
- dont appels de marge liés aux dérivés métaux	(19)	(140)	-	-
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	(2) & (11)	(311)	(36)	(365)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	(2) & (11)	19	48	201

# Tableaux des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2008	2007	2006
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(635)</b>	<b>(147)</b>	<b>(327)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT</b>		<b>(94)</b>	<b>427</b>	<b>(330)</b>
Émissions/(remboursements) d'emprunts à long terme	(24)	22	344	276
- dont émissions d'emprunts		29	345	279
- dont remboursements d'emprunts		(7)	(1)	(3)
Émissions/(remboursements) d'emprunts à court terme	(24)	14	(409)	282
Augmentations/(réductions) de capital en espèces		(23)	7	8
Intérêts financiers versés		(54)	(36)	(45)
Dividendes payés		(52)	(32)	(23)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>		<b>(93)</b>	<b>(125)</b>	<b>497</b>
Effet net des variations des taux de conversion		(19)	4	1
Impact de la variation du périmètre des activités abandonnées		-	-	1
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(206)</b>	<b>306</b>	<b>170</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>594</b>	<b>287</b>	<b>117</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>388</b>	<b>594</b>	<b>287</b>
Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		398	622	287
Dont concours bancaires courants – Passif		(10)	(28)	-

\* Effet lié à la revalorisation du « stock-outil » à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (cf. Note 1.o).

\*\* Pour 2008, on relève principalement : la neutralisation de la charge d'impôt (+ 50 millions d'euros) ainsi que l'annulation de l'impact lié à la juste valeur des dérivés métal et change (- 28 millions d'euros). Pour 2007, ce poste comprenait essentiellement la neutralisation de la charge d'impôt (+ 84 millions d'euros) et l'annulation de la charge liée à la juste valeur des dérivés métal et change (+ 54 millions d'euros). Pour 2006 le retraitement est principalement lié aux éléments suivants : plus-value de cession de la société Electro-Matériel (- 150 millions d'euros), neutralisation de la charge d'impôt (+ 48 millions d'euros), impact non cash de la variation de juste valeur des dérivés métal et change (+ 16 millions d'euros).

\*\*\* Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « CAF opérationnelle » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux restructurations (respectivement 24 millions d'euros, 22 millions d'euros et 40 millions d'euros en 2008, 2007 et 2006), et déduction des charges financières et de la charge d'impôt courant.

# Variation des capitaux

	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves			Résultat net (part du Groupe)	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
					Réserves consolidées	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>21 286 123</b>	<b>24</b>	<b>1 019</b>	<b>(28)</b>	<b>(40)</b>	<b>(6)</b>	<b>23</b>	<b>163</b>	<b>1 201</b>	<b>77</b>	<b>1 278</b>
Reclassement en réserves du résultat de l'exercice précédent					163		163	(163)			
Distribution de dividendes					(22)		(22)		(22)	(2)	(24)
Actifs financiers disponibles à la vente											
Différences de conversion						(27)	(27)		(27)	(2)	(29)
Couverture des flux de trésorerie (augmentations)					(14)		(14)		(14)	1	(13)
Couverture des flux de trésorerie (recyclage en résultat)					6		6		6		6
<b>Produits et charges reconnus directement en capitaux propres</b>					<b>(8)</b>	<b>(27)</b>	<b>(35)</b>		<b>(35)</b>	<b>(1)</b>	<b>(36)</b>
Résultat net								241	241	3	244
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>					<b>(8)</b>	<b>(27)</b>	<b>(35)</b>	<b>241</b>	<b>206</b>	<b>2</b>	<b>208</b>
Augmentations de capital	65 797	0	2						2		2
Plans d'options sur actions réservés au personnel :											
- valeur des services rendus par le personnel				4			4		4		4
- sommes reçues de l'émission d'actions									6		6
Conversion OCÉANE (3,125 % - 01/2010)				3 114					117		117
Composante capitaux propres OCÉANE (1,5 % - 01/2013)				34			34		34		34
Périmètre (rachat des intérêts minoritaires)										(37)	(37)
Autres		(2)	(14)	28	(2)	(6)	(8)		4	(2)	2
<b>31 décembre 2006</b>	<b>25 264 955</b>	<b>25</b>	<b>1 127</b>	<b>0</b>	<b>136</b>	<b>(14)</b>	<b>36</b>	<b>158</b>	<b>241</b>	<b>38</b>	<b>1 589</b>
Reclassement en réserves du résultat de l'exercice précédent					241		241	(241)			
Distribution de dividendes					(31)		(31)		(31)	(1)	(32)
Actifs financiers disponibles à la vente					1		1		1		1
Différences de conversion						(24)	(24)		(24)	(1)	(24)
Couverture des flux de trésorerie (augmentations)						16	16		16		16
Couverture des flux de trésorerie (recyclage en résultat)						13	13		13		13
<b>Produits et charges reconnus directement en capitaux propres</b>					<b>1</b>	<b>29</b>	<b>(24)</b>		<b>6</b>	<b>(1)</b>	<b>5</b>
Résultat net								189	189	7	197
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>					<b>1</b>	<b>29</b>	<b>(24)</b>	<b>189</b>	<b>195</b>	<b>7</b>	<b>202</b>

(en millions d'euros)

# propres consolidés

	Nombre d'actions en circulation	Capital émis		Primes		Actions propres		Réserves			Résultat net (part du Groupe)	Capitaux propres (part du Groupe)		Intérêts minoritaires	Capitaux propres
		en	émis	Capital	Primes	Actions	Réserves consolidées	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Sous-total Réserves		Capitaux propres	Intérêts minoritaires		
<i>(en millions d'euros)</i>															
Augmentations de capital															
Plans d'options sur actions réservés au personnel :															
- valeur des services rendus par le personnel						6					6		6		6
- sommes reçues de l'émission d'actions	413 400	7											7		7
Périmètre (rachat des intérêts minoritaires)						(16)				10	(6)			(8)	(8)
Autres													(6)		(6)
<b>31 décembre 2007</b>	<b>25 678 355</b>	<b>26</b>	<b>1 133</b>	<b>337</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>374</b>	<b>189</b>	<b>189</b>	<b>12</b>	<b>374</b>	<b>189</b>	<b>1 722</b>	<b>36</b>	<b>1 758</b>
Reclassement en réserves du résultat de l'exercice précédent				189				(189)							
Distribution de dividendes				(51)				(51)					(51)	(1)	(52)
Actifs financiers disponibles à la vente					(2)			(2)					(2)		(2)
Différences de conversion							(126)						(126)	2	(123)
Couverture des flux de trésorerie (augmentations)					(230)								(230)	(1)	(231)
Couverture des flux de trésorerie (recyclage en résultat)					(12)								(12)		(12)
Effets d'impôt sur produits et charges reconnus en capitaux propres					64				6		70		70	0	70
<b>Produits et charges reconnus directement en capitaux propres</b>					<b>(180)</b>				<b>(120)</b>		<b>(300)</b>		<b>(300)</b>	<b>2</b>	<b>(299)</b>
Résultat net								82				82		2	84
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>					<b>(180)</b>			<b>82</b>	<b>(120)</b>		<b>(300)</b>	<b>82</b>	<b>(218)</b>	<b>4</b>	<b>(214)</b>
Augmentation de capital (Madeco)	2 500 000	2	146										148	4	152
Plans d'options sur actions réservés au personnel* :													0		
- valeur des services rendus par le personnel						6					6		6		6
- sommes reçues de l'émission d'actions	179 375	0	6										6		6
Périmètre (rachat des intérêts minoritaires)													0	(4)	(4)
Annulation des actions propres	(420 777)	(0)	(29)										(29)		(29)
Autres				0	(8)	2	1	(6)					(6)	0	(6)
<b>31 décembre 2008</b>	<b>27 936 953</b>	<b>28</b>	<b>1 256</b>	<b>473</b>	<b>(153)</b>	<b>(107)</b>	<b>212</b>	<b>82</b>	<b>(107)</b>	<b>212</b>	<b>82</b>	<b>82</b>	<b>1 578</b>	<b>39</b>	<b>1 617</b>

\* y compris actions émises dans le cadre du plan Act 2008 ; cf. Note 21

## Note 1 | Principes comptables

### 1.

#### a. Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 16, rue de Monceau, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext (compartiment A) de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice CAC Next 20.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 février 2009 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation, le 26 mai 2009.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

#### Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence sur les états financiers présentés.

Ces états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, actifs disponibles à la vente et actifs financiers inclus dans la dette nette, qui sont évalués à leurs justes valeurs.

#### - Rappel des options de première application adoptées par Nexans

En application de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a opté pour les exemptions suivantes :

- imputation des écarts de conversion de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en réserves de consolidation ;
- comptabilisation des pertes et gains actuariels sur les engagements envers le personnel non reconnus au 1<sup>er</sup> janvier 2004, en réserves de consolidation ;
- non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- application des dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » uniquement aux opérations postérieures au 7 novembre 2002.

Les autres exemptions autorisées par la norme IFRS 1 n'ont pas été mises en œuvre lors de la transition aux normes IFRS ou n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

#### - Interprétations dont l'application a été anticipée par le Groupe en 2008

- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupe », applicable de façon obligatoire pour Nexans aux exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 d'après les dispositions du Journal Officiel de l'Union européenne (entrée en vigueur pour les exercices annuels à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007 selon l'IASB).

# Notes annexes

Cette interprétation précise le traitement comptable à adopter pour les paiements en actions qui conduisent l'entité à acheter ses propres actions (actions propres) pour satisfaire ses obligations vis-à-vis des salariés. Elle indique également la position à retenir lorsque les avantages en actions obtenus par le salarié d'une entité conduisent l'actionnaire de cette entité à fournir les actions correspondantes.

Cette interprétation a été appliquée de façon rétrospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et n'a pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.

- **IFRIC 12** « Concessions de services ». Cette interprétation applicable selon les dispositions de l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, mais non encore approuvée par la Commission européenne à date de clôture de l'exercice, définit le traitement comptable IFRS pour les contrats de concessions publics.

Cette interprétation a été appliquée de façon rétrospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe compte tenu de la nature industrielle de ses activités.

- **IFRIC 14** « Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligations de financement minimum ». Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 selon les dispositions de l'IASB et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 selon le Journal officiel de l'Union européenne. Elle précise les modalités de prise en compte des obligations de financement minimum dans la détermination du plafonnement de l'actif et dans l'évaluation des provisions des régimes de pensions à prestations définies.

Cette interprétation, appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, pourrait avoir une incidence limitée sur les plans de pension de certains pays, dont principalement pour le Groupe Nexans, le Canada, les États-Unis, la Suisse et la Norvège. Elle n'aura cependant aucun impact sur les comptes consolidés 2008 compte tenu des caractéristiques des régimes de pension à cette date.

- **IFRIC 16** « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » : cette interprétation applicable selon les dispositions de l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 et non encore approuvée par la Commission européenne à date de clôture de l'exercice, clarifie le traitement comptable des couvertures d'investissements nets en devises. L'interprétation apporte des précisions sur la nature des risques et montants qui peuvent être couverts, sur les entités qui peuvent détenir l'instrument de couverture au sein du Groupe et enfin sur les conséquences lors de la sortie de périmètre d'une filiale ou participation étrangère.

Cette interprétation a été appliquée par anticipation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 sans incidence sur les états financiers du Groupe à cette date. Sur le dernier trimestre 2008, elle a conduit à qualifier de couverture d'un investissement net dans une filiale à l'étranger des instruments de couverture détenus par une entité autre que la mère directe de cette filiale étrangère.

- **Nouvelles normes entrant en vigueur en 2008**

- **IAS 39 & IFRS 7 Amendements** « Reclassement des actifs financiers » (applicables de façon obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008). Ces amendements autorisent le reclassement sous conditions de certains actifs financiers en dehors des catégories « juste valeur par résultat » et « actifs disponibles à la vente ».

Compte tenu de la nature des actifs financiers détenus par le Groupe Nexans, ces amendements n'ont pas d'impact sur les états financiers.

- **Normes et interprétations non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe**

- **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS de mai 2008** : l'ensemble des 35 amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Nexans n'anticipe pas à ce stade d'impact significatif sur ses comptes lié à l'application de ces différents amendements.

- **IFRS 8 « Segments opérationnels »** : cette norme remplacera la norme IAS 14 pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le Groupe a procédé au cours de l'exercice 2008 à une revue des incidences de ce nouveau référentiel sur la définition de ses segments opérationnels. Cette réflexion a été menée en lien étroit avec le format du reporting interne du Groupe et intègre les évolutions induites par son expansion.

Les principales conclusions de ce chantier sont les suivantes :

- les segments opérationnels du Groupe sous IFRS 8 seront des segments Métiers, ces derniers guidant la vision stratégique à long terme de Nexans ainsi que l'analyse et la compréhension par les marchés de sa performance financière. Cette position est cohérente avec celle qui avait été arrêtée dans le cadre du chantier IAS 14 en 2005, définissant les Métiers comme segments primaires et les zones géographiques comme segments secondaires ;
- les segments à reporter resteront identiques à ceux qui avaient été définis dans le cadre de la norme IAS 14 à savoir Énergie, Télécom et Fils conducteurs. Cette approche conforte la pertinence des choix opérés à cette date, dans un contexte où la structure des Métiers du Groupe a peu évolué.

Cette absence d'incidence significative de la norme IFRS 8 sur la définition des segments opérationnels du Groupe apparaît cohérente avec la très forte imbrication des *reportings* comptables et opérationnels au sein de Nexans qui se décline notamment au travers d'un outil de *reporting*, d'une segmentation et de principes comptables uniques.

La norme IFRS 8 sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- **IAS 1 Révisée « Présentation des états financiers »** : cette norme applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 touche à la présentation des états financiers avec pour objectif de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers.

- **IAS 1 Révisée/IAS 32 « Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »** : cet amendement est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et vise à améliorer l'enregistrement d'un certain nombre d'instruments qui ont les caractéristiques d'instruments de capitaux propres, mais qui sont actuellement qualifiés de dettes en IFRS. L'amendement vise deux catégories d'instruments :

- les instruments remboursables au gré du porteur tout au long de leur vie,
- les instruments remboursables uniquement en cas de liquidation.

Compte tenu de la composition de l'endettement et des capitaux propres de Nexans, cet amendement n'aura aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

- **IAS 23 « Coûts d'emprunt » (Amendement)** : la version révisée de la norme IAS 23 publiée le 29 mars 2007 et applicable de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, requiert la capitalisation au sein de l'actif des coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production des actifs éligibles. La comptabilisation en charges de ces coûts d'emprunt n'est plus autorisée.

Cet amendement sera appliqué de façon prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 par le Groupe. Compte tenu d'un cycle de production relativement peu capitalistique, le Groupe estime que cet amendement n'aura pas un impact significatif sur ses comptes. L'incidence de cet amendement sur les contrats de construction sera également négligeable compte tenu des procédures en place au sein de Nexans qui limitent à des montants généralement non significatifs, les travaux en cours non avancés à date de clôture.

- **IFRS 3 Révisée « Regroupement d'entreprises (phase 2) » et IAS 27 Révisée « États financiers consolidés et individuels »**. Ces nouvelles normes applicables de façon obligatoire aux exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 introduisent des changements significatifs quant au traitement des regroupements d'entreprises et des méthodes de consolidation.

L'application de ces deux nouvelles normes ne devrait pas être anticipée par le Groupe en 2009. Compte tenu de la politique de croissance externe du Groupe, elles pourraient conduire au cas par cas à des impacts relativement significatifs notamment quant au traitement comptable des frais relatifs aux acquisitions (qui ne pourront plus être capitalisés), des clauses d'ajustement de prix (à valoriser immédiatement, tout écart ultérieur devant être constaté en résultat) ou dans des situations de prises de contrôle ou de cessions partielles.

- **Amendement IAS 39** « Eléments éligibles à une opération de couverture » : cet amendement applicable aux exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 introduit deux changements significatifs. Il interdit en premier lieu d'inclure la valeur temps d'une option dans la composante risque couverte, lors d'une couverture effectuée par achat d'option. Il interdit également de couvrir la composante inflation d'un instrument de dette à taux fixe.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de cet amendement sur ses comptes.

- **Amendements IFRS 1/IAS 27** « Coût d'une participation dans une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les états financiers individuels » : cet amendement, applicable aux exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, ne concerne que les entités adoptant les IFRS dans leurs comptes individuels et n'est donc pas applicable aux comptes consolidés du Groupe.

- **Amendement IFRS 2** « Conditions d'acquisition des droits et annulations » : ces amendements à la norme IFRS 2, « Paiements fondés sur des actions » applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, clarifient la définition des conditions d'acquisition des droits, en les limitant aux seules conditions de services et de performance. En conséquence, les conditions autres que les conditions d'acquisition des droits, telles que les clauses de non-concurrence, doivent être prises en compte dans l'évaluation, à la date d'attribution, de la juste valeur de l'instrument de capitaux propres octroyé.

Ces amendements précisent également que toutes les annulations, qu'elles soient à l'initiative de l'entité ou de toute autre partie, doivent faire l'objet d'un traitement comptable identique, c'est-à-dire une accélération de l'acquisition des droits.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de ces amendements sur ses états financiers.

- **IFRIC 13** « Programmes de fidélisation clients » : cette interprétation entrera en vigueur dans l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (applicable selon les dispositions de l'IASB à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008). Elle n'aura pas d'incidence sur le Groupe, compte tenu de la nature industrielle de ses activités.

- **IFRIC 15** « Contrats pour la construction de biens immobiliers » : cette interprétation entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle n'aura pas d'incidence sur le Groupe, compte tenu de la nature industrielle de ses activités.

- **IFRIC 17** « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » (dividendes en nature). Cette interprétation, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, précise les modalités d'évaluation des dividendes à payer sous la forme d'actifs non monétaires. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence sur ses comptes de cette nouvelle interprétation.

### Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction, l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses.

Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes et portent sur les éléments suivants :

- valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill (cf. **Note 1.k**, **Note 1.n** et **Note 7**) ;

- actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (cf. **Note 1.v** et **Note 9**) ;
- marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (cf. **Note 1.g** et **Note 16**) ;
- évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (cf. **Note 1.t** et **Note 22**) ;
- provisions et passifs éventuels (cf. **Note 1.u**, **Note 23** et **Note 31**) ;
- valorisation des instruments dérivés (cf. **Note 1.bb** et **Note 27**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements significatifs exercés par la Direction du Groupe pour appliquer les méthodes comptables portent principalement sur la qualification des instruments dérivés en tant que couverture de flux de trésorerie (cf. **Note 1.bb** et **Note 27**).

## **b. Méthodes de consolidation**

Les états financiers incluent les états financiers de la société Nexans et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister. Le Groupe ne dispose actuellement pas de coentreprise, au sens de la norme IAS 31, dans son périmètre d'activité.

**Les filiales** (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

**La mise en équivalence** s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais qui n'est ni une filiale ni une coentreprise du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle ; elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %. Les titres mis en équivalence (y compris le montant des goodwill y afférents) sont inscrits au bilan initialement à leur coût et sont ultérieurement augmentés ou diminués, le cas échéant, de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminuée des pertes de valeurs. Le compte de résultat consolidé comprend la quote-part de résultat de la période.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IAS 27, 28 et 31. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 32**.

Tous les soldes et transactions intragroupes, y compris les résultats internes correspondant, sont éliminés en consolidation. Les pertes intragroupes peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (cf. **Note 1.n**).

## **c. Conversion des états financiers établis en devises étrangères**

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence :

- Les bilans des activités étrangères du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture.

- Le compte de résultat de ces activités étrangères est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Différences de conversion » (cf. **Note 1.q**).

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Lors de la sortie d'une activité étrangère, le montant cumulé des écarts de change constatés postérieurement à la première adoption des IFRS figurant au poste « Différences de conversion » et relatifs à cette activité, est comptabilisé dans le compte de résultat. En cas de cession partielle, le Groupe calcule le montant des différences de conversion à comptabiliser en résultat selon la méthode directe. Cette méthode conduit à convertir les états financiers des filiales, ou participations étrangères, directement dans la monnaie fonctionnelle de la Holding de tête du Groupe.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

#### **d. Conversion des transactions libellées en devises**

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21. Auquel cas, les écarts de conversion sont directement inscrits en capitaux propres au sein des différences de conversion (cf. **Note 1.q**).

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.bb**.

#### **e. Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Lors de la première consolidation d'une filiale, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3. Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle comme la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition (cf. **Note 1.k**).

Le coût du regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date de l'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

#### **f. Présentation des états financiers IFRS**

En application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le bilan consolidé est présenté en distinguant les éléments courants et non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant. Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont systématiquement considérés comme non courants.

Les éléments d'actifs et de passifs, les produits et charges au compte de résultat et les entrées et sorties de trésorerie au tableau des flux de trésorerie, ne sont pas compensés, sauf quand des normes le prévoient.

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction (et non par nature de charges). Le montant total des frais de personnel figure en **Note 4**. Les dotations aux amortissements des immobilisations, étant presque exclusivement liées aux activités de production, sont incluses dans la rubrique « coût des ventes ».

Le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » a été créé au compte de résultat, dans le cadre de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour enregistrer les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur les marchés organisés, LME en particulier) qui ne sont pas qualifiés de couvertures de flux de trésorerie au regard du référentiel IFRS (cf. **Note 1.bb**).

Le tableau des flux de trésorerie est présenté en retenant l'approche indirecte pour la présentation des composantes des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Cette approche consiste à ajuster le résultat consolidé part du Groupe, des éléments de charges et de produits sans effet sur la trésorerie et de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

L'état de variation des capitaux propres du Groupe reprend également les informations sur (a) les montants des transactions avec des porteurs de capitaux propres agissant en cette qualité, (b) le solde des résultats non distribués et (c) le rapprochement entre la valeur comptable en début et en fin de période de chaque catégorie de capital apporté et de chaque réserve.

Les méthodes de présentation sont conservées d'une année sur l'autre.

## g. Chiffres d'affaires

### Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

### Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients.

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2006, 2007 et 2008).

### Contrats de construction

Selon la norme IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, sur base de critères physiques :

- Pour les phases de production, cet avancement physique est estimé, selon la typologie des contrats, soit à partir d'un ratio entre le nombre d'heures encourues par rapport au nombre d'heures totales budgétées, soit sur la base de la quantité de tourets fabriqués et testés par rapport à la quantité totale de tourets à produire.
- Pour les phases d'installation, l'avancement physique est généralement basé sur l'examen, en accord avec le client, des travaux exécutés au regard de jalons techniques bien identifiés (transport, mètres linéaires de câbles enterrés, connexion au réseau, etc.).

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coûts des ventes. Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production et n'incorporent ni frais administratifs et commerciaux, ni frais financiers. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en « Montant dû par les clients sur contrats de construction » (à l'actif) et si le solde est négatif en « Montant dû aux clients sur contrats de construction » (au passif).

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Ils sont incorporés au solde des « Montant dû par les clients sur contrats de construction » et « Montant dû aux clients sur contrats de construction » au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

## **h. Marge opérationnelle**

La marge opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (cf. **Note 1.j**). Les paiements en actions (cf. **Note 1.s**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (cf. **Note 1.t**) et la participation ou intéressement des salariés, font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La marge opérationnelle s'apprécie avant effet de la revalorisation du stock-outil, à son coût unitaire moyen pondéré (voir ci-dessous), variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux, frais de restructurations, résultat sur cessions d'actifs, dépréciations d'immobilisations corporelles ou de goodwill résultant de tests de pertes de valeur, résultat financier, impôts, quote-part dans les résultats des sociétés associées et résultat net des activités abandonnées.

## **i. Effet stock-outil**

Cet effet correspond à la variation au cours d'un exercice de la valeur du stock-outil, déterminée sur la base de son coût unitaire moyen pondéré à chacune des dates d'arrêté. Cet effet, résultant des principes opérationnels décrits en **Note 26.d**, est exclu de la marge opérationnelle, conformément au modèle économique du Groupe.

Cette ligne intègre également le cas échéant, les provisions pour dépréciation attachées au stock-outil (cf. **Note 1.o**).

## **j. Dépenses de recherche et développement**

Les dépenses encourues durant la phase de recherche sont constatées immédiatement en charges.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent strictement aux critères d'activation suivants :

- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Nexans a l'intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet ;
- il existe un marché potentiel (donnant une assurance suffisante en termes de volume et de prix) pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- les coûts qui s'y rapportent peuvent être évalués de façon fiable.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés, et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié.

Par ailleurs, les frais recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « Montant dû par les clients sur contrats de construction » et « Montant dû aux clients sur contrats de construction ».

### **k. Goodwill**

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, ces tests s'effectuent au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies au niveau du Groupe, en comparant leur valeur recouvrable à la valeur de leurs capitaux employés comptables (actifs immobilisés et besoin en fond de roulement). Le maillage des UGT goodwill est défini à partir des entités légales, en intégrant certains regroupements plus transverses par zone géographique ou sous segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants.

Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la **Note 1.n**. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte

de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, sur la ligne « dépréciations d'actifs nettes ». Cette perte de valeur est affectée d'abord au goodwill puis, pour le solde, au prorata des valeurs comptables des autres actifs immobilisés de l'UGT. Les pertes de valeur des goodwill, y compris celles constatées dans le cadre d'un arrêté intermédiaire en application d'IFRIC 10, ne sont pas réversibles.

Après vérification du processus d'identification des actifs et des passifs acquis et de leur évaluation, les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement constatés en résultat.

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable d'acquisitions d'intérêts minoritaires, et dans l'attente de l'application de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode selon laquelle toute acquisition complémentaire d'une participation dans une entreprise déjà contrôlée se traduit par la constatation d'un goodwill pour l'écart entre le prix payé et le montant de la quote-part d'intérêt minoritaire acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis.

### **l. Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires**

En application de la norme IAS 32, les engagements d'achat de titres (*put*) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. La contrepartie de ces passifs financiers, outre la décomptabilisation des intérêts minoritaires correspondants, n'est pas clairement précisée par les normes. Le Groupe a donc opté, en conformité avec une position prise par le CESR, pour la comptabilisation en goodwill de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires décomptabilisés des capitaux propres.

Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, sans effet sur le résultat de la période, traduit le mieux la réalité de la transaction dans la mesure

où il correspond à celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir, ou dans le cadre de la mise en œuvre de la norme IFRS 3 révisée.

### **m. Immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- Aux marques ou relations clientèles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie infinie. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre dix et vingt-cinq ans).
- Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (généralement de trois ans).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

#### **Constructions et matériels industriels :**

- bâtiments industriels	20 ans
- ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
- installations techniques et matériels industriels :	
- composants de mécanique lourde	30 ans
- composants de mécanique moyenne	20 ans
- composants de mécanique légère	10 ans
- composants électriques et électroniques	10 ans
- petit outillage	3 ans

#### **Bâtiments administratifs**

**et commerciaux :** 20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Conformément à la norme IAS 36 (cf. **Note 1.n**), lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

Une immobilisation corporelle ou incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif sur la ligne « Plus et moins-values de cessions d'actifs ».

Conformément au traitement de référence de la norme IAS 23, les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. À l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

### **n. Tests de dépréciation des actifs**

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à la date de clôture.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du plan stratégique

du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, cours à terme des métaux non ferreux, etc.).

Dès lors qu'un indice de perte de valeur serait identifié pour une Unité génératrice de trésorerie (UGT) donnée, les tests de valeur des actifs sont mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- UGT Actifs retenues (pour les UGT Goodwill voir **Note 1.k**) : lignes de produits ou agrégation de lignes de produits pour parvenir à un groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. Conformément à l'approche retenue pour les UGT Goodwill, la maille des UGT Actifs peut également tenir compte de l'intégration entre lignes de produits au sein d'une unité juridique, voire d'un pays ou d'un sous segment de métiers (Haute tension par exemple).
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.
- *Business plans* à cinq ans comprenant le budget et le plan stratégique pour les trois premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux derniers exercices.
- Effet de l'évolution du cours des métaux non ferreux sur les flux de trésorerie opérationnels futurs, déterminé sur la base des cours à terme des métaux à cinq ans à date de réalisation des tests de dépréciation et en faisant l'hypothèse du maintien de la politique actuelle de couverture.

- Extrapolation des flux au-delà de cinq ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique et segment métier.

Le Groupe a défini des indices de perte de valeur basés d'une part, sur des données financières d'ordre général (performance opérationnelle sur l'exercice en cours, comparaison par rapport aux budgets, etc.) et d'autre part, sur des indicateurs spécifiques aux métiers ou activités opérationnelles (évolution du cours des métaux, pertes de clients significatifs, etc.). Ces indicateurs de perte de valeur mêlent à la fois des informations internes et externes au Groupe.

Les pertes de valeurs (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Dépréciations d'actifs nettes ».

### **o. Stocks, encours de production industrielle**

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;
- produits finis et produits encours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément au traitement de référence de la norme IAS 23, les stocks ne comprennent pas de coûts d'emprunts, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le stock comprend le stock-outil qui correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Cette partie du stock est globalement stable en volume et se renouvelle constamment. La variation de cette partie du stock est présentée sur une ligne spécifique du compte de résultat (cf. **Note 1.i** ci-dessus) et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêt des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.i**, la dépréciation attachée au stock-outil est comptabilisée sur la ligne « Effet stock-outil » du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la marge opérationnelle.

### **p. Créances clients et autres débiteurs**

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ».

## q. Capitaux propres

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

- les « primes d'émission », correspondant à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de la société mère en sus de la valeur nominale des actions ;
- les « réserves consolidées », comprenant les résultats non distribués de la société mère et la part du Groupe dans les résultats cumulés des sociétés intégrées globalement ou mises en équivalence depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- les « réserves de variation de juste valeur et autres », qui incluent principalement les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs (cf. **Note 1.bb**) d'une part, et des actifs financiers disponibles à la vente (cf. **Note 1.x**), d'autre part ;
- les « différences de conversion », rubrique utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères (à compter de la date de première application des IFRS, le 1<sup>er</sup> janvier 2004) (cf. **Note 1.c**). Cette rubrique inclut également les écarts de conversion liés à des dettes ou créances qualifiées d'investissement net dans une filiale ou participation étrangère au sens de la norme IAS 21 (cf. **Note 1.d**) ainsi que les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (cf. **Note 1.bb**) ;
- Les intérêts minoritaires ;

La notion de capital investi au sens de la norme IAS 1 est équivalente pour le Groupe à cette définition des capitaux propres. Le Groupe veille principalement à respecter un équilibre entre ses capitaux propres et la dette nette qui, sans être quantifié, autorise un respect confortable de nos covenants bancaires (cf. **Note 24.f**) ainsi que des marges de manœuvre dès lors que le Groupe souhaiterait lever de nouveaux financements, notamment dans le cadre d'acquisitions.

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à un dégagement de pertes et gains que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill, selon les indications fournies en **Note 1.k**.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de Nexans sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires de Nexans.

## r. Actions propres

Le coût d'acquisition des actions propres est déduit des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## s. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans SA.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise principalement pour les valoriser le modèle mathématique *Black & Scholes*. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution n'ont aucune incidence sur les montants comptabilisés.

La valeur des options est notamment fonction des données de marché à la date d'attribution (cours et volatilité de l'action, taux d'intérêt sans risque, dividendes attendus) et de leur durée de vie attendue, hypothèse déterminée par le Groupe en prenant en

compte divers paramètres dont l'indisponibilité fiscale. La valeur des options acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de Bourse. Ils sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'inaccessibilité, les titres devant être conservés pour une période de cinq ans.

### **t. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel**

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés (*projected unit credit method*), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture ;
- les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations ;

- les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles, apparus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat, en application de la méthode du « corridor » : leur fraction excédant 10 % du maximum entre le montant des engagements d'une part et la juste valeur des actifs d'autre part est amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime ;

- lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le montant net total (i) des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisés et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Conformément aux dispositions du paragraphe 58A de la norme IAS 19, le Groupe veille par ailleurs à ce que l'application de ces principes ne se traduise pas par la comptabilisation d'un profit résultant uniquement d'une perte actuarielle ou de coûts des services passés au cours de la période, ou par la comptabilisation d'une perte résultant uniquement d'un profit actuariel au cours de la période.

- Le groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

La composante financière de la charge annuelle de retraite (charge d'intérêt sur l'obligation, nette du rendement attendu des actifs de couverture) est présentée dans le résultat financier (cf. **Note 5**).

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant l'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être différés, et sont comptabilisées au poste « Autres avantages à long terme consentis aux salariés ».

## u. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée, avant la date de clôture, par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir, et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration.

## v. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill, dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le

bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location le cas échéant).

Les actifs d'impôt différés ne sont maintenus au bilan que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations.

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de l'exercice. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

## w. Actifs détenus en vue de la vente

### Présentation au bilan

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

## Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure de l'entité s'il :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure de l'entité il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôt résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs y afférents est reclassé dans les postes du bilan consolidé.

## x. Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Après l'inscription initiale au bilan, la méthode d'évaluation et le mode de comptabilisation dépendent du classement de l'actif financier :

- les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat ;
- les autres placements, essentiellement constitués de titres de participation, sont classés en actifs financiers disponibles à la vente. À chaque arrêt, la juste valeur des titres cotés sur un marché financier organisé est déterminée par référence aux prix de marché publiés. Les variations de juste valeur

sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « Réserves de variations de juste valeur et autres » (cf. **Note 1.q**) sur une ligne distincte et sont reprises en résultat lors de la cession de l'actif. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique ;

- les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti, au taux d'intérêt effectif.

Pour les deux dernières catégories, en cas d'indication objective d'une perte de valeur de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est constatée par résultat. Cette dépréciation est irréversible dans le cas des instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et des titres de participation non cotés, comptabilisés au coût.

## y. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ;
- les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité.

## z. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au bilan, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminuée du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

### **aa. Instruments hybrides – OCÉANE**

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCÉANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires, mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans un compte de réserves des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

### **bb. Instruments dérivés**

#### **Couverture du risque de change**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achat et de vente à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

#### **- Couverture de flux de trésorerie**

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes), mais non encore facturées, et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou *Cash Flow Hedge*), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- la part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « réserves de variation de juste valeur et autres » (cf. **Note 1.q**). Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (par exemple lorsque la vente prévue est facturée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales ;
- la part « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est comptabilisée en résultat financier.

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

#### **- Couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère**

Lorsque ces opérations couvrent un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (risque de volatilité entre la monnaie fonctionnelle de la filiale ou participation étrangère et la monnaie fonctionnelle de sa mère directe ou indirecte), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- la part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « différences de conversion » (cf. **Note 1.q**). Les profits ou pertes sur l'instrument de couverture, préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de

résultat de la période au cours de laquelle la filiale ou participation étrangère est cédée, ou à hauteur de la quote-part cédée pour les cessions partielles n'entraînant pas de déconsolidation. Ces profits ou pertes sont comptabilisés sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

- la part inefficace de la perte ou du gain latent ou réalisé est comptabilisée en résultat financier.

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture. Ces instruments dérivés ne sont pas nécessairement localisés dans l'entité qui détient directement la filiale ou participation étrangère.

#### - Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques, mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

#### Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les contrats d'achat de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achat et vente à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et aluminium). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ de la norme IAS 39.

#### - Couverture de flux de trésorerie

La volatilité accrue des cours des métaux non ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achat de cathodes de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement similaire à celui des instruments de change exposé ci-dessus :

- la part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « réserves de variation de juste valeur et autres » (cf. **Note 1.q**). Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés à la marge opérationnelle de la période au cours de laquelle l'élément couvert (i.e. l'achat de cathodes de cuivre pour l'essentiel) affecte le résultat ;
- la part « inefficace » est comptabilisée sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

Le périmètre des entités du Groupe éligible à la comptabilité de couverture a été étendu sur l'exercice 2008 et couvre désormais l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

#### - Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

## Note 2 | Principaux événements

### cc. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre :

- le résultat net part du Groupe retraité du coût financier lié aux emprunts convertibles ;
- le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Nexans (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres. Ce nombre tient notamment compte de l'effet de dilution généré par les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que la conversion des obligations convertibles.

Pour les options de souscription et d'achat d'actions, le nombre moyen pondéré dilué d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions retenues pour le calcul du résultat net dilué.

## 2.

### a. Acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco

Conformément à l'accord définitif intervenu le 21 février 2008, Nexans a acquis au 30 septembre 2008 la totalité des activités Câbles du Groupe Madeco, leader de ce secteur en Amérique du Sud. Par cette acquisition, Nexans acquiert une présence de premier rang dans les câbles d'énergie dans une zone en forte croissance.

L'acquisition a été financée par :

- L'émission de 2,5 millions d'actions nouvelles Nexans au profit de Madeco, qui s'est engagé à ne pas céder ses actions jusqu'au 30 septembre 2009 (sauf reclassements intragroupe) ; Madeco s'est par ailleurs engagé en complément à ne pas céder plus de 50 % de ses actions jusqu'au 31 mars 2010 (sauf reclassements intragroupe).
- Le règlement d'un montant total, hors frais relatifs à l'acquisition, de 393 millions USD dollars (montant soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008), pour partie en espèces et pour partie par reprise de dette existante.

Suite à l'émission de ces 2,5 millions d'actions, le Groupe Madeco détient environ 9 % du capital de Nexans. Conformément à la 8<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires de Nexans en date du 10 avril 2008, la nomination de M. Guillermo Luksic, Président de Madeco, en tant qu'administrateur de Nexans a pris effet au 30 septembre, pour une durée de quatre ans.

Cette acquisition conduit à constater un goodwill dans les comptes consolidés du Groupe Nexans au 31 décembre 2008 de 163 millions d'euros avant allocation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables (se référer à la **Note 11**). Cette allocation sera réalisée courant 2009. Des comptes 2008 pro forma seront présentés avec les états financiers 2009 du Groupe.

La contribution des activités Câbles de Madeco aux comptes consolidés 2008 du Groupe Nexans (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008) correspond à un chiffre d'affaires courant de 132 millions d'euros et à une marge opérationnelle de 7,2 millions d'euros. Ces chiffres ne tiennent pas compte des incidences relatives à l'allocation à venir du goodwill.

Sur une base de douze mois, en considérant les activités câbles de Madeco acquises au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la contribution au chiffre d'affaires courant et au résultat opérationnel de ce sous-groupe peuvent être estimés à respectivement 753 millions d'euros et 32 millions d'euros.

## **b. Accord de coopération avec SEI dans les câbles à fibre optique**

Nexans et Sumitomo Electric Industries Ltd. (SEI), ont annoncé le 5 décembre 2008 avoir trouvé un accord afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe. Cet accord concerne plus spécifiquement le déploiement des réseaux en fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH : *Fiber To The Home*) et plus généralement l'ensemble des applications FTTx.

Dans ce cadre, SEI et Nexans ont conclu un accord de joint venture le 4 décembre 2008 au titre duquel SEI détiendra 40 % du capital d'Opticable, une société du Groupe Nexans basée en Belgique, dont l'activité est dédiée à la conception, la fabrication et la commercialisation de câbles à fibre optique pour réseaux terrestres. Opticable a contribué sur l'exercice 2008 au chiffre d'affaires courant et à la marge opérationnelle consolidés du Groupe à hauteur de respectivement 7,4 millions d'euros et 3,7 millions d'euros.

La Commission européenne a rendu, le 16 janvier 2009, une décision d'autorisation de l'opération au regard du contrôle des concentrations. La réalisation définitive de l'opération est intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle SEI est devenu actionnaire à 40 % d'Opticable pour une somme de 9,8 millions d'euros, les 60 % restant demeurant détenus par le groupe Nexans. La plus-value dégagée ne sera pas matérielle à l'échelle du Groupe. Opticable restera consolidée par intégration globale dans les comptes de Nexans en 2009.

## **c. Autres évolutions de périmètre**

Les principales autres modifications intervenues sur le périmètre de consolidation du Groupe au cours de l'exercice 2008 sont les suivantes :

- Nexans a réalisé le 1<sup>er</sup> Août 2008 l'acquisition de 100 % de la société italienne Intercond, l'un des leaders européens dans le domaine des câbles spéciaux, principalement dédiés aux équipements industriels y compris activités sous-marines.

Par cette acquisition, Nexans renforce sa position de leader dans le domaine, en forte croissance, des câbles pour les applications industrielles. L'acquisition a été réalisée pour une valeur d'entreprise de 87 millions d'euros et dégage un goodwill avant allocation aux actifs et passifs identifiables d'un montant de 56 millions d'euros (cf. **Note 11**). Cette allocation sera réalisée sur le premier semestre 2009. Des comptes 2008 pro forma seront présentés avec les états financiers 2009 du Groupe.

La contribution d'Intercond aux comptes consolidés 2008 du Groupe (à compter du 1<sup>er</sup> Août 2008) correspond à un chiffre d'affaires courant de 19 millions d'euros et à une marge opérationnelle de 2,9 millions d'euros. Ces chiffres ne tiennent pas compte des incidences relatives à l'allocation à venir du goodwill.

Sur une base de douze mois, en considérant qu'Intercond a été acquise au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la contribution au chiffre d'affaires courant et au résultat opérationnel de ce sous-groupe peuvent être estimés respectivement à 57 millions d'euros et 12,5 millions d'euros.

- Le Groupe avait annoncé dans le cadre de la publication de ses comptes au 31 décembre 2007 avoir engagé des négociations avec un tiers en vue de la cession de l'activité « Câbles d'infrastructure télécom cuivre » en Espagne. Cette cession a été finalisée fin mai 2008 avec le Groupe anglais B3 Cable Solutions, l'un des principaux fabricants européens de câbles cuivre, pour une valeur d'entreprise de 19,5 millions d'euros.

En 2007, cette activité a réalisé un chiffre d'affaires contributif courant de 61 millions d'euros (29 millions d'euros à fin mai 2008). Cette cession n'a pas eu d'impact significatif sur la marge opérationnelle 2008 du Groupe et a conduit à dégager une moins-value de 5,8 millions d'euros, avant prise en compte des coûts directement liés à la cession, comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

Par ailleurs, nous vous rappelons ci-dessous les principales variations de périmètre intervenues au cours des exercices 2007 et 2006 :

- Nexans a acquis au 30 novembre 2007, 70 % des titres de la société Multinational Trade (distributeur de matériel électrique espagnol) pour un montant de 7,4 millions d'euros. Nexans a par ailleurs conclu un *put/call* croisé exerçable au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sur les 30 % résiduels du capital. Multinational Trade a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 32 millions d'euros sur 2007 (novembre 2006 à novembre 2007) avec pour principal fournisseur Nexans (environ 70 % des achats).

Les effets de cette acquisition sur le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle et le résultat net consolidé de l'exercice 2007 n'étant pas significatifs, Multinational Trade n'a été consolidé qu'à compter du 31 décembre 2007. Le goodwill définitif comptabilisé sur cette acquisition, tenant compte du *put* sur minoritaires, s'élève à 6 millions d'euros.

- Le Groupe avait engagé sur l'exercice 2006 des négociations pour la cession de ses activités résiduelles de fils émaillés au Canada et en Chine. En application de la norme IFRS 5, les postes du bilan de ces entités étaient classés au 31 décembre 2006 en actifs détenus en vue de la vente.

La cession du site de Simcoe au Canada, au Groupe américain Superior Essex, a été concrétisée fin avril 2007 pour un montant de 9,8 millions d'euros (hors effet positif lié au recouvrement des postes de BFR opérationnel restés propriété de Nexans) se traduisant par une plus value de 0,2 million d'euros (comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat). Le Groupe a par ailleurs encaissé le BFR pour 7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires courant et la marge opérationnelle réalisés par cette unité opérationnelle sur les quatre premiers mois de l'année 2007 étaient de respectivement 33 millions d'euros et 2 millions d'euros.

La cession de l'entité « Nexans Tianjin Magnet Wires and Cables » en Chine est intervenue en juillet 2007. Le Groupe a dégagé à cette occasion une légère

moins-value de 1,5 million d'euros (comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat) et a réduit sa dette nette de 11,2 millions d'euros. Cette entité a réalisé un chiffre d'affaires courant et une marge opérationnelle de respectivement 19 millions d'euros et 1 million d'euros sur le premier semestre 2007.

- Le Groupe Superior Essex a exercé sur le premier semestre 2007 son option d'achat sur les 40 % résiduels détenus par Nexans dans Essex Nexans, la joint venture créée en 2005 à l'effet de regrouper l'ensemble des activités européennes de fils émaillés de Superior Essex et de Nexans. La cession de cette participation résiduelle de 40 % a été actée le 28 juin 2007 pour un montant de 22,4 millions d'euros conduisant à dégager une plus-value de 0,2 million d'euros (comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat). En outre, Essex Nexans a remboursé à Nexans 11,3 millions d'euros correspondant au financement qui lui avait été consenti.

Conformément aux dispositions contractuelles, et compte tenu du niveau d'EBITDA de l'entité Essex Nexans sur l'exercice 2006, Nexans a par ailleurs perçu sur le premier semestre 2007 un complément de prix de 3 millions d'euros relatif à la cession de ses premiers 60 % dans son activité de fils émaillés. Ce complément de prix a été comptabilisé sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

- Nexans a acquis le 1<sup>er</sup> décembre 2006, 100 % des titres du Groupe australien Olex, leader de l'industrie du câble de l'Asie australe, pour un montant de 515 millions de dollars australiens (environ 310 millions d'euros). Conformément aux termes du contrat d'acquisition, le Groupe Nexans a par ailleurs versé durant l'exercice 2007 un complément de prix de 41 millions de dollars australiens (soit environ 26 millions d'euros) calculé sur la base de l'évolution de l'actif net du sous Groupe Olex.

Les effets de cette acquisition sur le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle et le résultat net consolidé de l'exercice 2006 n'étant pas significatifs, Olex n'a été consolidé qu'à compter du 31 décembre 2006.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, Nexans a finalisé sur le second semestre 2007 l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs acquis, les principales allocations ayant porté sur les immobilisations corporelles (et principalement les machines et équipements) ainsi que sur les immobilisations incorporelles (relations clients et marques). Les comptes au 31 décembre 2006 présentés dans le document de référence 2007 ont été retraités pour prendre en compte cette allocation définitive (cf. **Note 11** du Document de référence 2007).

Sur l'exercice 2007, le Groupe Olex a dégagé un chiffre d'affaires courant et une marge opérationnelle, après prise en compte des retraitements liés à l'allocation à la juste valeur des actifs et passifs acquis, de respectivement 419 millions d'euros et 28 millions d'euros.

- Nexans a créé au Japon, au cours du second semestre 2006, la société Nippon High Voltage Cable Corp. (NVC), dont elle détient 66 %, les 34 % restant étant détenus par Viscas (JV Furukawa Electric Co., Ltd. et Fujikura Ltd), qui a apporté à NVC son usine existante située à Tokyo Bay. NVC est consolidée à compter du 31 décembre 2006 et est dédiée à la production de câbles d'énergie haute tension sous-marins pour le compte exclusif de ses deux actionnaires, sans autre activité commerciale. Cette entité a contribué au chiffre d'affaires courant du Groupe pour 14 millions d'euros sur l'exercice 2007, sa marge opérationnelle étant encore négative à cette date compte tenu de la phase de montée en puissance de la production.
- Nexans a cédé le 1<sup>er</sup> février 2006 ses activités de distribution en Suisse (Electro-Matériel SA) pour une valeur d'entreprise de 206 millions d'euros, générant ainsi une plus-value de 149 millions d'euros. Electro-Matériel SA avait réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 189 millions d'euros, un EBITDA (avant contribution aux frais centraux) de 21,3 millions d'euros et une marge opérationnelle (sur ces mêmes bases) supérieure à 18 millions d'euros. La contribution au chiffre d'affaires courant et à la marge opérationnelle du mois de janvier 2006 d'Electro-Matériel SA avait été respectivement de 16 millions d'euros et 1 million d'euros.

## **d. Autres opérations significatives**

### **- Programmes de rachat d'actions :**

- Le Conseil d'Administration du 30 janvier 2008 a décidé d'un programme de rachat d'actions d'un montant maximum de 70 millions d'euros. 420 777 actions ont été achetées dans ce cadre pour un coût de 29 millions d'euros, intégralement annulées par le Conseil d'Administration du 23 juin 2008.
- Le 22 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de lancer un programme de rachat d'actions pour un montant total maximum de 26 millions d'euros, représentant au plus 257 000 actions. Conformément au descriptif diffusé par la Société le 7 mai 2008, l'objectif de ce programme était l'annulation des titres rachetés. Au 31 décembre 2008, aucune action n'avait été rachetée au titre de ce programme.

### **- Plan d'actionnariat salariés :**

- En 2007, Nexans a annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salariés au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles. La réalisation de cette opération a été décalée au premier trimestre 2008 et s'est traduite par l'émission de 91 525 actions nouvelles le 28 mars 2008.
- La charge totale comptabilisée au titre de ce plan sur l'exercice 2008 n'est pas significative (inférieure à 1 million d'euros). Ce plan était en premier lieu composé d'une formule dite « classique » permettant aux salariés de souscrire des actions Nexans à un prix unitaire comprenant une décote de 20 % par rapport au cours de référence. Ce plan a été comptabilisé, conformément aux recommandations du CNC, en retenant un taux de financement applicable au marché des particuliers de 6,36 %.

Ce plan comprenait également une formule structurée dite « à effet de levier », offrant une garantie du montant investi par les salariés et un multiple de la performance éventuelle du titre.

## Note 3 | Informations par métier et par zone géographique

La charge relative à ce plan a été évaluée en simulant le gain que retirerait un salarié de la revente immédiate sur le marché des différents instruments financiers sous jacents mis en place dans le cadre de cette formule. Les hypothèses retenues dans le cadre de cette évaluation font référence aux conditions applicables au marché des particuliers (avec un taux d'actualisation de 6,36 %). À titre d'information, la comptabilisation en charges de l'ensemble de la décote de 20 % n'aurait grevé la marge opérationnelle du Groupe que d'un complément de 0,3 million d'euros.

### 3.

L'information sectorielle est présentée selon deux axes :

- par métier, axe primaire sur lequel est basée l'information financière utilisée par le Groupe, dans la mesure où les risques et les taux de rentabilité sont affectés principalement par les différences entre les produits offerts ; et
- par zone géographique.

La répartition géographique de l'information sectorielle a été amendée à compter de l'exercice 2008 afin de tenir compte de l'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe, des activités Câbles de Madeco :

- une Zone Amérique du Sud est créée et regroupe les activités Câbles de Madeco, ainsi que celles de Nexans Brésil ;
- la Zone Reste du Monde est renommée « Middle East, Russia and Africa » (MERA) et conserve un périmètre identique, à l'exception de Nexans Brésil désormais classé dans la Zone Amérique du Sud.

Les informations par zone géographique présentées ci-dessous au titre des exercices 2007 et 2006 ont été retraitées de façon homogène.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les secteurs d'activité sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données sectorielles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers. Les données de l'exercice 2006 ont notamment été retraitées pour tenir compte de l'allocation définitive réalisée courant du deuxième semestre 2007, suite à l'acquisition du Groupe Olex (cf. **Note 11** du Document de référence 2007).

La mesure de la performance de chaque secteur est basée sur la marge opérationnelle.

Ces informations s'entendent hors activités abandonnées qui ne sont pas reprises dans la présente note dès lors qu'elles ne présentent pas des flux significatifs au regard du Groupe. Les activités abandonnées font l'objet d'une présentation séparée dans la **Note 8** ci-après.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les métiers suivants :

- « Fils conducteurs », comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés qui ne sont pas en cours de cession ;
- « Énergie <sup>(1)</sup> », constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), des câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie (dont les câbles spéciaux pour application électronique) et des câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment ;
- « Télécom <sup>(1)</sup> », qui regroupe les câbles pour réseaux Télécom privés, les composants de jonction pour câbles de réseaux télécom et les câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux télécom publics ;
- la rubrique « Autres » inclut essentiellement certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe, donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les métiers, ainsi que les éliminations intermétiers sur les flux commerciaux.

(1) Conformément à la nouvelle segmentation du plan stratégique 2006-2009, les câbles sous-marins utilisés pour la commande à distance de véhicules et robots sous-marins et les câbles électroniques ont été respectivement intégrés dans les segments « Infrastructures d'énergie » et « Industrie » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, compte tenu de la similitude des marchés et des clients auxquels ils sont destinés. Ces câbles sont donc regroupés à compter de 2007 sous le métier Énergie et non plus dans le métier Télécom. Les données 2006 présentées dans cette **Note 3** n'ont pas été retraitées. Le chiffre d'affaires de ces deux activités représente 172 millions d'euros (à métaux non ferreux constants) pour l'exercice 2008. Il représentait 213 millions d'euros sur l'exercice 2007 et 160 millions d'euros sur l'exercice 2006.



### a. Informations par métier

	Fils conducteurs	Énergie	Télécom	Autres (ou non alloués)	Éliminations intermétiers*	Total Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>31 décembre 2008</b>						
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	2 084	5 292	594	14	(1 185)	<b>6 799</b>
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	710	3 929	508	14	(385)	<b>4 776</b>
Marge opérationnelle	(3)	402	41	(13)	-	<b>427</b>
Dotation aux amortissements sur immobilisations	(2)	(89)	(13)	(3)	-	<b>(106)</b>
Pertes de valeur	(5)	(15)	(1)	(2)	-	<b>(23)</b>
Reprises de perte de valeur	-	2	-	2	-	<b>4</b>
EBITDA**	(1)	491	54	(11)	-	<b>533</b>
Coûts de restructuration	(2)	(19)	-	(1)	-	<b>(22)</b>
Investissements bruts	6	161	15	10	-	<b>192</b>
Immobilisations corporelles nettes	18	866	100	13	-	<b>997</b>
Total actifs sectoriels***	236	3 226	241	40	-	<b>3 743</b>
Total passifs sectoriels****	149	1 018	83	57	-	<b>1 307</b>
Participations dans les entreprises associées	4	-	-	-	-	<b>4</b>
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(0)	-	-	-	-	<b>(0)</b>
Effectifs (nombre de salariés)	899	19 319	2 183	1 079	-	<b>23 480</b>
<b>31 décembre 2007</b>						
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	2 603	5 270	638	11	(1 110)	<b>7 412</b>
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	845	3 780	529	11	(343)	<b>4 822</b>
Chiffre d'affaire à cours métaux constants et cours de change 2008	826	3 684	509	11	(341)	<b>4 689</b>
Marge opérationnelle	9	365	49	(14)	-	<b>409</b>
Dotation aux amortissements sur immobilisations	(3)	(76)	(13)	(9)	-	<b>(101)</b>
Pertes de valeur	(34)	(21)	(7)	-	-	<b>(63)</b>
Reprises de perte de valeur	-	38	4	-	-	<b>42</b>
EBITDA**	12	441	62	(5)	-	<b>510</b>
Coûts de restructuration	(3)	(8)	-	(2)	-	<b>(14)</b>
Investissements bruts	10	141	14	10	-	<b>174</b>
Immobilisations corporelles nettes	13	759	98	22	-	<b>893</b>
Total actifs sectoriels***	400	3 014	270	56	-	<b>3 740</b>
Total passifs sectoriels****	281	879	85	84	-	<b>1 329</b>
Participations dans les entreprises associées	1	-	-	-	-	<b>1</b>
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Effectifs (nombre de salariés)	779	18 089	2 183	847	-	<b>21 898</b>

	Fils conducteurs	Énergie	Télécom	Autres (ou non alloués)	Éliminations intermétiers*	Total Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>31 décembre 2006*****</b>						
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	3 438	4 298	781	9	(1 038)	7 489
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	1 133	2 983	648	9	(331)	4 442
Chiffre d'affaire à cours métaux constants et cours de change 2007	1 163	3 104	472	9	(375)	4 373
Marge opérationnelle	(4)	233	48	(18)	-	260
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(10)	(62)	(19)	(4)	-	(95)
Pertes de valeur	(54)	(61)	(9)	(4)	-	(128)
Reprises de perte de valeur	-	19	8	-	-	27
EBITDA**	6	296	67	(14)	-	355
Coûts de restructuration	(5)	(19)	(24)	(1)	-	(48)
Investissements bruts	14	137	17	4	-	171
Immobilisations corporelles nettes	23	643	143	20	-	829
Total actifs sectoriels***	662	2 725	399	41	-	3 826
Total passifs sectoriels****	416	732	100	50	-	1 298
Participations dans les entreprises associées	22	-	-	-	-	22
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	3	-	-	-	-	3
Effectifs (nombre de salariés)	1 140	15 952	3 276	782	-	21 150

\* Les éliminations intermétiers proviennent pour l'essentiel de l'activité « Fils conducteurs », située en amont des autres métiers du Groupe.

\*\* Marge opérationnelle avant dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

\*\*\* Les actifs sectoriels incluent les immobilisations incorporelles et corporelles, les stocks, les créances clients, les montants dus par les clients relatifs aux contrats de construction, les montants dus aux clients relatifs aux contrats de construction, les avances et acomptes reçus, les provisions sur affaires et les autres dettes opérationnelles (dont notamment les dettes sociales). Les passifs sectoriels en 2008 incluent des éléments destinées à être cédées pour 1 million d'euros.

\*\*\*\*\* Après prise en compte de l'allocation définitive Olex au 31 décembre 2006. (Note 11 du Document de référence 2007).

## b. Informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France ***	Allemagne	Autres Europe	Amérique du Nord	Asie- Pacifique	MERA*	Amérique du Sud**	Total Groupe
<b>31 décembre 2008</b>								
Chiffre d'affaires à cours métaux courants (avant éliminations interzones)	2 404	907	2 410	1 054	778	483	272	N/A
Chiffre d'affaires à cours métaux courants interzones géographiques	(923)	(78)	(446)	(2)	(29)	(31)	-	N/A
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	1 481	829	1 964	1 052	749	452	272	<b>6 799</b>
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	1 042	623	1 560	560	502	303	186	<b>4 776</b>
Marge opérationnelle	65	43	180	55	42	27	15	<b>427</b>
Investissements bruts	33	15	69	10	28	30	7	<b>192</b>
Immobilisations corporelles nettes	143	118	289	83	137	106	121	<b>997</b>
Total actifs sectoriels****	858	338	1 025	212	520	305	485	<b>3 743</b>
Effectifs (nombre de salariés)	3 917	2 771	7 887	1 803	2 459	2 108	2 535	<b>23 480</b>
<b>31 décembre 2007</b>								
Chiffre d'affaires à cours métaux courants (avant éliminations interzones)	2 871	935	2 390	1 333	886	453	138	N/A
Chiffre d'affaires à cours métaux courants interzones géographiques	(1 032)	(83)	(432)	(1)	(15)	(31)	-	N/A
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	1 839	852	1 958	1 332	871	422	138	<b>7 412</b>
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	1 083	621	1 511	662	571	277	97	<b>4 822</b>
Chiffre d'affaires à cours métaux constants et cours de change 2008	1 083	621	1 483	620	514	271	97	<b>4 689</b>
Marge opérationnelle	61	65	123	78	50	23	8	<b>409</b>
Investissements bruts	35	28	55	10	16	26	3	<b>174</b>
Immobilisations corporelles nettes	146	120	264	90	153	88	33	<b>893</b>
Total actifs sectoriels****	973	386	1 062	307	640	310	62	<b>3 740</b>
Effectifs (nombre de salariés)	3 919	2 862	8 407	1 870	2 269	2 067	504	<b>21 898</b>

(en millions d'euros)	France ***	Allemagne	Autres Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	MERA*	Amérique du Sud**	Total Groupe
<b>31 décembre 2006*****</b>								
Chiffre d'affaires à cours métaux courants (avant éliminations interzones)	3 112	911	2 175	1 745	435	407	112	N/A
Chiffre d'affaires à cours métaux courants interzones géographiques	(937)	(59)	(354)	(2)	(6)	(50)	-	N/A
Chiffre d'affaires à cours métaux courants	2 175	852	1 821	1 743	429	357	112	<b>7 489</b>
Chiffre d'affaires à cours métaux constants	1 037	582	1 402	813	277	246	85	<b>4 442</b>
Chiffre d'affaires à cours métaux constants et cours de change 2007	1 037	582	1 397	769	261	239	87	<b>4 373</b>
Marge opérationnelle	35	33	72	63	19	29	8	<b>260</b>
Investissements bruts	30	18	64	24	6	19	11	<b>171</b>
Immobilisations corporelles nettes	158	105	235	88	153	65	26	<b>829</b>
Total actifs sectoriels****	1 180	404	989	305	616	275	57	<b>3 826</b>
Effectifs (nombre de salariés)	3 858	2 707	7 807	1 960	2 459	1 899	460	<b>21 150</b>

\* La Zone MERA représente un périmètre identique à la zone nommée précédemment « Reste du Monde » à l'exception de Nexans Brésil dont les données sont reportées dans la Zone Amérique du Sud. Les données présentées en 2007 et 2006 ont été retraitées des montants relatifs à Nexans Brésil.

\*\* La Zone Amérique du Sud regroupe les activités Câbles du Groupe Madeco ainsi que celles de Nexans Brésil.

\*\*\* Y compris l'activité Corporate.

\*\*\*\* Les actifs sectoriels incluent les immobilisations incorporelles et corporelles, les stocks, les créances clients, les montants dus par le client sur les contrats de construction, les avances fournisseurs, les autres créances opérationnelles et le goodwill.

\*\*\*\*\* Après prise en compte de l'allocation définitive Olex au 31 décembre 2006. (Note 11 du Document de référence 2007).

### c. Chiffre d'affaires courant par marché géographique

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Autres Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	MERA*	Amérique du Sud**	Total Groupe
<b>2008</b>	812	677	1 982	1 078	918	1 004	329	<b>6 799</b>
2007 Retraitée*	998	762	2 283	1 380	993	863	133	<b>7 412</b>
2006 Retraitée*	987	852	2 512	1 729	512	761	135	<b>7 489</b>

\* La Zone « Reste du Monde » a été renommée MERA à compter de 2008. Elle conserve un périmètre identique à l'exception de Nexans Brésil dont les données sont désormais reportées dans la Zone Amérique du Sud. Les données présentées en 2007 et 2006 ont été retraitées des montants relatifs à Nexans Brésil.

\*\* La Zone Amérique du Sud regroupe les activités Câbles du Groupe Madeco ainsi que Nexans Brésil.

## Note 4 | Frais de personnel, effectifs et droit à la formation

### 4.

		2008	2007	2006
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	951	909	813
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	23 480	21 898	21 150
Droit individuel à la formation*	(en heures)	360 000	280 000	209 085

\* Volume estimé d'heures de formation cumulé au 31 décembre correspondant aux droits acquis par les salariés des sociétés françaises. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit à la formation sont considérées comme des charges de période et ne sont pas provisionnées.

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 5,8 millions d'euros sur 2008 (dont 5,5 millions d'euros relatifs aux plans de stock-options), 5,6 millions d'euros sur 2007, et 3,4 millions d'euros sur 2006. Se référer également à la **Note 21**.

## Note 5 | Autres charges financières

### 5.

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1	1
Provisions	0	0	1
Pertes et gains de change (nets)	(11)	(19)	(18)
Effet de l'actualisation sur engagements sociaux*	(34)	(34)	(33)
Rendement attendu des actifs financiers sur engagements sociaux*	19	19	18
Autres	(6)	(4)	(5)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(31)</b>	<b>(37)</b>	<b>(36)</b>

\*Se reporter à la **Note 22**.

**6.**

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Plus (moins)-values nettes sur cessions d'actifs immobilisés	8	3	1
Plus (moins)-values nettes sur cession de titres*	(4)	1	149
Autres	-	-	1
<b>Plus et moins-values de cession d'actifs</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>151</b>

\* En 2006, cession de la société Electro-Matériel (Suisse) (cf. Note 2)

## Note 6 | Plus et moins-values de cession d'actifs

**7.**

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Pertes de valeur sur immobilisations	(23)	(59)	(109)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	4	42	27
Pertes de valeur sur goodwill	(0)	(4)	(19)
Écarts d'acquisition négatifs constatés en résultat	-	-	2
<b>Dépréciations d'actifs nettes</b>	<b>(19)</b>	<b>(21)</b>	<b>(99)</b>

## Note 7 | Dépréciations d'actifs nettes

### Évolutions majeures

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valeur de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles (se référer aux Notes 1.k et 1.n).

La charge nette de 19 millions d'euros comptabilisée sur l'exercice 2008 porte principalement sur la dépréciation complète des immobilisations corporelles de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) du Vietnam. La réorganisation du périmètre juridique des activités dans ce pays, en lien avec notre partenaire local, s'avère en effet plus complexe qu'initialement anticipée. Le pays connaît par ailleurs une dégradation de ses principaux indicateurs économiques.

Les dépréciations résiduelles reconnues sur l'exercice 2008 portent sur les investissements de maintenance réalisés dans des UGT déjà totalement dépréciées au cours des exercices précédents, essentiellement la métallurgie et les câbles d'énergie en Italie.

Sur l'exercice 2007, les dépréciations d'actifs nettes de 21 millions d'euros couvraient des situations plus contrastées s'inscrivant dans le prolongement des tendances identifiées lors des arrêtés précédents :

- La dépréciation la plus significative portait sur les activités amont du Groupe (fils machine et fils conducteurs) quasiment intégralement dépréciées. Au-delà de l'alourdissement des capitaux employés lié à la hausse du prix des matières premières, cette évolution marquait principalement la décision du Groupe de se recentrer sur ses seuls besoins internes.

Les câbles d'infrastructure en Italie et les câbles pour le bâtiment en Allemagne avaient également été à nouveau fortement dépréciés en 2007, les performances des UGT auxquelles ils se rattachaient ne permettant pas d'estimer des valeurs d'utilité à un niveau suffisant. Une dépréciation avait par ailleurs été prise en compte sur l'unité génératrice de trésorerie « câbles d'infrastructure télécom » en Espagne pour s'aligner sur sa valeur de marché probable, compte tenu du processus de cession en cours (cf. Note 2). Au total, ces dépréciations d'actifs représentaient un montant de 59 millions d'euros.

Une dépréciation complémentaire avait été comptabilisée sur le goodwill de la société Liban Câbles suite à une évolution défavorable du taux d'actualisation s'expliquant par une hausse de la prime de risque suite aux tensions géopolitiques accrues dans ce pays

- À l'inverse, une reprise significative avait été actée sur la Chine, et dans une moindre mesure, sur le Maroc et le Brésil. Ces pays présentaient en effet des perspectives de croissance élevées confortées par une évolution très favorable de leurs marges en 2007. En prenant en compte la reprise significative également constatée sur l'activité câbles d'infrastructures en Allemagne, suite à un repositionnement sur des produits à plus forte valeur ajoutée, ainsi que dans une moindre ampleur, sur la Suisse en raison de la poursuite du redressement des activités, les reprises de pertes de valeur sur l'exercice 2007 totalisaient 42 millions d'euros.

En 2006, les pertes de valeur d'un montant total de 109 millions d'euros portaient déjà principalement sur les activités amont du Groupe (fils machine, fils conducteurs et solde des activités de fils émaillés au Canada et en Chine) dont les capitaux employés avaient été particulièrement affectés par la hausse du prix des matières premières. Étaient également concernés les câbles d'infrastructures d'énergie en Allemagne, en Italie, en Grèce, en Égypte et en Corée du Sud. Ces évolutions avaient également conduit à comptabiliser des pertes de valeur à hauteur de 19 millions d'euros sur les écarts d'acquisition des sociétés Liban Câbles, ICC (Égypte), Nexans Tianjin et Nexans Inc. À l'inverse, le redressement des activités de câbles industriels en Suisse et en Allemagne, de câbles spéciaux pour applications électroniques en France et de câbles pour le bâtiment aux États-Unis, avait permis de constater des reprises de pertes de valeur pour un montant global de 27 millions d'euros.

### Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des *business plans* dans le cadre des tests de pertes de valeur sont présentées ci-dessous. À noter que les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciations ont été réactualisés sur le dernier trimestre 2008 et intègrent la perception à cette date des effets potentiels de la crise sur l'activité du Groupe.

- On note une stabilité des principaux taux d'actualisation, la progression des coûts de financement étant d'une façon générale compensée par un ratio d'endettement plus favorable, réduisant le coût moyen pondéré du capital. L'Amérique du Nord enregistre même une légère diminution de ses taux d'actualisation compte tenu de la baisse des taux long terme sans risque dans la zone.

	Taux d'actualisation (avant impôt) des flux futurs	Taux d'actualisation (après impôt) des flux futurs	Taux de croissance à l'infini
<b>2008</b>			
Europe (Zone euro)	13,5 %	9,0 %	0 % à 2,0 %
États-Unis	11,7 %	8,5 %	2,0 %
Canada	11,7 %	8,5 %	0,5 % à 2,0 %
Australie	12,8 %	10,0 %	3,0 %
Brésil	16,2 %	11,5 %	4,0 %
Chine	12,0 %	11,0 %	4,0 %
Corée	13,3 %	10,0 %	2 % à 4,0 %
Égypte	15,5 %	13,0 %	6,0 %
Turquie	16,5 %	13,0 %	3,0 %
Liban	20,6 %	18,0 %	5,0 %
<b>2007</b>			
Europe (Zone euro)	13,5 %	9,0 %	0,5 % à 2,0 %
États-Unis	12,9 %	9,0 %	2,0 %
Canada	12,9 %	9,0 %	0,5 % à 2,0 %
Australie	12,8 %	10,0 %	3,0 %
Chine	12,0 %	11,0 %	4,0 %
Corée	13,3 %	10,0 %	2 % à 4,0 %
Brésil	16,2 %	11,5 %	4,0 %
Turquie	16,7 %	13,5 %	3,0 %
Liban	20,2 %	18,0 %	5,0 %
<b>2006</b>			
Europe (Zone euro)	10,6 %	8,0 %	2,0 %
Amérique du Nord	11,9 %	9,0 %	2,0 %
Chine	11,9 %	10,0 %	2,0 %
Corée	10,2 %	8,0 %	2,0 %
Égypte	14,4 %	12,0 %	2,0 %
Brésil	15,2 %	11,0 %	2,0 %
Turquie	16,7 %	12,0 %	2,0 %
Liban	17,8 %	15,5 %	2,0 %

L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation, est basée sur les courbes de marché des métaux à cinq ans observées à fin octobre 2008. La valeur terminale retenue est en général équivalente ou proche de la valeur de la dernière prévision de marché disponible. Plus précisément, les prévisions suivantes ont été retenues pour le cuivre et l'aluminium :

Euros/tonne	Cuivre	Aluminium
2009	3 288	1 704
2010	3 357	1 811
2011	3 417	1 903
2012	3 461	1 972
2013	3 489	2 034
Valeur terminale	3 489	2 034

Par rapport aux hypothèses retenues en 2007, on note une forte diminution du prix du cuivre à court terme en lien avec l'évolution constatée sur les marchés. Les cours à long terme, les plus sensibles dans le modèle de valorisation car intervenant sur la valeur terminale, restent par contre plus stables. Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous un rappel des hypothèses utilisées lors de la campagne *Impairment 2007*.

Euros/tonne	Cuivre	Aluminium
2008	5 367	1 798
2009	5 042	1 817
2010	4 673	1 797
2011	4 313	1 756
2012	3 963	1 713
Valeur terminale	3 728	1 627

### UGT goodwill majeures

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui portent des immobilisations incorporelles non amortissables ou/et un goodwill significatif au regard du Groupe au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- L'Australie qui porte 13 millions d'euros d'immobilisations incorporelles non amortissables et 111 millions d'euros de goodwill. La valeur recouvrable de cette UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité conformément à la méthodologie présentée en **Note 1.n**, en retenant notamment les dernières prévisions à moyen terme (2009-2011) approuvées par le management du Groupe. Les autres hypothèses clés utilisées pour ces projections sont présentées ci-avant.

- Le sous-groupe Madeco qui représente une UGT goodwill unique, incluant la filiale du Groupe Nexans présente au Brésil. Cette UGT porte un goodwill avant toute allocation (**Note 2.a**) de 163 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ce sous-groupe a été acquis au 30 septembre 2008 sur base d'un *business plan* que Nexans a repris à l'identique dans son budget 2009 et son plan stratégique 2009-2011 considérant qu'il restait la meilleure estimation des flux de trésorerie attendus. Aucune dépréciation n'est donc requise au 31 décembre 2008 d'autant que la baisse du cours de l'action Nexans sur le troisième trimestre 2008 a réduit de façon significative le prix d'acquisition comptable.

- Le sous-groupe Intercond qui porte un goodwill avant toute allocation (cf. **Note 2.c**) de 56 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ce sous-groupe a été acquis au 1<sup>er</sup> Août 2008 sur base d'un *business plan* que Nexans a repris à l'identique dans son budget 2009 et son plan stratégique 2009-2011 considérant qu'il restait la meilleure estimation des flux de trésorerie attendus. Cette entité est présente sur des produits à forte valeur ajoutée pour l'industrie dont une part significative à l'export. Aucune dépréciation n'est requise au 31 décembre 2008.

### Analyses de sensibilité

Les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe ainsi que sur les principales hypothèses présentées ci-avant.

Une augmentation généralisée des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus, sur l'ensemble des UGT sensibles testées lors de la campagne *Impairment* 2008, conduirait à une augmentation non significative de la charge d'impairment (inférieure à 5 millions d'euros).

Le principal autre facteur de variabilité identifié dans le cadre de nos travaux porte sur l'UGT « Câbles Bâtiment France » particulièrement sensible au niveau des prix de vente, sur un marché historiquement volatile (le scénario probabilisé retenu pour déterminer la valeur d'utilité au 31 décembre 2008 conduit à l'absence de mouvement de dépréciation par rapport à la position arrêtée au 31 décembre 2007) :

- Des prix qui se maintiendraient à compter de 2009 au niveau de ceux constatés en 2008, ou qui afficheraient simplement un léger retrait, conduiraient à reprendre l'ensemble de l'impairment cumulé constaté sur cette Unité génératrice de trésorerie soit 10 millions d'euros.
- À l'inverse, une baisse moyenne des prix en 2009 au-delà de 30 % par rapport à ceux constatés en 2008, amènerait à constater une dépréciation complémentaire sur cette UGT.

## 8.

Au 31 décembre 2007, les groupes d'actifs destinés à la vente incluaient pour l'essentiel :

- Les activités de la branche faisceaux pour lesquelles le Groupe avait initié auprès d'un intermédiaire financier, un processus de consultation visant à les céder. Au 31 décembre 2008, la branche faisceaux n'est plus considérée comme un groupe d'actifs détenu en vue de la vente, les négociations avec les tiers ayant été interrompues suite à l'absence d'accord sur la valeur réalisable de cette activité.

- L'activité « Câbles télécom cuivre » en Espagne, cédée courant du premier semestre 2008 (cf. **Note 2.c**).

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, ces éléments avaient été regroupés à cette date sur les lignes « Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente » et « Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente » du bilan consolidé du Groupe. Ces activités ne répondant pas aux critères de présentation séparée au compte de résultat tels que définis par la norme IFRS 5, leurs flux étaient néanmoins restés inclus ligne à ligne dans le compte de résultat 2007 et 2008 du Groupe, au sein des activités poursuivies.

Au 31 décembre 2006, des négociations avaient été engagées pour la cession des activités résiduelles de fils émaillés au Canada et en Chine (cessions réalisées sur 2007, cf. **Note 2.c**). En application de la norme IFRS 5, les postes du bilan de ces activités avaient été reclassés à cette date sur deux lignes, « Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente » à l'actif, et « Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente » au passif, du bilan consolidé de Nexans. Ces opérations ne répondant pas aux critères de présentation séparée au compte de résultat, tels que définis par la norme IFRS 5, leurs flux étaient restés inclus ligne à ligne dans le compte de résultat 2006 et 2007 du Groupe au sein des activités poursuivies.

## Note 8 | Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

### a. Bilan des actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	47	25
Stocks et encours, nets	-	46	6
Clients et autres actifs	1	57	29
<b>Actifs des activités détenues en vue de la vente</b>	<b>1</b>	<b>150</b>	<b>60</b>
Autres actifs détenus en vue de la vente	-	-	-
<b>Total des actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>1</b>	<b>150</b>	<b>60</b>
Pensions et indemnités de départ à la retraite	-	3	-
Provisions	-	3	-
Dettes financières	-	-	7
Fournisseurs et comptes rattachés	1	37	10
Autres passifs	-	1	5
<b>Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>22</b>

### b. Compte de résultat des activités abandonnées

Le compte de résultat des activités abandonnées sur les exercices 2008, 2007 et 2006 se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires net	-	-	-
Chiffre d'affaires à prix métal constant	-	-	-
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Coûts de restructuration, <i>impairment</i> , variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux, plus et moins-values de cession d'actifs	-	-	(4)
Coût de l'endettement financier net	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
<b>Résultat après impôts des activités cédées ou à vendre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>
Résultat de cession après impôts des activités cédées ou à vendre	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>

### c. Variation de trésorerie des activités abandonnées

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Capacité d'autofinancement (1)	-	-	(5)
Variation nette des actifs et passifs courants (2)	-	-	5
Flux de trésorerie d'investissement (3)	-	-	-
Flux de trésorerie de financement (4)	-	-	-
Impact de la variation du périmètre des activités abandonnées (5)	-	-	(1)
<b>Augmentation/(diminution) de la trésorerie des activités cédées (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>

## 9.

## a. Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Charge d'impôt exigible	(64)	(64)	(58)
Produit/(Charge) net d'impôt différé	14	(19)	10
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(50)</b>	<b>(84)</b>	<b>(48)</b>

Nexans SA est mère d'un groupe fiscal de 13 sociétés en France en 2008. D'autres groupes fiscaux ont été constitués lorsque cela était possible (notamment en Allemagne et en Amérique du Nord).

## b. Taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>135</b>	<b>281</b>	<b>297</b>
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	34,43 %	34,43 %	34,43 %
<b>(Charge)/Produit d'impôt théorique</b>	<b>(46)</b>	<b>(97)</b>	<b>(102)</b>
Incidence des :			
- Différentiels de taux courant des pays étrangers	2	6	3
- Charges non déductibles	(7)	(10)	2
- Non-reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles générés pendant la période	(11)	(13)	(2)
- Utilisation dans l'exercice de reports déficitaires ou autres différences temporelles déductibles n'ayant pas donné lieu précédemment à comptabilisation d'actifs d'impôts différés	4	24	-
- Produits ou charges d'impôts sur déficits reportables et autres différences temporelles déductibles, liés à une variation des écarternements durant la période	(1)	11	-
- Éléments taxés à taux réduit ou nul (dont principalement plus values sur cessions de titres)	3	1	50
- Effet des changements de taux d'impôt	(0)	(6)	-
- Crédits d'impôt	1	-	1
- Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets	5	0	-
<b>(Charge)/Produit d'impôt effectivement constaté</b>	<b>(50)</b>	<b>(84)</b>	<b>(48)</b>
<b>Taux d'impôt effectif (%)</b>	<b>37,09 %</b>	<b>29,84 %</b>	<b>16,31 %</b>

## Note 9 | Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

### c. Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

Au 31 décembre 2008, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global (réserves recyclables), et liés principalement à la juste valeur des instruments dérivés documentés en tant que couverture de flux de trésorerie, s'élèvent à 57 millions d'euros (impôts différés actifs pour l'essentiel) et s'analysent comme suit :

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
<b>Par type de sous-jacent</b>			
Couverture de flux de trésorerie métal	45	3	10
Couverture de flux de trésorerie change	6	(15)	1
Investissement net et couvertures associées	6	-	-
<b>Impôts comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>57</b>	<b>(13)</b>	<b>11</b>

L'impôt différé et courant sur les couvertures de flux de trésorerie est comptabilisé dans la rubrique « Variations de juste valeur et autres ». Les impôts différés et courants liés aux investissements nets et couvertures associées sont présentés au sein des « Différences de conversion ». Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent.

En complément, un impôt différé a été comptabilisé directement en capitaux propres sur la part optionnelle de l'OCÉANE lors de son émission en juillet 2006 pour 10 millions d'euros (cf. **Note 21.f**).

### d. Impôts différés constatés au bilan

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporaires dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2006*	Impact résultat	Effets de change	Regroupements d'entreprises	Changement de taux	Impact capitaux propres	Autres	31/12/2007
Immobilisations corporelles et incorporelles	22	9	-	-	-	-	2	33
Stocks	-	16	-	-	-	-	(40)	(24)
Provisions	(34)	5	-	-	-	-	1	(28)
Autres différences temporelles	27	(34)	1	-	-	(23)	(15)	(44)
Reports déficitaires	320	(43)	-	-	(54)	-	2	225
<b>Impôts différés actifs (bruts) et passifs</b>	<b>335</b>	<b>(47)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>(54)</b>	<b>(23)</b>	<b>(50)</b>	<b>162</b>
Impôts différés actifs non reconnus	(332)	34	-	-	48	-	50	(199)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>3</b>	<b>(13)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>(23)</b>	<b>-</b>	<b>(37)</b>
Dont impôts différés actifs reconnus	97	-	-	-	-	-	-	48
Dont impôts différés passifs	(94)	-	-	-	-	-	-	(85)

\* Après prise en compte de l'allocation définitive sur Olex soit principalement un impôt différé passif de 30 millions d'euros complémentaire sur les immobilisations corporelles et incorporelles.

	31/12/2007	Impact résultat	Effets de change	Regroupements d'entreprises	Changement de taux	Impact capitaux propres	Autres	31/12/2008
<i>(en millions d'euros)</i>								
Immobilisations corporelles et incorporelles	33	5	-	-	-	-	-	38
Stocks	(24)	20	-	-	-	-	-	(4)
Provisions	(28)	4	-	-	-	-	-	(24)
Autres différences temporelles	(44)	(28)	(5)	4	-	70	(4)	(7)
Reports déficitaires	225	21	-	-	-	-	-	246
<b>Impôts différés actifs (bruts) et passifs</b>	<b>162</b>	<b>22</b>	<b>(5)</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>70</b>	<b>(4)</b>	<b>249</b>
Impôts différés actifs non reconnus	(199)	(8)	-	-	-	-	4	(203)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(37)</b>	<b>14</b>	<b>(5)</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>46</b>
Dont impôts différés actifs reconnus	48	-	-	-	-	-	-	91
Dont impôts différés passifs	(85)	-	-	-	-	-	-	(45)

Les « Autres différences temporelles » couvrent notamment les retraitements de consolidation relatifs aux instruments financiers (juste valeur des instruments dérivés, part optionnelle de l'Océane, etc.).

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent respectivement à : 203, 199 et 332 millions d'euros aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006 respectivement. Ces actifs d'impôts différés comprennent pour l'essentiel les déficits fiscaux reportables mentionnés en **Note e)** ci-après.

## e. Défis fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 246 millions d'euros au 31 décembre 2008. Les entités fiscales concernées par ces déficits sont principalement au 31 décembre 2008 :

- les filiales allemandes, à hauteur de 156 millions d'euros (157 et 205 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 2006 respectivement) ;
- les filiales françaises pour 22 millions d'euros (15 et 55 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 2006 respectivement) ;
- les filiales italiennes (hors Intercond) à hauteur de 23 millions d'euros (27 et 36 millions au 31 décembre 2007 et 2006 respectivement).

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés nets reconnu au bilan est déterminé sur la base des *business plans* réactualisés comme indiqué dans la **Note 1.v**. La ventilation des économies potentielles d'impôts par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	2006
Année N+1	29	36	13
Années N+2 à N+4	39	5	32
Année N+5 et suivantes	178	184	275
<b>Total</b>	<b>246</b>	<b>225</b>	<b>320</b>

### f. Différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt lors de son reversement (notamment suite à la suppression de la taxation en France des plus-values sur les cessions de titres à compter de 2007).

## Note 10 | Résultats par action

### 10.

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2008	2007	2006
<b>Résultat net, part du Groupe (en millions d'euros)</b>	<b>82</b>	<b>189</b>	<b>241</b>
Économie de frais financiers (OCÉANE) brut	16	15	11
Économie de frais financiers (OCÉANE) net d'impôt	11	10	7
<b>Résultat net, part du Groupe corrigé (en millions d'euros)</b>	<b>93</b>	<b>199</b>	<b>248</b>
<b>Résultat des activités abandonnées, part du Groupe</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>
Nombre moyen d'actions en circulation	26 059 046	25 553 906	23 529 530
Nombre moyen d'obligations convertibles (OCÉANE)	3 794 037	3 794 037	3 463 868
Nombre moyen d'options de souscription dilutives	354 153	547 659	794 369
Nombre moyen d'actions dilué	30 207 236	29 895 603	27 787 767
<b>Résultat net, part du Groupe des activités poursuivies par action (en euros)</b>			
- résultat de base par action	3,16	7,41	10,44
- résultat dilué par action	3,07	6,67	9,10
<b>Résultat net, part du Groupe des activités abandonnées par action (en euros)</b>			
- résultat de base par action	-	-	(0,19)
- résultat dilué par action	-	-	(0,17)
<b>Résultat net, part du Groupe par action (en euros)</b>			
- résultat de base par action	3,16	7,41	10,25
- résultat dilué par action	3,07	6,67	8,93

## Note 11 | Goodwill

### 11.

	Brut	Pertes de valeur	Valeur au bilan
<b>1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>88</b>	<b>(6)</b>	<b>82</b>
Regroupements d'entreprises	112	-	112
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	(19)	(19)
Effets de change	(5)	2	(3)
Autres mouvements*	2	-	2
<b>31 décembre 2006</b>	<b>197</b>	<b>(23)</b>	<b>174</b>
Regroupements d'entreprises	35	-	35
Cessions	(1)	1	-
Pertes de valeur	-	(4)	(4)
Effets de change	(5)	-	(5)
Autres mouvements*	(10)	2	(8)
<b>31 décembre 2007</b>	<b>216</b>	<b>(24)</b>	<b>192</b>
Regroupements d'entreprises	233	-	233
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Effets de change	(32)	(1)	(33)
Autres mouvements*	8	-	8
<b>31 décembre 2008</b>	<b>425</b>	<b>(25)</b>	<b>400</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en **Notes 1.k, 1.n et 7.**

#### Principales évolutions

Au cours de l'exercice 2008, les nouveaux goodwill constatés correspondent principalement :

- À l'acquisition au 30 septembre 2008 des activités « Câbles » du Groupe Madeco constitué principalement de cinq sociétés opérationnelles (Indelqui en Argentine, Cedsa en Colombie, Ficap au Brésil, Indeco au Pérou et Madeco Câbles au Chili) (cf. **Note 2.a**).

Cette acquisition a été rémunérée en trésorerie pour l'équivalent de 257 millions d'euros, frais d'acquisition compris (montant soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008), et par l'émission de 2,5 millions d'actions nouvelles Nexans SA valorisées à hauteur de 148 millions d'euros. La juste valeur de 59,2 euros par action retenue dans les comptes consolidés pour cette acquisition, correspond à la moyenne entre le cours d'ouverture et de clôture de Nexans SA pour la journée du 30 septembre 2008.

Le prix payé n'inclut aucune clause d'*earn-out*. La prise de contrôle a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2008. Le goodwill comptabilisé sur cette opération s'élevait à un équivalent de 173 millions d'euros à date d'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe selon le détail fourni ci-dessous, avant toute allocation aux actifs, passifs et passifs éventuels acquis. Cette allocation sera effectuée au cours de l'exercice 2009. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008, et compte tenu de la dépréciation des devises locales sur le dernier trimestre 2008, la contre-valeur en euros de ce goodwill est de 163 millions d'euros.

L'impact de cette acquisition sur le bilan consolidé du Groupe se décompose de la façon suivante (flux d'entrée de périmètre):

(en millions d'euros)	Madeco/Acquisition 2008
Coût d'acquisition	405
dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie	257
<b>Coût d'acquisition (A)</b>	<b>405</b>
<b>Actifs</b>	
Immobilisations (y compris financières)	119
Stocks	115
Créances	93
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37
Autres actifs	30
<b>Passifs</b>	
Provisions	13
Dettes financières	49
Autres passifs	96
<b>Actif net acquis (y compris intérêts minoritaires)</b>	<b>236</b>
Part des minoritaires sur l'actif net acquis <sup>(1)</sup>	4
<b>Actif net acquis part du Groupe (B)</b>	<b>232</b>
<b>Goodwill (A) – (B)</b>	<b>173</b>

(1) Conformément aux principes comptables énoncés en **Note 1.e**, les minoritaires du Groupe Madeco sont évalués sur la base du coût historique. Ils correspondent essentiellement aux 4 % d'intérêts détenus par les minoritaires dans Indeco.

Le prix d'acquisition de 405 millions d'euros intègre un engagement ferme d'achat en 2009 des 20 % résiduels de la société Cedsa.

Cette acquisition a un impact inférieur à 25 % sur le chiffre d'affaires consolidé, la marge opérationnelle consolidée et le total du bilan consolidé du Groupe.

- À l'acquisition de 100 % du groupe italien Intercond au 1<sup>er</sup> Août 2008, constitué de trois principales sociétés opérationnelles toutes basées en Italie (Intercond S.p.A, Pessano Cavi S.p.A et Intercond Service S.p.A) (cf. **Note 2.c**).

L'acquisition a été intégralement rémunérée en trésorerie. Le prix payé n'inclut aucune clause d'*earn-out*. La prise de contrôle a été effective au 1<sup>er</sup> août 2008.

Le goodwill comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 est de 56 millions d'euros selon le détail fourni ci-dessous, avant toute allocation aux actifs, passifs et passifs éventuels acquis qui sera effectuée au cours du premier semestre 2009. Suite à l'acquisition, les prêts des anciens actionnaires ont été immédiatement remboursés pour un montant de 30 millions d'euros.

L'impact de cette acquisition sur le bilan consolidé du Groupe est le suivant (flux d'entrée de périmètre):

<i>(en millions d'euros)</i>	Intercond/Acquisition 2008
Coût d'acquisition	52
dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie	52
<b>Coût d'acquisition (A)</b>	<b>52</b>
<b>Actifs</b>	
Immobilisations (y compris financières)	14
Stocks	10
Créances	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2
Autres actifs	(0)
<b>Passifs</b>	
Provisions	2
Dette financière*	37
Autres passifs	12
<b>Actif net acquis (y compris intérêts minoritaires)</b>	<b>(4)</b>
Part des minoritaires sur l'actif net acquis	-
<b>Actif net part du Groupe acquis (B)</b>	<b>(4)</b>
<b>Goodwill (A) – (B)</b>	<b>56</b>

\* Y compris prêts des anciens actionnaires à date d'acquisition.

Cette acquisition a un impact limité sur les comptes du Groupe et dans tous les cas inférieur à 25 % du chiffre d'affaires, de la marge opérationnelle et du total bilan consolidé.

Au cours du premier semestre 2008, le Groupe a cédé son activité Câbles d'infrastructure télécom cuivre en Espagne. Cette cession a été finalisée fin mai 2008 à la société anglaise B3 Cable Solutions, l'un des principaux fabricants européens de câbles cuivre, pour une valeur d'entreprise de 19,5 millions d'euros (cf. **Note 2.c**).

Cette cession a conduit à dégager une moins-value de 5,8 millions d'euros comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

Les impacts de cette cession sur le bilan consolidé du Groupe sont présentés dans le tableau suivant (flux de sortie de périmètre) :

(en millions d'euros)	Télécom Espagne/Cession 2008
Prix de cession	19
dont portion reçue en trésorerie et en équivalents de trésorerie	19
<b>Prix de cession</b>	<b>19</b>
<b>Actifs</b>	
Immobilisations	2
Stocks	9
Créances	29
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0
Autres actifs	
<b>Passifs</b>	
Provisions	1
Dette financière	
Autres passifs	14
<b>Actif net cédé (y compris intérêts minoritaires)</b>	<b>25</b>
Part des minoritaires dans l'actif net cédé	
<b>Actif net cédé part du Groupe</b>	<b>25</b>

Au cours de l'exercice 2007, les nouveaux goodwill constatés correspondaient principalement :

- Au complément de prix d'un équivalent de 26 millions d'euros versé sur l'acquisition du Groupe Olex (cf. **Note 2.c**) et à la finalisation du traitement comptable de cette opération. Cela portait le goodwill après allocation définitive sur cette entité à 131 millions d'euros au 31 décembre 2007.
- À l'acquisition de 70 % de la société Multinational Trade qui a dégagé un goodwill au 31 décembre 2007 de 6 millions d'euros, incluant la prise en compte d'un *put* sur minoritaires de 30 % du capital résiduel (cf. **Notes 1.l** et **2.c**).

Au cours de l'exercice 2006, les nouveaux goodwill constatés correspondaient principalement :

- À l'acquisition le 1<sup>er</sup> décembre 2006 du Groupe australien Olex, leader de l'industrie du câble de l'Asie australe, pour un montant de 310 millions d'euros environ ; le goodwill définitif comptabilisé au 31 décembre 2006 s'élevait à 105 millions d'euros.

## 12.

### a. Évolution des immobilisations incorporelles brutes

## Note 12 | Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute					Total
	Marques	Relations clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
<b>1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	-	-	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>46</b>
Acquisitions	-	-	3	-	3	6
Cessions	-	-	(2)	-	(0)	(2)
Regroupements d'entreprises**	15	77	1	1	0	94
Effet de change	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Autres mouvements*	-	-	3	0	(3)	1
<b>31 décembre 2006</b>	<b>15</b>	<b>77</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>144</b>
Acquisitions	-	-	2	0	1	3
Cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Effet de change	(0)	(2)	(0)	(0)	(0)	(3)
Autres mouvements*	0	2	1	0	(2)	1
<b>31 décembre 2007</b>	<b>15</b>	<b>77</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>143</b>
Acquisitions	-	-	1	-	2	3
Cessions	-	-	(0)	-	-	0
Regroupements d'entreprises	-	-	2	1	-	3
Effet de change	(2)	(13)	(0)	-	0	(15)
Autres mouvements*	-	-	9	-	(2)	7
<b>31 décembre 2008</b>	<b>13</b>	<b>64</b>	<b>48</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>141</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

\*\* Après prise en compte de l'allocation définitive sur Olex (cf. Note 11 du Document de référence 2007).

## b. Évolution des amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
<b>1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	-	-	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>32</b>
Dotations aux amortissements	-	-	4	0	0	4
Reprises sur cessions	-	-	(2)	-	(0)	(2)
Regroupements d'entreprises	-	-	1	-	0	2
Effet de change	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Autres mouvements*	-	-	0	0	(0)	0
<b>31 décembre 2006</b>	-	-	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>35</b>
Dotations aux amortissements	-	4	5	0	0	10
Reprises sur cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Effet de change	-	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Autres mouvements*	-	(0)	(2)	0	0	(2)
<b>31 décembre 2007</b>	-	<b>4</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>42</b>
Dotations aux amortissements	-	4	5	0	1	10
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Effet de change	-	(1)	1	(0)	-	(0)
Autres mouvements*	-	-	4	0	-	4
<b>31 décembre 2008</b>	-	<b>7</b>	<b>41</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>56</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

## 13.

## Note 13 | Immobilisations corporelles

### a. Évolution des immobilisations corporelles brutes

	Valeur brute					Total
	Terrains	Constructions	Instal.tech. Matériel Outillage	Immobilisations en-cours	Autres	
(en millions d'euros)						
<b>1<sup>er</sup> janvier 2006 publié</b>	<b>55</b>	<b>585</b>	<b>1 781</b>	<b>54</b>	<b>208</b>	<b>2 683</b>
Acquisitions	1	11	40	93	21	166
Cessions	(1)	(5)	(53)	-	(11)	(71)
Regroupements d'entreprises**	11	19	90	4	2	126
Effet de change	(1)	(9)	(33)	(2)	(3)	(50)
Autres mouvements*	(0)	4	(30)	(52)	(1)	(79)
<b>31 décembre 2006</b>	<b>64</b>	<b>605</b>	<b>1 794</b>	<b>97</b>	<b>215</b>	<b>2 775</b>
Acquisitions	1	17	50	91	12	172
Cessions	(2)	(4)	(51)	-	(15)	(72)
Regroupements d'entreprises	0	1	5	-	6	12
Effet de change	(2)	(4)	(14)	-	(2)	(22)
Autres mouvements*	1	(11)	18	(103)	(15)	(110)
<b>31 décembre 2007</b>	<b>63</b>	<b>603</b>	<b>1 802</b>	<b>85</b>	<b>200</b>	<b>2 754</b>
Acquisitions	-	9	48	119	13	189
Cessions	-	(9)	(24)	(2)	(9)	(44)
Regroupements d'entreprises	16	29	56	10	4	115
Effet de change	(6)	(22)	(79)	(7)	(11)	(125)
Autres mouvements*	1	33	124	(82)	15	91
<b>31 décembre 2008</b>	<b>74</b>	<b>643</b>	<b>1 927</b>	<b>123</b>	<b>212</b>	<b>2 979</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5) et transferts des encours lors de la mise en service des immobilisations.

\*\* Après prise en compte de l'allocation définitive sur Olex (cf. Note 11. du Document de référence 2007).

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée représentent une part non significative des montants ci-dessus.

## b. Évolution des amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles

	Amortissements et dépréciations				Total
	Terrains	Constructions	Instal.tech. Matériel Outillage	Autres	
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>9</b>	<b>415</b>	<b>1 300</b>	<b>180</b>	<b>1 905</b>
Dotations aux amortissements	0	17	66	8	91
Pertes de valeur**	-	-	106	-	106
Reprises de perte de valeur**	-	-	(23)	-	(23)
Reprises sur cessions	(0)	(4)	(36)	(9)	(49)
Regroupements d'entreprises***	-	3	18	1	21
Effets de change	0	(6)	(24)	(3)	(33)
Autres mouvements*	(0)	(9)	(93)	30	(72)
<b>31 décembre 2006</b>	<b>8</b>	<b>417</b>	<b>1 313</b>	<b>208</b>	<b>1 946</b>
Dotations aux amortissements	0	16	69	7	92
Pertes de valeur**	2	11	44	2	59
Reprises de perte de valeur**	-	(5)	(37)	(0)	(42)
Reprises sur cessions	(0)	(3)	(44)	(15)	(62)
Regroupements d'entreprises	0	0	(3)	1	(2)
Effets de change	(0)	(3)	(7)	(1)	(11)
Autres mouvements*	0	27	(69)	(41)	(83)
<b>31 décembre 2007</b>	<b>10</b>	<b>460</b>	<b>1 266</b>	<b>161</b>	<b>1 896</b>
Dotations aux amortissements	-	16	73	8	97
Pertes de valeur**	-	4	15	3	23
Reprises de perte de valeur**	-	-	(3)	(1)	(4)
Reprises sur cessions	-	(6)	(25)	(4)	(35)
Regroupements d'entreprises	-	-	(8)	(0)	(8)
Effets de change	(0)	(10)	(41)	(5)	(56)
Autres mouvements*	1	7	59	2	69
<b>31 décembre 2008</b>	<b>10</b>	<b>471</b>	<b>1 336</b>	<b>165</b>	<b>1 982</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

\*\* Cf. Note 7.

\*\*\* Après allocation définitive Olex.

## c. Autres informations

Les engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles s'élèvent à 57 millions d'euros au 31 décembre 2008, 39 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 20 millions d'euros au 31 décembre 2006.

## 14.

### a. Valeur d'équivalence

(au 31 décembre, en millions d'euros)	% détention	2008	2007	2006
Essex Nexans	40 %	-	-	22
Autres		4	1	-
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>1</b>	<b>22</b>

Suite à son acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco, Nexans dispose au 31 décembre 2008 de deux nouvelles sociétés mises en équivalence dont l'activité est le travail à façon de fil machine. Ces deux nouvelles entités, « Cobrecon » (au Pérou) et « Colada Continua » (au Chili) sont détenues respectivement à hauteur de 33,33 % et 41 %.

Au 31 décembre 2007, la seule mise en équivalence correspondait à la société Recycables détenue à 36,5 % par le Groupe et basée en France. Cette société accueille depuis 2008 l'activité de recyclage des déchets de fabrication développée en partenariat avec le Groupe Sita.

Les titres Essex Nexans avaient donné lieu à une promesse de cession exerçable à un prix proche de la valeur de mise en équivalence à partir du 21 octobre 2006. Cette cession a été concrétisée sur le premier semestre 2007.

### b. Éléments financiers caractéristiques des entreprises associées

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, le bilan et compte de résultat complet IFRS n'étant pas disponibles.

<b>Bilan résumé</b> (au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006*
Immobilisations incorporelles, fonds de commerce	3	-	-
Immobilisations corporelles	7	-	20
Actifs circulants	14	-	68
Autres	2	-	(4)
<b>Total capitaux employés</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>85</b>
Capitaux propres	14	1	55
Provisions	2	-	-
Dettes financières nettes	-	(1)	30
Dettes d'exploitation	10	-	-
<b>Total financement</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>85</b>

<b>Compte de résultat résumé</b> (en millions d'euros)	2008	2007	2006
Chiffres d'affaires courant	16	-	509
Résultat opérationnel	1	-	14
Résultat net	(1)	-	9

\* Ces éléments incluent les comptes estimés de la société Essex Nexans au 31 décembre 2006 (les comptes définitifs n'étant pas disponibles à la date d'arrêté des comptes de Nexans par le Conseil d'Administration).

## Note 14 | Participations dans les entreprises associées – Informations financières résumées

## Note 15 | Autres actifs financiers (non courants)

### 15.

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
Prêts et créances à long terme	6	6	25
Titres disponibles à la vente	16	18	16
Autres	13	4	9
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>28</b>	<b>50</b>

Les prêts et créances incluaient au 31 décembre 2006, un prêt subordonné à la société Essex Nexans Lacroix & Kress d'un montant de 11,3 millions d'euros, portant intérêt au taux de 8,97 %. Ce prêt avait été accordé en 2005 dans le cadre de la cession de l'activité fils émaillés de Nexans à la société Superior Essex. Il a été remboursé au cours du premier semestre 2007 suite à la cession de la part résiduelle du Groupe dans les activités fils émaillés Europe.

L'échéancier de ces actifs financiers (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées, sans maturité) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2008 :

(au 31 décembre, en millions d'euros)	Valeur au bilan	2008		
		< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	6	-	3	3
Autres	13	-	11	2
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>5</b>

Les mouvements comptabilisés sur les dépréciations des titres disponibles à la vente comptabilisés au coût (cf. **Note 28.a**) sont les suivants :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotation	Cession	Autres	Clôture
<b>2008</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>
2007	9	-	-	-	9
2006	16	-	-	(7)	9

Les « Prêts et créances » ne font pas l'objet de dépréciation et ne présentent pas d'arriéré de paiement au 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.

Les « Autres » actifs financiers à long terme sont dépréciés à hauteur de 4 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ils ne présentent pas d'arriéré de paiement au-delà. Ces actifs financiers ne faisaient pas l'objet de dépréciation et ne comprenaient pas de montants échus au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.

## 16.

Les contrats de construction sont évalués et présentés conformément à la **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés. Ces contrats sont essentiellement rattachés à l'activité « câbles haute tension » du segment métier « Énergie » (cf. **Note 3**).

Les positions présentées au bilan au titre des contrats de construction correspondent (pour chaque contrat pris individuellement) au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées) diminué des facturations intermédiaires. Les soldes positifs sont présentés à l'actif dans les « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et les soldes négatifs au passif dans les « Montants dus aux clients sur les contrats de construction ».

Les éléments détaillés ci-dessous concernent les contrats en cours de réalisation à la clôture de chacun des exercices :

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
<b>Actifs sur contrats de construction</b>	<b>195</b>	<b>163</b>	<b>77</b>
<i>dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »</i>	195	163	77
<b>Dettes sur contrats de construction</b>	<b>111</b>	<b>138</b>	<b>71</b>
<i>dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »</i>	25	128	71
<i>dont solde des avances reçues sur les contrats de construction</i>	86	10	0
<b>Total contrats de construction Actif (Passif), net</b>	<b>84</b>	<b>25</b>	<b>6</b>

Les avances nettes reçues des clients sur contrats de construction correspondent à des travaux non encore exécutés à date d'arrêté.

Le solde actif net des contrats de constructions au 31 décembre 2008 hors avances reçues, peut être décomposé de la manière suivante (historique cumulé des flux constatés pour les contrats de construction en cours de réalisation durant l'exercice) :

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008
Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées)	1 515
Facturations intermédiaires	1 345
<b>Solde net hors avances reçues</b>	<b>170</b>
<i>dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »</i>	195
<i>dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »</i>	(25)

Le chiffre d'affaires courant reconnu au titre des contrats de construction au 31 décembre 2008 s'élève à 759 millions d'euros.

Le seul passif éventuel significatif relatif aux contrats de construction au 31 décembre 2008 est lié à un contrat de fourniture et d'installation de câbles haute tension au Moyen-Orient (cf. **Note 31**).

Les montants de retenue sur les demandes de paiement émises s'élèvent à 27 millions d'euros au 31 décembre 2008.

## Note 16 | Contrats de construction

## Note 17 | Stocks et en cours

### 17.

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
Matières premières et marchandises	286	388	793
Encours de production industrielle	211	260	186
Produits finis	425	510	349
<b>Valeur nette</b>	<b>922</b>	<b>1 158</b>	<b>1 328</b>

## Note 18 | Clients et comptes rattachés

### 18.

Des créances ont été cédées à des banques à hauteur de 76 millions d'euros au 31 décembre 2008 (108 et 124 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 2006 respectivement), dont 71 millions dans le cadre d'un programme de rachat de créances mis en place par Nexans France. Ce programme est arrivé à échéance en décembre 2008 et la banque arrangeur de l'opération n'a pas souhaité le renouveler, ayant décidé d'abandonner ce type d'activité. Des négociations sont actuellement en cours avec différents établissements bancaires pour y substituer un nouveau programme.

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
Valeur brute	1 148	1 129	1 313
Dépréciation	(38)	(37)	(41)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 110</b>	<b>1 092</b>	<b>1 272</b>

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés, peut être analysée comme suit :

	Ouverture	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Autres (écarts de conversion, IFRS 5)	Clôture
(en millions d'euros)						
<b>2008</b>	<b>37</b>	<b>3</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>38</b>
2007	41	4	(3)	(3)	(2)	37
2006	42	7	(5)	(2)	(1)	41

Les créances échues depuis plus de 30 jours à date de clôture, et non dépréciées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Échues > 30 jours < 90 jours	Échues > 90 jours
<b>31 décembre 2008</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
31 décembre 2007	12	21
31 décembre 2006	9	18

Ces créances échues et non dépréciées portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou des distributeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont couramment dépassés et présentent un niveau de défaillance négligeable sur les dernières années.

## 19.

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
Instruments dérivés	76	38	27
Dépôts versés au titre des appels de marge	140	-	-
Autres créances opérationnelles	35	23	28
Autres créances non opérationnelles	18	24	26
Autres	51	41	25
<b>Valeur brute</b>	<b>320</b>	<b>126</b>	<b>106</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>320</b>	<b>125</b>	<b>105</b>

Les instruments dérivés correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non ferreux dont la juste valeur est représentative d'un gain latent à la clôture de l'exercice (cf. **Note 27**).

Les dépôts versés au titre des appels de marge portent principalement sur les contrats à terme d'achat de cuivre sur le LME dont la valeur de marché est négative à la clôture de l'exercice (cf. **Note 26.d**).

## 20.

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
Disponibilités	202	181	188
SICAV	171	215	99
Billets de trésorerie	-	-	-
Certificats de dépôts	25	226	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>398</b>	<b>622</b>	<b>287</b>

Outre les disponibilités, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut essentiellement les SICAV, billets de trésorerie et certificats de dépôt. Ces placements sont à maturité inférieure à trois mois, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les appels de marge versés principalement dans le cadre des contrats à terme d'achat de cuivre sur le LME dont la valeur de marché est négative à la clôture de l'exercice, ne sont pas comptabilisés en Trésorerie et équivalents de trésorerie par le Groupe mais en actifs financiers courants (cf. **Note 19**).

## Note 19 | Autres actifs financiers courants

## Note 20 | Trésorerie et équivalents de trésorerie

## Note 21 | Capitaux propres

### 21.

#### a. Composition du capital social

Le capital social de Nexans est composé au 31 décembre 2008 de 27 936 953 actions entièrement libérées (respectivement de 25 678 355 et 25 264 955 actions au 31 décembre 2007 et 2006), de 1 euro de valeur nominale, dont 303 616 actions à droit de vote double, portant le nombre de droits de vote à 28 240 569 (respectivement 220 720 actions à droit de vote double au 31 décembre 2007 pour un nombre total de droits de vote de 25 899 075 et 279 240 actions à droit de vote double au 31 décembre 2006 pour un nombre total de droits de vote de 25 544 195).

#### b. Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 2,0 euros par action. Le montant global du dividende proposé s'élèvera sur cette base à 55,9 millions d'euros en retenant les 27 936 953 actions constituant le capital social au 31 décembre 2008.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse, le montant total du dividende pourrait également être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions. Les Océanes qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 a autorisé le 10 avril 2008 la distribution d'un dividende de 2,0 euros par action, mis en paiement le 29 avril 2008 pour un montant de 50,7 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 a autorisé le 10 mai 2007 la distribution d'un dividende de 1,20 euro par action, mis en paiement le 15 mai 2007 pour un montant de 30,6 millions d'euros.

#### c. Actions propres

Les 420 777 actions propres acquises par le Groupe sur le premier semestre 2008 ayant été annulées par décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2008 (cf. **Note 2.d**), Nexans ne détient aucune action propre au 31 décembre 2008.

Nexans ne détenait aucune action propre au 31 décembre 2007 ainsi qu'au 31 décembre 2006.

#### d. Options de souscription

Au 31 décembre 2008, il existe 1 593 100 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action, soit 5,7 % du capital (1 070 250 options et 1 462 775 options au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006, donnant droit respectivement à 4,2 % et 5,8 % du capital).

Le plan de stock-options émis le 22 février 2008 correspond à celui initialement planifié fin 2007 puis décalé au premier trimestre 2008 compte tenu de l'opération Madeco.

Les options en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2008:

### Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice des options
16 novembre 2001	531 500	26 000	17,45	16 novembre 2002 (acquis à raison de 25 % par an) 15 novembre 2009
4 avril 2003	644 500	37 100	11,62	4 avril 2004 (acquis à raison de 25 % par an) 3 avril 2011
16 novembre 2004	403 000	262 000	27,82	16 novembre 2005 (acquis à raison de 25 % par an) 15 novembre 2012
23 novembre 2005	344 000	278 800	40,13	23 novembre 2006 (acquis à raison de 25 % par an) 22 novembre 2013
23 novembre 2006	343 000	343 000	76,09	23 novembre 2007 (acquis à raison de 25 % par an) 22 novembre 2014
15 février 2007	29 000	29 000	100,94	15 février 2009 (acquis à hauteur de 50 %) 15 février 2010 & 15 février 2011 (acquis à raison de 25 % complémentaires par an) 14 février 2015
22 février 2008	306 650	305 250	71,23	22 février 2009 (acquis à raison de 25 % par an) 21 février 2016
25 novembre 2008	312 450	311 950	43,46	25 novembre 2009 (acquis à raison de 25 % par an) 24 novembre 2016
<b>Total</b>	<b>2 914 100</b>	<b>1 593 100</b>		

### Évolutions du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Options en circulation au début de la période</b>	<b>1 070 250</b>	<b>47,46</b>
Options attribuées au cours de la période	619 100	57,21
Options annulées au cours de la période	(8 400)	45,51
Options exercées au cours de la période	(87 850)	24,40
Options échues au cours de la période	-	-
<b>Options en circulation à la fin de la période</b>	<b>1 593 100</b>	<b>52,53</b>
dont options exerçables à la fin de la période	694 775	41,99

### Valorisation des options

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des options ayant une incidence sur le résultat des exercices 2006 à 2008 sont les suivantes :

Date d'attribution	4-avr.-2003	16-nov.-2004	23-nov.-2005	23-nov.-2006
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	11,62	27,82	40,13	76,09
Durée de vie moyenne estimée des options	5 ans	5 ans	5 ans	5,75 ans
Volatilité (en %)	35,00 %	35,00 %	33,00 %	30,00 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	3,54 %	3,44 %	3,04 %	3,70 %
Taux de dividendes (en %)	2,00 %	1,60 %	1,50 %	1,50 %
Juste valeur de l'option (en euros)	3,49	8,65	11,75	22,79

Date d'attribution	15-fév.-2007	22-fév.-2008	25-nov.-2008
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	100,94	71,71	40,59
Durée de vie moyenne estimée des options*	4,75 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans
Volatilité (en %)	30,00 %	33,00 %	38,00 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)*	4,00 %	3,34 % à 3,46 %	2,72 % à 2,87 %
Taux de dividendes (en %)	1,50 %	3,13 %	4,68 %
Juste valeur de l'option (en euros)**	28,22	19,24 à 17,44	9,38 à 8,47

\* La méthode d'évaluation a été affinée à compter du plan du 22 février 2008 et la valeur moyenne par plan a été remplacée par une valorisation spécifique pour chacune des tranches, fonction de la durée de vie estimée des options correspondantes. L'impact de ce changement d'estimation n'est pas significatif au regard des comptes consolidés du Groupe.

\*\* À partir du plan du 25 novembre 2008, la valorisation tient également compte des critères de performance introduits pour les options attribuées aux membres du Comité Exécutif du Groupe.

Les options attribuées à compter du plan du 25 novembre 2008 comprennent des conditions de performance pour les membres du Comité Exécutif du Groupe. Ces conditions de performance sont basées d'une part sur l'évolution du cours de l'action Nexans comparée à un indice de référence, ainsi que sur la capacité du Groupe à dégager des flux de trésorerie positifs. La prise en compte des conditions de performance n'a pas eu d'incidence significative sur la valorisation des options. Les options attribuées aux autres bénéficiaires (hors Comité Exécutif) restent simplement soumises à une condition de présence.

La durée de vie estimée des options est déterminée en tenant compte notamment de la législation fiscale applicable aux bénéficiaires des options. La volatilité retenue a été déterminée sur base de la volatilité historique du titre Nexans sur une période de référence. Les options sont acquises par tranche d'un quart sur quatre ans à compter de leur date d'attribution (exception faite du plan du 15 février 2007 pour lequel la moitié des options est acquise après une période de deux ans puis chaque quart résiduel au cours des deux années suivantes).

La juste valeur des options est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2008, une charge de 5,5 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (5,6 millions d'euros et 3,4 millions d'euros respectivement en 2007 et 2006) (cf. **Note 4**).

### **e. Options de vente accordées à des intérêts minoritaires**

L'engagement de Nexans d'acquiescer les parts des actionnaires minoritaires du groupe Liban Câbles (7 % du capital) est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32. Ce put est constaté depuis le 31 décembre 2005 en dettes financières, à hauteur de 4 millions d'euros en contrepartie du poste intérêts minoritaires pour 1 million d'euros, le solde, soit 3 millions d'euros étant comptabilisé en goodwill conformément au principe comptable énoncé en **Note 1.I**. Celui-ci a été partiellement déprécié au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 (cf. **Note 7**).

Un traitement équivalent a été retenu depuis le 31 décembre 2007 pour l'engagement croisé de Nexans d'acquiescer les parts des actionnaires minoritaires (30 % du capital) de la société Multinational Trade. Ce put dont la maturité est de trois ans a été comptabilisé pour 2 millions d'euros en goodwill et 3 millions d'euros en dettes financières, le solde (1 million d'euros) étant imputé sur les intérêts minoritaires.

### **f. Composante capitaux propres de l'OCÉANE**

En application de la norme IAS 32, la quote-part de l'emprunt obligataire convertible (OCÉANE), émis en juillet 2006 correspondant à la valeur de l'option, figure depuis cette date au poste « Réserves consolidées » dans les capitaux propres pour un montant avant impôt de 34 millions d'euros. Se reporter à la **Note 9.c** pour l'effet impôt y afférent.

### **g. Plan d'actionnariat salariés**

En 2007, Nexans avait annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salariés au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles.

La réalisation de cette opération a été décalée au premier trimestre 2008 et s'est traduite par l'émission de 91 525 actions nouvelles le 28 mars 2008 (cf. **Note 2.d**).

## **22.**

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite :

- en France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur ;
- pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies actifs, de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

### **Principales hypothèses**

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées par la Direction de la Consolidation du Groupe, en liaison avec les actuaires de chaque pays. Les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société en lien avec les évolutions du marché du travail local et les prévisions propres à chaque entité.

## **Note 22 | Pensions et indemnités de fin de carrière**

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays listés ci-dessous représentent plus de 90 % des engagements de pensions du Groupe au 31 décembre 2008), de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

	Taux d'actualisation	Taux de progression des salaires	Taux de rendement à long terme attendu sur les placements
<b>2008</b>			
France	5,90 %	2,50 %	4,00 %
Allemagne	5,90 %	3,00 %	n.a.
Norvège	4,25 %	4,25 %	5,10 %
Suisse	3,10 %	2,25 %	4,00 %
Canada	6,40 %	4,00 %	7,00 %
États-Unis	7,20 %	4,00 %	7,00 %
Australie	4,75 %	2,50 %	6,50 %
<b>2007</b>			
France	5,25 %	2,50 %	4,00 %
Allemagne	5,25 %	2,25 %	n.a.
Norvège	4,80 %	4,50 %	5,70 %
Suisse	3,50 %	2,25 %	4,00 %
Canada	4,75 %	4,00 %	7,00 %
États-Unis	6,00 %	5,00 %	7,00 %
Australie	5,00 %	4,00 %	7,00 %
<b>2006</b>			
France	4,50 %	2,50 %	4,50 %
Allemagne	4,50 %	2,25 %	n.a.
Autres Europe	3,51 %	2,38 %	4,25 %
Amérique du Nord	5,11 %	4,15 %	7,00 %
Asie-Pacifique	4,85 %	5,56 %	5,06 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Lorsqu'il n'existe pas suffisamment d'obligations d'entreprises de première catégorie représentatives de la durée des plans de retraite considérés, le taux d'actualisation est défini à partir d'obligations de maturité plus courte et d'une extrapolation de la courbe des taux.

- À défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, le Groupe retient les taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués. Cette approche a notamment été retenue pour déterminer les taux d'actualisation de la Norvège, de la Suisse et de l'Australie.

Les taux de rendement à long terme attendus des placements ont été estimés en tenant compte de la composition du portefeuille et de la maturité des actifs. Un rendement de référence à long terme est établi pour chaque typologie d'actifs.

### Évolutions des principaux agrégats

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
<b>Coût de retraite pris en charge sur l'exercice</b>			
Charge normale de l'exercice	(17)	(16)	(17)
Charge d'intérêt	(34)	(34)	(32)
Rendement attendu des fonds	19	19	18
Coûts des services passés	(1)	(1)	(2)
Amortissement des pertes et gains actuariels	(18)	5	(1)
Effet des réductions et liquidations de régimes	(2)	1	0
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-	-	1
Impact du plafonnement des actifs	15	(10)	-
<b>Coût net sur la période</b>	<b>(37)</b>	<b>(36)</b>	<b>(32)</b>
dont : coût opérationnel	(22)	(21)	(18)
coût financier	(15)	(15)	(14)
<b>Évaluation des engagements</b>			
<b>Valeur actuelle des engagements au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>744</b>	<b>775</b>	<b>863</b>
Charge normale de l'exercice	17	16	17
Charge d'intérêt	34	34	32
Contributions versées par les salariés	2	1	2
Modifications de régimes	5	1	1
Acquisitions et cessions d'activités	0	(1)	(79)
Réductions et liquidations de régimes	(1)	(14)	(5)
Prestations payées	(57)	(51)	(46)
Pertes et (gains) actuariels	(13)	(17)	12
Autres (variations de change)	(15)	-	(23)
<b>Valeur actuelle des engagements au 31 décembre</b>	<b>716</b>	<b>744</b>	<b>775</b>

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
<b>Couverture des engagements</b>			
<b>Valeur de marché des fonds investis au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>379</b>	<b>387</b>	<b>464</b>
Rendement attendu des fonds	19	19	18
(Pertes) et gains actuariels	(63)	(8)	4
Contributions de l'employeur	24	23	23
Contributions des salariés	2	2	2
Acquisitions et cessions d'activités	(1)	(3)	(79)
Liquidations de régimes	-	(12)	(4)
Prestations payées	(31)	(27)	(22)
Autres (variations de change)	(5)	(2)	(19)
<b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre</b>	<b>324</b>	<b>379</b>	<b>387</b>
<b>Couverture financière</b>			
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(425)	(435)	(444)
Valeur de marché des fonds investis	324	379	387
<b>Couverture financière des engagements financés</b>	<b>(101)</b>	<b>(56)</b>	<b>(57)</b>
Valeur actuelle des engagements non financés	(291)	(309)	(331)
<b>Engagement net de couverture</b>	<b>(392)</b>	<b>(365)</b>	<b>(388)</b>
(Gains) et pertes actuariels non reconnus	75	39	51
Coûts des services passés non reconnus	5	1	1
Surplus non reconnu (dûs à la limitation d'actifs)	-	-	-
<b>Montant (provisionné)/activé</b>	<b>(312)</b>	<b>(325)</b>	<b>(336)</b>
<b>Évolution de la provision</b>			
<b>Montant provisionné/(activé) au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>325</b>	<b>336</b>	<b>353</b>
Charge/(produit) reconnu en résultat	37	36	32
Utilisation	(50)	(48)	(47)
Autres impacts (change, acquisitions/cessions, etc.)	(0)	1	(2)
<b>Montant provisionné net / (activé) au 31 décembre*</b>	<b>312</b>	<b>325</b>	<b>336</b>
* dont montant au titre des activités abandonnées	-	3	0

Le montant provisionné net au 31 décembre 2008 de 312 millions d'euros inclut un actif de 4 millions d'euros.

Le produit relatif au plafonnement des actifs de 15 millions d'euros est lié à la filiale Suisse du Groupe. En parallèle, conformément aux dispositions de la norme IAS 19, Nexans a pris par résultat une partie des pertes actuarielles générés sur la période relatif à ce plan, soit 15 millions d'euros. Aussi, l'impact net relatif à ce traitement comptable sur l'exercice 2008 est nul. L'impact net relatif à ce traitement comptable sur le résultat 2007 du Groupe était une charge de 2 millions d'euros.

L'amortissement des pertes actuarielles de 18 millions constaté sur l'exercice 2008 est essentiellement lié à la filiale Suisse. Il intègre également 2 millions d'euros au titre de la filiale norvégienne, suite à l'accumulation de pertes actuarielles consécutives à la baisse des taux d'actualisation en 2006 et à la révision à la hausse de l'hypothèse d'indexation des rentes en Norvège en 2007.

L'effet des liquidations de régime est lié à la filiale irlandaise suite à la restructuration intervenue sur l'exercice, et à la clôture correspondante du plan de pension, dans un contexte de forte baisse des actifs financiers (cf. Note 23.b).

L'augmentation des pertes actuarielles entre 2007 et 2008 s'explique essentiellement par le rendement réel des actifs de couverture en 2008, sensiblement inférieur au rendement attendu comptabilisé dans le compte de résultat sur la période. Cette contre performance ne remet néanmoins pas en cause les hypothèses de rendement à long terme définies par le Groupe pour chacune des catégories d'actifs sous jacentes.

L'évolution favorable des écarts actuariels sur les engagements en 2008 doit principalement être rattachée à la hausse généralisée des taux d'actualisation. À noter que les pertes sur ajustements d'expérience sont essentiellement liées à des hausses de salaires de la filiale norvégienne.

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	<b>2008</b>	2007	2006
<b>Analyse des écarts actuariels sur les engagements</b>			
(Gains)/Pertes générées sur l'exercice	(13)	(17)	12
(Gains)/Pertes sur modifications de plan	-	-	-
Taux d'actualisation	(20)	(38)	2
Hausse des salaires	(4)	4	3
Mortalité	0	7	-
Rotation des effectifs	(0)	-	(1)
Autres	4	4	1
<b>Total (Gains)/Pertes modifications hypothèses</b>	<b>(20)</b>	<b>(22)</b>	<b>6</b>
(Gains)/Pertes ajust. expérience	10	(2)	9
Autres	(2)	7	(3)

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

	<b>2008</b>		2007		2006	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
(au 31 décembre)						
Actions	92	28 %	135	36 %	135	35 %
Obligations et assimilés	147	45 %	165	43 %	191	49 %
Immobilier	34	10 %	32	8 %	30	8 %
Liquidités	27	8 %	25	7 %	16	4 %
Autres	24	8 %	22	6 %	14	4 %
<b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre</b>	<b>324</b>	<b>100 %</b>	<b>379</b>	<b>100 %</b>	<b>387</b>	<b>100 %</b>

### Analyses de sensibilité

La valeur actuelle des engagements postérieurs à l'emploi est particulièrement sensible aux taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

(en millions d'euros)	<b>2008</b>
Europe	18
Amérique du Nord	3
Asie	0
Autres pays	0
<b>Total</b>	<b>21</b>

Les actifs de couverture du Groupe représentent un montant significatif. Aussi les hypothèses de rendement à long terme attendu sur les placements ont un impact sur le coût financier lié à la comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 100 points de base des hypothèses de rendement de chacune des catégories d'actifs, sur la charge de l'exercice 2008 ainsi que sur la charge prévisionnelle 2009.

(en millions d'euros)	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Europe	(3)	(2)
Amérique du nord	(1)	(1)
Asie	(0)	(0)
Autres pays	(0)	(0)
<b>Total</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>

### Autres informations

Les contributions à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 32 millions d'euros pour 2009.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations, qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2008 s'élève à 64 millions d'euros.

## 23.

## Note 23 | Provisions

### a. Analyse par nature

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
Risques sur affaires	50	51	57
Provisions pour restructuration	27	32	44
Autres provisions	15	14	16
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>97</b>	<b>117</b>
Dont courant	65	72	89
Dont non-courant	27	25	27

L'évolution de ces provisions s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>87</b>	<b>48</b>	<b>30</b>	<b>9</b>
Dotations	88	33	51	4
Reprises (provisions utilisées)	(50)	(8)	(40)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(25)	(19)	(3)	(3)
Regroupements d'entreprises	7	1	-	5
Autres*	9	2	5	2
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>117</b>	<b>57</b>	<b>44</b>	<b>16</b>
Dotations	45	29	13	3
Reprises (provisions utilisées)	(38)	(18)	(18)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(21)	(15)	(4)	(2)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres*	(6)	(2)	(3)	(1)
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>97</b>	<b>51</b>	<b>32</b>	<b>14</b>
Dotations	43	17	22	4
Reprises (provisions utilisées)	(37)	(9)	(27)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(18)	(10)	(1)	(7)
Regroupements d'entreprises	5	0	-	5
Autres*	2	1	1	-
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>92</b>	<b>50</b>	<b>27</b>	<b>15</b>

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus n'ont pas été actualisées.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux (cf. **Note 31**). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la **Note 1.g**, en tant que coûts des contrats correspondants.

Les reprises de provisions non utilisées sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que ce qui avait été estimé sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

En ce qui concerne les risques sur affaires, la provision comptabilisée pour couvrir le litige Meko de 11 millions d'euros, devenue sans objet, a été reprise sur l'exercice 2007 (cf. **Note 31**).

## b. Analyse de la variation de la provision pour coûts de restructuration

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
<b>Provision au début de l'exercice</b>	<b>32</b>	<b>44</b>	<b>30</b>
Dépenses de la période	(27)	(18)	(40)
Nouveaux plans et ajustements sur estimations antérieures	22	9	48
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	(3)	5
<b>Provision à la fin de la période</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>44</b>

Les plans de restructuration initiés en 2008 sont couverts par une dotation aux provisions de 22 millions d'euros. Ils concernent principalement la réorganisation des activités du Groupe en Irlande (fermeture du site de production d'Athlone) et dans une moindre mesure en Allemagne et en Espagne. Ils ont porté sur 184 personnes au total. La charge de 22 millions d'euros comprend 4 millions d'euros de coûts non représentatifs de sorties futures de trésorerie (dépréciations d'actifs, mises au rebut de stocks, etc.).

Au cours de l'exercice 2007 une provision pour restructuration de 13 millions d'euros avait été constituée visant pour l'essentiel à couvrir la réorganisation de l'activité Harnais en Belgique.

Sur l'exercice 2006, les coûts de restructuration engagés correspondaient principalement à la fermeture de trois usines qui ont concerné 123 personnes pour le site d'Opglabbeek (Belgique), 93 personnes pour le site d'Abbey Wood (Royaume-Uni) et 34 personnes pour le site de TIM à Marseille. D'autres plans de moindre ampleur, avaient été mis en œuvre pour la réduction de capacités notamment en Italie, en France, en Allemagne et en Espagne.

## Note 24 | Dette financière nette

### 24.

#### a. Analyse par nature

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
Emprunt obligataire 2017*	359	359	-
Emprunt obligataire convertible (OCÉANE)*	274	262	250
Autres emprunts non courants*	44	8	7
Emprunts court terme*	248	256	662
Concours bancaires	10	28	-
<b>Dette financière brute</b>	<b>934</b>	<b>912</b>	<b>919</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	398	622	287
<b>(Trésorerie)/dette financière nette</b>	<b>536</b>	<b>290</b>	<b>632</b>

\* Y compris intérêts courus non échus (courants et non courants).

Les appels de marge versés principalement dans le cadre des contrats à terme d'achat de cuivre sur le LME dont la valeur de marché est négative à la clôture de l'exercice, ne sont pas comptabilisés en Trésorerie et équivalents de trésorerie par le Groupe, mais en actifs financiers courants (cf. **Note 19**).

En mai 2007, le Groupe a émis auprès d'une base d'investisseurs européens un emprunt obligataire remboursable *in fine* le 2 mai 2017 d'un montant nominal de 350 millions d'euros (7 000 obligations d'une valeur nominale de 50 000 euros) auquel est attaché un coupon annuel de 5,75 %. Cet emprunt obligataire est assorti d'engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

## b. Variation de l'endettement net

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
<b>Trésorerie/(Endettement) au début de l'exercice</b>	<b>(290)</b>	<b>(632)</b>	<b>(374)</b>
(Augmentation)/diminution de l'endettement net	(229)	343	(263)
Entrées de périmètre	(17)	-	-
Impact des actifs détenus à la vente (IFRS 5)	0	(1)	5
<b>Trésorerie/(Endettement) à la fin de la période</b>	<b>(536)</b>	<b>(290)</b>	<b>(632)</b>

## c. OCÉANE

Le 16 juin 2006, Nexans a procédé au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCÉANE) émis en juillet 2004. La quasi-totalité des porteurs d'OCÉANE ont exercé leur droit à l'attribution d'actions, à raison d'une action Nexans pour une OCÉANE. 3 534 160 OCÉANE ont ainsi été converties en actions, les 18 472 résiduelles ont été remboursées pour leur valeur nominale unitaire de 38 euros.

La conversion des OCÉANE a eu pour effet de réduire la dette financière consolidée de 110 millions d'euros (déduction faite du montant de la soulte de 1,80 euro par obligation versée aux porteurs d'OCÉANE) et d'augmenter les capitaux propres consolidés de 117 millions d'euros.

Le 7 juillet 2006, Nexans a émis un nouvel emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCÉANE) pour un montant nominal de 280 millions d'euros. L'emprunt est représenté par 3 794 037 obligations, de 73,80 euros de valeur nominale unitaire, portant intérêt au taux de 1,5 % et remboursables au prix de 85,76 euros le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cet emprunt obligataire convertible est assorti d'engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

En application de la norme IAS 32 (cf. **Note 1.aa**), la quote-part de cet emprunt obligataire convertible (OCÉANE) correspondant à la valeur de l'option, a été portée au poste capitaux propres pour un montant avant impôt à date d'émission de 34 millions d'euros.

<b>Bilan</b> (au 31 décembre, en millions d'euros)	<b>2008</b>	2007	2006
<b>Part capitaux propres (réserves)**</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
Emprunt obligataire convertible (Partie dette)	242	242	242
Intérêts courus sur emprunt	32	20	8
<b>Dette financière</b>	<b>274</b>	<b>262</b>	<b>250</b>
<b>Compte de résultat</b> (en millions d'euros)	<b>2008</b>	2007	2006*
Intérêts financiers contractuels (versés)	(4)	(4)	(4)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option***	(12)	(11)	(7)
<b>Charge financière totale</b>	<b>(16)</b>	<b>(15)</b>	<b>(11)</b>

\* Dont coûts relatifs à l'OCÉANE émise en 2004 et remboursée en juin 2006 : 2 millions d'euros d'intérêts versés et 2 millions d'euros d'intérêts supplémentaires calculés en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

\*\* Avant impôt (cf. Note 9.c)

\*\*\* Application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **d. Analyse par devise et taux d'intérêt de la dette financière brute**

##### **Dette financière non courante** (y compris intérêts courus non échus)

(au 31 décembre)	TIE* moyen pondéré (%)			En millions d'euros		
	<b>2008</b>	2007	2006	<b>2008</b>	2007	2006
Euro (OCÉANE)	6,23	6,23	6,23	274	262	250
Euro (Obligation 2017)	5,95	5,95	-	359	359	-
Euro (hors OCÉANE & Obligation 2017)	N/A**	N/A**	5,28	9**	8**	7
Dollars US***	4,81	-	-	27	-	-
Autres	6,49	-	-	8	-	-
<b>Total</b>	<b>5,94</b>	<b>5,99</b>	<b>6,20</b>	<b>677</b>	<b>629</b>	<b>257</b>

\* Taux d'intérêt effectif.

\*\* Correspond pour l'essentiel aux puts sur minoritaires (cf. Note 1.I).

\*\*\* L'endettement en dollars US provient principalement de filiales situées en Amérique du Sud.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 95 % à taux fixe.

##### **Dette financière courante** (hors intérêts courus non échus sur la dette non courante)

(au 31 décembre)	TIE* moyen pondéré (%)			En millions d'euros		
	<b>2008</b>	2007	2006	<b>2008</b>	2007	2006
Euro	4,53	4,27	3,89	86	146	575
Dollars US**	4,57	4,61	5,91	52	52	28
Autres	12,65	7,77	5,78	120	86	59
<b>Total</b>	<b>8,32</b>	<b>5,41</b>	<b>4,14</b>	<b>258</b>	<b>284</b>	<b>662</b>

\* Taux d'intérêt effectif.

\*\* L'endettement en dollars US provient principalement de filiales situées en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Asie.

L'endettement à court terme du Groupe est très essentiellement à taux variable basé sur des indices monétaires (cf. **Note 26.b**). Le taux d'intérêt effectif élevé de 2008 sur les devises autres que l'euro et l'USD, s'explique par l'augmentation du poids de l'endettement en devise locale dans des pays à forte inflation, suite notamment à l'acquisition de Madeco.

### **e. Analyse par échéance (y compris intérêts à payer)**

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008 la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. Nexans SA en tant que holding de tête continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

La Direction de la Trésorerie suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles et la structure de financement de Nexans Services et du Groupe dans son ensemble (cf. ci-dessous paragraphe f) et **Note 26.a**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme, et de la structure à long terme de l'endettement de Nexans, l'échéancier des dettes du Groupe est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

(en millions d'euros)	Echéancier au 31 décembre 2008							
	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		Total	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire 2017	-	20	-	81	350	81	350	181
Emprunt obligataire convertible (OCÉANE)	-	4	325	17	-	-	325	21
Autres emprunts non courants	-	2	44	4	-	-	44	6
Emprunts court terme et concours bancaires	258	11	-	-	-	-	257	11
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>37</b>	<b>369</b>	<b>102</b>	<b>350</b>	<b>81</b>	<b>977</b>	<b>220</b>

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle de Nexans ;
- la contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture du 31 décembre 2008 ;
- par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2009 ;
- la charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base des taux spots constatés au 31 décembre 2008 pour les emprunts à taux variable.

## f. Ligne de crédit confirmée

Au 31 décembre 2008, 2007 et 2006, Nexans et ses filiales disposent d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 580 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, l'échéance de cette ligne de crédit confirmée de 580 millions d'euros était au 16 octobre 2012 pour 546 millions d'euros et au 17 octobre 2011 pour 34 millions d'euros, suite au refus en 2007 de l'un des prêteurs d'accepter la prolongation d'un an de l'échéance finale du contrat. Suite à un amendement signé en août 2008 introduisant Nexans Services, société désormais gestionnaire de la trésorerie centrale du Groupe, en tant que coemprunteur au titre du contrat, la participation de la banque qui avait refusé la prorogation de l'échéance finale a été reprise par deux autres établissements qui ont accepté le report de l'échéance finale de l'ouverture de crédit au 16 octobre 2012. Conformément aux dispositions du contrat, l'accord de l'ensemble des prêteurs a été demandé et obtenu le 16 janvier 2009 permettant de confirmer cette reprise. L'échéance de l'ensemble de la ligne confirmée de 580 millions d'euros est donc au 16 octobre 2012 depuis cette date.

Le contrat d'ouverture de crédit syndiqué est assorti d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle) et d'engagements sur des ratios financiers (endettement net/EBITDA < 2,95, et endettement net/capitaux propres y compris les intérêts minoritaires < 1,15). Au 31 décembre 2008, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect de ces engagements entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

## g. Sûretés réelles consenties

Les sûretés réelles consenties par le Groupe en garantie d'emprunts se décomposent de la façon suivante par nature d'actifs aux 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
Sûretés réelles consenties sur immobilisations corporelles	5	5	11
Sûretés réelles consenties sur immobilisations incorporelles	-	-	-
Sûretés réelles consenties sur stocks	-	-	-
Sûretés réelles consenties sur actifs financiers	-	-	-
<b>Total sûretés réelles consenties</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>11</b>

## 25.

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008	2007	2006
Instruments dérivés	275	26	12
Autres dettes opérationnelles*	78	102	98
Autres dettes non opérationnelles	21	47	58
Autres	2	4	6
<b>Total</b>	<b>376</b>	<b>180</b>	<b>174</b>

\* À compter de l'exercice 2008, les dettes sociales et fiscales relatives au personnel, ont été isolées sur une ligne spécifique du bilan consolidé pour plus de lisibilité. Les exercices 2007 et 2006 ont été retraités de manière cohérente.

Les instruments dérivés correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non ferreux dont la juste valeur est représentative d'une perte latente à la clôture d'un exercice (cf. Note 27).

Ces passifs sont majoritairement échus dans les douze mois suivant la clôture.

## 26.

L'ensemble de la gestion des risques de liquidité, de change, de taux et des métaux non ferreux est placé sous la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et des Métaux du Groupe au sein de la Direction Financière. La Direction de la Trésorerie et des Métaux se décompose entre une Direction de la Trésorerie et une Direction des Métaux.

Les risques de change et de taux, ainsi que ceux liés aux métaux non ferreux et à l'accès à la liquidité, sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet. Les filiales acquises sont progressivement intégrées dans ce dispositif.

Les filiales significatives dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2008 sont situées en Turquie, au Liban, en Égypte, au Maroc, en Chine, en Corée, au Vietnam, au Brésil, au Pérou, au Chili, en Argentine et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change, de taux et de couverture de leurs risques sur les métaux non ferreux.

### a. Risque de liquidité

#### Financement du Groupe et suivi du risque de liquidité

Un système centralisé de mise en commun des liquidités du Groupe permet d'optimiser l'utilisation de la liquidité en faisant remonter les soldes des comptes bancaires des filiales dans les neuf principales devises, sur des comptes pivots centralisés au niveau du Groupe.

Le financement des filiales opérationnelles du Groupe est sur ces bases principalement assuré depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008 au travers de Nexans Services (nouvelle filiale à 100 % en charge de la gestion de la trésorerie du Groupe) qui assurait au 31 décembre 2008, 80 % des besoins de financement des filiales opérationnelles. Au 31 décembre 2007, (et jusqu'au 30 septembre 2008) le financement central du Groupe était assuré par Nexans SA qui assurait aux filiales 87 % de leurs besoins de financement à cette date.

## Note 25 | Autres passifs financiers courants

## Note 26 | Risques financiers

La diversification des sources de financement, suite à l'émission d'un emprunt convertible en 2006 (OCÉANE 2006) et d'un emprunt obligataire en 2007 (Obligation 2017), limite l'exposition du Groupe au financement bancaire. Ce financement bancaire est pour l'essentiel assuré par un crédit syndiqué au sein duquel l'exposition de chacune des banques est limitée à un maximum de 12,25 %. Ce crédit bancaire ne fait pas l'objet de tirage au 31 décembre 2008 (cf. **Note 24.f**).

Au sein de la Direction de la Trésorerie et des Métaux, la Direction de la Trésorerie suit sur une base hebdomadaire les positions de trésorerie et l'évolution de la structure de financement de la maison mère et de Nexans Services. Elle suit également la position de liquidité globale de Nexans via un reporting hebdomadaire indiquant la position de trésorerie du Groupe et de chacune des filiales. Les financements bancaires souscrits par les filiales non centralisées doivent être préalablement approuvés par la Direction de la Trésorerie et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à douze mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la Direction Financière de Nexans sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles. Le tableau ci-après récapitule la situation d'accès à la liquidité de Nexans au 31 décembre 2008 :

#### Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 31 décembre 2008

<small>(en millions d'euros)</small>	Limites	Utilisations	Montants disponibles
<b>Non confirmés</b>			
Programme de billets de trésorerie	500	0	N/A**
Lignes bancaires non confirmées Nexans Services	200	0	200
Découvert du système de <i>cash pooling</i>	112	0	112
<b>Confirmés</b>			
Ouverture de crédit syndiquée	580	0	580
Obligation convertible 2013*	280	280	0
Obligation 2017*	350	350	0
<b>Totaux</b>	<b>2 022</b>	<b>630</b>	<b>892</b>
<b>Liquidités</b>			<b>398</b>

\* Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant

\*\* Compte tenu des conditions de marché au 31 décembre 2008, ce programme de billets de trésorerie n'est pas disponible.

Le Groupe suit par ailleurs la dette nette, telle que définie en **Note 24**, sur une base trimestrielle.

Le crédit syndiqué de 580 millions d'euros visé à la **Note 24.f** comporte une obligation de respect de certains ratios financiers qui sont décrits dans la même note. Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers. Par ailleurs, il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCÉANE 2006 et l'emprunt obligataire 2017, des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

#### Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Jusqu'au milieu de l'année 2008, les excédents de trésorerie ont été placés dans des OPCVM monétaires sans exposition aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent était des émissions d'entreprises et d'institutions financières notées *investment grade*.

Depuis septembre 2008, le Groupe investit ses excédents de trésorerie monétaires dans des OPCVM monétaires sans exposition aux variations des taux d'intérêt dont le sous-jacent est investi en émissions d'entités souveraines de la zone euro.

## b. Risque de taux

Au 31 décembre 2008, 2007 et 2006, Nexans n'utilisait pas d'instruments de couverture de risques de taux. En effet, le Groupe considère que sa structure de financement ne l'expose pas à un risque spécifique au regard des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à taux fixe et est constitué très essentiellement au 31 décembre 2008, de l'Océane 2006 et de l'emprunt obligataire 2017.
- L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, Euribor ou Libor). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme étant placée à taux variable, l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de 141 millions d'euros au 31 décembre 2008, active de 338 millions d'euros au 31 décembre 2007 et passive de 375 millions d'euros au 31 décembre 2006.

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008			2007			2006		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
<b>Taux variables</b>									
Dette financière	258	26	283	284	-	284	662	-	662
Actifs financiers	(398)	-	(398)	(622)	-	(622)	(287)	-	(287)
<b>Position nette à taux variable</b>	<b>(141)</b>	<b>26</b>	<b>(115)</b>	<b>(338)</b>	<b>-</b>	<b>(338)</b>	<b>375</b>	<b>-</b>	<b>375</b>
<b>Taux fixes</b>									
Dette financière*	17	634	651	18	611	629	3	254	257
Actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette à taux fixes</b>	<b>17</b>	<b>634</b>	<b>651</b>	<b>18</b>	<b>611</b>	<b>629</b>	<b>3</b>	<b>254</b>	<b>257</b>
<b>Endettement net</b>	<b>(124)</b>	<b>660</b>	<b>536</b>	<b>(321)</b>	<b>611</b>	<b>290</b>	<b>378</b>	<b>254</b>	<b>632</b>

\* Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

## c. Risque de change

### Risque sur les flux d'exploitation

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales ont une très forte dimension locale.

L'exposition du Groupe au dollar américain pour ses achats de cuivre, et dans une moindre mesure d'aluminium, est suivie dans le cadre de la gestion du risque métal.

#### - Politique de couverture de change sur les flux d'exploitation

Nexans assure la couverture du risque de change lié à ses flux commerciaux contractuels, prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité de change résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un coût pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps, la validité de ses offres et en tenant compte de son risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales opérationnelles du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent le risque en faisant des opérations de change à terme, soit avec la Direction de la Trésorerie pour les filiales centralisées, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. Leur objectif est de ramener leurs flux dans leur devise fonctionnelle.

#### - Position nette au 31 décembre 2008

Le tableau de l'exposition au risque de change, présenté ci-dessous, reprend l'ensemble des actifs et des passifs en devises, les engagements futurs en devises (hors offres en cours non confirmées) ainsi que le nominal des opérations d'achat et de vente de devises à terme non échues au 31 décembre 2008 pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Les principales devises d'exposition du Groupe sont le dollar, l'euro et la couronne norvégienne (les actifs et passifs en devises ne sont pas reportés dans le tableau ci-dessous lorsqu'ils sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité locale car ne générant pas de risque de change).

#### Exposition au risque de change au 31 décembre 2008

(en millions de devises)	USD	NOK	EUR
Clients	218	4	41
Fournisseurs	(162)	(5)	(38)
Comptes bancaires	15	7	10
Prêts/emprunts	(13)	91	(25)
Engagements (flux futurs)	360	11	163
<b>Exposition à couvrir</b>	<b>418</b>	<b>108</b>	<b>152</b>
Nominal net des couvertures	(605)	(101)	(190)
<b>Position nette résiduelle</b>	<b>(187)</b>	<b>7</b>	<b>(38)</b>

Les positions nettes résiduelles au 31 décembre 2008 s'expliquent essentiellement par les éléments suivants :

- la non-couverture d'emprunts considérés comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale ou participation étrangère (cf. **Note 1.d**) ;

- la présence de dettes financières USD dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain ;  
 - dans une moindre mesure, par des endettements en euros ou dollars américains dans des pays où le coût d'une couverture est prohibitif.

Pour les deux premières natures, le risque de perte de change (effet résultat) est donc négligeable.

#### - Contrôle de la correcte application des procédures

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi mensuel à la Direction de la Trésorerie par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non centralisées, d'un rapport détaillant leurs positions bilancielle ainsi que leurs flux certains et estimés pour chaque devise et les couvertures qui y sont affectées.

Un programme de missions de contrôle de la Direction de la Trésorerie dans les filiales permet de vérifier sur place la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, l'audit interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions dans les filiales du Groupe.

#### Risque de conversion

Jusqu'au 31 décembre 2007, le principal risque auquel le Groupe était exposé dans ce domaine était celui de la conversion des flux et de l'actif net des filiales situées dans les zones dollar. Ce risque était cependant jugé modéré par la Direction du Groupe et ne faisait pas l'objet de couverture. L'acquisition des activités Câbles de Madeco à fin septembre 2008 a accru l'exposition du Groupe au risque de conversion avec principalement des expositions en real brésilien (BRL), en pesos chiliens (CLP) et en dollars américains. La possibilité d'une couverture éventuelle de l'investissement net (c'est-à-dire de la situation nette des filiales Madeco ou des emprunts qualifiés d'investissement net dans une filiale étrangère au sens de la **Note 1.d**) fait actuellement l'objet d'une réflexion en interne, les conditions des marchés locaux (liquidité, coût) ne permettant pas toujours de procéder aux couvertures souhaitées. Ce risque de conversion fait désormais l'objet d'un suivi régulier au sein de la Direction Financière du Groupe.

#### d. Risques sur les cours des métaux

La politique de gestion du risque sur métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction de la Trésorerie et des Métaux et plus précisément en son sein par la Direction des Métaux. Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre et de l'aluminium. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

#### Tendance des marchés en 2008

L'année 2008 a été marquée par une forte volatilité des cours du cuivre. Entre début 2005 et mai 2006 (en seize mois), le cuivre est passé de 2 800 USD/t à 8 800 USD/t. De juillet 2008 à décembre 2008 (en six mois), il a fait le mouvement inverse. Sur l'ensemble de l'année 2007, le prix moyen comptant du cuivre s'était établi à 7 097 USD/t. Cette moyenne a peu varié en 2008 où le cours comptant s'est établi à 6956 USD/t, malgré la très forte volatilité du marché.

À cette forte volatilité du cuivre exprimée en USD, il faut ajouter celle de la parité euro/dollar. En 2007, la parité euro/dollar avait évolué entre 1,32 et 1,47. En 2008, cette fourchette s'est établie entre 1,60 le 15 juillet 2008 au plus haut, et 1,23 le 27 octobre, soit une amplitude équivalente à 2,5 fois celle de l'année précédente. Le taux moyen de l'euro/dollar en 2008 s'est établi à 1,47 comparé à 1,37 en 2007. Cela ramène le prix moyen du cuivre en 2008 exprimé en euros à 4 730 euros/t par rapport à 5 178 euros/t en 2007 soit une baisse moyenne de 448 euros/t.

À la clôture de l'exercice 2008, le prix de la tonne de cuivre s'établissait à 3 042 USD/t comparé à 6 664 USD/t à la clôture de l'exercice précédent, soit une baisse de 54 %. Exprimée en euros, les prix s'établissaient à 2 185 euros/t et 4 511 euros/t respectivement, soit une baisse de 51 % d'une clôture à l'autre.

### Impact sur le résultat opérationnel

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure de l'aluminium), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs, les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les Bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai.

Toutefois, pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent disposer d'un stock de métal permanent, stock propre appelé stock-outil. Ce stock-outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production et n'est pas destiné à être vendu. Il est stable d'un exercice sur l'autre sauf modification structurelle des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité. En conséquence, les quantités de métal correspondant au stock-outil ne sont pas couvertes.

Le Groupe contrôle la correcte application de ces procédures en termes de gestion du risque métal via un *reporting* mensuel qui donne pour chaque entité juridique son exposition au risque cuivre et aluminium (expositions en tonnes et en valeur).

Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux. Le Groupe considère par ailleurs que sa marge opérationnelle (indicateur de gestion) est peu sensible aux variations des prix du cuivre et de l'aluminium :

- le stock-outil étant non couvert et enregistré à son coût moyen pondéré sa valorisation est soumise aux aléas des variations du prix du cuivre et de l'aluminium. Cet impact comptable est cependant enregistré en dessous de la marge opérationnelle dans la mesure où il ne reflète pas la politique de couverture du risque métal mise en place par le Groupe. Ce stock n'étant pas couvert, il peut par ailleurs être sujet à dépréciation à la clôture d'un exercice pour ramener sa valeur comptable à sa valeur réalisable, dépréciation également comptabilisée sous la marge opérationnelle (cf. **Note 1.i**) ;

- les positions en tonnes et en valeur au-delà du stock-outil doivent être équilibrées pour le cuivre et l'aluminium, avec pour objectif de neutraliser tout effet d'une variation du cours des métaux.

La marge opérationnelle du Groupe reste néanmoins partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Marché général. Pour ces marchés, il y a en général une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente, mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La concurrence vive sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix. Il est à noter également que, de façon similaire à la gestion du risque de change, le risque de fluctuation du cours du cuivre et d'autres métaux n'est pas systématiquement couvert au niveau des offres. (cf. **paragraphe c**) ci-dessus sur le risque de change).

### Impact sur les besoins en financement

Les variations du prix du cuivre et de l'aluminium ont mécaniquement un impact significatif sur le besoin de financement du Groupe, une augmentation du prix du cuivre entraînant une augmentation du besoin en fonds de roulement. Inversement, en 2008, le Groupe a bénéficié de la forte baisse des prix du cuivre, ce qui a contribué à l'amélioration de son besoin en fonds de roulement opérationnel.

À noter toutefois que l'impact positif sur la dette nette du Groupe de cette amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel peut être totalement ou en partie temporairement compensé par l'effet négatif des appels de marge et du décalage entre les délais de règlement des clients et de paiement des fournisseurs. En effet, le Groupe se couvre contre les variations du prix du métal entre la date d'une commande et la date de sa livraison, soit en fixant le prix d'achat du métal contenu dans la commande auprès d'un fournisseur, soit par l'achat de contrats sur les Bourses de métaux. Dans un contexte de baisse forte et rapide des prix, la valeur de marché des

instruments de couverture devient négative au point que les limites de crédit accordées aux filiales du Groupe par leurs contreparties deviennent insuffisantes. Les filiales doivent alors déposer de la trésorerie chez un courtier auprès duquel la couverture a été réalisée. Les sommes versées au titre des appels de marge sont comptabilisées en tant qu'actifs financiers court terme par le Groupe, en dehors de la Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. **Note 19**).

À l'échéance du contrat, la couverture joue son rôle compensant par une perte, le gain réalisé par le Groupe sur l'achat physique du cuivre à un prix

plus bas. L'effet positif de la baisse du prix sur le besoin de financement du Groupe se concrétisera lors du règlement de la facture par le client.

Au 31 décembre 2008, le montant des appels de marge déposés par le Groupe s'élevait à 140 millions d'euros.

### Principaux engagements du Groupe sur le cuivre

Au 31 décembre 2008, 2007 et 2006, les principales expositions du Groupe sur le Cuivre sont les suivantes (indicateur clé suivi par les Dirigeants) :

(Au 31 décembre, en tonnes)	2008	2007	2006
<b>Engagements papiers*</b>			
Achats	117 883	86 499	70 165
Ventes	15 532	22 073	38 431
<b>Engagements physiques*</b>			
Achats**	127 445	75 746	92 877
Ventes	230 268	139 988	124 138

\* Hors filiales non incluses dans le reporting métal : celles-ci représentent moins de 3,5 % des ventes de cuivre du Groupe au 31 décembre 2008 (en tonnes). Uniquement engagements pour lesquels les prix sont fixés à la clôture.

\*\* Hors quantités négociées dans le cadre de contrats Take or Pay, dont le prix n'est pas fixé à la clôture. Y compris quantités en stock (hors stock-outil) dont le prix est fixé à la clôture.

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes vis-à-vis de clients pour leur composante cuivre et fournisseurs) que pour servir son exploitation et sur des flux papiers (contrats sur le LME, Comex ou SHFE) que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

La valeur de marché des instruments dérivés non échus sur le cuivre et les autres métaux non ferreux (engagements papiers) est présentée en **Note 27.a**. Ces pertes ou gains latents sont qualifiés de couverture des flux de trésorerie pour leur quasi-totalité et sont donc pour l'essentiel reconnus directement en capitaux propres (cf. **Note 1.bb**).

### e. Risque de crédit

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir le risque de change et sur les métaux non ferreux.

#### Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique du Groupe Nexans sont des facteurs naturels de protection contre le risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2008 un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe. Ce constat était également valable aux 31 décembre 2007 et 2006.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client :

- Nexans utilise systématiquement pour certains marchés à l'exportation, des modalités de paiement sécurisées (avances à la commande, paiements à l'avancement, lettres de crédit irrévocables et confirmées auprès de banques agréées par la Direction de la Trésorerie).
- Nexans a en outre développé une politique de couverture de ses créances clients par une police d'assurance crédit court terme pour les ventes sur les marchés locaux et à l'exportation. Le programme d'assurance crédit renouvelé en 2008 auprès d'un assureur mondial spécialisé – Coface – est en vigueur dans un périmètre de sociétés qui représentent environ 80 % du chiffre d'affaires du Groupe à fin 2008. Certains clients dont le risque de défaillance court terme est estimé très faible sont, en accord avec l'assureur, exclus du champ de l'assurance crédit.

Cette couverture via la Coface donne accès à une base d'informations sur le risque de crédit associé à chaque client. Elle permet à chaque unité de gérer la prise de risque par une surveillance des encours clients par rapport aux plafonds de crédit assurés et en cas de défaillance, de limiter les impacts sur la trésorerie et les résultats au montant en excès éventuel par rapport au plafond d'encours assuré et au montant de la franchise de la police (généralement 10 % du montant couvert). Les dépassements des encours par rapport aux montants assurés font l'objet de revues périodiques par les Directeurs pays et leurs contrôleurs financiers.

La stabilité des provisions pour dépréciation des comptes clients sur les derniers exercices (cf. **Note 18**) traduit le fait que les risques d'impayés sur créances commerciales restent à un niveau faible et maîtrisé au niveau du Groupe.

### **Instruments dérivés de change**

Pour l'ensemble des filiales centralisées, les opérations de change sont faites avec la Direction de la Trésorerie qui à son tour se couvre auprès de banques. Afin de limiter le risque de contrepartie, Nexans n'autorise ce type d'opérations qu'avec des contreparties

bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à AA – chez Standard and Poors et Aa3 chez Moody's. Pour les filiales qui ne sont pas centralisées, le même critère s'applique, mais peut souffrir certaines exceptions pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure au critère retenu. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie des filiales locales fait l'objet d'un suivi régulier de la part de la Direction de la Trésorerie sur la base d'un *reporting* mensuel permettant d'identifier le volume des engagements externes pris par chacune de ces filiales au titre de ses couvertures de change.

L'ensemble des opérations de change à terme non échues, pour les principales filiales du Groupe exposées au risque de change au 31 décembre 2008 représentait un montant notionnel de 2 235 millions d'euros à l'achat et de 2 260 millions d'euros à la vente (cf. **Note 27**).

En particulier, les opérations de change à terme non échues au 31 décembre 2008 et gérées par la Trésorerie centrale du Groupe, représentaient un montant notionnel de 1 923 millions d'euros à l'achat et de 1 945 millions d'euros à la vente, soit plus de 85 % des engagements totaux du Groupe. Le risque de contrepartie associé est néanmoins considéré comme faible par le Groupe :

- ces engagements étaient répartis sur cinq contreparties dont les notations variaient de AA+/Aa1 à A+/A1 ;
- la répartition des montants notionnels par échéance montre par ailleurs une forte exposition à des maturités très courtes:
 

- Moins de six mois :	74 %
- De six mois à un an :	13 %
- Au-delà d'un an :	13 %

 (les échéances les plus lointaines sont en 2011 et représentent uniquement 1,7 % de l'encours).

La mise au marché de ces positions non échues au 31 décembre 2008 est présentée dans la **Note 27.a**.

## Instruments dérivés de métaux

Les opérations de couverture des métaux non ferreux donnent lieu à un risque de contrepartie lorsqu'elles sont faites sur les Bourses de matières premières. Nexans est actif sur le LME, le COMEX et marginalement sur le SHFE et intervient sur ces marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, et dans une moindre mesure, l'aluminium et le plomb. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. Le Groupe n'a pas recours au marché des options.

L'accès au marché organisé des matières premières est centralisé au sein de la Direction des Métaux qui traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2008, des filiales chinoises et australiennes ainsi que de Ficap, filiale brésilienne récemment acquise de Madeco.

Les opérations traitées en central pour le compte des filiales présentent un risque de contrepartie limité : elles concernent quatre courtiers dont trois sont des banques ou des filiales de banques notées A+/A1 ou mieux et une filiale d'une compagnie d'assurances. Pour ce dernier courtier, le Groupe bénéficie d'une garantie de USD 20 millions de la maison mère notée A-/A1. L'encours nominal de contrats non échus sur les marchés de futures s'élevait au 31 décembre 2008 à 241 millions d'euros avec une valeur de marché essentiellement négative à cette date, compte tenu de la forte baisse des cours des métaux et de la position acheteur net du Groupe (se reporter à la **Note 27.b** pour un détail de ces notionnels). L'encours des appels de marge versés aux courtiers s'élevait à 140 millions d'euros au 31 décembre 2008 (cf. **Note 19**).

Au Brésil, Ficap, filiale récemment acquise de Madeco, traite des instruments de couverture du risque métal en gré à gré avec des contreparties qui ne répondent actuellement pas aux critères d'acceptabilité définis par le Groupe. Nexans est en train d'introduire progressivement de nouvelles contreparties dont la note de crédit correspond aux procédures et règles exposées ci-dessus. Les montants nominaux des dérivés pour cette entité étaient limités à 22 millions d'euros au 31 décembre 2008, principalement avec une valeur de marché négative.

En Australie, pour des raisons de références de prix utilisées dans le pays et de décalage horaire, la filiale Olex traite avec un courtier australien qui répond aux exigences de notation crédit du Groupe. En Chine, nos filiales couvrent leur risque métal sur la Bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux. Les montants engagés dans ces deux pays ne sont pas matériels à l'échelle du Groupe.

La répartition par échéance de l'ensemble des contrats non échus relatifs aux métaux non ferreux au 31 décembre 2008 était la suivante, présentant une forte exposition à court terme ce qui tend également à limiter le risque de contrepartie:

• Moins de un an :	87 %
• De un à deux ans :	10 %
• De deux à trois ans :	2 %
• Au-delà de trois ans :	0 %

## g. Analyses de sensibilité aux risques de marché

Nous vous présentons ci-dessous la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marchés précédemment identifiés.

### Sensibilité aux taux d'intérêt

#### Principales hypothèses :

- Les financements long terme du Groupe (obligation convertible et emprunt obligataire 2017) sont à taux fixe. Pour l'essentiel, seule la dette nette à court terme est souscrite à taux variable.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe (hors dette nette) ne sont que de manière exceptionnelle sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (échéances essentiellement à court terme). Nous considérons cet impact comme négligeable pour cette simulation.
- En l'absence de dérivés de taux d'intérêt documentés comme de la couverture de flux de trésorerie, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact directement sur les capitaux propres du Groupe.

Sur ces bases, l'impact d'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt (hors marge) sur les frais financiers du Groupe en base annuelle (toute chose égale par ailleurs, notamment les cours des devises), est présentée ci-après.

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute courante (cf. Note 24.d)	Hypothèse de (trésorerie)/dette financière nette moyenne court terme (en millions d'euros)	Impact sur les frais/ (produits) financiers (en millions d'euros)
<b>31 décembre 2008</b>			
Euro	4,53 %	(137)	(0,68)
Dollars US	4,57 %	25	0,13
Autres	12,65 %	45	0,22
<b>31 décembre 2007</b>			
Euro	4,27 %	130	0,65
Dollars US	4,61 %	34	0,17
<b>31 décembre 2006</b>			
Euro	3,89 %	500	2,5
Dollars US	5,91 %	140	0,7

L'hypothèse de dette nette moyenne court terme retenue pour cette analyse de sensibilité se base sur la moyenne des positions de clôture mensuelle de la dette nette externe des filiales du Groupe sur l'année 2008.

### Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe<sup>(1)</sup>.

Une hausse des prix du cuivre aura pour effet :

- d'accroître le besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, donc ses besoins de financement (l'effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation) ;
- de majorer la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers Cuivre (le groupe est généralement acheteur net sur les marchés) ;
- de revaloriser le stock-outil du Groupe.

L'accroissement du besoin en fonds de roulement aura pour effet d'augmenter les frais financiers du Groupe.

La majoration de la valeur de marché des engagements papier affectera positivement soit le résultat opérationnel, soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39).

La revalorisation du stock-outil aura un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

(1) Les calculs de sensibilité sont faits sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre ; les effets seraient de sens opposé.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises) :

- hausse de 10 % des prix du cuivre,
- toutes les composantes du BFR seraient impactées par la hausse des prix du cuivre,
- tonnes de cuivre présentes dans le BFR au 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 de respectivement 110 000 tonnes, 120 000 tonnes et 155 000 tonnes,
- taux d'intérêt court terme (Euribor 3 mois) de respectivement 2,9 %, 4,3 % et 3,8 % en 2008, 2007 et 2006,
- la simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année, entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge),
- nombre de tonnes de cuivre en stock-outil de respectivement 83 000, 83 000 et 81 000 tonnes au 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006,
- taux d'impôt théorique de 34,43 %.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du Groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Impact sur le résultat opérationnel	35	54	38
Impact sur le résultat financier	(1)	(3)	(3)
<b>Impact net sur le résultat (après impôts)</b>	<b>22</b>	<b>34</b>	<b>23</b>
<b>Impact sur les capitaux propres* (après impôts)</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

\* Hors résultat net de la période.

### Sensibilité au dollar

- Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.
- La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10 % des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2008, 2007 et 2006 (soit à titre d'illustration, un cours USD/EUR de respectivement 1,53 et 1,62 et 1,45). Les courbes de points de terme sont supposées rester inchangées.
- Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés en distinguant d'une part les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie, et d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous jacentes en dollars comprises dans les portefeuilles clients, fournisseurs ainsi que la dette nette.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.

- Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les calculs qui suivent.

Sensibilité au 31 décembre 2008 <small>(en millions d'euros)</small>	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Créances clients et assimilées	(9)	N/A
Trésorerie	(1)	N/A
Dettes fournisseurs et assimilées	7	N/A
Dettes financières brutes	1	0
<b>Position nette sous-jacents USD</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>
Portefeuille d'achats à terme***	(21)	(12)
Portefeuille de ventes à terme***	25	34
<b>Position nette dérivés USD</b>	<b>4</b>	<b>22</b>
<b>Impact net sur le Groupe</b>	<b>2</b>	<b>22</b>

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis de l'USD.

Sensibilité au 31 décembre 2007 <small>(en millions d'euros)</small>	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Créances clients et assimilées	(7)	N/A
Trésorerie	(1)	N/A
Dettes fournisseurs et assimilées	8	N/A
Dettes financières brutes	(3)	N/A
<b>Position nette sous-jacents USD</b>	<b>(3)</b>	<b>N/A</b>
Portefeuille d'achats à terme***	(61)	(17)
Portefeuille de ventes à terme***	64	29
<b>Position nette dérivés USD</b>	<b>3</b>	<b>12</b>
<b>Impact net sur le Groupe</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis de l'USD.

Sensibilité au 31 décembre 2006 <small>(en millions d'euros)</small>	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Créances clients et assimilées	(8)	N/A
Trésorerie	(3)	N/A
Dettes fournisseurs et assimilées	8	N/A
Dettes financières brutes	1	N/A
<b>Position nette sous-jacents USD</b>	<b>(2)</b>	<b>N/A</b>
Portefeuille d'achats à terme***	(58)	(10)
Portefeuille de ventes à terme***	55	24
<b>Position nette dérivés USD</b>	<b>(3)</b>	<b>14</b>
<b>Impact net sur le Groupe</b>	<b>(5)</b>	<b>14</b>

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis de l'USD.

### Sensibilité au NOK

- Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité haute tension marine.

- La simulation a été réalisée en retenant des hypothèses similaires à celle utilisées pour le dollar américain (dépréciation du cours spot du NOK de 10 % contre toute devise) avec à titre d'illustration, un cours de clôture EUR/NOK aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006 de respectivement 10,725 ; 8,75 et 9,06. Les courbes de points de terme sont supposées rester inchangées.

Sensibilité au 31 décembre 2008 <small>(en millions d'euros)</small>	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Créances clients et assimilées	1	N/A
Trésorerie	0	N/A
Dettes fournisseurs et assimilées	(0)	N/A
Dettes financières brutes	1	N/A
<b>Position nette sous-jacents NOK</b>	<b>2</b>	<b>N/A</b>
Portefeuille d'achats à terme***	1	10
Portefeuille de ventes à terme***	(3)	(36)
<b>Position nette dérivés NOK</b>	<b>(2)</b>	<b>(26)</b>
<b>Impact net sur le Groupe</b>	<b>0</b>	<b>(26)</b>

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Sensibilité au 31 décembre 2007 <small>(en millions d'euros)</small>	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Créances clients et assimilées	3	N/A
Trésorerie	3	N/A
Dettes fournisseurs et assimilées	(1)	N/A
Dette financière brute	0	N/A
<b>Position nette sous-jacents NOK</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
Portefeuille d'achats à terme***	(50)	13
Portefeuille de ventes à terme***	51	(43)
<b>Position nette dérivés NOK</b>	<b>1</b>	<b>(30)</b>
<b>Impact net sur le Groupe</b>	<b>6</b>	<b>(30)</b>

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Sensibilité au 31 décembre 2006 <small>(en millions d'euros)</small>	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Créances clients et assimilées	3	N/A
Trésorerie	1	N/A
Dettes fournisseurs et assimilées	(1)	N/A
Dette financière brute	0	N/A
<b>Position nette sous-jacents NOK</b>	<b>3</b>	<b>-</b>
Portefeuille d'achats à terme***	(29)	5
Portefeuille de ventes à terme***	32	(28)
<b>Position nette dérivés NOK</b>	<b>3</b>	<b>(23)</b>
<b>Impact net sur le Groupe</b>	<b>6</b>	<b>(23)</b>

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

## h. Obligations contractuelles pouvant donner lieu au paiement d'indemnités et risques liés aux opérations de fusions-acquisitions

Les sociétés du Groupe ont pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis les garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et les garanties données en couverture des avances reçues des clients (687 millions d'euros, 423 millions d'euros et 330 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006).

De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus, ainsi que des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque, celui-ci est respectivement provisionné (cf. **Note 23**) ou mentionné en tant que passif éventuel si suffisamment significatif (cf. **Note 31**).

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient, dans certaines opérations d'acquisitions, de garanties de la part des vendeurs. Dans le cadre de l'acquisition, réalisée le 1<sup>er</sup> août 2008, de la société italienne Intercond (cf. **Note 2.c**), Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs au titre du contrat d'acquisition (33,5 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2009, 28 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2010, 21 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2011, 14 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2012 et 7 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2013).

## 27.

### a. Valeur de marché

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non-ferreux, est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2008	2007	2006
<b>Actif</b>			
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	36	21	6
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	2	2	8
Dérivés de change – Trading*	36	7	1
Dérivés de métaux – Trading*	2	8	12
<b>Sous-total Actif</b>	<b>76</b>	<b>38</b>	<b>27</b>
<b>Passif</b>			
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	65	1	3
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	163	15	8
Dérivés de change – Trading*	31	4	2
Dérivés de métaux – Trading*	16	6	0
<b>Sous-total Passif</b>	<b>275</b>	<b>26</b>	<b>13</b>

\* Au sens d'IAS 32/39.

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » (cf. **Note 19**) et « Autres passifs financiers courants » (cf. **Note 25**) du bilan consolidé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme. Une réconciliation directe avec les montants comptabilisés dans le poste « Variation de juste valeur et autres » des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

## Note 27 | Instruments dérivés

## b. Montants notionnels

### Notionnels des dérivés métaux

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés métaux, décomposé par devise, pour leur contre-valeur euro au 31 décembre 2008 (filiales centralisées et non centralisées).

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008				Total
	USD	NOK	EUR	Autres	
<b>Notionnels acheteurs</b>					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	173	-	78	-	251
Dérivés de métaux – Trading*	12	-	16	18	46
<b>Sous-total Notionnels Acheteurs</b>	<b>185</b>	<b>-</b>	<b>94</b>	<b>18</b>	<b>297</b>
<b>Notionnels vendeurs</b>					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	(16)	-	(3)	-	(18)
Dérivés de métaux – Trading*	(1)	-	(0)	(3)	(5)
<b>Sous-total Notionnels Vendeurs</b>	<b>(17)</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>	<b>(23)</b>

\* Au sens de la norme IAS 32/39.

Les engagements notionnels nets sur les dérivés métaux au titre des exercices 2008, 2007 et 2006 sont résumés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Positions nettes dérivés métaux*	274	339	161

\* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

### Notionnels des dérivés de change

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés de change au 31 décembre 2008 pour leur contre-valeur euro à cette date. Chaque contrat dérivé de change (achat à terme/vente à terme) a été décomposé entre le notionnel de sa jambe courte (le nominal des devises qui seront livrées par le Groupe à terme) et le notionnel de sa jambe longue (le nominal des devises qui seront reçues par le Groupe à terme).

(au 31 décembre, en millions d'euros)	2008				Total
	USD	NOK	EUR	Autres	
<b>Notionnels acheteurs</b>					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	230	471	380	72	1 153
Dérivés de change – Trading*	322	65	412	283	1 082
<b>Sous-total Notionnels acheteurs</b>	<b>552</b>	<b>536</b>	<b>792</b>	<b>355</b>	<b>2 235</b>
<b>Notionnels vendeurs</b>					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	(521)	(142)	(382)	(135)	(1 180)
Dérivés de change – Trading*	(478)	(47)	(195)	(360)	(1 080)
<b>Sous-total Notionnels vendeurs</b>	<b>(1 000)</b>	<b>(189)</b>	<b>(577)</b>	<b>(495)</b>	<b>(2 260)</b>

\* Au sens de la norme IAS 32/39.

### c. Décomposition des flux P&L

Les flux impactant le compte de résultat sur ces dérivés peuvent être décomposés de la manière suivante :

Exercice 2008 <small>(en millions d'euros)</small>	Trading*	Reversement couverture flux de trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	(11)	(13)	N/A	N/A	(0)	(24)
Dérivés de change	(10)	25	N/A	N/A	8	23
Dérivés de taux d'intérêt	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>(21)</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>(1)</b>

\* Au sens de la norme IAS 32/39.

Exercice 2007 <small>(en millions d'euros)</small>	Trading*	Reversement couverture flux de trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	(7)	(25)	N/A	N/A	0	(32)
Dérivés de change	18	2	N/A	N/A	(15)	5
Dérivés de taux d'intérêt	N/A	0	N/A	N/A	N/A	0
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>(23)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(15)</b>	<b>(27)</b>

\* Au sens de la norme IAS 32/39.

Exercice 2006 <small>(en millions d'euros)</small>	Trading*	Reversement couverture flux de trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total P&L
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	(7)	N/A	N/A	N/A	0	(7)
Dérivés de change	(3)	(6)	N/A	N/A	(12)	(21)
Dérivés de taux d'intérêt	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>(10)</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(12)</b>	<b>(28)</b>

\* Au sens de la norme IAS 32/39.

#### Principaux commentaires :

- Dérivés métal : la mise en place d'une documentation permettant la comptabilisation en couverture de flux de trésorerie (CFH) est uniquement effective depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006. Les dérivés métal étaient préalablement intégralement comptabilisés en *trading*. Le reversement en résultat de positions documentées en tant que CFH métal à l'ouverture de l'exercice n'intervient donc que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La documentation CFH a été étendue à de nouvelles entités sur l'exercice 2008 et couvre désormais la majeure partie des flux métal de Nexans.

Sur l'exercice 2007, le reversement en résultat des couvertures de flux de trésorerie sur le métal comprend un montant de - 25,1 millions d'euros relatif à la valeur gelée en capitaux propres au 31 décembre 2006 suite à la première application de la méthode de couverture des flux de trésorerie au 1<sup>er</sup> novembre 2006 (cf. **Note 1.bb**).

Les reversements de CFH métal et d'une façon générale, le résultat réalisé sur les dérivés métal, sont comptabilisés au niveau de la marge opérationnelle. Le résultat latent sur les dérivés métal considérés comme du trading, ou sur la part inefficace des dérivés traités en CFH, est pour sa part reporté sur une ligne spécifique du compte de résultat « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

- Dérivés de change : le reversement des positions documentées en tant que CFH portant sur les flux commerciaux est comptabilisé au niveau de la marge opérationnelle. L'ensemble des autres flux relatifs aux dérivés de change, latents ou réalisés, est comptabilisé dans le résultat financier du Groupe sur la ligne « Autres charges financières ».

Les dérivés de change comptabilisés en *trading* correspondent pour l'essentiel :

- soit à des couvertures économiques d'actifs et de passifs en devises. Leur impact résultat est dans ce cas compensé, pour leur composante spot, par la revalorisation de ces sous-jacents au cours de clôture (cf. **Note 28 b**).
- soit à des couvertures de flux futurs non documentés comme de la couverture de flux de trésorerie.

La part inefficace des dérivés de change correspond pour une large part aux points de terme, la documentation de flux de trésorerie portant généralement sur les seuls cours spots.

- Dérivés d'intérêt : ces derniers ne sont pas matériels au niveau du Groupe conformément à la politique de gestion exposée au niveau de la **Note 26.b.** ci-avant. Leur impact est comptabilisé le cas échéant sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » du compte de résultat.

#### **d. Echéance**

Cet échéancier est présenté pour l'ensemble des dérivés ouverts à la date de clôture (à partir de leur juste valeur à chaque clôture) quelque soit leur qualification comptable au 31 décembre 2008, 2007 et 2006. Les maturités sont essentiellement à court terme.

En ce qui concerne les dérivés de change :

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	60	64	21	5	4	4
<b>Courants</b>	<b>60</b>	<b>64</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Entre 1 an et 2 ans	12	24	6	0	3	1
Entre 2 ans et 3 ans	1	8	1	0	0	0
Entre 3 ans et 4 ans	-	1	0	0	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	0	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-	-	-
<b>Non courants</b>	<b>12</b>	<b>32</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

En ce qui concerne les dérivés métaux :

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	4	146	10	21	16	0
<b>Courants</b>	<b>4</b>	<b>146</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
Entre 1 an et 2 ans	0	29	0	0	3	8
Entre 2 ans et 3 ans	-	4	-	0	1	-
Entre 3 ans et 4 ans	-	0	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	0	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	0	-	-	-	-
<b>Non courants</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

## Note 28 | Informations complémentaires sur les instruments financiers

### 28.

#### a. Catégories d'actifs & de passifs financiers

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

	Catégories IAS 39	Traitement comptable IAS 39					
		Valeurs comptables 2008	Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur 2008
<i>(au 31 décembre, en millions d'euros)</i>							
<b>Actifs</b>							
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponible à la vente	16		✓		✓	16
Créances commerciales							
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & créances	195	✓				195
Créances clients & comptes rattachés	Prêts & créances	1 110	✓				1 110
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à juste valeur par résultat	38			✓		38
Instr. dérivés documentés comme couverture	NA	38				✓	38
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêts & créances	263	✓				263
Trésorerie & équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	398			✓		398
<b>Passifs</b>							
Dette financière brute							
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti	274	✓				240
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti	359	✓				274
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	301	✓				301
Dettes commerciales							
Dettes sur contrats de construction	Passif financier au coût amorti	111	✓				111
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	908	✓				908
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à juste valeur par résultat	47			✓		47
Instr. dérivés documentés comme couverture	NA	228				✓	228
Autres passifs financiers courants & non courants	Passif financier au coût amorti	101	✓				101

✓ : traitement comptable retenu

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** est identique à leur valeur comptable.
- Les **titres disponibles à la vente** comprennent pour 14 millions d'euros de titres évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash-flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les créances commerciales, est identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette de l'OCÉANE et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2008 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur de l'OCÉANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :
  - i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2008 (42,55 euros) ;
  - ii. Cotation spot de l'OCÉANE au 31 décembre 2008 (68,11 euros) ;
  - iii. Taux swap Euro à quatre ans (3,12 %) ;
  - iv. Spread de crédit à quatre ans (700 points de base) ;
  - v. Coût du prêt/emprunt de titre (50 points de base).
- La juste valeur des **autres passifs financiers courants**, y compris les dettes commerciales, est identique à leur valeur comptable.

L'information équivalente est donnée pour les exercices 2007 et 2006 ci-dessous.

	Catégories IAS 39	Traitement comptable IAS 39				
		Valeurs comptables 2007	Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres
<i>(au 31 décembre, en millions d'euros)</i>						
<b>Actifs</b>						
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponible à la vente	18		✓	✓	18
Créances commerciales						
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & créances	163	✓			163
Créances clients & comptes rattachés	Prêts & créances	1 092	✓			1 092
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à juste valeur par résultat	15			✓	15
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	23				✓ 23
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêts & créances	97	✓			97
Trésorerie & équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	622			✓	622
<b>Passifs</b>						
Dettes financières brute						
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti	262	✓			254
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti	359	✓			312
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	292	✓			292
Dettes commerciales						
Dettes sur contrats de construction	Passif financier au coût amorti	138	✓			138
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	866	✓			866
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à juste valeur par résultat	10			✓	10
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	16				✓ 16
Autres passifs financiers courants & non courants*	Passif financier au coût amorti	153	✓			153

\* À compter de l'exercice 2008, les dettes sociales et fiscales relatives au personnel, ont été isolées sur une ligne spécifique du bilan consolidé pour plus de lisibilité. Les exercices 2007 et 2006 ont été retraités de manière cohérente.

✓ : traitement comptable retenu

	Catégories IAS 39	Traitement comptable IAS 39				
		Valeurs comptables 2006	Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres
<b>Actifs</b>						
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponible à la vente	16		✓	✓	16
Créances commerciales						
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & créances	77	✓			77
Créances clients & comptes rattachés	Prêts & créances	1 272	✓			1 272
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à juste valeur par résultat	13			✓	13
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	14			✓	14
Autres actifs financiers courants & non courants	Prêts & créances	112	✓			112
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	287			✓	287
<b>Passifs</b>						
Dette financière brute						
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti	250	✓			251
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti	0	✓			0
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti	669	✓			669
Dettes commerciales						
Dettes sur contrats de construction	Passif financier au coût amorti	71	✓			71
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti	956	✓			956
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à juste valeur par résultat	2			✓	2
Inst. dérivés documentés comme couverture	NA	11			✓	11
Autres passifs financiers courants & non courants*	Passif financier au coût amorti	161	✓			161

\* À compter de l'exercice 2008, les dettes sociales et fiscales relatives au personnel, ont été isolées sur une ligne spécifique du bilan consolidé pour plus de lisibilité. Les exercices 2007 et 2006 ont été retraités de manière cohérente.

✓ : traitement comptable retenu

## b. Calculs des gains et pertes nets

	Gains/pertes nets					Total 2008
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
<b>Exercice 2008</b> <i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-	N/A	0	2	2
Prêts et créances	0	N/A	12	(2)	-	10
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	4	N/A	N/A	N/A	4
Passifs financiers au coût amorti	(66)	N/A	(28)	0	N/A	(94)
<b>Total</b>	<b>(66)</b>	<b>4</b>	<b>(16)</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>(78)</b>

	Gains/pertes nets					Total 2007
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
<b>Exercice 2007</b> <i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-	N/A	0	-	0
Prêts et créances	0	N/A	(53)	(1)	-	(54)
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	10	N/A	N/A	N/A	10
Passifs financiers au coût amorti	(57)	N/A	31		N/A	(26)
<b>Total</b>	<b>(57)</b>	<b>10</b>	<b>(22)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(70)</b>

	Gains/pertes nets					Total 2006
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
<b>Exercice 2006</b> <i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers disponibles à la vente	-	N/A	N/A	0	0	0
Prêts et créances	1	N/A	(1)	(5)	0	(5)
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	(11)	N/A	N/A	N/A	(11)
Passifs financiers au coût amorti	(45)	N/A	(2)	N/A	N/A	(47)
<b>Total</b>	<b>(44)</b>	<b>(11)</b>	<b>(3)</b>	<b>(5)</b>	<b>0</b>	<b>(63)</b>

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (cf. **Note 24**). Dans le cas contraire (dettes et créances d'exploitation), ils figurent au sein de la marge opérationnelle.

- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion, sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres charges financières ».
- Les dépréciations portant sur des prêts et créances d'exploitation sont comptabilisées au sein de la marge opérationnelle.
- Le traitement des impacts résultats relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 27 c)**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 18 millions d'euros en 2008, 13 millions d'euros en 2007 et 12 millions d'euros en 2006. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés.

## 29.

Les loyers restant dus sur les contrats de location non résiliables sont les suivants :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>94</b>	<b>19</b>	<b>56</b>	<b>19</b>
Au 31 décembre 2007	60	18	34	8
Au 31 décembre 2006	51	16	33	2

## Note 29 | Contrats de location simple

## 30.

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique (cf. **paragraphe d)**).

### a. Compte de résultat

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
<b>Revenus</b>			
Filiales non consolidées	29	22	17
Coentreprises	-	-	-
Entreprises associées	0	93	176
<b>Coût des ventes</b>			
Filiales non consolidées	(5)	(0)	(4)
Coentreprises	-	-	-
Entreprises associées	-	(2)	(4)

Les revenus avec les entreprises associées en 2007 et 2006 couvraient principalement les flux commerciaux jusqu'au 28 juin 2007 avec la société Essex Nexans Europe (cf. **Note 2.c)**.

## Note 30 | Transactions avec les parties liées

## b. Bilan

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
<b>Actifs :</b>			
Filiales non consolidées	4	3	5
Coentreprises	-	-	-
Entreprises associées	1	-	16
<b>Dettes financières/(créances financières) :</b>			
Filiales non consolidées	6	(2)	(1)
Coentreprises	-	-	-
Entreprises associées	-	-	(11)
<b>Autres passifs :</b>			
Filiales non consolidées	3	-	4
Coentreprises	-	-	-
Entreprises associées	1	-	1

## c. Relations avec le Groupe Madeco

Suite à l'acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco au 30 septembre 2008, le Groupe Madeco détient directement et indirectement environ 9 % du capital de Nexans SA au 31 décembre 2008. En outre, Guillermo Luksic, Président de Madeco, a été nommé en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'Administration de Nexans SA (cf. **Note 2.a**).

Les relations contractuelles entre Nexans et le Groupe Madeco au 31 décembre 2008 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant du 30 septembre 2008. Ce contrat a donné lieu à des contrats connexes, en particulier pour les besoins de l'apport par Madeco à Nexans des titres de certaines filiales, pour la gestion de certains services transitoires et pour l'utilisation de certaines marques et licences.

## d. Rémunération des principaux dirigeants

(administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans)

### Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les principaux dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Rémunération au titre du mandat social*	3,9	3,2	2,2
Jetons de présence***	0,4	0,4	0,3
Rémunération au titre du contrat de travail*	7,1	4,8	4,8
Avantages en nature	0,1	0,1	0,0
Stock-options***	3,4	3,2	1,1
Indemnités de départ*	0,6	0,0	1,9
PILT***	0,9	-	-
Charges sur engagements de retraite**	3,5	3,1	3,1
<b>Rémunérations totales</b>	<b>19,9</b>	<b>14,8</b>	<b>13,4</b>

\* Montants versés pendant l'exercice.

\*\* Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêt.

\*\*\* Charge comptabilisée durant l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des principaux dirigeants du Groupe (administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans) :

- Nous rappelons la nomination d'un nouveau mandataire social en 2006 en la personne du Directeur Général Délégué. Le Comité Exécutif du Groupe a par ailleurs été élargi à deux nouveaux membres en 2008 : Patrick Noonan (Directeur Juridique) à compter du 11 mars 2008 et Jorge Tagle (Directeur de la nouvelle Zone Amérique du Sud) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, suite à la réalisation de l'acquisition des activités Câbles de Madeco.
- Le montant des provisions ainsi que de la couverture financière au titre des retraites des membres du Comité Exécutif, n'est pas communiqué car il ne peut être individualisé. Le montant total des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient les membres du Comité Exécutif s'élevait à 23,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.
- Toute attribution d'options aux dirigeants du Groupe est assortie, conformément à la politique adoptée par le Groupe depuis 2007, d'un Plan Cash d'Intéressement Long Terme (PILT). Au titre du PILT assorti au plan de stock-options du 22 février 2008 (plan n° 7), décrits au paragraphe 12.2.5 du Rapport de gestion, les principaux dirigeants du Groupe pourront recevoir, début 2010, un montant maximum de 1,5 million d'euros (soit un coût de 2,0 millions d'euros charges sociales comprises) suivant le niveau d'atteinte des objectifs prévus par le PILT. Une provision de 0,9 million d'euros a été constituée dans les comptes de l'exercice 2008 au titre de ce PILT.

Au titre du PILT assorti au plan de stock-options du 25 novembre 2008 (plan n° 8) les principaux dirigeants du Groupe pourront recevoir, début 2011, un intéressement dont le montant ne peut être estimé à date de la clôture des comptes au 31 décembre 2008 car il sera basé sur les rémunérations qui seront proposées pour l'exercice 2009 aux bénéficiaires.

### Engagements envers le Président-Directeur Général

- Indemnités de départ : le Président-Directeur Général ne bénéficie d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où il serait conduit à quitter ses fonctions de mandataire social.

Gérard Hauser est titulaire d'un contrat de travail avec l'une des filiales principales du Groupe, dont l'application a été suspendue à compter de la date à laquelle il a pris ses fonctions de Président-Directeur Général de Nexans. Si ce mandat venait à être interrompu pour quelque motif que ce soit, son contrat de travail reprendrait effet de plein droit. La seule disposition du contrat de travail qui serait en vigueur après le 22 février 2009 serait la clause de non-concurrence prévoyant le versement d'une indemnité égale à sa rémunération brute totale perçue au cours des douze derniers mois précédant la cessation de son mandat de Président de Nexans. Cette indemnité est provisionnée dans les comptes consolidés du Groupe à hauteur de 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

- Engagements de retraite : en cas de départ à la retraite, Gérard Hauser bénéficierait (i) du même régime de retraite supplémentaire mise en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années ; et (ii) d'une allocation de fin de carrière déterminée selon la formule fixée par la Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie ; cette allocation est calculée sur la rémunération perçue en tant que salarié. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

## Note 31 | Passifs éventuels, litiges

### Engagements envers le Directeur Général Délégué

- Indemnités de départ : Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité de départ en cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué, laquelle est décrite au paragraphe 12.2.3 du

Rapport de gestion. Cette indemnité deviendra caduque au moment de la prise d'effet de la nomination de Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général, laquelle devrait être décidée par le Conseil d'Administration et prendre effet à compter de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui sera convoquée au premier semestre 2009.

Par ailleurs, Frédéric Vincent est titulaire d'un contrat de travail avec Nexans, dont l'application a été suspendue à compter de la date à laquelle il a pris ses fonctions de Directeur Général Délégué de Nexans. Si ce mandat venait à être interrompu pour quelque motif que ce soit, son contrat de travail reprendrait effet de plein droit. Néanmoins, Frédéric Vincent devrait démissionner de ses fonctions au titre du contrat de travail actuellement suspendu en cas de nomination en tant que Président-Directeur Général de Nexans. Cette démission entraînera la perte des droits liés au contrat de travail, en particulier les indemnités contractuelles et conventionnelles de licenciement.

- Engagements de retraite : en cas de départ à la retraite, Frédéric Vincent bénéficierait (i) du même régime de retraite supplémentaire mise en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux que celui bénéficiant à Gérard Hauser et décrit ci-dessus et (ii) d'une allocation de fin de carrière. La démission de ses fonctions au titre de son contrat de travail suspendu entraînerait la perte des droits liés au contrat de travail et donc en particulier de l'allocation de fin de carrière. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

## 31.

### Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Après l'aboutissement et l'apurement définitif en 2007 de certains risques, il subsiste encore des litiges liés à l'activité du Groupe pour lesquels on peut toutefois estimer que les provisions constatées

à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que leur résolution n'engendre aucun impact significatif sur les résultats du Groupe. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose ou de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par des tiers.

Le plus significatif des litiges ayant donné lieu à provision concernait l'affaire des corvettes pour l'Afrique du Sud (litige Meko). Dans ce litige, Nexans avait fourni des câbles pour des corvettes destinées à la marine sud-africaine. Une partie de sa fourniture avait été sous-traitée à un fabricant sud-africain. Après installation sur les deux premières corvettes, la fourniture du sous-traitant s'était avérée non conforme. L'ensemble des câbles déjà installés avait été déposé et remplacé. Le montant du dédommagement total réclamé par les demandeurs s'élevait à environ 36 millions d'euros, chiffre contesté par Nexans. Ce litige a été soldé pendant le deuxième trimestre 2007 et la provision de 11 millions d'euros au 31 décembre 2006, devenue sans objet, a été reprise dès le 30 juin 2007.

### **Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives**

- Le cas suivant n'a pas donné lieu à provision, parce que les critères de constitution n'étaient pas réunis. Il concerne des câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe et vendus à un fabricant de harnais. Ce fabricant les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale n'a pas été informée des spécifications requises par le client final. Le client final aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale estime que les câbles vendus correspondaient aux spécifications convenues avec son client, le fabricant de harnais.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de harnais dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'établir la responsabilité des différents intervenants et Nexans a été impliqué dans cette

procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier met en cause la non-conformité des câbles aux spécifications techniques, ce que le fabricant de harnais et Nexans réfutent. Le constructeur automobile aurait par ailleurs lancé une campagne de rappel qui concernerait environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date.

- En 2006, Nexans a remporté dans le cadre d'un consortium, un contrat de fourniture et d'installation de câbles haute tension au Moyen-Orient, pour un montant total d'environ 100 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, Nexans a pratiquement terminé la fabrication des câbles en collaboration avec son partenaire dans la joint-venture créée récemment au Japon et les a pour l'essentiel installés sur le site du projet. L'avancement sur ce contrat a été reconnu conformément aux principes comptables évoqués en **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés. Les câbles, qui se révèlent capables de fonctionner au-delà des conditions normales de service ont toutefois des difficultés pour l'instant à passer dans leur intégralité les essais « de Type » (à forte contrainte) requis. Compte tenu du contexte contractuel général, Nexans considère que les conditions pour l'inscription d'une éventuelle provision couvrant la remise en fabrication des câbles ne sont pas réunies à la date de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences des deux cas décrits ci-dessus, Nexans estime à ce stade que leur issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

Par ailleurs, fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles par la Commission européenne et les autorités de la concurrence en Espagne, au Japon, en Corée du Sud et aux États-Unis, dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

À ce jour, le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données. Sans préjuger des conclusions des enquêtes, mais compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités américaines et européennes et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en résulter, ces événements peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

### Passifs et passifs éventuels liés à l'acquisition du Groupe Madeco

- Dans le cadre de l'acquisition des activités câbles du groupe chilien Madeco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par Madeco au titre du contrat d'acquisition.

Les passifs éventuels liés à cette acquisition sont en cours d'évaluation à la clôture de l'exercice et feront le cas échéant l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Cette allocation sera réalisée au cours de l'exercice 2009 (cf. **Note 11**).

Par ailleurs, Nexans a de son côté consenti à Madeco une garantie de passif dans le cadre de la rémunération de Madeco par l'émission de 2,5 millions d'actions Nexans.

## Note 32 | Liste des principales sociétés consolidées

### 32.

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues sur les exercices 2008, 2007 et 2006 sont présentées dans la **Note 2**. Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2008.

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>
<b>France</b>				
Nexans <sup>(2)</sup>	Holding	100 %	100 %	Consolidante
Nexans Participations	Holding	100 %	100 %	
Lixis	Holding	100 %	100 %	
Nexans France	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Interface	Télécom	100 %	100 %	
Eurocable	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Copper France <sup>(3)</sup>	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Société de Coulée Continue du Cuivre <sup>(3)</sup>	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Nexans Wires	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Recycables	Fils conducteurs	36,5 %	36,5 %	Mise en équivalence
Alsafil	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories France	Énergie	100 %	100 %	

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>
<b>Belgique</b>				
Nexans Benelux	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Harnesses	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Network Solutions NV	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Services <sup>(4)</sup>	Holding	100 %	100 %	
Opticable SA NV	Télécom	100 %	100 %	
<b>Allemagne</b>				
Nexans Deutschland GmbH Holding <sup>(5)</sup>	Holding	100 %	100 %	
Nexans Deutschland GmbH <sup>(5)</sup>	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Kabelmetal Electro GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Superconductors GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Metrofunkkabel Union GmbH	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Auto Electric GmbH <sup>(6)</sup>	Énergie	100 %	100 %	
Confecta GmbH Deutschland <sup>(7)</sup>	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	Énergie	100 %	100 %	
<b>Europe du Nord</b>				
Nexans Nederland BV	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Norway A/S	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Suisse SA	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Tri Wire Ltd	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Nexans Re	Holding	100 %	100 %	
Nexans Logistics Ltd	Énergie	100 %	100 %	
Nexans UK Ltd	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Ireland Ltd	Énergie	100 %	100 %	
Nexans IKO Sweden AB <sup>(8)</sup>	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Jydsk Denmark	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Axjo Kabel AG	Énergie	100 %	100 %	
<b>Europe du Sud</b>				
Multinacional Trade	Énergie	70 %	70 %	
Nexans Italia SpA	Énergie et Télécom	99,99 %	99,99 %	
Nexans Wires Italia SpA	Fils conducteurs	100 %	100 %	
Cabloswiss	Énergie	100 %	99,99 %	
Nexans Iberia SL	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Hellas SA <sup>(2)</sup>	Énergie et Télécom	71,75 %	71,75 %	
Nexans Türkiye İletişim Endüstri ve Ticaret AS	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans Participation Italia Srl	Holding	100 %	100 %	
Intercond Services SpA <sup>(9)</sup>	Énergie	100 %	100 %	

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>
<b>Europe de l'Est</b>				
Nexans Romania	Énergie	100 %	100 %	
Nexans CIS Russia	Énergie	100 %	100 %	
<b>Amérique du Nord</b>				
Nexans Canada Inc	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
Nexans USA Inc	Holding	100 %	100 %	
Nexans Energy USA Inc	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Inc	Télécom	100 %	100 %	
<b>Amérique du Sud</b>				
Indelqui Argentina	Énergie	100 %	100 %	
Optel S.A	Énergie	100 %	100 %	
Ficap S.A	Énergie	100 %	99,95 %	
Inercable Chile	Holding	100 %	100 %	
Madeco Cable	Énergie	100 %	100 %	
Colada Continua S.A	Fils conducteurs	41 %	41 %	Mise en équivalence
Cedsa S.A	Énergie	80 %	80 %	
Indeco Peru	Énergie	96 %	96 %	
Cobrecon	Fils conducteurs	33,33 %	33,33 %	Mise en équivalence
Nexans Brasil S/A	Énergie et Télécom	99,95 %	99,95 %	
<b>Afrique et Moyen-Orient</b>				
Liban Câbles SAL	Énergie et Télécom	93 %	93 %	
International Cables Company Ltd	Énergie et Télécom	97,87 %	91,02 %	
Nexans Maroc <sup>(2)</sup>	Énergie	83,59 %	83,59 %	
Sirmel	Énergie	83,23 %	69,57 %	

Sociétés par pays	Activité principale	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>
<b>Asie</b>				
Nexans (Shanghai) Electrical Materials Co Ltd	Télécom	100 %	100 %	
Shanghai Nexans Kang Hua Cable Co Ltd	Télécom	100 %	100 %	
Nexans Shanghai Wire & Cables Co Ltd	Énergie	100 %	100 %	
Nexans Korea Ltd	Énergie et Télécom	99,51 %	99,51 %	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	Énergie et Télécom	97,90 %	97,90 %	
Daeyoung Cable	Énergie et Télécom	99,51 %	99,51 %	
Nexans LIOA wire & cable Co Ltd	Énergie	60 %	60 %	
Nexans Vietnam Power Cable Co	Énergie	59,05 %	58,76 %	
Nanning Huasun Cables Co. Ltd	Télécom	100 %	100 %	
Nippon High Voltage Cable Corporation	Énergie	66 %	66 %	
OLEX Australia Pty Ltd	Énergie et Télécom	100 %	100 %	
OLEX New Zealand Ltd	Énergie et Télécom	100 %	100 %	

(1) Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

(2) Sociétés cotées sur une Bourse de valeurs.

(3) Nexans Copper France (anciennement dénommée Société Lensoise de Cuivre) a repris depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2008, les activités de la Société de Coulée Continue du Cuivre en location-gérance. L'entité RIPS a été fusionnée dans la Société Lensoise de Cuivre courant du premier semestre 2008.

(4) Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

(5) Suite à la réorganisation juridique du groupe en Allemagne (simplification des structures légales), les entités Nexans Deutschland GmbH et Nexans Deutschland Industries GmbH & Co KG ont changé de dénomination en 2008, respectivement Nexans Deutschland GmbH Holding et Nexans Deutschland GmbH.

(6) Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales notamment en Roumanie, en République tchèque, en Slovaquie et au Mexique.

(7) Confecta GmbH Deutschland, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales en Suisse et en France.

(8) Matema AB a été fusionnée dans Nexans IKO Sweden AB sur le deuxième semestre 2008.

(9) Entité préconsolidant les sociétés Pessano Cavi et Intercond SpA.

## 33.

- Suite à la conclusion par Nexans et Sumitomo Electric Industries Ltd. (SEI), le 4 décembre 2008, d'un accord de société commune afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe, la Commission européenne a rendu, le 16 janvier 2009, une décision d'autorisation de l'opération au regard du contrôle des concentrations. La réalisation définitive de l'opération est par suite intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle SEI est devenu actionnaire à 40 % d'Opticable, les 60 % restant demeurant détenus par le Groupe Nexans (se reporter également à la **Note 2.b**).

- Voir également la **Note 31** en ce qui concerne les enquêtes engagées en janvier 2009 sur la concurrence.

## Note 33 | Événements postérieurs à la clôture

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Nexans SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives » de la **Note 31** de l'annexe aux comptes consolidés qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2008)

## 2. Justification des appréciations

---

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

### Dépréciation des actifs

Votre Société procède au cours du dernier trimestre de chaque année à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs non courants, selon les modalités décrites dans le paragraphe n « Tests de dépréciation des actifs » de la **Note 1** « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les **Notes 1.n** et **7** de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

### Actifs d'impôts différés

Votre Société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats, tel que cela est décrit dans le paragraphe v « Impôts différés » de la **Note 1** « Principes comptables » et dans la **Note 9** « Impôt sur les bénéfices » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la Société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à vérifier la cohérence des estimations retenues avec celles de la période précédente et avec celles retenues lors de l'établissement des tests de dépréciations d'actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérification spécifique

---

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le Rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International



Dominique Ménard  
Associée



Benoît Lebrun  
Associé

# Comptes sociaux

- Bilan / p. [275](#)
- Compte de résultat / p. [277](#)
- Liste des filiales et participations / p. [279](#)
- Inventaire des valeurs mobilières / p. [280](#)
- Notes annexes / p. [281](#)
  - 1- Événements significatifs / p. 281
  - 2- Principes, règles et méthodes comptables / p. 281
- Notes sur le bilan / p. [284](#)
  - 3- Immobilisations incorporelles / p. 284
  - 4- Immobilisations corporelles / p. 284
  - 5- Immobilisations financières / p. 284
  - 6- Créances d'exploitation / p. 286
  - 7- État des échéances des créances / p. 286
  - 8- Valeurs mobilières de placement – Disponibilités / p. 287
  - 9- Composition du capital / p. 287
  - 10- Situation nette / p. 287
  - 11- Options de souscription / p. 288
  - 12- Provisions / p. 289
  - 13- Dettes financières et autres emprunts / p. 289
  - 14- Dettes d'exploitation / p. 290
  - 15- État des échéances des dettes / p. 290
  - 16- Charges et produits constatés d'avance / p. 291
  - 17- Charges à répartir – Primes de remboursement / p. 291
  - 18- Charges à payer – Produits à recevoir / p. 292
  - 19- Écarts de conversion / p. 292
  - 20- Éléments relatifs à plusieurs poste du bilan / p. 292
- Notes sur le résultat / p. [293](#)
  - 21- Chiffre d'affaires / p. 293
  - 22- Résultat courant avant impôt / p. 293
  - 23- Résultat exceptionnel / p. 293
  - 24- Impôts sur les bénéfices / p. 294
- Renseignements divers / p. [295](#)
  - 25- Consolidation – Entreprises liées / p. 295
  - 26- Effectifs (moyenne annuelle) / p. 296
  - 27- Rémunération des dirigeants / p. 296
  - 28- Engagements hors bilan / p. 296
  - 29- Rémunérations des Commissaires aux Comptes / p. 297
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels / p. [298](#)

## Actif

au 31 décembre, en milliers d'euros

	Montants bruts	Amortissements	2008	2007
Capital souscrit non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	226	(65)	162	194
<b>Immobilisations corporelles</b>	6	-	6	6
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	2 236 806	(19 000)	2 217 806	1 085 622
Créances rattachées à des participations	-	-	-	198 581
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	75 158	-	75 158	71 891
Autres immobilisations financières	-	-	-	449
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>2 312 196</b>	<b>(19 065)</b>	<b>2 293 131</b>	<b>1 356 743</b>
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	15 367	-	15 367	11 445
Autres créances	71 752	-	71 752	63 304
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	441 483
Disponibilités	574	-	574	447 272
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	25	-	25	29
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>87 718</b>	<b>-</b>	<b>87 718</b>	<b>963 532</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 405	-	4 405	5 901
Primes de remboursement des obligations	30 108	-	30 108	37 357
Écarts de conversion actif	-	-	-	57
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 434 426</b>	<b>(19 065)</b>	<b>2 415 361</b>	<b>2 363 590</b>

# Bilan

# Passif

au 31 décembre, en milliers d'euros

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Capital social ou individuel <i>dont versé : 27 937</i>	27 937	25 678
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 336 269	1 136 310
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	2 568	2 526
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	200 906	141 672
<b>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>94 461</b>	<b>110 031</b>
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	359	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 662 500</b>	<b>1 416 218</b>
Provisions pour risques	-	57
Provisions pour charges	-	-
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>-</b>	<b>57</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles	329 560	329 560
Autres emprunts obligataires	363 398	363 398
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	170	6 385
Emprunts et dettes financières divers	-	205 271
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 518	8 689
Dettes fiscales et sociales	49 676	33 022
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	11	400
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance	528	591
<b>DETTES</b>	<b>752 861</b>	<b>947 315</b>
Écarts de conversion passif	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 415 361</b>	<b>2 363 590</b>

(en milliers d'euros)	France	Exportation	<b>2008</b>	2007
Ventes de marchandises			-	-
Production vendue de biens			-	-
Production vendue de services	16 610	1 652	18 262	13 263
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>16 610</b>	<b>1 652</b>	<b>18 262</b>	<b>13 263</b>
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			-	2 450
Autres produits			-	-
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>18 262</b>	<b>15 713</b>
Autres achats et charges externes			16 831	15 681
Impôts, taxes et versements assimilés			2 315	2 406
Salaires et traitements			8 741	6 924
Charges sociales			3 147	2 037
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			32	32
Sur immobilisations : dotations aux provisions			-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions			-	-
Sur autres acif: dotations aux amortissements			1 496	1 092
Pour risques et charges : dotations aux provisions			-	-
Autres charges			448	374
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>33 011</b>	<b>28 545</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(14 749)</b>	<b>(12 833)</b>

# Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2008	2007
Produits financiers de participations	101 918	77 736
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	–	499
Autres intérêts et produits assimilés	43 196	56 996
Reprises sur provisions et transferts de charges	57	26 181
Différences positives de change	248 537	205 749
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 790	3 309
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>401 498</b>	<b>370 470</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	7 249	7 219
Intérêts et charges assimilées	29 970	29 810
Différences négatives de change	251 387	209 837
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	–	–
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>288 606</b>	<b>246 867</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>112 892</b>	<b>123 603</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>98 143</b>	<b>110 770</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	–	–
Produits exceptionnels sur opérations en capital	–	6
Reprises sur provisions et transferts de charges	–	–
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>–</b>	<b>6</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	–	–
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	–	–
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	359	–
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>359</b>	<b>–</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(359)</b>	<b>6</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	124	74
Impôts sur les bénéfices	3 199	672
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>419 760</b>	<b>386 189</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>325 299</b>	<b>276 158</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>94 461</b>	<b>110 031</b>

Informations financières au 31 décembre 2008	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Q.P. du capital détenue	Dividendes encaissés	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Chiffre d'affaires	Résultat
	En milliers d'unités monétaires	En milliers d'unités monétaires	En %	En milliers d'euros	En milliers d'euros	En milliers d'euros	En milliers d'unités monétaires	En milliers d'unités monétaires
<b>A- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société</b>								
<b>1) FILIALES (plus de 50 %)</b>								
Nexans France Paris – France (SIREN : 428 593 230)	70 000	111 628	100,00	62 000	237 400	218 400	1 433 498	49 233
Nexans Participations Paris – France (SIREN : 314 613 431)	368 975	1 614 323	100,00	38 996	1 748 001	1 748 001	274	118 417
Indelqui SA <sup>(1)</sup> Argentine	106 873	(5 390)	100,00	–	37 258	37 258	138 522	3 184
Invercables SA <sup>(2)</sup> Chili	39 933 600	21 157 106	100,00	–	194 926	194 926	–	6 382 242
<b>2) PARTICIPATIONS (10 à 50 %)</b>								
Nexans Korea <sup>(3)</sup> Chungcheongbuk – Corée	17 707 074	65 174 699	35,53 <sup>(4)</sup>	855	16 940	16 940	227 360 605	14 345 595

#### B- Renseignements globaux sur les autres titres

Ensemble des filiales françaises (> 50 %)								
Ensemble des filiales étrangères (> 50 %)								
Ensemble des Participations françaises (10 à 50 %)								
Ensemble des participations étrangères (10 à 50 %)								
Autres titres					2 281	2 281		

(1) Montant exprimé en milliers de ARS (peso argentin)

1 ARS = 0,20803 euro au 31 décembre 2008.

(2) Montant exprimé en milliers de CLP (peso chilien)

1 000 CLP = 1,12749 euro au 31 décembre 2008.

(3) Montant exprimé en milliers de KRW (won coréen)

1000 KRW = 0,54374 euro au 31 décembre 2008.

(4) Le pourcentage de détention de Nexans Korea est déterminé après déduction des actions autodétenues représentant 3,28 % de son capital.

# Liste des filiales et participations

(en milliers d'euros) (dont la valeur brute inscrite au bilan est supérieur à 100 milliers d'euros)	Nombre de titres	%	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
<b>1 - Titres de sociétés françaises</b>					
Nexans France	10 000 000	100,00	237 400	(19 000)	218 400
Nexans Participations	24 598 246	100,00	1 748 001	–	1 748 001
<b>2 - Titres de sociétés étrangères</b>					
Nexans Korea	12 169 830	35,53	16 940	–	16 940
Kukdong Electric Wire Co	131 080	9,72	2 281	–	2 281
Indelqui (Argentine)	106 871 801	100,00	37 258	–	37 258
Invercables (Chili)	3 993 350	100,00	194 926	–	194 926
<b>3 - Valeurs mobilières de placement</b>					
Néant					

# Inventaire des valeurs mobilières

Les notes reprises ci-dessous constituent l'annexe au bilan, présenté avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2008, dont le total s'établit à 2 415 361 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste. L'exercice d'une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, dégage un bénéfice de 94 461 milliers d'euros.

Les tableaux présentés ci-après sont édités avec des chiffres arrondis au millier d'euros le plus proche.

## Note 1 | Événements significatifs

### 1.

L'exercice 2008 a été marqué notamment par les événements suivants :

1. L'acquisition le 30 septembre 2008, de certaines entités du Groupe Madeco (Amérique du Sud), à l'issue de laquelle Nexans SA a inscrit à l'actif de son bilan des titres de participation pour 232 184 milliers d'euros (cf. **Note 5**). Cette opération a été financée par l'émission de 2 500 000 actions nouvelles, octroyant au Groupe Madeco la détention d'environ 9 % du capital de Nexans.
2. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, Nexans SA a mis fin à son activité de gestion de trésorerie du Groupe. Cette activité est exercée depuis cette date par Nexans Services SA, société détenue indirectement à 100 % par Nexans SA.
3. La souscription à l'intégralité de l'augmentation de capital réalisée par sa filiale Nexans Participations, d'un montant de 900 millions d'euros, pour assurer son développement.
4. Une augmentation de capital par émission de 87 850 actions nouvelles, consécutive à la levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options.
5. Une augmentation de capital par émission de 91 525 actions nouvelles au premier trimestre 2008, dans le cadre de l'offre d'actions réservée aux salariés décidée par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2007.

6. Le rachat, de 420 777 actions propres pour un coût de 29 390 milliers d'euros, suivi d'une réduction de capital par annulation de la totalité de ces actions d'autodétention suite à la décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2008.

7. L'encaissement de dividendes versés par ses filiales (101 918 milliers d'euros) et principalement par Nexans France (62 000 milliers d'euros) et Nexans Participations (38 996 milliers d'euros).

### 2.

Les comptes ont été arrêtés conformément à la réglementation comptable française.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2008 ont été établis dans le respect des principes de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.1 Traitement des frais d'acquisition de titres

Conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC n° 2004-06, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005, et suivant l'avis CU CNC n° 2007-C du 15 juin 2007 qui a précisé les modalités de l'exercice de l'option de comptabilisation des frais d'acquisition de titres, les titres de participation acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont inscrits pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

# Notes annexes

Ce changement d'option fiscale s'est appliqué de manière prospective conformément à l'article 314-2.2 du règlement 99-03.

## **2.2 Immobilisations incorporelles**

Ce poste comprend les « concessions, brevets et droits similaires » valorisés à leur coût historique, et amortis linéairement sur leur durée probable d'utilisation, soit cinq à vingt ans.

## **2.3 Immobilisations financières**

### **Titres de participation**

La valeur brute des titres inscrits à l'actif avant le 31 décembre 2006, est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires ou leur valeur d'apport reçu. Les titres acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont comptabilisés à leur valeur d'achat, augmentée des frais accessoires externes, directement liés à leur acquisition, conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC 2004-06 (voir ci-dessus).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère qui tient compte notamment de l'actif net réestimé et de la valeur de rendement.

### **Créances rattachées à des participations**

Les avances en comptes courants et les prêts consentis par Nexans SA à ses filiales directes jusqu'au 30 septembre 2008, apparaissent en « créances rattachées à des participations ».

### **Prêts**

Ce poste est essentiellement constitué des prêts à plus d'un an consentis à des filiales indirectes.

## **Autres immobilisations financières**

### **• Actions propres**

Lorsque la société procède au rachat de ses actions propres, dans le cadre du plan autorisé par l'Assemblée Générale, les titres ainsi acquis sont portés, pour leur coût d'acquisition, en « autres immobilisations financières », du fait de l'absence d'intention émise par le Conseil d'Administration quant à leur utilisation.

À la fin de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé au cours moyen de Bourse du mois de clôture. Une dépréciation est enregistrée si ce cours est inférieur à la valeur comptable nette.

### **• Immobilisations financières « en cours »**

Les frais engagés en vue d'un projet d'acquisition de titres dont la réalisation est hautement probable à la clôture de l'exercice sont inscrits en « autres immobilisations financières ».

## **2.4 Valeurs mobilières de placement et créances assimilées**

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres représentatifs d'un emploi temporaire de trésorerie.

### **SICAV**

Les actions de SICAV sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice vient à être inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

### **Certificats de dépôts négociables**

Les titres de créance négociables, souscrits lors de leur émission, sont enregistrés pour leur montant nominal. À la clôture, les intérêts courus non échus sont constatés dans les comptes.

## 2.5 Créances

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les « Autres créances » comprenaient essentiellement jusqu'au 30 septembre 2008, les comptes courants de plus de trois mois (mais inférieurs à un an) vis-à-vis des filiales indirectes de Nexans SA. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

## 2.6 Disponibilités, emprunts et dettes financières diverses

Jusqu'au 30 septembre 2008 et dans le cadre de la gestion centralisée de la Trésorerie du Groupe par Nexans SA :

- les comptes courants de Trésorerie centralisée débiteurs et de prêts à très court terme (à moins de trois mois), concernant les filiales indirectes de Nexans SA apparaissaient en « disponibilités » ;
- les comptes courants de Trésorerie centralisée créditeurs et d'emprunts, s'inscrivaient au poste « Emprunts et dettes financières divers ».

## 2.7 Créances, dettes et trésorerie en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours de clôture à date d'arrêt :

- les créances et dettes couvertes ne génèrent aucun impact en résultat compte tenu de la revalorisation symétrique des couvertures de change (voir ci-dessous) ;
- les créances et dettes non couvertes, font l'objet, conformément au principe de prudence, d'une provision pour risque pour les pertes latentes non couvertes. Les produits latents restent sans influence sur le résultat.

La trésorerie en monnaies étrangères est revalorisée par résultat au cours de clôture.

## 2.8 Instruments financiers

Nexans gère les risques de marché, essentiellement liés aux variations des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés et notamment des swaps de devises. Ces instruments sont uniquement utilisés à des fins de couverture.

Le volume des instruments financiers utilisés par Nexans SA a très fortement décliné postérieurement au 30 septembre 2008.

Les résultats dégagés sur ces instruments financiers de couverture sont comptabilisés au compte de résultat de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts sous-jacents. Les gains latents à date de clôture sont comptabilisés en autres créances et les pertes latentes en autres dettes.

## 2.9 Provisions réglementées

La société dote, le cas échéant, toutes les provisions admises par la législation fiscale. Les reprises de provisions sont effectuées selon les modalités et délais réglementaires.

## 2.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque Nexans a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

## 2.11 Emprunts obligataires assortis d'une prime de remboursement

Les emprunts obligataires, ordinaires ou convertibles, assortis d'une prime de remboursement sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur brute, prime incluse, y compris lorsque que le paiement de la prime est conditionné à la non-conversion des obligations en actions.

En contrepartie la prime de remboursement est constatée à l'actif du bilan. Elle est amortie au prorata de la durée de l'emprunt.

## 2.12 Frais d'émission d'emprunt

Les frais engagés lors de l'émission d'un emprunt sont comptabilisés en charges à répartir sur plusieurs exercices à l'actif du bilan et amortis linéairement sur la durée de l'emprunt, par fraction égale.

**3.**

Sont inscrits à ce poste, des brevets pour 226 milliers d'euros dont la durée probable d'utilisation a été estimée à sept ans.

Après constatation sur l'exercice, d'une dotation de 32 milliers d'euros, leur valeur résiduelle au 31 décembre 2008 est de 162 milliers d'euros.

**4.**

Au 31 décembre 2008, les immobilisations corporelles sont constituées par des agencements divers, non amortissables, pour 6 milliers d'euros.

**Note 3 | Immobilisations incorporelles**

**Note 4 | Immobilisations corporelles**

**5.**

**Note 5 | Immobilisations financières**

	Participations et autres titres	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Valeurs brutes</b>					
Au 31 décembre 2007	1 104 622	198 581	71 891	449	1 375 544
Acquisitions-augmentations	1 132 184	-	8 475	6 736	1 147 395
Cessions-diminutions	-	(198 581)	(5 208)	(7 185)	(210 974)
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>2 236 806</b>	<b>-</b>	<b>75 158</b>	<b>-</b>	<b>2 311 964</b>
<b>Provisions</b>					
Au 31 décembre 2007	(19 000)	-	-	-	(19 000)
Dotations	-	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>(19 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(19 000)</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>					
Au 31 décembre 2007	1 085 622	198 581	71 891	449	1 356 544
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>2 217 806</b>	<b>-</b>	<b>75 158</b>	<b>-</b>	<b>2 292 964</b>

# Notes sur le bilan

### 5.1 Titres de participation

La composition de ce poste est décrite dans l'inventaire des valeurs mobilières. En 2008, l'augmentation des titres de participation s'explique par :

- la souscription à l'intégralité de l'augmentation de capital réalisée par notre filiale Nexans Participations à hauteur de 900 millions d'euros ;
- la prise de participations dans Indelqui (Argentine), entité du groupe Madeco, pour un coût de 37 258 milliers d'euros ;
- la prise de participations dans Invercables (Chili), entité du groupe Madeco, pour un coût de 194 926 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2008, la dépréciation des titres de Nexans France, pour 19 000 milliers d'euros, est maintenue. Aucune autre dépréciation de titres de participation n'a été constatée sur l'exercice.

### 5.2 Créances rattachées à des participations

Au 31 décembre 2007, ce poste était constitué essentiellement de prêts à court terme accordés aux filiales directes de Nexans SA :

- Nexans Participations pour 90 013 milliers d'euros (dont 113 milliers d'euros d'intérêts courus non échus) ;
- Nexans France pour 108 124 milliers d'euros (dont 224 milliers d'euros d'intérêts courus non échus).

Conformément à ce qui est exposé en **Note 1.** ci-avant, ces avances en comptes courants ont été remboursées au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

### 5.3 Prêts

Au 31 décembre 2008, ce poste représentait les créances à moyen terme suivantes :

- prêts à Nexans USA pour 62 758 milliers d'USD, soit 45 094 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Inc pour 20 919 milliers d'USD, soit 15 032 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Energy Inc pour 20 919 milliers d'USD, soit 15 032 milliers d'euros.

Ces montants incluent les intérêts courus non échus.

Au 31 décembre 2007, la composition de ce poste était similaire :

- prêts à Nexans Australie pour 1 699 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans USA pour 61 998 milliers d'USD, soit 42 116 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Inc pour 20 666 milliers d'USD, soit 14 038 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Energy Inc pour 20 666 milliers d'USD, soit 14 038 milliers d'euros.

### 5.4 Autres immobilisations financières

La totalité des 449 milliers d'euros de frais comptabilisés dans ce poste au 31 décembre 2007, a été transférée au poste « Titres de participation » sur l'exercice 2008, pour entrer dans le coût d'acquisition des titres auxquels ils se rapportent.

**6.**

(Valeurs nettes, au 31 décembre, en milliers d'euros)	2008	2007
<b>Fournisseurs – Avances et acomptes</b>	-	-
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>15 367</b>	<b>11 445</b>
<b>Autres créances :</b>		
- Personnel et organismes sociaux	1	25
- État : impôt sur les sociétés	5 137	3 015
- État : taxe sur la valeur ajoutée	2 844	1 489
- Groupe et associés : intégration fiscale	376	1 279
- Groupe et associés : autres comptes courants	61 450 <sup>(1)</sup>	44 689 <sup>(2)</sup>
- Autres débiteurs	1 944	12 806
<b>Sous-total Autres créances</b>	<b>71 752</b>	<b>63 304</b>
<b>Total</b>	<b>87 119</b>	<b>74 749</b>

(1) Au 31 décembre 2008 les autres comptes courants sont les comptes courants avec la Trésorerie Centrale de Nexans Services (et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008).

(2) Au 31 décembre 2007, Nexans SA ayant le rôle de Trésorerie Centrale, les autres comptes courants sont les comptes courants de Trésorerie Centrale, avec les filiales indirectes, dont l'échéance est à plus de trois mois sans toutefois excéder un an.

## Note 6 | Créances d'exploitation

**7.**

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	75 158	15 813	59 344
<b>Total</b>	<b>75 158</b>	<b>15 813</b>	<b>59 344</b>
<b>Actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	15 367	15 367	-
Autres créances	71 752	71 752	-
<b>Total</b>	<b>87 119</b>	<b>87 119</b>	<b>-</b>

## Note 7 | État des échéances des créances

## Note 8 | Valeurs mobilières de placement - Disponibilités

### 8.

Au 31 décembre 2008, Nexans ne détient plus aucune SICAV monétaire, ni de certificat de dépôt. Les revenus de ces valeurs mobilières de placements constatés sur l'exercice 2008 s'élèvent à 8 850 milliers d'euros.

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, Nexans SA, suite à son adhésion à la convention de Trésorerie de Nexans Services, devient société « centralisée ». Ses disponibilités sont dès lors automatiquement transférées sur des comptes courants vis-à-vis de Nexans Services, portés en autres créances (cf. **Note 6**).

## Note 9 | Composition du capital

### 9.

Au 31 décembre 2008, le capital de Nexans SA était composé de 27 936 953 actions de 1 euro nominal.

Ces actions sont toutes de même nature, entièrement libérées et bénéficient des mêmes droits, à l'exception des actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins, auxquelles est attaché un droit de vote double.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire.

## Note 10 | Situation nette

### 10.

#### 10.1 Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions règlementées	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Situation au 31 décembre 2007 avant affectation du résultat	25 678	1 136 310	2 526	141 672	110 031	-	1 416 218
Affectation du résultat 2007	-	-	41	109 989	(110 031)	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(50 755)	-	-	(50 755)
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	2 259	199 959	-	-	-	359	202 577
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	-	94 461	-	94 461
<b>Situation au 31 décembre 2008 avant affectation du résultat</b>	<b>27 937</b>	<b>1 336 269</b>	<b>2 568</b>	<b>200 906</b>	<b>94 461</b>	<b>359</b>	<b>1 662 500</b>

(1) Les autres mouvements sont les suivants :

- L'émission en faveur du Groupe Madeco de 2 500 000 actions nouvelles de nominal 1 euro, en rémunération de l'apport des sociétés Indelqui (Argentine) et Invercables (Chili). Se reporter à la **Note 1** pour plus de détail. La prime d'émission consécutive à cette augmentation de capital s'élève à 222 472 milliers d'euros après imputation des frais d'émission.
- L'annulation de 420 777 actions propres, d'une valeur globale de 29 390 milliers d'euros traduite dans les comptes par une réduction de capital de 421 milliers d'euros ; la différence entre le prix d'achat et la valeur nominale des actions annulées a été imputée sur la prime d'émission pour 28 969 milliers d'euros.
- La levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options. Cette dernière a entraîné une augmentation du capital par émission de 87 850 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission de 2 056 milliers d'euros.
- L'augmentation de capital réservée aux salariés conclue par l'émission de 91 525 actions nouvelles ; la prime d'émission accompagnant cette augmentation de capital s'élève à 4 400 milliers d'euros nette de frais.

- Nexans a versé à ses actionnaires un dividende de 50 744 milliers d'euros au titre de l'exercice 2007. En février 2008, il a été effectué un versement complémentaire au titre des dividendes dus en 2007 et afférent à l'exercice 2006 pour 11 milliers d'euros.
- Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements. La dotation de l'exercice s'élève à 359 milliers d'euros.

## 10.2 Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée de décider la distribution d'un dividende de 2,00 euros par action. Le montant global du dividende proposé s'élève à 55 873 906 euros sur la base des 27 936 953 actions constituant le capital social au 31 décembre 2008.

Le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie éventuelle de levées d'options de souscription d'actions.

## 11.

Au 31 décembre 2008, restent en vigueur 1 593 100 options de souscription soit 5,70 % du capital, réservées au personnel.

Date d'attribution	Nombre d'options en circulation à la fin de l'exercice	Prix de souscription	Échéance
16-nov.-01	26 000	17,45 €	16 novembre 2002 <sup>(1)</sup> – 15 novembre 2009
4-avr.-03	37 100	11,62 €	4 avril 2004 <sup>(1)</sup> – 3 avril 2011
16-nov.-04	262 000	27,82 €	16 novembre 2005 <sup>(1)</sup> – 15 novembre 2012
23-nov.-05	278 800	40,13 €	23 novembre 2006 <sup>(1)</sup> – 22 novembre 2013
23-nov.-06	343 000	76,09 €	23 novembre 2007 <sup>(1)</sup> – 22 novembre 2014
15-fév.-07	29 000	100,94 €	15 février 2009 <sup>(2)</sup> – 14 février 2015
22-fév.-08	305 250	71,23 €	22 février 2009 <sup>(1)</sup> – 21 février 2016
25-nov.-08	311 950	43,46 €	25 novembre 2009 <sup>(1)</sup> – 24 novembre 2016
<b>Total</b>	<b>1 593 100</b>		

(1) Acquis à raison de 25 % par an.

(2) Acquis à 50 % au bout de deux ans - 25 % chaque année suivante.

## Note 11 | Options de souscription

Évolutions du nombre d'options en circulation	Nombre d'options
<b>Options en circulation au début de la période</b>	<b>1 070 250</b>
Options attribuées au cours de la période	619 100
Options annulées au cours de la période	(8 400)
Options exercées au cours de la période	(87 850)
Options échues au cours de la période	–
<b>Options en circulation à la fin de la période</b>	<b>1 593 100</b>
dont options exerçables à la fin de la période	694 775

## Note 12 | Provisions

### 12.

<small>(en milliers d'euros)</small>	Montant au 31/12/2007	Augmentation	Diminution	<b>Montant au 31/12/2008</b>
Provisions réglementées	-	359	-	359
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour perte de change	57	-	57	-

Les provisions réglementées inscrites en 2008, correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements. Sur l'exercice, Nexans a comptabilisé dans le coût d'entrée des titres 7 185 milliers d'euros de frais amortissables prorata temporis, sur cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

## Note 13 | Dettes financières et autres emprunts

### 13.

<small>(en milliers d'euros)</small>	Emprunts obligataires	Concours et crédits bancaires court terme	Comptes courants (trésorerie centralisée)	Autres emprunts	Dettes rattachées à des participations	Total
Au 31 décembre 2007	692 958	6 385	195 633	-	9 637	904 613
Nouveaux emprunts	24 325	170	-	-	-	24 495
Remboursements, diminution	(24 325)	(6 385)	(195 633)	-	(9 637)	(235 980)
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>692 958</b>	<b>170</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>693 128</b>

L'accès à la liquidité a été assuré par le produit de l'émission obligataire convertible (OCÉANE) 280 millions d'euros émise en 2006 ainsi que le produit de l'émission obligataire de 350 millions d'euros émise en 2007.

À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008, et suite à la création de Nexans Services, Nexans SA a cessé son activité de centralisation de trésorerie et de financement pour le compte des filiales du Groupe. Afin de permettre à Nexans Services de remplir son rôle de financement, un amendement de la ligne de crédit confirmée multidevise de 580 millions d'euros dont le Groupe bénéficie a été négocié afin d'introduire Nexans Services en tant que co-utilisateur de cette ligne. Cet amendement a été accepté par l'ensemble des banques prêteuses sans modification de prix ni de structure.

La ligne de crédit confirmée multidevise demeure assortie d'engagements classiques (sûreté négative, pari-passu, défaut croisé) et d'engagements sur des ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Nexans (endettement net consolidé/EBITDA < 2,95, et endettement net consolidé/capitaux propres y compris les intérêts minoritaires < 1,15). Au 31 décembre 2008, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés. Le non-respect de ces engagements entraînerait soit immédiatement, soit après une période de trente jours selon leur nature, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur le tirage en cours.

Le financement du paiement de l'acquisition des activités Câbles de Madeco le 30 septembre 2008 a donné lieu à des tirages temporaires sur la ligne de crédit confirmée. Ces tirages ont été remboursés courant du quatrième trimestre 2008 et la ligne de crédit confirmée était inutilisée au 31 décembre 2008.

**14.**

(au 31 décembre, en milliers d'euros)	2008	2007
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes</b>	-	-
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>9 518</b>	<b>8 689</b>
<b>Dettes fiscales et sociales :</b>		
- Personnel et organismes sociaux	7 531	5 628
- État	2 464	1 909
- Compte d'attente d'intégration fiscale	38 729	22 795
- Sociétés du Groupe : intégration fiscale	952	2 691
<b>Sous-total Dettes fiscales et sociales</b>	<b>49 676</b>	<b>33 022</b>
<b>Autres dettes :</b>		
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- Charges à payer	11	344
- Autres créditeurs	-	56
<b>Sous-total Autres dettes</b>	<b>11</b>	<b>400</b>
<b>Total</b>	<b>59 205</b>	<b>42 111</b>

**Note 14 |  
Dettes  
d'exploitation****15.**

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts Obligataires Convertibles	329 560	4 200	325 360	-
Autres emprunts obligataires	363 398	13 398	-	350 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	170	170	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 518	9 518	-	-
Dettes fiscales et sociales	49 676	49 676	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	11	11	-	-
Produits constatés d'avance	528	63	253	211
<b>Total</b>	<b>752 861</b>	<b>77 037</b>	<b>325 613</b>	<b>350 211</b>

**Note 15 |  
État des échéances  
des dettes**

## Note 16 | Charges et produits constatés d'avance

### 16.

	2008		2007	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Financier	–	528	–	591
Autres	25	–	29	–
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>528</b>	<b>29</b>	<b>591</b>

Les produits constatés d'avance correspondent au résultat réalisé sur la couverture de taux relatif à l'émission en mai 2007 de l'emprunt obligataire. Le profit réalisé est rapporté au résultat, sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

## Note 17 | Charges à répartir - Primes de remboursement

### 17.

#### 17.1 Charges à répartir

(en milliers d'euros)	Montants					Méthode d'étalement
	au 31/12/2007	inscrits sur l'exercice	amortis sur l'exercice	imputation sur prime d'émission	au 31/12/2008	
Frais d'émission des emprunts Obligataires Convertibles	3 000	–	600	–	2 400	Linéaire par part égale sur 7 ans (2006 à 2012)
Frais d'émission des autres emprunts Obligataires	2 227	–	223	–	2 005	Linéaire par part égale sur 11 ans (2007 à 2017)
Frais d'émission des autres emprunts	674	–	674	–	–	Linéaire par part égale sur la durée de l'emprunt
<b>Total</b>	<b>5 901</b>	<b>–</b>	<b>1 496</b>	<b>–</b>	<b>4 405</b>	

Les frais d'émission d'emprunts relatifs au crédit syndiqué non encore amortis, ont été portés intégralement au résultat, suite à l'amendement du contrat introduisant Nexans Services comme co-utilisateur.

#### 17.2 Primes de remboursement

Nature (en milliers d'euros)	Année d'inscription à l'actif	Au 01/01/2008			Au 31/12/2008		
		Prime brute	Amortissements cumulés	Prime nette	Amortie sur l'exercice	Amortissements cumulés	Prime nette
Prime de remboursement OCÉANE 2006-2013 – 1,50 %	2006	45 360	10 401	34 959	6 992	17 393	27 967
Prime de remboursement Obligations 2007-2017 – 5,75 %	2007	2 569	171	2 398	257	428	2 141
<b>Total</b>				<b>37 357</b>	<b>7 249</b>		<b>30 108</b>

Les primes de remboursement sont amorties par fraction égale au prorata de la durée de l'emprunt ; la charge de l'exercice s'élève à 7 249 milliers d'euros.

**18.**

(au 31 décembre, en milliers d'euros)

	2008	2007
<b>Charges à payer au titre :</b>		
des charges d'intérêts des emprunts obligataires	17 598	17 598
des emprunts auprès des établissements de crédit	-	49
des dettes financières diverses	-	-
des fournisseurs (factures à recevoir)	9 142	8 040
des dettes rattachées à des participations du Groupe et associés	-	28
du personnel	4 773	3 900
des organismes sociaux	2 208	1 296
de l'État	2 056	1 652
des autres dettes	11	400
<b>Produits à recevoir au titre :</b>		
des créances rattachées à des participations	-	337
des intérêts des prêts	6 896	2 290
des placements auprès des établissements financiers	-	737
des clients	12 961	9 927
de l'État	1 321	1 190
du Groupe et associés : intérêts des comptes courants à plus de 3 mois	-	708
du Groupe et associés : intérêts des autres comptes courants	-	1 314
des autres créances	1 829	8 700

**Note 18 |  
Charges à payer -  
Produits à recevoir****19.**

Néant.

**Note 19 |  
Écarts de conversion****20.**

Néant.

**Note 20 |  
Éléments relatifs  
à plusieurs postes  
du bilan**

## Note 21 | Chiffre d'affaires

### 21.

Le chiffre d'affaires réalisé par la société Nexans en 2008 (18 262 milliers d'euros) correspond essentiellement à la facturation du coût de prestations rendues à ses filiales.

## Note 22 | Résultat courant avant impôt

### 22.

#### 22.1 Résultat d'exploitation

Après refacturation des prestations aux filiales, les principales charges constituant le résultat d'exploitation qui s'élève à - 14 749 milliers d'euros (perte) sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	
Frais de siège	(6 621)
Frais d'études	(3 231)
Autres impôts et taxes	(2 232)
Dotations aux amortissements	(1 528)

## Note 23 | Résultat exceptionnel

### 22.2 Résultat financier

Nexans a reçu en 2008 des dividendes pour 101 918 milliers d'euros et perçu des produits des valeurs mobilières de placement pour 8 850 milliers d'euros (cf. **Note 8**).

Dans le cadre de la centralisation de Trésorerie, que Nexans SA a assuré jusqu'au 30 septembre 2008, les filiales du Groupe ont versé des intérêts nets pour 36 939 milliers d'euros.

Par ailleurs les charges d'intérêts des emprunts obligataires se sont élevées à :

(en milliers d'euros)	
Océane 2013	(4 200)
Emprunts 2007-2017	(20 125)

Les amortissements des primes de remboursements de ces emprunts ont été comptabilisés respectivement pour - 6 992 milliers d'euros et - 257 milliers d'euros (cf. **Note 17.2**).

Compte tenu d'un résultat de change net négatif de - 2 850 milliers d'euros, et de charges financières nettes diverses, le résultat financier de l'exercice est de + 112 892 milliers d'euros.

### 23.

Il est constitué par l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition de titres (cf. **Note 12**).

# Notes sur le résultat

## 24.

	Résultat courant	Résultat exceptionnel, intéressement et participation des salariés	Autres effets d'impôts	Total
<small>(en milliers d'euros)</small>				
<b>Résultat comptable avant IS</b>	<b>98 143</b>	<b>(483)</b>		<b>97 660</b>
Impôts sur les bénéfices :				
- au taux courant	(2 238)	166	(460)	(2 532)
- retenues à la source	940	-	-	940
- gain/(perte) d'intégration fiscale	(940)	-	(667)	(1 607)
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(2 238)</b>	<b>166</b>	<b>(1 127)</b>	<b>(3 199)</b>
<b>Résultat comptable net</b>	<b>95 905</b>	<b>(317)</b>	<b>(1 127)</b>	<b>94 461</b>

## Note 24 | Impôts sur les bénéfices

### 24.1 Commentaires

Les autres effets d'impôts au taux courant, correspondent à l'impôt relatif à la déduction fiscale des frais d'augmentation de capital, imputés sur les primes d'émission.

La perte d'intégration fiscale provient essentiellement des retenues à la source imputées en droit commun par les filiales sur leur impôt, mais non imputables sur l'impôt du Groupe fiscal intégré.

### 24.2 Intégration fiscale

La société Nexans a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2002, a été signée dans le cadre de l'option prise par Nexans pour le régime de groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

L'option est renouvelable par tacite reconduction par période de cinq ans, la période en cours expirant le 31 décembre 2011. La contribution de chaque filiale à la dette d'impôt sur les sociétés calculée sur le résultat d'ensemble est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés et de contributions complémentaires dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

Dans le cadre de l'intégration fiscale pour laquelle Nexans est redevable de l'impôt pour le résultat d'ensemble, un déficit fiscal a été constaté à la clôture de l'exercice 2008 qui représente un actif d'impôt non reconnu de 19 015 milliers d'euros.

Aucune dépense et charge non déductible du résultat fiscal de Nexans, telle que visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, n'a été engagée au titre de l'exercice 2008.

## Note 25 | Consolidation – Entreprises liées

### 25.

La société Nexans publie des comptes consolidés. Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations enregistrées avec les filiales et sociétés associées.

Les principaux postes concernés sont les suivants :

Éléments concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	2008	2007
<b>Postes du bilan</b>		
<b>Actif</b>		
Participations, nettes	2 217 806	1 085 622
Créances rattachées à des participations	–	198 581
Prêts nets	75 158	71 891
Avances et acomptes versés sur commandes	–	–
Créances clients et comptes rattachés, nets	15 367	11 445
Autres créances, nettes	61 450	5 287
Comptes courants de Trésorerie Centrale à plus de 3 mois	–	44 689
Comptes courants d'intégration fiscale	376	1 279
Disponibilités	–	413 206
<b>Passif</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 654	8 689
Comptes courants d'intégration fiscale	952	2 691
Emprunts et dettes financières diverses	–	205 271
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Charges financières	3 886	4 993
Revenus des participations	101 918	77 736
Produits financiers	40 825	54 002

# Renseignements divers

## 26.

(en nombre de salariés)	2008	2007
Cadres	6	6
Employés, techniciens, agents de maîtrise	–	–
Ouvriers	–	–
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

**Note 26 |**  
Effectifs  
(moyenne annuelle)

## 27.

En 2008, la rémunération brute totale versée, avantages et jetons de présence compris, du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué est de 3 245 milliers d'euros avant impôts (base DADS).

Les éléments de leur rémunération ont évolué de la façon suivante :	2008	2007
Rémunération fixe <sup>(2)</sup>	1 375	1 260
Rémunération variable	1 897 <sup>(1)</sup>	1 807 <sup>(2)</sup>
Jetons de présence <sup>(2)</sup>	55	30
Autres avantages <sup>(2)</sup>	8	6
<b>Total rémunération</b>	<b>3 335</b>	<b>3 103</b>

(1) Rémunérations afférentes à l'exercice N mais effectivement versées en N+1.

(2) La somme de ces montants correspond à la rémunération brute totale avant impôts (base DADS) citée ci-dessus.

Les administrateurs ont reçu la somme de 448 milliers d'euros au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2008.

**Note 27 |**  
Rémunération  
des dirigeants

## 28.

### 28.1 Engagements réciproques

Ventes à terme de devises (USD principalement), dont la valeur de marché s'élève à la clôture à (2 274) milliers d'euros.

### 28.2 Engagements donnés

La société a consenti des garanties de Société Mère couvrant les obligations contractuelles de certaines filiales, dont l'encours au 31 décembre 2008 s'élève à 1 940 908 milliers d'euros.

Par ailleurs, à l'occasion de l'acquisition des activités Câbles du Groupe chilien Madeco, réalisée le 30 septembre 2008, Nexans SA a consenti une garantie de passif dans le cadre de la rémunération de Madeco par l'émission de 2 500 000 actions Nexans.

### 28.3 Engagements reçus

Ligne de crédit non utilisée : 580 millions d'euros.

### 28.4 Engagements de crédit-bail immobilier

Néant.

**Note 28 |**  
Engagements  
hors bilan

## Note 29 | Rémunérations des Commissaires aux Comptes

### 29.

Pour l'exercice 2008, les honoraires des Commissaires aux Comptes, au titre de leur mission de certification légale, s'établissent comme suit (en milliers d'euros) :

	Audit des comptes sociaux	Audit des comptes consolidés	Total
KPMG 1, cours Valmy – 92923 Paris-La Défense	20	172	191
PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine	16	260	276
	<b>36</b>	<b>431</b>	<b>467</b>

## Note 30 | Événements postérieurs à la clôture

### 30.

Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles par la Commission européenne et les autorités de la concurrence en Espagne, au Japon, en Corée du Sud et aux États-Unis, dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

À ce jour, le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données. Sans préjuger des conclusions des enquêtes, mais compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités américaines et européennes et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en résulter, ces événements peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Nexans SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 - Opinion sur les comptes annuels**

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Événements postérieurs à la clôture » de la note 30 de l'annexe qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2008)

## 2 - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

### Dépréciation des titres de participation

Votre Société constitue des dépréciations des titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, qui est estimée d'après la valeur d'usage, s'avère inférieure à leur valeur brute, tel que décrit dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la Note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la Société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le Rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International



Dominique Ménard  
Associée



Benoît Lebrun  
Associé

# Informations générales

- Renseignements de caractère général concernant la Société / [p. 301](#)
- Informations sur le capital social / [p. 302](#)
- Principaux actionnaires / [p. 308](#)
- Droits et obligations des actionnaires / [p. 311](#)
- Autres éléments / [p. 314](#)
- Conventions réglementées et Rapport spécial des Commissaires aux Comptes / [p. 318](#)
- Contrôle des comptes / [p. 329](#)
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président / [p. 330](#)
- Attestation de la personne responsable / [p. 332](#)
- Tables de concordance / [p. 334](#)

## **Identité de la Société**

Dénomination et siège social :  
Nexans  
16 rue de Monceau, 75008 Paris

## **Forme juridique et législation applicable**

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce.

## **Numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés**

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393525852. Son code APE est 7010Z.

## **Documents accessibles au public**

Les statuts de la Société, ses comptes annuels sociaux et consolidés, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes, et tous autres documents sociaux pouvant être consultés par les actionnaires en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, sont disponibles pour consultation au siège social de la Société, et le cas échéant également sur le site Internet de Nexans : [www.nexans.com](http://www.nexans.com), où figurent notamment les informations réglementées publiées conformément aux articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'AMF ainsi que le Règlement intérieur du Conseil d'Administration et le Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans.

## **Date de constitution et durée**

5 janvier 1994, sous la dénomination sociale « Atalec » (remplacée par « Nexans » lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2000), pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 7 janvier 2093. Nexans résulte du regroupement de la plupart des activités câbles d'Alcatel, qui n'est plus actionnaire de Nexans, et a été mis en Bourse en 2001.

## **Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)**

En tout pays, l'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés. La prise de participations dans toutes sociétés, quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers quels que soient leur objet social et leur activité ; et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

## **Exercice social**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

# Renseignements de caractère général concernant la Société

### Capital social au 31 décembre 2008

Le capital social s'élève à 27 936 953 euros au 31 décembre 2008 ; il est divisé en 27 936 953 actions de un (1) euro de valeur nominale chacune.

Compte tenu des droits de vote double conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins, le nombre total des droits de vote à la même date est de 28 240 569.

#### Tableau de l'évolution du capital de Nexans au cours des cinq dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises/annulées	Montant nominal de l'augmentation /réduction de capital	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
30 janvier 2004	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	15 500	15 500 €	23 138 472 €	23 138 472
20 juillet 2004	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	34 475	34 475 €	23 172 947 €	23 172 947
2 février 2005	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	17 000	17 000 €	23 189 947 €	23 189 947
20 juillet 2005	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	197 275	197 275 €	23 387 222 €	23 387 222
1 <sup>er</sup> février 2006	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	120 100	120 100 €	23 507 322 €	23 507 322
29 mars 2006	Réduction de capital par annulation d'actions auto détenues	2 221 199	2 221 199 €	21 286 123 €	21 286 123
12 mai 2006	Augmentation de capital réservée aux salariés	65 797	65 797 €	21 351 920 €	21 351 920

# Informations sur le capital social

Date	Opération	Nombre d'actions émises/annulées	Montant nominal de l'augmentation /réduction de capital	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
26 juin 2006	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions et conversions d'OCÉANE	312 825 3 534 160	3 846 985 €	25 198 905 €	25 198 905
30 janvier 2007	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	66 050	66 050 €	25 264 955 €	25 264 955
24 juillet 2007	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	360 975	360 975 €	25 625 930 €	25 625 930
30 janvier 2008	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	52 425	52 425 €	25 678 355 €	25 678 355
28 mars 2008	Augmentation de capital réservée aux salariés	91 525	91 525 €	25 769 880 €	25 769 880
23 juin 2008	Réduction de capital par annulation d'actions auto détenues	420 777	420 777 €	25 349 103 €	25 349 103
23 juin 2008	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	51 600	51 600 €	25 400 703 €	25 400 703
30 septembre 2008	Augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature	2 500 000	2 500 000 €	27 900 703 €	27 900 703
11 février 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	36 250	36 250 €	27 936 953 €	27 936 953

*Ce tableau ne tient pas compte des nouvelles actions créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 suite à la levée d'options de souscription d'actions car le Conseil d'Administration n'a pas procédé, à la date de publication du présent Document de référence, à la modification formelle des statuts y afférente.*

### Capital potentiel au 31 décembre 2008

Les titres donnant accès à des actions Nexans sont :

- Les OCÉANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes) émises le 7 juillet 2006 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 280 millions d'euros représenté par 3 794 037 OCÉANE de valeur nominale unitaire 73,80 euros (visa AMF n° 06-242 en date du 29 juin 2006). La durée de cet emprunt est de six ans et cent soixante-dix-huit jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par remboursement au prix de 85,7556 euros par OCÉANE, soit 116 % de leur valeur nominale. La Société dispose toutefois d'une option de remboursement anticipé. Les OCÉANE portent intérêt à un taux de 1,50 % l'an, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCÉANE est de 3,75 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCÉANE peut être exercée par les porteurs d'OCÉANE à compter du 7 juillet 2006 et jusqu'au septième jour ouvré qui précède la date de remboursement

normal ou anticipé à raison d'une action par obligation (sous réserve des ajustements prévus par la loi). Au 31 décembre 2008, la totalité des OCÉANE 1,50 % 7 juillet 2006 – 1<sup>er</sup> janvier 2013 restaient en circulation.

- Les 1 593 100 options de souscription d'actions Nexans réservées au personnel, représentant 5,7 % du capital au total et donnant droit chacune en cas d'exercice à une action Nexans.

Il n'existait, au 31 décembre 2008, aucun autre titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital social. Aucune modification n'est intervenue entre le 31 décembre 2008 et la date de dépôt du présent Document de référence.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner accès à des actions Nexans) représente 119,2 % du capital social au 31 décembre 2008, sur la base de 27 936 953 actions Nexans composant le capital social au 31 décembre 2008, de 3 794 037 OCÉANE susceptibles d'être converties en actions nouvelles et de 1 593 100 actions susceptibles d'être créées dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions Nexans.

### Options de souscription d'actions

#### Répartition, par catégorie de bénéficiaires, des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2008

	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Prix	Échéance
<b>Mandataires sociaux</b>					
- Gérard Hauser	22/02/08	-	30 000	71,23 €	21/02/2016
- Frédéric Vincent	22/02/08	-	35 000	71,23 €	21/02/2016
	25/11/08	-	45 000	43,46 €	24/11/2016
Salariés du Groupe	22/02/08	10	77 500	71,23 €	21/02/2016
10 premiers attributaires	25/11/08	11 <sup>(1)</sup>	75 200	43,46 €	24/11/2016

(1) Existence de salariés concernés à égalité.

### Répartition, par catégorie de souscripteurs, des actions souscrites au cours de l'exercice 2008 suite à la levée d'options de souscription d'actions

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Prix
<b>Mandataires sociaux</b>			
- Gérard Hauser (P.D.G.)	1	12 500	11,62 € (Plan du 4 avril 2003)
- Frédéric Vincent (D.G.D.)	-	-	-
<b>Salariés du Groupe</b>	4	12 850	11,62 € (Plan du 4 avril 2003)
10 premiers souscripteurs	6	39 000	27,82 € (Plan du 16 novembre 2004)
	1	2 500	40,13 € (Plan du 23 novembre 2005)

### Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	Plan n° 1			Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8
Date de l'Assemblée	02/04/01			25/06/02	05/06/03		15/05/06		10/05/07	10/04/08
Date d'attribution	16/11/01	18/01/02	13/03/02	4/04/03	16/11/04	23/11/05	23/11/06	15/02/07	22/02/08	25/11/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :										
- les mandataires sociaux attributaires	531 500	5 000	8 000	644 500	403 000	344 000	343 000	29 000	306 650	312 450
- les salariés, 10 premiers attributaires	55 000	0	0	50 000	125 000	0	120 000	0	65 000	45 000
	181 000	5 000	8 000	204 000	209 000	91 000	166 000	29 000	77 500	75 200
Point de départ d'exercice des options	16/11/02	18/01/03	13/03/03	04/04/04	16/11/05	23/11/06	23/11/07	15/02/09	22/02/09	25/11/09
Date d'expiration	15/11/09	17/01/10	12/03/10	03/04/11	15/11/12	22/11/13	22/11/14	14/02/15	21/02/16	24/11/16
Prix de souscription	17,45 €	16,70 €	19,94 €	11,62 €	27,82 €	40,13 €	76,09 €	100,94 €	71,23 €	43,46 €
Modalités d'exercice	Par 1/4 tous les ans	50% le 15 février 2009 ; 25% chaque année suivante	Par 1/4 tous les ans	Par 1/4 tous les ans						
Nombre total d'actions souscrites (au 31/12/08)	484 250	2 000	8 000	580 150	141 000	50 575	-	-	-	-
Nombre total d'options de souscription annulées (au 31/12/08)	21 250	3 000	0	27 250	0	14 625	0	0	1 400	500
Options de souscription d'actions restantes (au 31/12/08)	26 000	0	0	37 100	262 000	278 800	343 000	29 000	305 250	311 950

### **Délégations en cours de validité et nouvelles délégations à conférer au Conseil d'Administration**

---

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 avril 2008 au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital, ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2008, figure en Annexe 2 du Rapport de gestion, pages 148 du présent Document de référence.

Dans la mesure où ces résolutions expirent à la prochaine Assemblée Générale, le Conseil d'Administration propose de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 26 mai 2009 plusieurs résolutions de délégations à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription, des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer la durée de validité de ces délégations à vingt-six mois.

Le texte intégral des résolutions proposées ainsi que le rapport du Conseil d'Administration présentant ces dernières est disponible sur le site Internet de Nexans [www.nexans.com](http://www.nexans.com).

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les conditions et limites des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2009 pour permettre au Conseil d'Administration, sur ses seules délibérations, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, de procéder à l'émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société sous réserve de se conformer au cadre fixé par l'Assemblée Générale.

Résolutions 11 à 18*	Plafonds par résolution**	Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions**	Plafonds communs à plusieurs résolutions**
Émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription (R11) avec éventuelle option de surallocation en cas de succès (R14)	14 000 000 €	-	14 000 000 €
Émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital (OC, ORA, OBSA, OCÉANE...), sans droit préférentiel de souscription (R12) avec éventuelle option de surallocation en cas de succès (R14)	Actions = 4 000 000 € (< 15 % du capital)  Titres de créance = 350 000 000 €	4 000 000 €	
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'OPE initiée par la Société, sans droit préférentiel de souscription (R13) avec éventuelle option de surallocation en cas de succès (R14)	4 000 000 € (< 15 % du capital)	(< 15 % du capital)	
Émission d'actions rémunérant des apports de titres (R15)	5 % du capital social	-	
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (R16)	10 000 000 €	-	-
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (R17)	400 000 €	-	-
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (R18)	400 000 €	-	-
			<b>Soit un plafond global de 24 800 000 €</b>

\* L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

\*\* Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.

La répartition indiquée ci-après est établie au 31 décembre 2008 à la meilleure connaissance de la Société sur la base du TPI arrêté au 31 décembre 2008 et des déclarations de franchissements de seuils faites à l'AMF.

Au 31 décembre 2008, les principaux actionnaires étaient les suivants :

– Groupe Madeco (Chili)	9,2 %
– Institutionnels France	18,9 %
– Institutionnels États-Unis	24,3 %
– Institutionnels Royaume-Uni et Irlande	15,5 %
– Autres institutionnels Europe	14,1 %
– Institutionnels Reste du Monde	1,9 %
– Actionnaires Individuels	14,2 %
– Actionnaires Salariés	1,4 %
– Non identifiés	0,5 %

La Société estime le nombre total de ses actionnaires à environ 60 000.

Au 31 décembre 2008, les membres du Conseil détiennent 0,1 % du capital et des droits de vote de la Société et l'actionnariat salarié représente quant à lui 1,4 % (dont 93 % via des FCPE).

# Principaux actionnaires

## Répartition estimée du capital et des droits de vote au 31 décembre 2008

	Capital		Droits de vote*	
	Nombre d'actions	Pourcentage	Nombre de droits de vote	Pourcentage
Groupe Madeco (Chili)	2 568 726	9,2 %	2 568 726	9,1 %
Morgan Stanley	1 671 415	5,9 %	1 671 415	5,9 %
Barclays Global Investors	1 417 719	5,1 %	1 417 719	5,0 %
Autres actionnaires institutionnels	17 782 232	63,7 %	17 782 280	63,0 %
Salariés	395 680	1,4 %	620 548	2,2 %
Autres actionnaires individuels	3 959 334	14,2 %	4 038 034	14,3 %
Actionnaires non identifiés	141 847	0,5 %	141 847	0,5 %
<b>Total</b>	<b>27 936 953</b>	<b>100 %</b>	<b>28 240 569</b>	<b>100 %</b>

\* Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Conformément aux statuts de la société, les droits de vote d'un actionnaire sont limités à 8 % au titre des votes simples, et à 16 % au titre des votes doubles, des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une Assemblée Générale.

L'actionariat de la Société étant soumis à des variations fréquentes, le tableau de répartition du capital ci-dessus peut ne pas être représentatif de l'actionariat de Nexans à la date du présent Document de référence.

Outre les franchissements de seuils légaux décrits dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration aux pages 130 et 131 du présent Document de référence, les sociétés de gestion du groupe Barclays [Barclays Global Investors Limited, Barclays Global Investors N.A., Barclays Global Fund Advisors et Barclays Global Investors (Deutschland) AG] (Royaume-Uni) ont déclaré les franchissements de seuils suivants :

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil	Seuil franchi	Nombre d'actions et droits de vote détenus
5 février 2009	30 janvier 2009	5 % (en baisse)	1 382 191 actions, soit 4,95 % du capital et 4,89 % des droits de vote
10 février 2009	3 février 2009	5 % (en hausse)	1 412 697 actions, soit 5,05 % du capital et 4,99 % des droits de vote
13 février 2009	3 février 2009	5 % (en hausse)	1 427 289 actions, soit 5,11 % du capital et 5,05 % des droits de vote
12 mars 2009	5 et 6 mars 2009	5 % (en baisse)	1 396 300 actions, soit 4,99 % du capital et 4,93 % des droits de vote

À la connaissance de la Société, entre la date du rapport de gestion 2008 (11 février 2009) et la date de publication du présent Document de référence, il n'existe pas d'autres franchissements de seuils légaux que ceux décrits ci-contre.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote qui ne soit pas mentionné ci-dessus.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de Nexans et il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

### Historique de l'évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation estimée au 31 décembre 2006			Situation estimée au 31 décembre 2007			Situation estimée au 31 décembre 2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires institutionnels	18 449 781	77,9	85,5	21 519 198	83,8	83,0	23 440 092	83,9	83,0
Salariés	257 607	1,1	1,6	265 185	1,0	1,8	395 680	1,4	2,2
Membres du Conseil d'Administration	7 153	NS	NS	22 705	0,1	0,1	28 361	0,1	0,1
Autres actionnaires individuels	1 669 521	7,0	7,8	2 869 605	11,2	11,2	3 930 973	14,1	14,2
Autodétention	2 221 199	9,4	-	-	-	-	-	-	-
Non identifiés	1 088 261	4,6	5,1	1 001 662	3,9	3,9	141 847	0,5	0,5

### **Assemblées d'actionnaires (article 20 des statuts)**

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les statuts. L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales fixées par la réglementation en vigueur.

Le droit de participer, de voter à distance ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription conformément à la loi de leurs actions à leur nom sur les comptes tenus par la Société ou le mandataire de celle-ci ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, par la délivrance d'une attestation de participation conformément à la loi.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance des actionnaires doivent être reçus par la Société au moins un jour ouvré (au plus tard à 15 heures, heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### **Forme des actions et franchissements des seuils statutaires (article 7 des statuts)**

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société égal ou supérieur à 2 % du capital ou des droits de vote doit, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la Société du nombre total des actions qu'il possède, par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un multiple de 2 % est atteint. Pour la détermination des seuils prévus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

# Droits et obligations des actionnaires

En cas d'inobservation des dispositions prévues ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils qui auraient dû être déclarés. Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours et selon les mêmes modalités.

Les actions sont représentées par des inscriptions en compte au nom de leur propriétaire sur les livres de la société émettrice ou auprès d'un intermédiaire habilité. Les titres inscrits en compte se transmettront par virement de compte à compte. Les inscriptions en compte, virements et cessions s'opéreront dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Dans le cas où les parties ne sont pas dispensées de ces formalités par la législation en vigueur, la Société peut exiger que la signature des déclarations ou ordres de mouvement ou virements soit certifiée dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

La Société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### **Droits de vote (article 21 des statuts)**

Sous réserve des dispositions de la loi et des statuts, chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales.

### **Droits de vote double (article 21 des statuts)**

Un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-avant fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

### **Limitations des droits de vote (article 21 des statuts)**

Quel que soit le nombre d'actions possédées par lui directement et/ou indirectement, un actionnaire ne pourra exprimer, au titre des votes simples qu'il émet tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 8 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une Assemblée Générale ; s'il dispose en outre, tant en son nom personnel que comme mandataire, de votes doubles, la limite ainsi fixée pourra être dépassée, en tenant compte exclusivement de ces droits de vote supplémentaires, sans toutefois pouvoir en aucun cas excéder 16 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées. Pour l'application de cette limitation, il sera tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de commerce. La limitation susvisée ne concerne pas le Président de l'Assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106 du Code de commerce.

## **Affectation du résultat (article 23 des statuts)**

---

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice, tel qu'il résulte du compte de résultat. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende. En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions. L'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

### **Procédures judiciaires et arbitrage**

À l'exception des éléments mentionnés au paragraphe 6 du Rapport de gestion (« Principaux Risques et Incertitudes auxquels le Groupe est confronté »), pages 107 et suivantes du présent Document de référence, et à la **Note 31** de l'Annexe aux comptes consolidés, pages 265 à 267 du présent Document de référence, il n'existe pas à la connaissance du Groupe de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### **Tendances/changements significatifs de la situation financière ou commerciale du Groupe**

Les premiers mois de l'année 2009 ont confirmé la poursuite de la dégradation de l'environnement économique général et l'approfondissement des tendances décrites dans la partie « Orientations » du Rapport de gestion, sans toutefois remettre en cause les priorités stratégiques à moyen terme du Groupe ou affecter de manière sensible sa situation financière.

Mis à part la conclusion, le 3 mars 2009, d'accords définitifs avec Polycab, leader indien du câble, en vue de la création d'une société commune en Inde, la réalisation définitive de l'accord conclu avec Sumitomo Electric Industries décrit au paragraphe « Contrats Importants » ci-contre et les enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles (voir Rapport de gestion, paragraphe 6.1.1 et **Note 31** de l'Annexe aux comptes consolidés), il n'est apparu à la connaissance de la Société, depuis le 31 décembre 2008, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe.

### **Contrats importants**

Nexans est partie à deux accords, conclus au cours des deux années précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, qui sortent du cadre normal des affaires.

- Suite à la conclusion, le 15 novembre 2007, d'un accord-cadre avec la société chilienne Madeco en vue du rachat des activités câbles de Madeco, un accord définitif a été conclu le 21 février 2008 et le rachat des activités câbles de Madeco a été réalisé au 30 septembre 2008 (voir Rapport de gestion, paragraphe 2.10 (a), page 99 du présent Document de référence).

- Le 4 décembre 2008, Nexans a conclu un accord de société commune avec la société japonaise Sumitomo Electric Industries afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe par le biais de la société Opticable, filiale préexistante du Groupe. Suite à l'autorisation de l'opération par la Commission européenne le 16 janvier 2009, la réalisation définitive de l'opération est intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle Sumitomo a acquis 40 % d'Opticable, les 60 % restant détenus par le Groupe Nexans. Un contrat-cadre de fourniture de fibre optique a été conclu simultanément par les parties. Au titre du contrat de société commune, les parties peuvent être soumises à l'obligation de céder leurs titres à l'autre partie dans certaines circonstances.

# Autres éléments

Par ailleurs :

- En 2006, Nexans a conclu un accord avec la société japonaise Viscas ayant pour objet la création au Japon d'une société commune pour la production de câbles haute tension. L'activité de cette société commune dénommée « Nippon High-Voltage Cable Corporation » ou « NVC » est strictement limitée à la production de câbles haute tension en vue de leur vente aux seuls actionnaires directs et/ou indirects de NVC à l'exclusion de toute activité commerciale ou de vente à des tiers. NVC est détenue à 66 % par Nexans Participations et à 34 % par Viscas Corporation. NVC a racheté à Viscas l'équipement et les machines nécessaires à l'exercice de ses activités et loue par ailleurs l'usine à Viscas. Aucune des parties n'a le droit de céder ses titres à un tiers sans l'accord préalable de l'autre partie. Dans plusieurs cas de figure (refus de Viscas d'apporter un financement complémentaire à NVC pour un montant cumulé excédant 3 420 millions de yens, violation d'une obligation essentielle du contrat, expiration de l'accord), Viscas aura le droit ou bien l'obligation de céder l'intégralité de ses titres à Nexans à un prix correspondant à la quote-part que représentent ces titres dans la valeur des actifs nets de NVC.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

## Investissements

Les dépenses brutes d'investissements corporels et incorporels de Nexans au cours des trois derniers exercices se sont élevées respectivement à 171 millions d'euros en 2006, 174 millions d'euros en 2007 et 192 millions d'euros en 2008.

En 2008, les dépenses d'investissements se sont réparties comme suit :

- par marché : les investissements de capacité ont prioritairement porté sur les Infrastructures d'Énergie (53 % des investissements) et l'Industrie (20 %). Les autres investissements, notamment ceux réalisés dans les segments du Bâtiment (13 %), des Réseaux locaux (5 %), des Infrastructures télécom (3 %) et des Fils conducteurs (3 %), ont plutôt visé le maintien de l'outil de production existant,
- par zone : l'Asie-Pacifique (15 % des investissements) et la Zone MERA (18 %), toutes deux en forte croissance, ont bénéficié d'investissements soutenus tandis que l'Europe (58 %) et l'Amérique du Nord (5 %) voyaient leurs investissements stabilisés. La nouvelle Zone Amérique du Sud, incluant les activités Câbles de Madeco depuis le mois d'octobre, représente 4 % des investissements.

En 2008, les principaux projets ont concerné :

- la Russie : démarrage de la nouvelle usine d'Ouglich,
- le Moyen-Orient : démarrage du nouvel atelier de câbles haute tension dans l'usine du Caire en Égypte,
- le Maroc : lancement d'une activité de câbles aéronautiques pour suivre la croissance des clients du Groupe en France et au Maghreb,
- la Chine : démarrage de l'activité de câbles spéciaux « caoutchouc »,
- la Corée : renforcement des capacités en câbles pour la marine,
- l'Australie : renforcement des capacités en câbles terrestres de très haute tension dans le site de Tottenham (investissement opérationnel mi-2009),
- l'Europe : outre le renforcement de l'outil de production pour la réalisation de câbles élastomères, les efforts ont porté sur l'accroissement des capacités en câbles haute tension terrestre sur toute la gamme 66 à 500 kV, et sur les investissements liés aux projets de câbles sous-marins : outil de production et moyens d'installation (bateaux, etc.).

En parallèle, la présence du Groupe en Amérique du Sud a été renforcée de façon significative avec l'acquisition des activités Câbles de Madeco.

Le plan d'investissements à trois ans (2009-2011) a été adapté à la conjoncture actuelle. Il se caractérise par une plus grande sélectivité avec une priorité donnée d'une part aux segments d'activité les moins affectés par la crise, et d'autre part à l'amélioration de la productivité des unités.

### **Propriétés immobilières, usines et équipements**

L'ensemble des usines et établissements du Groupe est réparti sur 55 pays dans le monde, avec des tailles et des caractéristiques d'activité très diversifiées. Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe (c'est-à-dire d'un montant supérieur à 5 % des immobilisations corporelles brutes totales). En tant que groupe industriel, Nexans ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significative. Les principales acquisitions d'immobilisations corporelles en 2008 ont concerné l'acquisition d'un site en Italie (Intercond) et de 7 sites en Amérique du Sud (activités Câbles de Madeco).

Pour les questions environnementales soulevées par l'utilisation des immobilisations incorporelles, se reporter au Rapport de gestion, section 16.1 (Conséquences environnementales de l'activité), pages 132 et suivantes du présent Document de référence.

### **Rémunération du futur Président-Directeur Général – indemnités de départ – régime de retraite**

Conformément à la réorganisation annoncée de la Direction Générale, le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a nommé Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général de Nexans avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale

convoquée pour le 26 mai 2009 pour statuer sur les comptes 2008 et, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé des éléments de rémunération suivants pour le futur Président-Directeur Général en 2009, publiés sur le site Internet de la Société :

**Rémunération fixe** : 750 000 euros par an (prorata temporis à compter de la date de son entrée en fonction en 2009).

**Rémunération variable** (prorata temporis à compter de la date de son entrée en fonction en 2009) : 100 % du salaire de base, pouvant varier entre 0 % et 150 % du salaire de base en fonction de la réalisation des objectifs fixés par le Conseil. Cette rémunération sera calculée pour 65 % en fonction d'objectifs quantitatifs communs aux cadres-dirigeants du Groupe et fondés sur trois indicateurs (marge opérationnelle, besoin en fonds de roulement et rentabilité des capitaux employés) et pour 35 % sur une base qualitative.

**Jetons de présence** : Politique du Groupe décrite au paragraphe 12.2.4 du Rapport de gestion 2008, telle que modifiée le cas échéant.

**Avantages en nature** : Inchangé (voiture de fonction).

**Options de souscription ou d'achat d'actions** : Politique du Groupe décrite au paragraphe 12.2.5 du Rapport de gestion 2008, telle que modifiée le cas échéant.

En outre, Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société autorisés par le Conseil du 3 avril 2009, dont les détails ont été publiés sur le site Internet de la Société :

**Indemnité de fin de mandat** : Indemnité en cas de révocation du mandat de Président-Directeur Général égale à un an de rémunération globale (fixe et variable) et soumise à des conditions de performance liées (1) à un taux moyen de

réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe et (2) à un taux moyen de performance boursière comparé. La réalisation des conditions de performance devra être constatée préalablement au versement de l'indemnité. En cas de départ contraint, le changement de stratégie ou de contrôle ainsi que le caractère contraint du départ seront présumés dès lors que les conditions de performance sont atteintes. Pour les années calendaires 2006, 2007 et 2008, il est précisé que (1) le taux de réalisation des objectifs quantitatifs applicables à Frédéric Vincent se sont élevés respectivement à 123,66 %, 175 % et 118,21 % et (2) le taux de performance boursière comparé s'est élevé respectivement à 149 %, 150 % et 85 %.

**Indemnité de non-concurrence** : En contrepartie d'un engagement de non-concurrence d'une durée de deux ans à compter de l'expiration de son mandat social, Frédéric Vincent recevra une indemnité égale à un an de rémunération globale (fixe et variable).

**Plan de retraite** : Bénéfice du plan de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux, décrit au paragraphe 12.2.3 du Rapport de gestion 2008.

**Régime de prévoyance** : Bénéfice du régime de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) mise en place en faveur des salariés de Nexans.

## Présentation synthétique des engagements hors bilan du Groupe

Les tableaux ci-dessous présentent les principales obligations contractuelles et autres engagements du Groupe au 31 décembre 2008.

(en millions d'euros)	2008	2007
<b>Engagements donnés</b>		
Engagement d'achat à terme de devises	2 235	N/A
Engagements d'achat à terme de cuivre (en position nette)	274	339
Engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles	57	39
Sûretés réelles sur immobilisations corporelles	5	5
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de vente à terme de devises	2 260	N/A
Ligne de financement bancaire	580	580

Les engagements hors bilan donnés ou reçus par le Groupe sont décrits aux **Notes 13** (Immobilisations corporelles), **24** (Dette financière nette) et **26** (Risques financiers) de l'Annexe aux comptes consolidés relatifs à l'exercice 2008, reproduits pages 163 et suivantes du présent Document de référence.

Par ailleurs, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de clients ou de fournisseurs (notamment au titre de contrats *Take-or-Pay*) ainsi que des engagements dans le cadre d'opérations d'acquisition, cessions ou restructurations.

## 1. Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2008

### 1.1 Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)

#### - Contrat global de garantie lié aux OCÉANE émises en 2004

Dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCÉANE) 3,125 % 15 juillet 2004/1<sup>er</sup> janvier 2010, un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 5 juillet 2004, a été signé le 6 juillet 2004 avec le syndicat des banques (dont est membre BNP Paribas). Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCÉANE pour un montant nominal maximal de 135 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCÉANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, Goldman Sachs International et Lazard-Ixis. La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les garants s'élève à 2 227 000 euros.

#### - Contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004 et son premier avenant

La mise en place d'un prêt syndiqué a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 novembre 2004 et la signature du contrat de crédit syndiqué est intervenue le 28 décembre 2004. Ce contrat, intitulé « €450,000,000 Multi-currency revolving facility agreement » a été conclu entre Nexans (en qualité d'emprunteur) et quatorze établissements de crédit dont BNP Paribas (en qualité de prêteur et de swingline lender). BNP Paribas a également été désigné comme l'agent administratif du crédit syndiqué.

La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 780 400 euros. Par ailleurs, BNP Paribas perçoit une commission annuelle d'agent administratif de 12 500 euros (HT).

Ce contrat a été modifié en termes de coût et de structure par un premier avenant autorisé par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2005 et signé le 17 octobre 2005. La durée du contrat de crédit a été étendue en la portant à cinq ans à compter de la signature de l'avenant, avec la possibilité de l'étendre jusqu'à sept ans ; les marges et les commissions d'engagement dues ont été abaissées. La commission versée au titre de l'exercice 2005 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 215 000 euros.

# Conventions réglementées et Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

**- Contrat global de garantie lié aux OCÉANE émises en 2006**

Dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCÉANE) 1,50 % 7 juillet 2006/1<sup>er</sup> janvier 2013, un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 26 juin 2006, a été signé le 29 juin 2006 avec deux établissements financiers dont BNP Paribas. Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCÉANE pour un montant nominal maximal de 280 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCÉANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas et Société Générale Corporate & Investment Banking. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les garants s'élève à 4 200 000 euros.

**- Deuxième avenant au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004**

Ce deuxième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 et signé le 30 juin 2006, a été rendu nécessaire par l'application des nouvelles normes comptables IFRS. Il modifie les ratios financiers devant être respectés par Nexans, les éléments de calcul de ces ratios et la grille de calcul de la commission d'engagement. Il clarifie également les obligations de reporting de Nexans envers les banques.

**- Troisième avenant au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004**

Ce troisième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2006 et signé le 30 octobre 2006, a pour objet l'augmentation du montant du crédit syndiqué de 130 millions d'euros, de sorte que le montant total de la facilité est porté à 580 millions d'euros. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 405 000 euros.

**1.2 Mandataire social concerné : Frédéric Vincent (Directeur Général Délégué de Nexans depuis le 15 mai 2006)**

**- Avenant n° 1 au contrat de travail de Frédéric Vincent**

Afin d'assurer à Frédéric Vincent une continuité de ses conditions de protection pour la période de son mandat, un avenant n° 1 au contrat de travail le liant à Nexans, dont la conclusion a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 mai 2006, a été signé le même jour. L'application de son contrat de travail est néanmoins suspendue pendant la durée de son mandat. Si ce dernier venait à être interrompu pour quelque motif que ce soit, son contrat de travail reprendrait effet de plein droit. En cas de licenciement (sauf pour faute lourde ou grave), il aurait droit, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement, au versement d'une indemnité égale à vingt-quatre fois sa dernière rémunération mensuelle (avec bonus) précédant la cessation de son mandat de Directeur Général Délégué (Voir néanmoins avenant n° 2 conclu en 2008 décrit au paragraphe 2.2 ci-dessous).

**- Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)**

Dans le cadre de l'émission obligataire 5,75 % 2017, un contrat de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 a été signé le 25 avril avec le syndicat des banques (dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited). Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 s'élève à 2 450 000 euros.

**2. Conventions conclues au cours de l'exercice 2008**

**2.1 Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)**

**- Quatrième avenant au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004**

Ce quatrième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2008 et signé le 20 août 2008, a pour objet l'adhésion de Nexans Services, société de financement de Nexans nouvellement créée, au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004.

**2.2 Mandataire social concerné : Frédéric Vincent (Directeur Général Délégué de Nexans depuis le 15 mai 2006)**

**- Indemnité de révocation et avenant n° 2 au contrat de travail de Frédéric Vincent**

Le Conseil d'Administration du 22 février 2008 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité en cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué et a autorisé la conclusion d'un avenant n° 2 à son contrat de travail.

L'indemnité de révocation, due en cas de révocation du mandat de Directeur Général Délégué, sera au plus égal à 24 fois la dernière rémunération mensuelle brute totale, définie comme la rémunération mensuelle fixe plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle brute fixe. Le versement de cette indemnité sera subordonné à la constatation par le Conseil de la satisfaction de conditions de performance liées à la performance financière et boursière du Groupe.

L'avenant n° 2 au contrat de travail de Frédéric Vincent, conclu le 1<sup>er</sup> mars 2008, prévoit en particulier que le versement de l'indemnité contractuelle (dont le montant est identique à celui de l'indemnité de révocation) qui serait due à Frédéric Vincent en cas de licenciement, sauf pour faute grave ou lourde commise durant l'exercice de son contrat de travail ou du mandat, est soumis à des conditions de performance identiques à celles applicables au versement de l'indemnité de révocation. En outre, Frédéric Vincent n'aurait pas droit au versement de l'indemnité contractuelle en cas de versement de l'indemnité de révocation décrite ci-dessus.

**- Modification du régime de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe**

Les Conseils d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre et du 25 novembre 2008 ont modifié le règlement du régime de retraite surcomplémentaire (renommé régime de retraite à prestations définies) mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et des mandataires sociaux, dont en particulier Frédéric Vincent.

Les principales modifications apportées par le Conseil du 1<sup>er</sup> octobre ont été les suivantes :

- modification des conditions de bénéfice de la rente de réversion avec possibilité pour le conjoint survivant d'en bénéficier ;
- suppression de la condition minimale d'ancienneté ;
- limitation de la suspension de versement du complément de retraite en cas de reprise d'activité professionnelle au seul cas de licenciement du bénéficiaire ; et
- introduction d'une disposition nouvelle permettant l'option pour un versement d'une rente réduite en contrepartie d'une garantie de versement d'au moins dix annuités.

Suite à la publication des recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008, le Conseil du 25 novembre a décidé de modifier le règlement du régime de retraite à prestations définies afin d'exiger cinq années d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux.

**2.3 Mandataire social concerné :  
Gérard Hauser (Président-Directeur  
Général de Nexans)**

**- Modification du régime de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe**

En tant que bénéficiaire du régime de retraite mis en place par le Groupe, Gérard Hauser est visé, au même titre que Frédéric Vincent, par les modifications apportées au règlement du régime de retraite à prestations définies adoptées par les Conseils d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre et du 25 novembre 2008, dont les principales sont décrites ci-dessus.

Le 30 janvier 2009

Gérard Hauser,  
Président-Directeur Général

## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les engagements réglementés (exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### 1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'au 3 avril 2009

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Convention conclue avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas**

- Quatrième avenant au crédit syndiqué du 28 décembre 2004

##### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 23 juillet 2008 de votre société a autorisé un quatrième avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme signé le 20 août 2008. Son objet rendu nécessaire est l'adhésion de Nexans Services, société de financement de Nexans nouvellement créée, au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004.

##### **Modalités**

L'avenant a été signé le 20 août 2008. La commission versée au titre de l'exercice 2008 et répartie entre les garants s'élève à 332 000 euros.

#### **Convention conclue avec Monsieur Frédéric Vincent en tant que Directeur Général Délégué de Nexans**

- Modification du régime de retraite à prestations définies

##### **Nature et objet**

Les Conseils d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2008 et du 25 novembre 2008 ont modifié le règlement du régime de retraite surcomplémentaire (renommé régime de retraite à prestations définies) mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et des mandataires sociaux.

### Modalités

Les principales modifications autorisées par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2008 ont été les suivantes :

- modification des conditions de bénéfice de la rente de réversion avec possibilité pour le conjoint survivant d'en bénéficier ;
- suppression de la condition minimale d'ancienneté ;
- limitation de la suspension de versement du complément de retraite en cas de reprise d'activité professionnelle au seul cas de licenciement du bénéficiaire ; et
- introduction d'une disposition nouvelle permettant l'option pour un versement d'une rente réduite en contrepartie d'une garantie de versement d'au moins dix annuités.

Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2008 a décidé de modifier le règlement du régime de retraite à prestations définies afin d'exiger cinq années d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux.

### **Convention conclue avec Monsieur Gérard Hauser, en tant que Président-Directeur Général de Nexans**

- Modification du régime de retraite à prestations définies

#### Nature et objet

Les Conseils d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2008 et du 25 novembre 2008 ont modifié le règlement du régime de retraite surcomplémentaire (renommé régime de retraite à prestations définies) mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et des mandataires sociaux.

#### Modalités

En tant que bénéficiaire du régime de retraite mis en place par le Groupe, Gérard Hauser est visé, au même titre que Frédéric Vincent, par les modifications apportées au règlement du régime de retraite à prestations définies adoptées par les Conseils d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2008 et du 25 novembre 2008, dont les principales modalités sont décrites ci-dessus.

### **Convention conclue avec Monsieur Frédéric Vincent en tant que futur Président-Directeur Général de Nexans**

- Bénéfice du régime collectif de prévoyance et du régime de retraite à prestations définies

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a autorisé Monsieur Frédéric Vincent, en tant que futur Président-Directeur Général de Nexans, à bénéficier du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) applicable aux salariés Nexans et du régime de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux.

- Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de fin de mandat en tant que Président-Directeur Général – Conditions de performance

### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 de votre société a rappelé que Monsieur Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité en cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué, laquelle deviendra caduque lors de son entrée en fonction en tant que Président - Directeur Général de Nexans. Ce Conseil d'Administration a autorisé l'attribution à Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de fin de mandat en cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général dont les conditions de performance, détaillées ci-dessous, sont identiques à celles applicables à l'indemnité précédemment autorisée par le Conseil d'Administration en cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué.

### Modalités

- L'indemnité de fin de mandat de Président - Directeur Général sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base. Le versement de cette indemnité sera soumis à deux conditions de performance, à savoir :

- 1) Taux moyen de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'Administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Monsieur Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation est constaté pour une année donnée par le Conseil d'Administration en début d'année suivante et publié par la société ; le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de réalisation constaté pour chacun des trois exercices clos précédant l'année du départ.
- 2) Taux moyen de performance boursière comparé. Les performances boursières de la société seront comparées à celles de l'indice SBF 120 (indice déterminé à partir des cours de 40 actions du CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Euronext Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises) ou tout indice équivalent qui pourrait s'y substituer. Le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de performance boursière sur trois périodes, à savoir chacune des deux années calendaires qui précèdent l'année de départ et l'année en cours entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de la décision de révocation. Le taux de performance boursière comparé pour une période donnée sera égal au rapport entre (a) au numérateur, le cours moyen de l'action Nexans sur la période divisé par le cours moyen de l'action Nexans sur la période précédente et (b) au dénominateur, la valeur moyenne de l'indice SBF 120 de la période divisé par la valeur moyenne du même indice sur la période précédente.

À titre d'exemple, une progression moyenne du cours de Nexans de 15 % et une progression moyenne de la valeur de l'indice SBF 120 de 15 % donnerait lieu à un taux de performance boursière sur la période égale à 100 %.

Si, sur une des périodes considérées, le taux ainsi calculé est inférieur à 70 %, le taux de performance boursière de la période sera considéré égal à zéro.

Les taux calculés aux points (1) et (2) seront pondérés à 65 % et 35 %, respectivement, pour déterminer le taux de l'indice de performance.

- Montant versé en fonction du niveau de performance atteint :

- si le taux de l'indice de performance est supérieur ou égal à 100 %, l'indemnité est versée en totalité ;
- si le taux de l'indice de performance se situe entre 30 % et 100 %, l'indemnité est versée à hauteur de l'indice de performance (par exemple, si l'indice de performance est égal à 70 %, l'indemnité versée est égale à 70 % de son montant maximum) ;
- un taux de l'indice de performance inférieur à 30 % ne donne droit à aucune indemnité.

Il est précisé que les taux suivants ont été constatés sur les années calendaires 2006, 2007 et 2008 :

Année calendaire	Taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe applicable à la détermination de la part variable de la rémunération de Monsieur Frédéric Vincent	Taux de performance boursière comparé
2006	123,66	149
2007	175	150
<b>2008</b>	<b>118,21</b>	<b>85</b>

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir (1) qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés conformément au paragraphe 3 de l'Annexe au Règlement intérieur du Conseil d'Administration et (2) avant que le Conseil d'Administration ne constate, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions du Président-Directeur Général, le respect des conditions de performance prévues ci-dessus.

### **Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de non-concurrence**

#### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 de votre société a autorisé l'attribution d'une indemnité de non-concurrence au profit de Monsieur Frédéric Vincent.

#### **Modalités**

Monsieur Frédéric Vincent s'engage à ne pas exercer, pendant une durée de deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, une activité concurrente de celle de la société. En contrepartie, Monsieur Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de vingt-quatre mensualités égales et successives.

### **2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **Conventions conclues avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas**

- Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2004

#### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2004 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont est membre la société BNP Paribas, dans le cadre de l'émission des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

#### Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 6 juillet 2004, votre société s'est engagée à émettre des OCEANE, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou à souscrire lui-même les OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, Goldman Sachs International et Lazard-Ixis. La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les garants s'élevait à 2 227 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2008.

#### - Avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme

##### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2005 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet est d'étendre la durée du contrat de crédit en la portant à cinq ans à compter de la signature de l'avenant, avec la possibilité de le prolonger jusqu'à sept ans, et de baisser les marges et les commissions d'engagement dues au titre de ce contrat.

##### Modalités

L'avenant a été signé le 17 octobre 2005. La commission versée au titre de l'exercice 2005 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 215 000 euros. Aucun montant n'a été versé au titre de l'exercice 2008. Par ailleurs, BNP Paribas perçoit une commission annuelle d'agent administratif de 12 500 euros hors taxes.

#### - Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2006

##### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec deux établissements financiers dont BNP Paribas dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) émises en 2006.

##### Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 29 juin 2006, votre société s'est engagée à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 280 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie du versement d'une rémunération par votre société. Les garants sont BNP Paribas et Société Générale Corporate & Investment Banking. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les garants s'élève à 4 200 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2008.

#### - Deuxième avenant au crédit syndiqué à moyen terme

##### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet rendu nécessaire par l'application de nouvelles normes comptables IFRS est la modification des ratios financiers devant être respectés par Nexans, les éléments de calcul de ces ratios et la grille de calcul de la commission d'engagement. Il clarifie également les obligations de reporting de Nexans envers les banques.

##### Modalités

L'avenant a été signé le 30 juin 2006.

#### - Troisième avenant au crédit syndiqué à moyen terme

##### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet est l'augmentation du montant du crédit syndiqué de 130 millions d'euros, de sorte que le montant total de la facilité est porté à 580 millions d'euros.

##### Modalités

L'avenant a été signé le 30 octobre 2006. La commission versée au titre de 2006 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 405 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2008.

#### - Contrat global de garantie

##### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited, dans le cadre de l'émission obligataire 5,75 % 2017.

##### Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 25 avril 2007, votre société s'est engagée à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 s'élève à 2 450 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2008.

#### **Convention conclue avec Monsieur Frédéric Vincent, Directeur Général Délégué de Nexans depuis le 15 mai 2006**

#### - Avenant au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent

##### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent le liant à votre société qui a été signé le jour même.

##### Modalités

L'application du contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent est néanmoins suspendue pendant la durée de son mandat. Si ce dernier venait à être interrompu pour quelque motif que ce soit, son contrat de travail reprendrait effet de plein droit. En cas de licenciement (sauf pour faute lourde ou grave), il aurait droit, en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement, au versement d'une indemnité égale à vingt-quatre fois sa dernière rémunération mensuelle (avec bonus) précédent la cessation de son mandat de Directeur Général Délégué.

#### **Convention conclue avec Monsieur Frédéric Vincent, Directeur Général Délégué de Nexans depuis le 15 mai 2006**

#### - Indemnité de révocation et deuxième avenant au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent

##### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 22 février 2008 de votre société a consenti à Monsieur Frédéric Vincent une indemnité en cas de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué et a autorisé la conclusion d'un deuxième avenant à son contrat de travail.

### Modalités

L'indemnité de révocation, due en cas de révocation du mandat de Directeur Général Délégué, sera au plus égal à vingt-quatre fois la dernière rémunération mensuelle brute totale, définie comme la rémunération mensuelle fixe plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle brute fixe. Le versement de cette indemnité sera subordonné à la constatation par le Conseil d'Administration de la satisfaction de conditions de performance liées à la performance financière et boursière du Groupe. L'avenant n° 2 au contrat de travail de Monsieur Frédéric Vincent, conclu le 1<sup>er</sup> mars 2008, prévoit en particulier que le versement de l'indemnité contractuelle (dont le montant est identique à celui de l'indemnité de révocation) qui serait due à Monsieur Frédéric Vincent en cas de licenciement, sauf pour faute grave ou lourde commise durant l'exercice de son contrat de travail ou du mandat, est soumis à des conditions de performance identiques à celles applicables au versement de l'indemnité de révocation. En outre, Monsieur Frédéric Vincent n'aura pas droit au versement de l'indemnité contractuelle en cas de versement de l'indemnité de révocation décrite ci-dessus.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 6 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard  
Associée

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International



Benoît Lebrun  
Associé

**Commissaires aux Comptes titulaires**

- **Salustro Reydel, membre de KPMG International (Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)**  
1, Cours Valmy, 92923 Paris-La Défense Cedex,  
représenté par Benoît Lebrun.  
Date de nomination : 5 juin 2003.  
Échéance du mandat : AG 2009.

- **PricewaterhouseCoopers Audit (Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)**  
63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine,  
représenté par Dominique Ménard.  
Date de nomination : 15 mai 2006.  
Échéance du mandat : AG 2012.

**Commissaires aux Comptes suppléants**

- **François Chevreux**  
1, Cours Valmy, 92923 Paris-La Défense Cedex  
Date de nomination : 5 juin 2003.  
Échéance du mandat : AG 2009.

- **Étienne Boris**  
63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine  
Date de nomination : 15 mai 2006.  
Échéance du mandat : AG 2012.

**Honoraires versés par Nexans aux responsables du contrôle des comptes**

	2008				2007			
	KPMG International		PricewaterhouseCoopers Audit		KPMG International		PricewaterhouseCoopers Audit	
	en milliers d'euros	%	en milliers d'euros	%	en milliers d'euros	%	en milliers d'euros	%
<b>1- Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés	1 345	87 %	1 866	70 %	1 100	97 %	1 625	80 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	171	11 %	717	27 %	27	2 %	294	14 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 516</b>	<b>98 %</b>	<b>2 583</b>	<b>97 %</b>	<b>1 127</b>	<b>99 %</b>	<b>1 919</b>	<b>94 %</b>
<b>2- Autres prestations</b>								
Fiscal	5	0 %	20	1 %	9	1 %	68	3 %
Technologies de l'information	0	0 %	5	0 %	0	0 %	0	0 %
Autres	28	2 %	47	2 %	0	0 %	45	2 %
<b>Sous-total</b>	<b>33</b>	<b>2 %</b>	<b>72</b>	<b>3 %</b>	<b>9</b>	<b>1 %</b>	<b>113</b>	<b>6 %</b>
<b>Total</b>	<b>1 549</b>	<b>100 %</b>	<b>2 655</b>	<b>100 %</b>	<b>1 136</b>	<b>100 %</b>	<b>2 032</b>	<b>100 %</b>

# Contrôle des comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Nexans SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

# Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Nexans, (exercice clos le 31 décembre 2008)

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard  
Associée

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International



Benoît Lebrun  
Associé

### **Attestation du responsable du Document de référence contenant un Rapport financier annuel**

Paris, le 16 avril 2009

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion figurant en pages 88 à 146 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

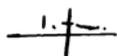
Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2007 sous le numéro D.07-0251, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 124 et 125 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe b « Changement relatif à la comptabilisation des stocks de métaux non ferreux » de la **Note 1** « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose la nouvelle approche retenue par la Société relative à la comptabilisation du stock-outil et les impacts de celle-ci sur les capitaux propres et le résultat net de la Société ».

Les comptes sociaux de Nexans relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 5 mars 2008 sous le numéro D.08-0090, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 181 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Traitement des frais d'acquisition de titres » de la **Note 2** « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement d'option fiscale relatif aux frais d'acquisition des titres de participation retenu par votre Société ».

# Attestation de la personne responsable

Les comptes sociaux de Nexans relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 298 et 299 qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Événements postérieurs à la clôture » de la **Note 30** de l'annexe qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 271 et 272 qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives » de la **Note 31** de l'annexe aux comptes consolidés qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».



Gérard Hauser,  
Président-Directeur Général

\*En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que les informations financières contenues dans le Rapport de gestion, figurant respectivement aux pages 78 et suivantes et 38 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 5 mars 2008 sous le n° D.08-0090,
- les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi que les informations financières contenues dans le Rapport de gestion figurant respectivement aux pages 70 et suivantes et 40 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 30 mars 2007 sous le n° 07-0251.

Les parties non incluses des Documents de référence 2007 et 2006 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes dans une autre partie du Document de référence 2008. Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document de référence de Nexans déposé auprès de l'AMF.

## Table de concordance du Document de référence

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Européen n° 809/2004	Pages
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	332
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	329
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	12 à 15
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	107 à 113 et 238 à 252
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1. Histoire et évolution de la Société	10 à 86 et 301
5.2. Investissements	10 et 11, 15, 69, 99 et 100, 105 et 106, 315 et 316
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1. Principales activités	24 à 55, 74 à 77, 89 à 97, 193 à 196
6.2. Principaux marchés	24 à 55, 89 à 97, 193, 197, et 198
6.3. Événements exceptionnels	N/A
6.4. Dépendance éventuelle	108 et 109
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	24 à 55, 109 et 110
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1. Description sommaire du Groupe	1 à 5, 89, 114, 238, 267, 295
7.2. Liste des filiales importantes	267 à 270
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	216 et 217, 316
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	66 à 69, 111 et 112, 132 à 135
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	12 à 15, 24 à 55, 89 à 101, 114
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1. Capitaux de l'émetteur	222 à 226, 233 à 237
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	167 et 168
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	233 à 237
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	238 à 240
10.5. Sources de financement attendues	238 à 240
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	58 et 61, 104 et 105, 110 et 111
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	105 et 106, 314
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	N/A
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
14.1. Organes d'administration et de direction	9, 19 à 23, 116 à 118, 125 à 127
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	118

# Tables de concordance

<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	119 à 125, 316 et 317
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	123
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	117
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	118
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	23, 119, 151 et 152
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	116 à 125, 149 à 153
<b>17. SALARIÉS</b>	
17.1. Nombre de salariés	1, 4, 135 et 136
17.2. Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction	304 et 305, 308 à 310
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	65, 131 et 132
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	17, 130 et 131, 308 à 310
18.2. Existence de droits de vote différents	302, 312
18.3. Contrôle de l'émetteur	308 à 310
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	304
<b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	262 à 265, 318 à 328
<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
20.1. Informations financières historiques*	334
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	163 à 299
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	271 et 272, 298 et 299
20.5. Date des dernières informations financières	163, 273
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	7, 115
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	107 à 113, 265 à 267
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	314
<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
21.1. Capital social	17, 130 et 131, 223 à 226, 302 à 307
21.2. Acte constitutif et statuts	301, 311 et 312
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	314
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	N/A
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	301
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	10 et 11, 99 à 101, 267 à 270

## Table de concordance du Rapport financier annuel

	Pages
Comptes annuels de la Société Nexans	273 à 297
Comptes consolidés du Groupe Nexans	163 à 270
Rapport de gestion	78 à 162
Attestation du responsable du Rapport financier annuel	332 à 333
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	298 et 299
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	271 et 272
Honoraires des Commissaires aux Comptes	329
Rapport du Président du Conseil d'Administration (article L. 225-37 du Code de commerce) sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	149 à 162
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne	330 et 331

Suite à la décision du Conseil d'administration du 3 avril 2009, et, sous réserve de la ratification de l'Assemblée, le siège social sera transféré à l'adresse suivante à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 : 6-8 rue du Général Foy – 75008 Paris Cedex.

## Contact Investisseurs

### Direction de l'Information financière

16, rue du Monceau – 75008 Paris

 N°Vert 0800 898 898

(appel gratuit, France uniquement)

Tél. : + 33 (0)1 56 69 84 56

Fax. : + 33 (0)1 56 69 86 40

E-mail : [investor.relation@nexans.com](mailto:investor.relation@nexans.com)

L'information financière du Groupe est également consultable sur Internet : [www.nexans.com](http://www.nexans.com)

## Pour plus d'information...

Si vous souhaitez vous procurer le Document de référence 2008, vous pouvez l'obtenir en nous contactant :

### Direction de la Communication

Service Publications – Nexans

16, rue de Monceau – 75008 Paris

Tél. : + 33 (0)1 59 69 84 01

Fax. : + 33 (0)1 73 23 86 38

ou bien consulter directement ce document sur le site de Nexans : [www.nexans.com](http://www.nexans.com)

### Contact presse

Tél. : + 33 (0)1 56 69 84 12

## L'agenda de l'actionnaire

26 mai 2009 : Assemblée Générale annuelle

3 juin 2009 : Mise en paiement du dividende

### Réunions d'information à l'intention des actionnaires individuels <sup>(1)</sup>

18 juin 2009 : Nantes

10 novembre 2009 : Lyon

(1) Ces dates sont données à titre indicatif.

Publié par Nexans – Direction de la Communication – Avril 2009

Conception-réalisation :  TERRE DE SIENNE

Crédits photos et infographie : Christian Chamourat, Nexans, Corbis, Getty Images, DR.



Document imprimé sur un papier certifié PEFC issu de forêts gérées durablement, par une imprimerie certifiée ISO 14001, détentrice de la marque Imprim' Vert®.

## Une dynamique de confiance.

N° 1 mondial de l'industrie du câble, Nexans a réalisé en 2008 une nouvelle année record en termes de croissance et de résultats. 2009 sera plus difficile pour tous, mais nous sommes confiants. Nous contribuons à satisfaire des besoins essentiels pour lesquels la demande est forte partout dans le monde et pour longtemps. Nous faisons le maximum pour apporter davantage de valeur à nos clients. Nous avons une stratégie offensive, des équipes compétentes et un bilan solide pour la servir. Nous sommes animés par une même volonté de progrès, un même goût du succès.



---

Service Publications Nexans  
16, rue de Monceau  
75008 Paris – France

Tél. : + 33 (0)1 56 69 84 00  
Fax : + 33 (0)1 56 69 84 84

SA au capital de 27 936 953 euros

[www.nexans.com](http://www.nexans.com)  
[investor.relation@nexans.com](mailto:investor.relation@nexans.com)